

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOHAMED KHIDER DE BISKRA

FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE

N° d'ordre :

Série :

MEMOIRE

Présenté pour obtenir le diplôme de Magistère Nouveau Régime en
Architecture

Option

Architecture dans les milieux arides et semi arides

**LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
ENTRE INTERVENTIONS PONCTUELLES
ET STRATEGIE GLOBALE
CAS DE LA DACHRA DE KHANGUET SIDI NADJI**

Présenté par
MAKHOULFI Soumaya

SOUTENU LE.....

Devant le jury

Président : Pr MAZOUZ SaidPROFESSEUR UNIVERSITE DE BISKRA

Rapporteur : Dr FARHI AbdallahMAITRE DE CONFERENCE UNIVERSITE DE BISKRA

Examinateur : Dr ALKAMA DjamelMAITRE DE CONFERENCE UNIVERSITE DE BISKRA

Examinateur : Dr BELAKEHAL Azeddine MAITRE DE CONFERENCE UNIVERSITE DE BISKRA

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE MOHAMED KHIDER DE BISKRA

FACULTE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Département d'architecture

Mémoire

Présenté pour obtenir le diplôme de Magistère Nouveau Régime en
Architecture

Option

Architecture dans les milieux arides et semi arides

Intitulé

**LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
ENTRE INTERVENTIONS PONCTUELLES
ET STRATEGIE GLOBALE
CAS DE LA DACHRA DE KHANGUET SIDI NADJI**

Présenté par

MAKHOLOUFI SOUMAYA

Sous la direction du

Docteur FARHI Abdallah

Maitre de conférences

Université de Biskra

Année universitaire 2010

À mes parents

Aucun mot ne saurait exprimer tout mon amour et toute ma gratitude.

Merci pour vos sacrifices le long de ces années.

Merci pour votre présence rassurante.

Merci pour tout l'amour que vous procurez à ma petite famille. . .

En témoignage des profonds liens qui nous unissent, veuillez trouver à travers ce travail

l'expression de mon grand amour, mon attachement et ma profonde reconnaissance.

Puisse Dieu vous prêter longue vie et bonne santé afin que je puisse vous combler à mon tour.

À mon époux

Ce travail te doit beaucoup. . . Qu'il soit pour toi le témoignage de mon infinie reconnaissance pour ces années de compréhension, de soutien et d'efforts communs.

À mes enfants

Firas et Mehdi, tout étonnés que leur maman ait enfin terminé « son mémoire » !

À ma sœur, mes frères, mes belles sœurs et beaux frères

Et tous ceux qui me sont chers et que j'ai omis de citer

Remerciements

*Je remercie DIEU le tout puissant de m'avoir aidé et donné le courage d'achever ce
modeste travail*

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement mon directeur de mémoire, docteur FARHI Abdallah, qui m'a parfaitement guidé et beaucoup appris durant cette recherche. Si ces cinq dernières années ont été vraiment agréables et intéressantes pour moi scientifiquement, et m'ont donné envie de faire de la recherche, il est clair que c'est beaucoup grâce à lui.

Je suis à la fois honorée et heureuse que professeur MAZOUZ Said, Docteur ALKAMA Djamel et Docteur BELAKEHAL Azeddine aient accepté d'examiner ce mémoire. C'est aussi pour moi l'occasion d'exprimer ma reconnaissance à ces personnes qui m'ont, à différents titres, beaucoup apporté durant ces années.

Je tiens aussi à remercier Mr HANI Ahmed responsable du bureau d'études techniques EL MANAR pour les documents qu'il a mis à ma disposition pour pouvoir finaliser ce travail.

Mes remerciements vont à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail en particulier, Mr KEBOUR Omar directeur de la culture de la wilaya de Biskra, Mr AMARA Cherifi, ancien directeur du tourisme de la wilaya, Mr TAOUTAOU Houcine docteur archéologie....

Je tiens enfin à remercier mon époux pour sa patience et ses encouragements, et aussi parce que depuis le début il m'a formidablement soutenu, cette page est l'occasion de lui témoigner ma reconnaissance.

TABLE DES MATIERES

	Page
Table des illustrations	
Liste des figures.....	VIII
Liste des photos	XI
Liste des tableaux	XIII
Abréviations	XIV

CHAPITRE INTRODUCTIF

1. Introduction	01
2. Eléments de la problématique.....	02
3. Hypothèse de recherche	04
4. Objectifs de recherche	05
6. Approche méthodologique	05
7. Structure du mémoire.....	06

CHAPITRE PREMIER : LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI ENTRE CONCEPTS ET THEORIES

Introduction.....	07
I. Le patrimoine et la sauvegarde, l'évolution de deux notions.....	08
I.1 La notion du patrimoine, un héritage et une transmission.....	08
I.1.1 Patrimoine naturel et culturel.....	09
I.1.2 le patrimoine et les systèmes de valeurs.....	11
I.1.2.1 le patrimoine et les systèmes de valeurs selon Riegl.....	11
I.2 La notion de sauvegarde, la naissance d'une nouvelle discipline.....	13
I.2.1 L'évolution de la sauvegarde du patrimoine bâti, les différentes théories du XIXe et XX siècles.....	13
I.2.1.1 Le mouvement anti-interventionniste, non à la restauration.....	14
I.2.1.2 Le mouvement interventionniste, pour une sauvegarde des monuments	14
I.2.2 Les nouvelles tendances de la conservation architecturale, une nouvelle vision de la sauvegarde	16
II. Les monuments Historiques et la sauvegarde.....	18
II.1 La notion de monument historique	18
II.2 La sauvegarde des monuments historiques, une action pluridisciplinaire.....	19
II.2.1 La sauvegarde des monuments religieux, la plus ancienne des sauvegardes.....	19
II.2.1.1 la restauration de l'église de la Madeleine (Vézelay), une référence de la sauvegarde des monuments chrétiens.....	20
II.2.1.1.1 Les travaux de restauration par Viollet-le-Duc, un respect des valeurs historiques.....	22
II.2.1.2 la sauvegarde des monuments Islamiques, la restauration de la mosquée Al Azhar, une action communautaire.....	24
II.2.1.3 La restauration de la mosquée du dôme du rocher, le rôle des organisations internationales.....	25

II.2.2 La Sauvegarde des monuments civils publics, la restauration du Colisée à Rome des grands travaux pour un grand monument.....	26
II.2.3 la sauvegarde des monuments civils privés (les habitations), la réhabilitation du patrimoine vernaculaire de l'Aisne, France, une opération façades.....	28
III. La sauvegarde des ensembles historiques, des interventions à l'échelle urbaine	31
III.1 La notion de l'ensemble historique, l'évolution des idées.....	31
III.2 Les caractéristiques des ensembles historiques une homogénéité architecturale et un intérêt historique.....	32
III.3 La sauvegarde des ensembles historiques, le respect de l'homogénéité urbaine.....	33
III.3.1 La sauvegarde des Ksour cas du Ksar de Aït Ben Haddou à Ouarzazate, une opération pilote pour la sauvegarde de l'architecture en terre.....	33
III.3.1.1 l'étude des valeurs du Ksar Ait Ben Haddou, une étape importante pour sa sauvegarde.....	35
III. 3.2 La Sauvegarde du centre historique de Sana'a (Yemen), deux visions pour la sauvegarde.....	39
III. 3.2.1 Le projet italien, le triomphe de l'esprit technique.....	41
III. 3.2.2 Le projet français, la communication de nouvelles valeurs.....	42
Conclusion.....	44

***CHAPITRE DEUXIEME : LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE,
SES INSTRUMENTS, SES OUTILS ET SES ACTIONS***

Introduction.....	45
I. Le patrimoine et les instruments de sauvegarde, la protection commence par la connaissance.....	46
I.1 Le recensement un moyen de connaître le patrimoine.....	46
I.1.1 L'inventaire du patrimoine, une étape pour la compréhension.....	46
I.1.2 Le recensement du patrimoine bâti	46
I.1.3 Les outils de recensement, la diversité des méthodes.....	47
I.1.4 L'inventaire du patrimoine en Algérie, un grand travail à faire.....	49
I.2 Le classement du patrimoine, pour une protection légale	49
I.2.1 le classement du patrimoine, la responsabilité de différents acteurs	50
I.2.2 Le classement du patrimoine en Algérie, la centralisation de la décision	51
I.3 Les secteurs sauvegardés, une nouvelle délimitation du patrimoine.....	52
I.3.1 Les secteurs sauvegardés en Algérie, d'innombrables sites attendent leurs tours ..	52
II. Les outils de sauvegarde du patrimoine, la conjugaison de plusieurs institutions	54
II.1 Les institutions nationales et internationales et le patrimoine.....	54
II.1.1 les institutions internationales.....	54
II.1.1.1 L'UNESCO le leader de la sauvegarde du patrimoine.....	54
II.1.1.2 L'ICOMOS et sa lutte pour la sauvegarde du patrimoine internationale.....	54
II.1.2 Les institutions nationales, une politique centralisée pour la gestion et la sauvegarde du patrimoine.....	55
II.1.2.1 La Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel	55
II.1.2.2 La Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel.	56

II.1.2.3 La Direction de la culture, la protection du patrimoine au niveau de chaque Wilaya.....	57
II. 2 La législation, un outil indispensable pour l'action de sauvegarde.....	59
II.2.1 Conférences et chartes internationales pour la sauvegarde du patrimoine bâti.....	59
II.2.1.1 La Conférence d'Athènes, 1931, le début d'une lutte pour le patrimoine.....	59
II.2.1.2 La Charte de Venise, 1964, la clarification des notions.....	60
II.2.1.3 La Charte européenne du Patrimoine Architectural et la Déclaration d'Amsterdam 1975, la naissance de la conservation intégrée du patrimoine.....	60
II.2.1.4 La Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Architectural de l'Europe ou Convention de Grenade 1985, la réaffirmation des principes	61
II.2.1.5 Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, charte de Washington 1987, le passage à la sauvegarde des ensembles et villes historiques....	61
II.2.2 La législation en Algérie, des textes qui ne demandent qu'être appliqués.....	62
III. Les actions de sauvegarde, la mise en œuvre de la sauvegarde du patrimoine, le passage à l'action.....	63
III.1 La protection de patrimoine, le rôle de l'information.....	63
III.2 La restauration, une action directe sur le monument.....	64
III.2.1 Les principes de restauration, des actions et des visions différentes.....	65
III.2.2 Les étapes de la restauration, la conjugaison de plusieurs efforts	65
III.3 La mise en valeur du patrimoine architectural, une action qui complète la restauration.....	67
III.3.1 Les effets pervers de la mise en valeur du patrimoine, l'accélération de la dégradation.....	69
III.4 La réanimation, la réutilisation du patrimoine bâti une manière de le faire revivre ...	69
III.4.1 Les conditions de la réanimation pour quelle soit efficace.....	70
III.4.2 La réhabilitation, une des formes de la réanimation du patrimoine architectural.	70
IV. Les acteurs et intervenants de la sauvegarde du patrimoine, la participation de tout le monde.....	74
IV.1 Les intervenants dans la maîtrise d'œuvre, des cadres spécialisés pour des missions spéciales.....	74
IV.2 La formation et la recherche pour mieux réussir la sauvegarde du patrimoine.....	75
IV.3 Le mouvement associatif, la sauvegarde commence par la sensibilisation.....	77
Conclusion	78

CHAPITRE TROISIEME : METHODOLOGIE ET STRATEGIE DE SAUVEGARDE, UN ETAT DE L'ART

Introduction	79
I. le patrimoine bâti et les méthodes de sauvegarde utilisées par les spécialistes.....	80
I.1 La Méthode 01 : la conservation intégrée (l'approche de G.H Bailly .1975), une nouvelle vision de la sauvegarde	80
I.1.1 Expliciter la notion de «conservation intégrée»	80
I.1.2 la conservation intégrée, la conjugaison de quatre phases.....	81
I. 1.2.1 Protéger, arrêter la destruction du patrimoine architectural.....	82
I.1.2.2 Restaurer, Combattre la dégradation.....	82

I.1.2.3 Réanimer et/ou réhabiliter, garantir l'existence future.....	83
I.1.2.4 Maîtriser les mutations sociales, y maintenir l'équilibre humain.....	85
I. 2 La méthode 02 : La conservation par gestion des valeurs, Les valeurs sont conservées au même titre que le patrimoine	86
I.2.1 L'approche de la commission australienne du patrimoine, le rôle d'un plan de gestion du patrimoine.....	86
I.3 La méthode 03 : la reprise des monuments par Trülzsch Holger, (2003).....	88
I.3.1 La première phase : Connaître, découvrir et comprendre afin d'agir.....	89
I.3.2 La deuxième phase, définir un projet ; connaissance encyclopédique, projet intellectuel et équilibre fonctionnel.....	92
I.3.3 La troisième phase : Restaurer, aménager, construire ; la mise en œuvre du projet de réutilisation.....	93
I.3.4 La quatrième phase, Inscrire le monument dans notre temps, la reprise comme outil d'aménagement du territoire.....	96
I. 4 La méthode 04 : la méthode RehabiMed, une approche multidisciplinaire à la réhabilitation urbaine.....	98
I.4.1 L'orientation politique, la première phase d'un processus, la perception des problématiques et la justification de l'intervention.....	99
I.4.2 Le diagnose, une deuxième phase décisive pour une stratégie globale.....	100
I.4.3 La stratégie, la troisième phase, élaboration des scénarios pour un plan d'action	101
I.4.4 L'Action, quatrième phase, le passage au mode opérationnel.....	102
I.4.5 Le Suivi, cinquième phase, une évaluation continue des interventions.....	103
I.5 Le guide RehabiMed pour la réhabilitation de l'architecture traditionnelle, une approche intégrale au bâtiment	105
I.5.1 Connaître l'architecture traditionnelle pour la mettre en valeur, la première phase d'un processus.....	106
I.5.2 La réflexion et le projet, une deuxième phase clé pour la réhabilitation.....	108
I.5.2.1 Diagnostic, la synthèse des études pluridisciplinaires.....	108
I.5.2.2 Réflexion et cadre de décisions.....	109
I.5.2.3 Le Projet, la concrétisation des idées pour l'intervention.....	110
I.5.3 les travaux de réhabilitation, la troisième phase opérationnelle.....	111
I.5.4 La quatrième phase, le passage à la vie utile, le processus continu	113
II. la sauvegarde du patrimoine architectural, Positionnement épistémologique.....	115
Conclusion	125

CHAPITRE QUATRIEME : LA DACHRA DE KHANGUET SIDI NADJI DES VALEURS PATRIMONIALES EN DECLIN

Introduction.....	127
I. Présentation de la commune de Khanguet Sidi Nadji.....	128
I.1 La situation géographique et administrative.....	128
II. Les valeurs patrimoniales de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	132
II.1 Les valeurs naturelles de La Dachra Khanguet Sidi Nadji.....	132

II.2 La valeur Historique de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, la succession de plusieurs civilisations	134
II.2.1 Khanguet Sidi Nadji et les périodes antiques, les traces des civilisations anciennes.....	134
II.2.2 Khanguet Sidi Nadji et la période de l’Islam, l’épanouissement d’une architecture typique	135
II.2.2.1 La Zaouia Rahmania et la personnalité de Abdelhafidh El Khangui	138
II.2.3 Khanguet Sidi Nadji pendant la colonisation française, le commencement de la fin d’une grande civilisation.....	139
II.2.4 Khanguet Sidi Nadji et l’indépendance, la création d’un nouveau centre et l’abandon de la Dachra.....	140
II.3 Les valeurs urbaines et architecturales.....	140
II.3.1 Morphologie et caractéristiques du tissu urbain.....	141
II.3.2 La configuration des habitations dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji	143
II.3.2.1 Hiérarchisation et organisation spatiale des habitations autour de la cour (Ouast Eddar)	143
II.3.2.2 la configuration de la Sraya (Ksar Lehssainia).....	144
II.3.3 La configuration des équipements publics dans la Dachra, des bâtiments sans fonction.....	149
II.3.4 Techniques et matériaux de construction.....	153
II.3.4.1 Les matériaux utilisés dans la construction, des produits de la nature.....	153
II.3.4.2 Les techniques utilisées dans la construction, un savoir faire ancestral.....	153
III. La dégradation du cadre bâti à Khanguet Sidi Nadji.....	155
III. 1 la détérioration des constructions, une situation délicate.....	155
III.2 la dégradation du paysage urbain, l’atteinte à une vue harmonieuse.....	156
III.2.1 La détérioration des habitations, la première cause du déclin.....	156
III.2.2 L’utilisation de nouveaux matériaux de construction, la rupture d’une homogénéité	156
III.2.3 La modernisation des réseaux techniques, le conflit modernité et tradition.....	157
III.3 Les causes de dégradation du cadre bâti de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji	157
III.3.1 La dégradation due à des facteurs naturels.....	157
III.3.1.1 L’action des facteurs climatiques.....	158
III.3.2 La dégradation due à des facteurs humains.....	160
Conclusion.....	162

**CHAPITRE CINQUIEME: KHANGUET SIDI NADJI ; ENTRE INTERVENTIONS
PONCTUELLES & STRATÉGIE GLOBALE**

Introduction.....	163
I. Les opérations antérieures de sauvegarde dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji	164
I.1 Les études d’urbanisme et d’aménagement, rénover ou conserver ?.....	164
I.1.1 Le« P.D.A.U » comme outil d’aménagement et d’urbanisme, un document de vocation générale.....	164
I.1.1.1 Le « P.D.A.U » comme instrument de sauvegarde du patrimoine bâti.....	165
I.1.1.2 Les orientations du P.D.A.U pour la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	165

I.1.2 Le Plan d'Occupation des Sols « P.O.S », un instrument de réglementation urbaine.....	166
I.1.2.1 La problématique de la Dachra énoncée par le P.O.S, un état général critique.....	167
I.1.2.2 La stratégie proposée par le P.O.S, des scénarios pour la revitalisation de la Dachra.....	167
I.1.2.2.1. Le repeuplement de la Dachra, réunir les conditions nécessaires pour stabiliser la population	167
I.1.2.2.2 la protection du tissu urbain contre les risques naturels.....	168
I.1.2.2.3 la revitalisation touristique, comme facteur de développement économique	169
I.1.2.3 L'aménagement proposé par le P.O.S, antagonisme entre l'ancien et le nouveau	170
I.1.2.4 La stratégie d'exécution du P.O.S, la priorité sera accordée pour la protection	171
I.1.2.5 Le P.O.S un instrument d'aménagement, peut-il devenir un instrument de sauvegarde du patrimoine bâti ?.....	171
I.2 Les interventions de sauvegarde à Khanguet Sidi Nadji, l'absence de coordination..	173
I.2.1 La rénovation de la mosquée et mausolée Sidi Abdelahfidh.....	173
I.2.1.1 L'évaluation de l'intervention, que nous reste-il du passé ?.....	174
I.2.2 La restauration de la mosquée et mausolée Sidi Lembarek, des solutions techniques fiables mais portant atteinte à la valeur esthétique.....	174
I.2.2.1 L'évaluation de la restauration de la mosquée et mausolée Sidi Lembarek ..	177
I.2.3 L'opération « mise en valeur du patrimoine archéologique; requalification de l'ancien noyau de Khanguet Sidi Nadji ».....	178
I.2.3.1 La phase inscription et engagement financier, une phase qui a conditionné toute l'opération.....	178
I.2.3.2 la phase étude et stratégie d'intervention, une phase qui n'a pas eu le temps qu'il faut.....	179
I.2.3.2.1 La définition des actions à exécuter, un choix aléatoire.....	180
I.2.3.2.2 la désignation du Bureau d'Etude, le début de la mission étude	180
I.2.3.2.4 La composition du dossier de l'étude.....	182
I.2.3.2.5 La durée et le montant de la mission étude	183
I.2.3.2.6 Les principes d'intervention pour chaque action	183
I.2.3.3 la phase exécution des travaux (intervention), différents problèmes rencontrés	190
I.2.3.3.1 Le choix des entreprises de réalisation, le manque d'entreprises qualifiées.....	191
I.2.3.3.2 le déroulement des travaux, l'absence d'organisation.....	191
I.3 les études et interventions en cours 2008-2009, l'absence de planification et coordination entre les différents secteurs.....	192
I.3.1 le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.	192
I.3.2 la zone d'expansion touristique (ZET).....	192
I.3.3 la protection de la Dachra contre les eaux de ruissellement.....	192
I.3.4 la protection des berges de Oued El Arab	192
II. l'intervention sur le patrimoine bâti de la Dachra, un échec sur les plans technique et méthodologique.....	194
II.1 le choix de l'intervention et méthodologie d'approche.....	194
II.2 Modèle d'analyse et gestion des données, recours à l'outil informatique.....	195
II.3 la restauration de la Sraya, un échec sur le plan technique	196
II.3.1 L'état général avant l'intervention, une détérioration du cadre physique.....	196
II.3.1.1 L'état des parois, une dégradation très avancée.....	196

II.3.1.2 L'état des sols, l'absence des revêtements.....	198
II.3.1.3 L'état des planchers, le résultat incontestable des effets climatiques.....	199
II.3.1.4 L'état des éléments de menuiserie, une absence totale.....	200
II.3.1.5 l'état des éléments spécifiques, des repères importants dégradés	201
II.3.2 La Sraya après l'intervention, une métamorphose complète	201
II.3.2.1 Les propositions du B.E.T, une approche partielle	202
II.3.2.1.1 la proposition du BET pour les parois, une reconstruction plutôt qu'une restauration.....	202
II.3.2.1.2 La proposition du BET pour les sols, l'absence d'une vision patrimoniale.....	202
II.3.2.1.3 La proposition du BET concernant les planchers, le recours aux techniques traditionnelles.....	203
II.3.2.1.4 La proposition du BET concernant les éléments de menuiserie, l'absence d'une approche.....	204
II.3.2.1.5 La proposition du BET concernant les éléments spécifiques, des détails techniques et artistiques manquants.....	204
II.3.2.2 L'évaluation de l'intervention, des objectifs non atteints.....	205
II.3.2.2.1 l'évaluation de l'intervention sur les parois, l'influence des nouveaux matériaux.....	205
II.3.2.2.2 l'évaluation de l'intervention concernant les revêtements au sol.....	206
II.3.2.2.3 l'évaluation de l'intervention concernant les planchers, la conservation de l'aspect traditionnel	207
II.3.2.2.4 l'évaluation de l'intervention sur les éléments de menuiserie, l'absence persiste.....	208
II.3.2.2.5 l'évaluation de l'intervention concernant les éléments spécifiques, une valeur architecturale égarée.....	209
II.3.2.3 Résultat technique de l'intervention, l'aspect inachevé d'une opération...	209
II.4 l'évaluation méthodologique de l'intervention, l'absence d'une approche globale...	211
II.4.1 La première Phase : volonté politique et décision d'agir, l'urgence de prendre des décisions.....	211
II.4.2 La deuxième phase : la connaissance du monument, l'absence des études pluridisciplinaires	212
II.4.3 La troisième phase : la réflexion et le projet, une phase ignorée.....	215
II.4.4 La quatrième phase : L'exécution des travaux, la faiblesse de la gestion du chantier.....	217
II.4.5 la cinquième Phase : la vie utile, un monument sans utilité.....	218
II.4.6 Evaluation de l'opération étatique, l'absence d'une méthodologie d'approche...	219
Conclusion.....	225
Conclusion générale.....	226
Bibliographie.....	235
Annexes 01	242
Annexes 02	245
Annexes 03	248
Annexes 04	256
Annexes 05	259
Résumé en langue française	264
Résumé en Langue nationale.....	265

LISTE DES FIGURES

	Page
Fig. 40 : L'étape diagnostic (synthèse) du Guide RehabiMed.....	109
Fig. 41 : L'étape réflexion et cadre de décisions du Guide RehabiMed.....	110
Fig. 42 : L'étape Projet du Guide RehabiMed.....	120
Fig. 01 : Système de valeurs du patrimoine, selon Riegl (1904).....	120
Fig. 43 : L'étape Réhabilitation du Guide RehabiMed.....	122
Fig. 02 : Système de valeurs nouvelles du patrimoine.....	122
Fig. 44 : L'étape entretien du Guide RehabiMed.....	113
Fig. 03 : Toulouse, l'église de Saint-Sernin, façade Sud avant restauration. Dessin de l'étud par Viollet-le-Duc	15
Fig. 45 : la composition du modèle heuristique de la stratégie globale, superposition des trois méthodes.....	119
Fig. 04 : Le château de Pierrefonds avant la restauration.....	15
Fig. 46 : les phases et étapes de la stratégie globale de sauvegarde (modèle heuristique)....	219
Fig. 05 : La Madeleine, Vezelay, la nef, XI ^e siècle.....	21
Fig. 47 : la composition du modèle heuristique de la stratégie d'intervention, superpositio de trois méthodes.....	122
Fig. 06 : La Madeleine, Vezelay, façade ouest (Dessin) avant sa restauration par E. Viollet-le-Duc.....	21
Fig. 48 : la composition du modèle heuristique, superposition des trois méthodes.....	123
Fig. 07 : Le Colisée. Peint par Gaspar Van Witter qui montre la structure avant le restaurations du dix-neuvième siècle.....	124
Fig. 49 : Les phases et étapes de la stratégie globale d'intervention (modèle heuristique)	27
Fig. 08 : situation de la Wilaya de Biskra.....	128
Fig. 08 : situation du Ksar Ait Ben Haddou.....	34
Fig. 09 : Situation de la commune de Khanguet Sidi Nadji.....	129
Fig. 09 : Sana'a, centre historique, un détail du plan, montrant la position de la maison des Eys du centre polyfonctionnel et de la grande Mosquée avec la rue les reliant (dessin simplifié).....	130
Fig. 53 : El Bordj et la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	131
Fig. 54 : Khanguet Sidi Nadji au début de sa création.....	136
Fig. 54 : Mur d'enceinte en Zabour, coupe/type de l'état et du projet de restauration.....	136
Fig. 55 : les tissus urbains existants dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	142
Fig. 56 : fiche d'inventaire sommaire utilisée en Italie.....	148
Fig. 12 : L'hierarchisation des espaces de l'habitation dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	143
Fig. 12 : Organigramme de la Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel.....	56
Fig. 57 : Plan de masse de la Sraya.....	145
Fig. 58 : Organigramme La Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel.....	57
Fig. 58 : Plan du rez-de-chaussée de la Sraya.....	146
Fig. 59 : Plan du premier étage de la Sraya.....	147
Fig. 60 : Organigramme de la direction de Wilaya de la culture.....	58
Fig. 60 : Plan du 2 ^{ème} étage de la Sraya.....	147
Fig. 61 : bâtiments du secteur sauvegardé de Colmar (France).....	148
Fig. 61 : Plan du troisième étage de la Sraya.....	148
Fig. 62 : le quartier des tanneurs à Colmar France avant réhabilitation.....	150
Fig. 62 : l'emplacement des équipements dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	150
Fig. 63 : le quartier des tanneurs à Colmar France après réhabilitation.....	151
Fig. 63 : Plan de la mosquée de Sidi Lembarek.....	151
Fig. 64 : exemple d'enquête architecturale sur un îlot à réhabiliter.....	152
Fig. 64 : Plans de la mosquée de Sidi Abdelhafidh.....	152
Fig. 64 : exemple de curetage un îlot avant et après aménagement.....	153
Fig. 65 : la stratégie proposée par le P.O.S.....	169
Fig. 20 : la conservation intégrée (G.H.Bailly,1975) quatre phases d'un processus.....	81
Fig. 66 : la stratégie d'exécution proposée par le P.O.S.....	171
Fig. 21 : La première phase de la conservation intégrée: Par G.H.Bailly (1975).....	82
Fig. 67 : la mosquée Sidi Abdelhafidh.....	174
Fig. 22 : La deuxième phase de la conservation intégrée: Par G.H.Bailly (1975).....	83
Fig. 68 : la mosquée Sidi Lembarek Ben Nadji.....	173
Fig. 23 : La troisième phase de la conservation intégrée: Par G.H.Bailly (1975).....	84
Fig. 69 : des dessins de représentation pour illustrer la Sraya.....	181
Fig. 24 : La quatrième phase de la conservation intégrée: Par G.H.Bailly (1975).....	85
Fig. 70 : la phase étude et stratégie d'intervention de l'intervention étatique.....	182
Fig. 25 : L'approche de la commission australienne du patrimoine.....	88
Fig. 71 : La localisation des actions à exécuter, dans la Dachra.....	183
Fig. 26 : les phases consécutives de la méthode « La reprise des monuments ».....	89
Fig. 32 : plan d'intervention pour les logements évolutifs dans la Dachra.....	184
Fig. 27 : La phase Connaître, de la méthode « reprise des monuments ».....	91
Fig. 27 : détail des arcades.....	184
Fig. 28 : La phase définir un projet de la méthode « reprise des monuments ».....	92
Fig. 29 : la forme de l'entrée principale.....	185
Fig. 30 : La phase mise en œuvre du projet de la méthode « reprise des monuments ».....	98
Fig. 30 : Plan d'intervention R.D.G.....	186
Fig. 30 : les phases de la méthode RehabiMed.....	98
Fig. 36 : Plan d'intervention 1 ^{er} étage.....	187
Fig. 37 : les problématiques de la réhabilitation et leurs solutions.....	99
Fig. 37 : Plan d'intervention 2 ^{ème} étage.....	188
Fig. 38 : la phase orientation politique de la méthode RehabiMed.....	100
Fig. 38 : Plan d'intervention 3 ^{ème} étage.....	189
Fig. 39 : la phase diagnose de la méthode RehabiMed.....	101
Fig. 39 : Présentation des tests statistiques.....	186
Fig. 34 : la phase stratégie de la méthode RehabiMed.....	102
Fig. 39 : Histogramme de l'état des parois avant l'intervention.....	198
Fig. 39 : la phase plan d'action de la méthode RehabiMed.....	102
Fig. 39 : Histogramme de l'état des planchers avant l'intervention.....	199
Fig. 39 : la phase action de la méthode RehabiMed.....	102
Fig. 39 : Histogramme de la proposition du BET pour l'intervention sur les parois.....	202
Fig. 39 : les étapes consécutives du Guide RehabiMed.....	105
Fig. 39 : Histogramme de la proposition du BET pour l'intervention sur les sols.....	203
Fig. 39 : l'étape préliminaire du Guide RehabiMed.....	106
Fig. 39 : Histogramme de la proposition du BET pour l'intervention sur les planchers.....	203
Fig. 39 : l'étape étude pluridisciplinaire du Guide RehabiMed.....	107
Fig. 85 : Histogramme des résultats de l'intervention sur les parois.....	205
Fig. 86 : Histogramme des résultats de l'intervention sur les planchers.....	207

Fig. 87 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la première phase de la stratégie globale.....	212
Fig. 88 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la deuxième phase de la stratégie globale	214
Fig. 89 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la troisième phase de la stratégie globale	217
Fig. 90 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la quatrième phase de la stratégie globale	218
Fig. 91 : Graphique à courbes montrant les champs des différences entre l'intervention étatique et la stratégie globale	222
Fig. 92 : Graphique radar montrant La faiblesse de l'intervention étatique par rapport à la stratégie globale.....	223
Fig. 93: le chevauchement des phases suivies lors de l'intervention étatique.....	224

LISTE DES PHOTOS

	Page
Photo. 01 : Toulouse, l'église Saint-Sernin, façade Nord après la restauration de Viollet-le-Duc. (1980).....	15
Photo. 02 : Le château de Pierrefonds après restauration par Viollet-le-Duc.....	16
Photo. 03 : Église de la Madeleine (Vézelay, Yonne) façade occidentale, XIIe siècle.....	20
Photo. 04 : La Madeleine, exemple conservé d'un chapiteau primitif.....	23
Photo. 05 : La Madeleine, un nouveau chapiteau qui remplace le vieux dans la façade Ouest	23
Photo. 06 : Le Mihrab de la mosquée Al-Azhar, au Caire	24
Photo. 07 : La mosquée du dôme du rocher à Jérusalem	25
Photo. 08 : Le Colisée, vue aérienne	27
Photo. 09 : le patrimoine vernaculaire de l'Aisne	29
Photo. 10 : les vestiges des remparts du ksar	34
Photo. 11 : le style architectural spécifique du ksar	35
Photo. 12 : Maison des Lys la façade Sud à la fin des travaux.....	41
Photo. 13 : La muraille avant restauration	42
Photo. 14 : une partie de la muraille, une semaine après la réfection de la partie supérieure en Zabour	43
Photo. 15 : Edimbourg, capitale d'Ecosse une ville historique.....	72
Photo. 16 : Le Coté Ouest de la Dachra, la hauteur qui diminue	133
Photo. 17 : Le Coté Est de la Dachra qui épouse la forme de la montagne	133
Photo. 18 : La vétusté des palmiers et l'abandon de la palmeraie	133
Photo. 19 : <i>Oued El Arab</i> en pleine activité	134
Photo. 20 : La muraille de la Dachra, un des repaires anciens qui résistent.....	137
Photo. 21 : La mosquée de Sidi Abdelhafidh, siège de la Zaouia Rahmania	138
Photo. 22: la décoration sur plâtre faite par des artisans locaux et venu de Tunisie.....	139
Photo. 23 : les logements évolutifs après modifications sur la façade.....	140
Photo. 24 : les skifas offrent des espaces ombragés et donnent à Khanguet Sidi Nadji le caché des villes du Sud	141
Photo. 25 : Ouast Eddar comme espace structurant des habitations à Khanguet Sidi Nadji .	144
Photo. 26 : la Sraya vue de l'intérieur et de l'extérieur avant restauration	145
Photo. 27 : Transformation de la Sraya après la restauration	148
Photo. 28 : les produits du centre artisanal dans la Dachra... ..	149
Photo.29: l'emplacement des deux mosquées dans la Dachra de KSN.....	150
Photo. 30: Les portes et fenêtres de la Mosquée de Sidi Lembarek montrant le génie des bâtisseurs et la valeur des mosquées et zaouïa à Khanguet Sidi Nadji	151
Photo. 31 : Le cimetière près de la mosquée de Sidi Lembarek avec une configuration déférente des cimetières de la région.....	152
Photo. 32 le soubassement des murs réalisé en pierres naturelles.....	154
Photo. 33 : Des maisons construites entièrement avec la pierre naturelle.....	154

Photo. 34 : une toiture constituée par des poutres de palmier prenant appui à leurs extrémités	155
Photo. 35 : La dégradation des habitations dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji	156
Photo. 36 : l'utilisation des matériaux modernes de construction fait rompre l'homogénéité qui caractérise Khanguet Sidi Nadji	156
Photo. 37 : l'implantation des poteaux électriques à l'intérieur du tissu traditionnel interrompe la continuité visuelle et l'harmonie du site.....	157
Photo. 38 : Les fissurations sur les murs résultat des lois universelles de la mécanique.....	158
Photo. 39 : la forme de terrain accentue l'effet de pluie et son action destructrice	158
Photo. 40 : Les fissurations sur les murs résultat des variations de température	159
Photo. 41 : La présence d'espaces réservés aux animaux accentuée l'effet de la dégradation	160
Photo. 42 : La Sraya avant et après la restauration, une opération non achevée.....	161
Photo. 43 et 44 : la Mosquée Sidi Abdelhafidh El Khanguï.....	174
Photo.45 : la salle des ablutions après achèvement des travaux.....	175
Photo. 46 : une toiture rénovée faite en cheverons, planches et argile.....	176
Photo. 47 : La canalisation pour les eaux pluviales.....	176
Photo. 48. 49 : le pavé dans la cour de la mosquée.....	177
Photo. 50 : La porte du mausolée réparé.....	177
Photo.51: Le minaret de la mosquée au début du 20 ^{ième} siècle.....	177
Photo.52 : L'entrée principale de la Dachra au début du 20 ^{ième} siècle.....	185
Photo 53.54 : les digues en béton armé pour la canalisation des eaux de ruissellement.....	192
Photo. 55: la protection de la rive Est de Oued El Arab.....	192
Photo. 56 : l'état des parois extérieures avant intervention.....	197
Photo. 57.58 : l'état des parois intérieures avant intervention.....	197
Photo. 59 : l'état des sols avant l'intervention.....	198
Photo. 60.61 : exemple de plancher dégradé (à gauche) et moyen (à droite).....	199
Photo. 62. 63 : l'état des portes et fenêtres avant l'intervention.....	200
Photo. 64: la dégradation du garde corps dans le patio	201
Photo. 65. 66: l'état de la décoration (à gauche) et le puits sous les terres (à droite).....	201
Photo 67. 68 : l'aspect des parois après l'intervention (l'utilisation de nouveaux matériaux)	206
Photo 69: des parois restées sans intervention.....	206
Photo 70.71 : l'absence d'un revêtement pour les sols après l'intervention	206
Photo 72.73 : l'utilisation des nouveaux matériaux (brique rouge et mortier de ciment) pour la restauration des voûtains	208
Photo 74 : l'utilisation des matériaux traditionnels pour refaire les planchers	208
Photo 75.76 : l'utilisation des matériaux traditionnels pour refaire les planchers	

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau. 01: Grille des valeurs associées au Ksar Aït Ben Haddou (inspirée du modèle de B.M. Feilden & J.Jokilehto, Guide de gestion des sites du patrimoine mondial, 1996).....	37
Tableau. 02 : Répartition des biens culturels par Wilaya	52
Tableau. 03: Répartition des associations culturelles à caractère patrimonial (Situation à 2001)	86
Tableau. 04 : les atouts et les limites des méthodes utilisées par les spécialistes.....	123
Tableau.05: comparaison entre les méthodes de sauvegarde et l'élaboration d'un modèle heuristique.....	125
Tableau.06 : comparaison entre les méthodes de sauvegarde et l'élaboration d'un modèle heuristique d'intervention.....	128
Tableau. 07 : l'état des habitations dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	155
Tableau 08 : Tableau récapitulatif de l'opération.....	175
Tableau 09 : Tableau récapitulatif de l'opération.....	178
Tableau 10 : Le montant de l'étude par rapport aux montants des travaux.....	183
Tableau 11: la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au R-D-C.....	187
Tableau 12 : la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au R+1.....	188
Tableau. 13 : la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au R+2.....	189
Tableau. 14 : la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au R+3.....	189
Tableau. 15 : les entreprises de réalisation, qualification, montants et délai de travaux	190
Tableau. 16 : tableau récapitulatif des études et interventions de sauvegarde dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.....	193
Tableau 17 : Tableau récapitulatif de l'intervention sur la Sraya.....	210
Tableau 18 : Tableau comparatif avec la phase une de la stratégie globale d'intervention...	211
Tableau 19 : Tableau comparatif avec la phase deux de la stratégie globale d'intervention.	212
Tableau 20 : Tableau comparatif avec le programme des études pluridisciplinaires.....	213
Tableau 21 : Tableau comparatif avec le programme des études pluridisciplinaires.....	213
Tableau 22 : Tableau comparatif avec la Phase trois de la stratégie globale d'intervention....	215
Tableau 23 : Tableau comparatif avec la Phase trois de la stratégie globale d'intervention..	215
Tableau 24 : Tableau comparatif avec la Phase trois de la stratégie globale d'intervention..	216
Tableau 25 : Tableau comparatif avec la Phase quatre de la stratégie globale d'intervention..	217
Tableau 26 : Tableau comparatif avec la Phase cinq de la stratégie globale d'intervention....	219
Tableau 27 : Tableau comparatif entre l'intervention étatique et la stratégie globale d'intervention.....	219
Tableau 28 : Tableau récapitulatif des résultats du croisement de l'intervention étatique et la stratégie globale d'intervention (référentielle)	222

ABREVIATIONS

- B.E.T : Bureau d'étude technique
- D.A.L : Direction de l'administration locale.
- D.H.W : Direction de l'hydraulique.
- D.P.A.T : Direction de la planification et de l'aménagement du territoire.
- D.R.A.G : Direction de la réglementation et des affaires générales.
- D.T : Direction du tourisme.
- D.U.C : Direction de l'urbanisme et de la construction.
- ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.
- ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites.
- OVPM : Organisation des villes du patrimoine mondial.
- P.C : Permis de construire.
- P.C.D : Plan communal de développement.
- P.D.A.U : Plan directeur de l'aménagement et de l'urbanisme.
- P.O.S : Plan d'occupation du sol.
- P.P.S.M.V.S.S : Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.
- P.U.D : Plan d'urbanisme directeur.
- P.U.P : Plan d'urbanisme prioritaire.
- P/ A.P.C : Président de l'assemblée populaire communale.
- S.U.C : Subdivision de l'urbanisme et de la construction.
- UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
- V.R.D : Voirie, réseaux divers.
- Z.E.T : Zone d'expansion touristique.
- Z.P.PA.U.P : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

CHAPITRE INTRODUCTIF

1. INTRODUCTION

L'échange généralisé entre les peuples et les cultures, comme la diffusion internationale de modèles architecturaux et urbains font que l'on s'interroge sur son identité. L'histoire devient un repère pour se situer dans le présent et s'interroger sur le futur. Le patrimoine est alors ce que l'on retient de l'histoire qui nous a été léguée et que nous voulons transmettre.

La notion du patrimoine ainsi que son usage ont fait l'objet d'un long récit, cette notion a évolué à travers le temps marquant dans son passage les comportements culturels des peuples, cette détermination se résume dans l'ouvrage de Françoise Choay (1992), qui explique l'évolution du patrimoine historique pour couvrir des intervalles ou un ensemble de valeurs diverses se confondent,

« Patrimoine historique, l'expression désigne un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitue par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé, œuvre et chef-d'œuvre, travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains, dans notre société errante, que ne cessent de transformer la mouvance et l'ubiquité de son présent, patrimoine historique et devenu un des maîtres mots de la tribu médiatique, il revoie à une institution et à une mentalité... » (Choay. F, 1992)

Nous traversons une phase de changement profond dans la façon de considérer le patrimoine historique et culturel et son rôle dans le développement de la société. L'héritage du passé n'est plus seulement décisif de l'identité collective et surtout un moteur du développement, capable d'engendrer des revenus, nombreux sont les pays qui affectent des ressources croissantes à la mise en valeur de cette richesse potentielle qui comme d'autres matières premières telles que le pétrole ou les minéraux nécessite des investissements appropriés pour devenir pleinement productive.

Le besoin de consolider l'identité nationale s'affirme. Il a une traduction politique, au point que le retour aux racines culturelles devient une nécessité primordiale. D'où les programmes culturels et les projets spéciaux des restaurations et de mise en valeur des biens architecturaux. Les premiers ont été lancés récemment en Italie avec un classement électronique des biens archéologiques encouragés, toujours en Italie, grâce à la réaction des fonds pour le développement de l'emploi. Ces programmes et projets témoignent de l'importance croissante

accordée au patrimoine historique dans les pays qui ont la chance de posséder cette richesse et entendent utiliser efficacement les ressources dont ils disposent.

D'ailleurs même dans les pays les moins développés une nouvelle sensibilité se développe aujourd'hui à l'égard des problèmes de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine historique.

L'importante nécessité de protéger les précieux ensembles historiques n'a été reconnue de manière relative que récemment. Le 19^{ème} siècle qui a donné le départ au mouvement moderne de conservation, ne s'est intéressé, presque uniquement, qu'aux monuments isolés. La résolution que l'on pourrait appeler "Charte de protection des monuments historiques", votée en 1931 à Athènes par le Congrès de l'Office des Musées de l'Institut international de Collaboration Intellectuelle, ne s'est pas plus préoccupée du problème des ensembles. Il faut souligner le mérite des urbanistes et des architectes groupés dans les C.I.A.M d'avoir abordé le problème, deux ans plus tard, dans leur "Charte d'Athènes" et d'avoir demandé la protection, non seulement des édifices historiques isolés présentant un intérêt artistique, mais aussi des ensembles urbains: art. 65 de la Charte.

A partir de 1970, une prise de conscience de plus en plus large de la part de l'opinion et des pouvoirs publics se fait en faveur de la conservation intégrée (c'est-à-dire à tous les niveaux économiques, sociaux, administratifs, législatifs etc.)

Ainsi, de même que de la conservation du monument on en est venu à la conservation des ensembles, on est passé d'une conservation architecturale à la protection intégrale d'un tout humain, social, économique, naturel et bâti indissociable.

2. ELEMENTS DE LA PROBLEMATIQUE

La recherche de l'identité passe par l'éveil de l'attention pour les problèmes de conservation et de mise en valeur du patrimoine historique, senti comme facteur de cohésion sociale, et, donc, comme le fondement indispensable de toute politique de développement économique. Ce ne sont pas seulement les grands monuments du passé, souvent la marque d'une civilisation imposée de l'extérieur, qui polarisent l'attention, mais aussi tous les témoignages culturels que la communauté a fait siens et qu'elle entend conserver et mettre en valeur.

Dans cette perspective, la façon même de comprendre le patrimoine a tendance à se modifier, il ne s'agit plus seulement d'œuvre d'art ou de documents forts de l'histoire, mais de témoignage matériel empreint des valeurs d'une civilisation.

Et surtout, il ne s'agit plus seulement de l'épisode isolé, mais de la totalité contextuelle, ou l'intérêt pour les relations avec le contexte revêt autant d'importance que les qualités

intrinsèques du bien en question, brisant les barrières artistiques, architecturales et de l'environnement.

Et pour cette préoccupation que différentes chartes et recommandations promulguées sous l'égide d'organisations internationales telles que : l'ICOMOS*, l'UNESCO**, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des pays Méditerranéens, ont joué le rôle régulateur international en matière de définition théorique et modalités d'application de la procédure juridique du patrimoine.

L'Algérie est une terre d'histoire qui dispose d'un héritage culturel et naturel exceptionnel par sa portée et sa symbolique, témoignant du passage de nombreuses civilisations, il s'agit d'une variété inestimable en matière de patrimoine archéologique, architectural et urbanistique. Nous citons, en l'occurrence, les sites préhistoriques du Tassili et de l'Ahaggar, les villes antiques (Timgad, Theveste, Hippone, Cirta,...), les vestiges des médinas (Alger, Tlemcen,...), les Ksour sahariens, les villages Kabyles, mais également de nombreux édifices hérités de l'époque coloniale.

Dans l'immensité des espaces désertiques et face à l'hostilité de l'environnement, l'homme a toujours usé de fins stratagèmes afin de survivre dans ces milieux chauds et arides, ainsi l'ensemble de ces régions est parsemé d'établissements humains traduisant un génie et une parfaite harmonie avec la nature.

Un de ces remarquables ensembles architecturaux et urbains est celui de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji. Située à l'extrême Nord-Est du chef-lieu de wilaya, précisément à la sortie des gorges de Oued El Arab, au pied des derniers contreforts de l'Atlas saharien, vieille de plus de quatre cent ans ,elle a été fondée en 1602 par Sidi El Mebarek Ben Kacem Ben Nadji. Se caractérisant par un site naturel pittoresque et un patrimoine architectural et urbain remarquable, elle a été classée depuis 1968 comme un patrimoine national à protéger.

Le temps et la main de l'homme n'ont pas épargné ce village, la Dachra de Khanguet Sidi Nadji court malheureusement un vrai danger à cause des dégradations multiples qui touchent essentiellement les habitations et les équipements de cultes qui composent ce site, une grande partie de ces habitations sont dans un état de délabrement avancé et par conséquent inoccupé ; ces dégradations ont pour cause des effets naturels multiples mais aussi une lourde responsabilité de l'homme.

(*) ICOMOS : International Concil on Monuments and Sites ou Conseil international des monuments et des sites.

(**) UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

Vu ses valeurs culturelle et architecturale, la nécessité de freiner la dégradation de la Dachra et de lui rendre son ancienne image s'est avérée plus qu'urgente. En 2001, Khanguet Sidi Nadji a bénéficié d'une étude d'un plan d'occupation des sols qui avait pour objectif la restructuration et la protection du site. Cette étude vise une reconsidération du patrimoine architectural par la protection et la restauration des vestiges historiques, le POS a imaginé aussi différents scénarios pour le repeuplement de la Dachra par la proposition d'équipements qui vont revitaliser le secteur touristique. La dachra de Khanguet Sidi Nadji a bénéficié aussi d'une opération de restructuration de deux milliards de centimes. L'opération a concerné la restauration de la Sraya de Sidi Mohamed Ben Hsine et sa Skifa , la restauration du mur de protection de la Dachra, le revêtement de rues et ruelles et intégration des constructions nouvelles.

En faisant recours à l'observation exploratoire et en se basant sur l'avis des spécialistes du patrimoine, nous pouvons avancer un certain nombre de constats négatifs observables. Les opérations bien qu'étant coûteuses, n'ont pas atteint les objectifs visés, la dégradation continue toujours et la Dachra perd de jour en jour ses qualités architecturales.

L'état délabrant, la dégradation continuelle ainsi que la perte des qualités patrimoniales nous incitent à poser quelques questions, la première est : pourquoi, et malgré des interventions qui avaient pour but la sauvegarde du patrimoine architectural de Khanguet Sidi Nadji, la dégradation ne s'est pas arrêtée? Deuxièmement : Quelles sont les raisons qui ont fait que ces opérations n'atteignent pas les objectifs visés ? Troisièmement : Quelle est la meilleure stratégie pour une sauvegarde de ce patrimoine architectural qui risque de disparaître et avec lui valeurs culturelles et architecturales de la région ?

3. HYPOTHESE DE RECHERCHE:

A partir des constats négatifs, l'état alarmant et le danger que court Khanguet Sidi Nadji et pour développer cette recherche, nous avons formulé une hypothèse supposée comme réponse provisoire aux questions fondamentales de la recherche

« La sauvegarde du patrimoine architectural de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji dans le but de freiner sa continuelle dégradation, semble dépendre de la mise en place d'une stratégie globale plutôt que d'interventions ponctuelles »

4. OBJECTIFS DE RECHERCHE:

Le sujet de recherche porte sur le patrimoine architectural et urbain de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, il aborde la notion de la sauvegarde du patrimoine architectural et culturel

local comme enjeu capital pour la conservation et de la récupération de cet héritage comme expression fondamentale de la culture d'une collectivité, de ses relations avec son territoire et, en même temps.

Les objectifs pour khanguet Sidi Nadji découlent de la volonté de Sauvegarder et de promouvoir la Dachra en tant que village vivant, héritier d'une grande et longue histoire en conséquence l'objectif principal s'articule autour de l'idée suivante : conserver et améliorer le cadre physique de la Dachra tout en respectant les fondements culturels et les traditions architecturales.

L'action de conserver passe avant tout par le respect des valeurs architecturales et urbanistiques que l'histoire de Khanguet Sidi Nadji nous a transmise, de cette idée naît un ensemble d'objectifs primaires, secondaires et même tertiaires ;

1. Mettre en place un processus solide e durable quant à la prise en charge de la Dachra sur le plan de la conservation du patrimoine architectural.
2. Instaurer une stratégie d'intervention sur les composantes du patrimoine bâti pour assister les spécialistes du patrimoine à intervenir efficacement pour le sauvegarder.
3. Renforcer l'activité d'entretien de l'architecture traditionnelle dans la Dachra, comme facteur de développement durable (social, économique et environnemental).
4. Faire ressortir les qualités patrimoniales de la Dachra en fournissant les informations de base sur son aspect physique.
5. Attirer l'attention des responsables vers un patrimoine qui commence à disparaître, pour mieux entretenir des interventions qui freinent la dégradation au lieu de l'accélérer.
6. Sensibiliser les habitants et surtout les propriétaires envers cette richesse culturelle et architecturale inestimable.
7. Redonner vie à ce village en sauvant son image et en revitalisant la notion du tourisme durable.

5. APPROCHE METHODOLOGIQUE:

Partant du principe que d'une manière générale, les hypothèses formulées dans le cadre du sujet de recherche ne sont en fait que des réponses provisoires aux questions fondamentales, elles nécessitent alors la confrontation avec la réalité.

La vérification de l'hypothèse est basée sur une recherche sur le processus de l'intervention étatique par différentes évaluations qualitatives des étapes de l'opération.

La méthode d'investigation envisagée pour la collecte des données nécessaires est «l'enquête».

La technique de «l'entrevue de recherche» est privilégiée auprès des structures publiques. La tâche consiste alors à mener des interviews auprès des structures techniques, des services administratifs impliqués dans la gestion du patrimoine architectural.

Ainsi que le recours à une évaluation technique de l'opération étatique par une comparaison entre l'état initial et l'état après intervention pour confirmer ou non son échec sur le plan technique. Ainsi qu'une évaluation méthodologique de l'opération par une recherche comparative entre les différentes étapes de l'opération étatique actuelle et celle de la nouvelle stratégie par le biais de la technique des tableaux croisés.

6. STRUCTURE DU MEMOIRE

Ce travail de recherche relatif à la sauvegarde du patrimoine comme moyen de préserver l'identité urbaine, architecturale et culturelle de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji commence par une introduction générale suivie par cinq chapitres distincts:

Le premier chapitre traite la sauvegarde du patrimoine bâti entre concepts et théories. Il se veut une introduction aux concepts ayant relation avec le patrimoine et les différentes théories de conservation.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux les stratégies de sauvegarde et au patrimoine. Il a pour but d'identifier les approches de sauvegarde du patrimoine architectural menées dans le monde et par la politique algérienne afin de mettre en exergue leurs avantages et leurs limites.

Le troisième chapitre définit la sauvegarde du patrimoine par rapport aux recherches antérieures. Il se veut une introduction aux différentes méthodes et stratégies ayant traitées la sauvegarde du patrimoine architectural ainsi qu'un positionnement épistémologique par apport aux recherches antérieures pour définir notre propre stratégie de sauvegarde.

Le quatrième chapitre met l'accent sur les valeurs patrimoniales de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, ces valeurs qui donnent à ce site ses caractéristiques architecturales et urbaines, à travers ce chapitre nous allons aussi évoquer l'état actuel de cet héritage ainsi que les différentes pathologies de dégradation qui menacent son patrimoine bâti.

Le cinquième chapitre expose les différentes interventions et études ayant traité la question du patrimoine bâti dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji et tente de vérifier l'hypothèse de travail par une évaluation de l'opération étatique pour prouver son échec sur le plan technique et méthodologique.

Une Conclusion générale clôture le travail de recherche. Elle contient les recommandations inhérentes au sujet de recherche et les limites de l'étude.

PREMIER CHAPITRE

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BATI

ENTRE CONCEPTS ET THEORIES

Introduction

Le patrimoine architectural, héritage culturel que nous a transmis le passé, a une grande valeur spirituelle et transcrite de la manière la plus expressive l'histoire de la civilisation humaine. Ce patrimoine constitue une partie essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui. Nous ne devons pas oublier que chaque époque a ses réussites; le problème est de savoir découvrir et apprécier ces réussites afin de les sauvegarder, de les mettre en valeur et de les intégrer harmonieusement au cadre de vie contemporain.

Dans le passé, tout créateur valable appréciait et respectait l'oeuvre de ses prédécesseurs et cherchait à incorporer harmonieusement son ouvrage dans le cadre bâti qui allait être l'environnement de son oeuvre. Cette leçon est d'autant plus précieuse qu'aujourd'hui nombre d'architectes et d'urbanistes l'ont oublié et pensent avec orgueil que l'ère de la création ne commence qu'à leur apparition à l'horizon. . . attitude qui, d'ailleurs, a provoqué des dégâts irréparables.

De tous les problèmes que pose aujourd'hui la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité, celui de la conservation et de la réanimation des centres historiques est probablement l'un des plus urgents. Le développement de la civilisation industrielle, qui s'est considérablement accéléré depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, fait désormais courir un péril extrême aux centres historiques des villes, aux bourgades et aux villages anciens, ainsi qu'au cadre même des monuments les plus insignes.

Cette évolution, et la prise de conscience des dangers qu'elle implique, ont été clairement définies lors du deuxième Congrès Mondial des Architectes et Techniciens des Monuments Historiques, tenu à Venise en 1964. L'article 1er du document sorti des travaux de ce Congrès, que l'on appelle, la "Charte de Venise", indique en effet que "la notion de monument historique comprend tant la création architecturale isolée que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique." "Elle s'étend non seulement aux grandes créations, mais aussi aux oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle". Cet article fondamental inspire désormais l'action des organismes internationaux qui ont pour mission de défendre les valeurs de cet ordre.

I. Le patrimoine et la sauvegarde, l'évolution de deux notions

I.1 La notion du patrimoine, un héritage et une transmission

En dehors des travaux anciens de Paul Léon, de Louis Réau et de quelques articles d'André Chastel (1951, 1994, 1980), il faut attendre le milieu des années 1970 pour voir des travaux consacrés au patrimoine. Encore faut-il préciser que ces études ne portaient pas sur la notion de patrimoine, mais plutôt sur le secteur traditionnel des monuments historiques. Les premières analyses d'André Chastel (1980) sur le concept de patrimoine, l'ouvrage pionnier de Marc Guillaume (1980) et la publication du rapport Querrien (1984) forment le point de départ d'une réflexion d'envergure qui va mobiliser pendant plus de dix ans la communauté scientifique.

Cette mobilisation se situe d'emblée dans l'espace de la critique. Derrière la vogue du mot, historiens, sociologues, ethnologues et philosophes s'attachent à décrire le symptôme. Pour Alain Bourdin en 1984, le patrimoine est « *au carrefour de deux processus essentiels dans toute société : la production de la sécurité et celle de la valeur* ». Même constat en 1990, au moment où Henri-Pierre Jeudy publie les travaux d'un important séminaire « Patrimoine », tenu au collège international de philosophie entre 1987 et 1989 et exclusivement consacré à l'épistémologie du terme. D'emblée le directeur de la publication précise la distance nécessaire que la recherche se doit de prendre avec un tel objet :

« *Le patrimoine existe-t-il en soi ? S'il n'est qu'un acquis dans un processus de cumulation et de transmission, il devient une valeur a priori [...]. S'il est une invention, il vient fonder une illusion fondamentale et nécessaire à la reproduction des sociétés ; il se donne pour un leurre ontologique.* » (Jeudy.H.P, 1989)

Dans la notion de patrimoine, quelles que soient les définitions que l'on en donne, deux idées transparaissent : ce sont celles d'héritage et de transmission.

L'héritage fut, dans un premier temps, conçu comme un héritage familial ; il devint par la suite héritage d'une collectivité. Cette évolution est fondamentale et permet d'étendre la définition donnée précédemment : le patrimoine est ce qui est commun à tous ; il peut, en ce sens, être considéré comme un espace public.

Le « *Patrimonium* » signifie en latin « un bien d'héritage qui descend suivant les lois, des pères et des mères aux enfants » (dictionnaire Littré). Ainsi, la conception d'origine du patrimoine est étroitement liée à la sphère familiale ou privée (biens, terres ou savoir-faire de la famille) ; la référence essentielle est le père, ainsi que sa lignée ascendante et descendante, reliant entre eux les trois segments temporels (passé, vie quotidienne, futur) et soulignant la chaîne des générations. Selon cette perspective, l'individu constitue à la fois l'héritier et le membre d'une communauté familiale.

Cet héritage peut prendre la forme d'une fortune (ou d'un capital), dans le sens qu'il procure un certain revenu : le patrimoine, c'est la terre, le sol sur lequel on vit et qui nous fait vivre (Robine, N.1996) ; il est le fondement de la subsistance.

L'héritage familial se transforme, au Moyen-Age, en biens de l'Eglise : l'on assiste au passage d'une idée de famille biologique à celle d'une communauté de croyants.

Au 18^e siècle, le patrimoine (monument historique) devient réellement un bien collectif ; intégrant déjà les biens de l'Eglise, l'idée de patrimoine comprend, dès lors, les biens de la couronne. Par la suite, ce sont les biens ayant une signification pour l'ensemble de la Nation (Chastel, A.1986), ou pour la société, qui sont compris comme patrimoniaux. Cet élargissement à la sphère publique permet de redéfinir le patrimoine, non seulement en tant qu'héritage du père: possession, actif, bien propre d'une personne, mais aussi d'une société.

C'est au 20^e siècle, avec l'éclatement de la famille nucléaire traditionnelle et la recherche d'une identité liée à d'autres sphères que celles de la cellule familiale que le patrimoine prend une valeur « universelle » : l'on se met à parler de patrimoine scientifique, végétal, zoologique, etc. De façon générale, cette idée d'héritage souligne, indépendamment des diverses périodes, que le patrimoine est un ensemble de biens et de valeurs construit au fil du temps par le groupe auquel l'individu appartient et participe ; ce groupe peut être la famille ou la collectivité, au sens plus ou moins large (ville, région, nation) et défini par des critères divers (culture, économie, géographie). En ce sens, le patrimoine constitue un élément fondamental de l'identité collective.

Cet héritage, ce bien commun à un groupe est transmis vers un autre groupe. Le fait de transmettre renvoie à l'idée d'organisation, de recherche de logique et de sens ; il ne s'agit pas de restituer telles quelles les choses et les événements, mais de les mettre en forme. Dès lors, le patrimoine implique une construction ou une invention. Ainsi, les éléments patrimoniaux constituent les supports, les relais permettant aussi bien la transmission de la culture d'un groupe vers un autre, que sa réinterprétation.

Qu'il relève du patrimoine matériel ou du patrimoine immatériel, c'est-à-dire les idées, les savoir-faire, les mythes, chaque élément patrimonial est maintenant perçu dans les solidarités qui le lient à son contexte, à son histoire, aux usages modernes que nous lui attribuons.

Le patrimoine architectural bâti est l'un des composants du patrimoine culturel, il constitue un milieu construit qui naît, se transforme et vieillit au rythme et à l'image des populations et des activités qui en marquent le dynamisme.

I.1.1 Patrimoine naturel et culturel

« La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites, et tenait surtout compte de leur valeur esthétique et historique. Aujourd'hui (...), les monuments sont également considérés pour leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues » (UNESCO, 2000) .

De nos jours, la notion de patrimoine sert à désigner un ensemble de biens hérités du passé, qu'ils soient d'ordre *culturel* (bâtiments, oeuvres d'art c'est-à-dire objets immobiliers et

mobiliers) ou *naturel* (paysages, parcs, jardins, territoires ruraux, relief, faune, flore). L'application de la catégorie de patrimoine à la nature est intéressante car « *elle représente un coup de force : le patrimoine désigne l'archétype du bien approprié ; il s'oppose alors sémantiquement au naturel, au sauvage, à l'inappropriable* » (Godard, F. 1990).

Le patrimoine se caractérise, par ailleurs, par sa bifacialité : il comprend une dimension *matérielle* (bâtiments, édifices, outils, oeuvres d'art) et une dimension *idéelle* (idées, rites, savoir-faire). Le caractère « flou » et difficilement cernable de la notion de patrimoine est parfois évoqué, incitant de nombreux chercheurs à la repreciser à travers certains adjectifs (patrimoine historique, ethnologique, culturel, naturel).

La convention du patrimoine mondial (1972) concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel définit le patrimoine naturel et culturel comme suit :

Le patrimoine naturel est constitué par:

- Les monuments naturels qui sont constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telle formation qui ont une valeur spéciale du point de vue esthétique ou scientifique.

- Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales précieuses ou menacées qui ont une valeur spéciale du point de vue de la science ou de la conservation.

Le patrimoine culturel s'intéresse à la réalisation de la culture par l'intermédiaire du milieu bâti urbain et rural ainsi qu'à sa traduction à travers l'architecture, l'esthétisme et les arts. Plus particulièrement, il concerne les oeuvres architecturales anciennes et présentes.

- Les monuments : « *œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentale, y compris les grottes et les inscriptions, ainsi que les éléments, groupes d'éléments ou structure de valeurs spéciale du point de vue archéologique, historique, artistique ou scientifique* » (l'UNESCO, 1972).

« *La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle* » (Charte de Venise, art 1. 1964).

- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur exceptionnelle, du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

- Les sites : ce sont les zones topographiques, les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature qui ont une valeur spéciale en raison de leur beauté ou de leur intérêt du point de vue

archéologique exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique (l'UNESCO ,1972).

- Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées qui ont une valeur spéciale du point de vue de la science, de la conservation, de la beauté naturelle ou des œuvres conjuguées de l'homme et de la nature.

I.1.2 le patrimoine et les systèmes de valeurs

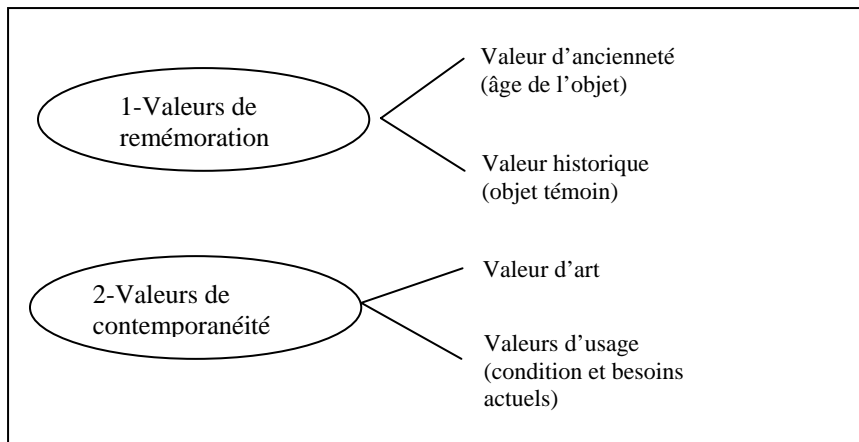
I.1.2.1 le patrimoine et les systèmes de valeurs selon Riegl

Riegl est le premier auteur à avoir formulé une théorie des valeurs du patrimoine ; cet auteur viennois, dont l'ouvrage (1902) aux dimensions à la fois sociale et philosophique est considéré comme un texte fondateur, investit les attitudes et conduites liées à la notion de monument historique et rejette d'emblée une conception purement normative de l'histoire de l'art. Riegl souligne ainsi à quel point la compréhension du (des) sens attribué(s) aux monuments historiques est fondamentale pour l'élaboration des pratiques.

Riegl définit le monument historique à travers un système de valeurs, valeurs entrant parfois en collision et se succédant au cours du temps ; il montre ainsi que les valeurs du patrimoine ne sont pas des données objectives. Ce poids sémantique attribué au monument historique en a fait *«un problème de société, une clé de questionnement sur le devenir des sociétés modernes»* (Choay,F.1992). Riegl montre, par ailleurs, que des conflits émergent dès qu'une volonté de protection (classement, mise à l'inventaire), puis de mise en valeur, existe. Il souligne enfin que des compromis sont possibles, compromis à négocier en tenant compte de l'état du monument et du contexte socioculturel.

Schématiquement, Riegl oppose deux catégories de valeurs Fig (01): les valeurs de remémoration liées au passé et faisant intervenir la mémoire et les valeurs de contemporanéité basées sur le présent.

Parmi les valeurs de contemporanéité, Riegl souligne l'importance de la valeur d'art, elle-même décomposée en deux catégories : la valeur d'art relative, qui concerne les œuvres anciennes accessibles à la sensibilité contemporaine et la valeur d'art de nouveauté qui renvoie à l'apparence intacte des œuvres. Elle implique une restauration fidèle et va, en ce sens, à l'encontre de la valeur d'ancienneté. De l'ordre des valeurs de contemporanéité, se trouve aussi la valeur d'usage, soulignant les conditions et nécessités actuelles d'utilisation des monuments. L'introduction de cette dernière valeur est fondamentale.



. 01: Système de valeurs du patrimoine, selon Riegl (1904)

Source : Stein, V .2003

Ce furent pendant longtemps les valeurs mémoriale, esthétique et artistique qui dominèrent, justifiant les choix en matière de patrimoine ; si ces valeurs étaient adaptées au patrimoine ancien, elles le sont moins lorsqu'il s'agit de départager les acteurs concernés par le patrimoine contemporain.

Si une prise en compte du patrimoine en tant qu'élément de mémoire et en tant qu'élément esthétique (forme, structure, etc.) est indispensable à la compréhension et à la gestion de la ville, celles-ci ne peuvent s'envisager sans une intégration des dimensions socio-culturelle, économique et politique. C'est ce constat qui incita certains acteurs à souligner la présence de «nouvelles » valeurs du patrimoine.

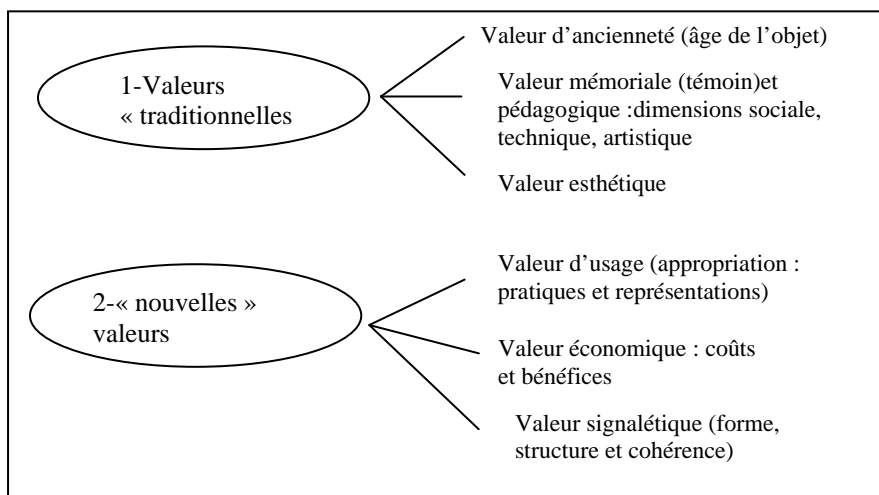


Fig. 02: Système de valeurs nouvelles du patrimoine

Source : Stein, V .2003

I.2 La notion de sauvegarde, la naissance d'une nouvelle discipline

Dans la langue française la sauvegarde veut dire assurer la protection ou la conservation de (quelque chose), le préserver.

« *Le premier sentiment de l'homme fut celui de son existence, le second celui de sa conservation* », déclarait Jean-Jacques Rousseau (1712-1778). Il est certain que les plus anciens témoignages que nous a laissés l'humanité attestent le soin déployé de tout temps par l'homme pour conserver ses objets et ses outils.

En architecture on entend par « conservation », toutes les opérations indispensables à la survie d'une œuvre (élimination des causes et des produits d'altération, renforcement, consolidation des supports, refixages des couches picturales, protections préventives). Par « restauration », on désigne les opérations complémentaires touchant à l'aspect de l'objet (réintégration des lacunes, retouches, restitutions... qui semblent servir à redonner son sens à l'objet, à améliorer sa valeur esthétique). Dans la pratique actuelle, attentive à l'état initial de l'œuvre, conservation et restauration sont des opérations axées l'une sur la recherche, l'autre sur la mise en valeur des matières originales.

La conservation se révèle donc un facteur essentiel de l'évolution et du progrès. Dès les origines, le sentiment d'un au-delà, sorte de prolongement de la vie terrestre, poussa l'homme à conserver les objets qu'il avait créés, en raison de la nécessité qu'il y avait à pourvoir le défunt d'objets et d'aliments propres à entretenir la vie.

L'idée de conservation s'est attachée aussi à tout ce qui concernait le divin. C'est ainsi que chez les Égyptiens les temples étaient construits en pierre, tandis que les demeures profanes, celles même des souverains, étaient édifiées en matériaux périssables. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque hellénistique, les Grecs habitant en effet des maisons très pauvres à côté de temples somptueux.

« *La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire* » (charte de Venise 1964)

I.2.1 L'évolution de la sauvegarde du patrimoine bâti, les différentes théories du XIXe et XX siècles

Le débat sur la restauration qui avait précocement divisé les antiquaires et les architectes anglais à la fin du XVIII siècle, se trouve enrichi et élargi aux dimensions de la scène européenne. Schématiquement, deux doctrines s'affrontent : l'une, interventionniste, prédomine dans l'ensemble des pays européens, l'autre, anti-interventionniste, est surtout propre à l'Angleterre. Leur antagonisme peut être symbolisé par celui des deux hommes qui les ont respectivement défendues avec le plus de conviction et de talent, Viollet-le-Duc et Ruskin.

I.2.1.1 Le mouvement anti-interventionniste, non à la restauration:

John Ruskin (1819-1900), défend un anti-interventionnisme radical, jusqu'alors sans exemple, et qui est la conséquence de sa conception du monument historique. Le travail des générations passées confère aux édifices qu'elles nous ont laissés un caractère sacré. Les marques que le temps a imprimé sur eux font partie de leur essence. William Morris (1834-1896) de sa part développe ce thème selon une argumentation personnelle, laissant ouverte l'hypothèse optimiste d'un *revival* de l'art ancien : le prix des monuments du passé résulte moins de la grande cassure des savoir-faire provoquée par la révolution industrielle que d'une prise de conscience propre au XIX siècle.

Pour Ruskin il est interdit de toucher aux monuments du passé. « *Nous n'en avons pas le moindre droit. Ils ne nous appartiennent pas. Ils appartiennent en partie à ceux qui les ont édifiés en partie à l'ensemble des générations humaines qui nous suivront* » Toute intervention sur ces « reliques » est un sacrilège.

La violence des imprécations ruskiniennes contre la restauration éclate dans la deuxième partie de la « Lampe de mémoire », se répercute dans les conférences ultérieures du critique et trouve des échos vibrants dans une partie de la presse anglaise. Au vrai sens du terme, restauration signifie « *la destruction la plus totale qu'un bâtiment puisse subir* ». Le projet restaurateur est absurde. Restaurer est impossible. Autant qui redonner la vie à un mort.

I.2.1.2 Le mouvement interventionniste, pour une sauvegarde des monuments

Par contre du côté français, la doctrine et la pratique de la restauration sont dominées par la figure de Viollet-le-Duc (1814-1879). A partir de ses écrits sur le sujet et de ses interventions sur les monuments français, il est facile de tirer une image de son oeuvre qui l'oppose, point par point, à celle de Ruskin. Depuis près d'un siècle, la contribution de Viollet-le-Duc est généralement réduite à une définition célèbre de son *Dictionnaire* : « *Restaurer un édifice, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné* » (Viollet-le-Duc, 1856) et à une conception « idéale » des monuments historiques, qui fondent dans la pratique un interventionnisme militant dont il est devenu convenable de rituellement dénoncer l'arbitraire: façade gothique inventée de la cathédrale de Clermont-Ferrand flèches ajoutées à Notre-Dame de Paris et à la Sainte-Chapelle, sculptures détruites ou mutilées remplacées par des copies, reconstitutions fantaisistes du château de Pierrefonds, reconstitutions composites des parties supérieures de l'église Saint-Sernin à Toulouse, Fig (03).

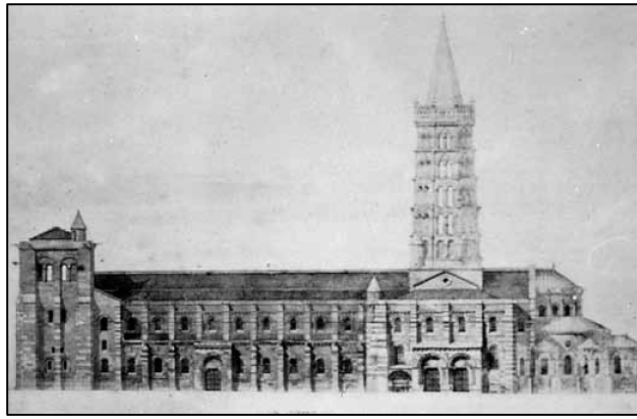


Fig. 03: Toulouse, l'église de Saint-Sernin, façade Sud avant restauration.

Dessin de l'étude par Viollet-le-Duc

Source : (Jokilehto. J, 1986)



Photo.01 : Toulouse, l'église Saint-Sernin, façade Nord.

Source : (Wikidédia, 2006)

On ne doit pas ignorer l'intérêt de Viollet-le-Duc pour l'histoire des techniques et des chantiers, ses méthodes d'enquête *in situ*, le rôle que, l'un des premiers, il attribua aux relevés Photographiques, et la façon dont il sut, avant l'heure, déposer les sculptures trop fragiles ou trop menacées des façades. En Outre, l'historien de l'art Louis Grodecki (1919-1982) a bien montré que Pierrefonds, dont il ne restait que des fragments ruinés, avait été pour Viollet-le-Duc l'occasion d'un divertissement.



Fig. 04: Le château de Pierrefonds avant la restauration (1885)

Source : (Jokilehto. J, 1986)



Photo.02 : Le château de Pierrefonds après restauration par Viollet-le-Duc(2004)

Source : (Wikidédia, 2006)

I.2.2 Les nouvelles tendances de la conservation architecturale, une nouvelle vision de la sauvegarde

Tout savoir en cours de constitution appelle la critique de ses concepts, de ses démarches et de ses projets. Les disciplines jumelles de la conservation et la restauration des monuments historiques n'y ont pas échappé. Après le travail fondateur de la première génération, vint, à la fin du siècle, une réflexion seconde, critique et complexe.

Dès le dernier quart du XIX siècle, l'hégémonie de la doctrine de Viollet-le-Duc commence à être ébranlée par une démarche plus questionnante, plus nuancée, mieux informée aussi, grâce aux progrès de l'archéologie et de l'histoire de l'art. Cette orientation est passée dans la pratique lentement, de façon anonyme et presque subreptice. Elle fut cependant définie, mise en oeuvre et défendue avec éclat par un homme dont l'oeuvre anticipatrice est aujourd'hui à peu près ignorée, sauf dans son pays d'origine, l'Italie.

Vers 1880, deux nouvelles conceptions de la restauration s'affirmèrent presque en même temps ; elles furent soutenues l'une par Luca Beltrami, l'autre par Camillo Boito. Le premier demanda au restaurateur de s'appuyer sur les données de l'analyse philologique du monument. En faire l'historique est un préliminaire indispensable pour l'ouvrier, qui doit travailler non en procédant par analogie, mais en se fondant exclusivement sur des témoignages sûrs. Le restaurateur doit être un historien, un archiviste, capable de déchiffrer tous les documents, écrits et figuratifs, relatifs à l'objet qui l'intéresse. Quelques années avant Beltrami, Boito, jugeant périmées les conceptions de la restauration du style, de la restauration romantique et de la restauration historique, développa des principes fondamentaux qui précludèrent à l'extension du concept de monument qui prit la valeur de bien culturel, en considérant les monuments comme des éléments essentiels pour l'histoire des mœurs et de la civilisation ; la restauration devait être conservation, puisque le respect de ces monuments est une condition à laquelle on ne peut renoncer, dans la mesure même où les modifications altèrent la lecture et déforment la structure

intégrale des textes ; la restauration qui consiste à remplacer des parties manquantes ou détériorées doit être l'acte final des interventions possibles, car il est nécessaire de sauvegarder l'authenticité de l'œuvre et, pour cela, de donner une priorité absolue à la consolidation ; les adjonctions, au cas où elles seraient indispensables, doivent être apportées en fonction de données certaines et ne peuvent changer la physionomie que le monument tient et de son auteur et du temps.

Les principes de Boito ne furent admis qu'en 1931, lorsque la Conférence d'Athènes les prit à son compte, un an avant la refonte, augmentée d'une mise à jour, qu'en fit G. Giovannoni. La méthodologie inaugurée par Boito et développée par Giovannoni est profondément novatrice.

La reconnaissance de la validité, concernant le monument, de chaque composante figurative et de chaque phase de l'histoire était en nette opposition avec les théories de l'harmonie du style, en tant que donnée fondamentale du caractère de monument, ainsi qu'avec les procédés adoptés pour restaurer cette harmonie, dans le cas où elle s'était détériorée ou perdue, et pour la créer, lorsqu'elle était inexistante.

Chez Boito se trouve déjà clairement énoncée la conception actuelle du respect que l'on doit aux vicissitudes historiques et artistiques d'une œuvre d'architecture, ainsi que la conception de la restauration comme souci de conserver et de récupérer le plus largement possible l'ensemble des éléments, figuratifs et documentaires, qui concourent à l'unité, du monument. Le rapport de coïncidence formulé par Viollet-le-Duc entre l'auteur et le restaurateur est alors remplacé par la détermination précise du rôle qui revient à ce dernier et qui consiste à enregistrer de manière objective et impersonnelle la réalité d'un édifice.

La pratique, toutefois, ne correspondit pas à un énoncé aussi rigoureux et lumineux de la méthode. Le souci de respecter l'authenticité, en effet, n'empêcha pas Boito et ses disciples de se laisser aller à parfaire, à compléter et à reconstruire, ni de retomber dans les erreurs des restaurations du XIX^e siècle. Les enquêtes, les analyses et les explorations continuèrent d'être conduites d'une manière empirique et par des praticiens imparfaitement préparés aux disciplines de l'histoire de l'art.

La figure historique de la ville est apparue sous une forme à la fois accomplie et anticipatrice dans l'œuvre théorique et dans la pratique de l'italien G. Giovannoni, qui accorde simultanément une valeur d'usage et une valeur muséale aux ensembles urbains anciens, en les intégrant dans une conception générale de l'aménagement territorial. Le changement d'échelle imposé au cadre bâti par le développement de la technique a pour corollaire un nouveau mode de conservation des ensembles anciens, pour l'histoire, pour l'art et pour la vie présente. Ce «patrimoine urbain», que Giovannoni est sans doute le premier à désigner systématiquement sous ce terme, acquiert son sens et sa valeur non pas en tant qu'objet autonome d'une discipline propre, mais comme élément et partie d'une doctrine originale de l'urbanisation.

Une ville historique constitue en soi un monument, mais elle est en même temps un tissu vivant: tel est le double postulat qui permet la synthèse des figures muséales de la conservation urbaine et sur lequel Giovannoni fonde une doctrine de la conservation et de la restauration du patrimoine urbain.

II. Les monuments Historiques et la sauvegarde

II.1 La notion de monument historique

En français, le sens originel du terme est celui du latin *monumentum*, lui-même dérivé de *monere* (avertir, rappeler), c'est ce qui interpelle la mémoire. (Larousse, 2006)

« *Œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée* » : cette définition du monument historique par l'historien d'art viennois Aloïs Riegl – auteur du *Culte moderne des monuments* (1903) – épouse parfaitement les caractéristiques que le dictionnaire retient du « monument » au sens premier du terme, le monument commémoratif – arc de triomphe, colonne, stèle funéraire – en constituant l'exemple type.

Le monument a donc une valeur à la fois, de mémorisation (qui n'est pas forcément esthétique : un monument peut ne pas être une œuvre d'art, comme le soulignait Riegl en distinguant « valeur historique » et « valeur artistique ») et d'universalisation, dans la mesure où il transmet une mémoire à toute une communauté ; communauté présente et à venir mais, en tout cas, communauté publique, et non pas privée (ce qui exclut, par exemple, le simple souvenir de famille). C'est en cela qu'il a une partie liée avec la durée, impliquant une construction « en dur » : de préférence l'inscription dans la pierre, qui le voue par excellence à l'architecture et à la sculpture.

C'est la Charte de Venise (1964) qui a approfondi la notion de monument historique. Il s'agit de « toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique ».

L'évolution la plus remarquable présentée par la Charte de Venise se trouve dans l'article 6: « *la conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle* ». Donc un monument n'est pas un élément isolé: il forme un tout avec son environnement non seulement pour des critères esthétiques mais aussi pour ceux qui lui confèrent toute sa signification culturelle ou fonctionnelle. Ainsi est proclamé que le monument est inséparable de son cadre bâti ou naturel.

F.Choay dans son livre *L'allégorie du patrimoine* (1992) précise que la nature affective de la destination est essentielle « *...il ne s'agit pas de faire constater, de livrer, une information neutre, mais d'ébranler, par émotion, une mémoire vivante. Donc, un monument est artefact*

édifié par une communauté d'individus pour se faire remémorer ou faire remémorer d'autre génération, des personnes, des événements, des sacrifices, des rites ou des croyances ».

La spécificité du monument tient alors précisément à son mode d'action sur la mémoire. Non seulement il la travaille et la mobilise par la médiation de l'affectivité, de façon à rappeler le passé en le faisant vibrer à la manière du présent. Le monument s'est développé et devenu monument historique mais la différence, fondamentale, mise en évidence par A. Riegl, au début de ce siècle : le monument est une création délibérée (*gewoilt*) dont la destination a été assumée a priori et d'emblée, tandis que le monument historique n'est pas initialement voulu (*urzugewollt*) et créé comme tel; il est constitué a posteriori par les regards convergents de l'historien et de l'amateur, qui le sélectionnent dans la masse des édifices existants, dont les monuments ne représentent qu'une petite partie. Tout objet du passé peut être converti en témoignage historique sans avoir eu pour autant, à l'origine, une destination mémoriale. Le monument a pour fin de faire revivre au présent un passé englouti dans le temps. Le monument historique entretient un rapport autre avec la mémoire vivante et avec la durée.

II.2 La sauvegarde des monuments historiques, une action pluridisciplinaire

La conservation des monuments historiques suscite la constitution d'un nouveau champ de savoir et de corps de spécialistes dont l'action rencontre rapidement l'espace du politique. Aux archéologues qui découvrent et mettent à jour ces sites, vont s'ajouter des architectes, chargés de les conserver et de les valoriser. Contrairement à leurs collègues qui restaurent les manuscrits anciens et les oeuvres d'art dans la solitude des ateliers des bibliothèques et des réserves des musées, les architectes chargés des monuments historiques sont amenés à dialoguer et à composer avec de multiples acteurs politiques, sociaux et économiques pour assurer leur mission de conservation.

Celle-ci mobilise en effet des budgets plus conséquents et rencontre sur le terrain de nombreux obstacles : sa mise en oeuvre va souvent à l'encontre d'autres logiques économiques, notamment la promotion foncière et immobilière. En outre, la valeur symbolique du monument peut faire de sa conservation ou de sa destruction un enjeu politique.

II.2.1 La sauvegarde des monuments religieux, la plus ancienne des sauvegardes

Les lieux de culte réfèrent d'abord au patrimoine bâti reconnaissable par sa qualité architecturale, son intérêt historique mais aussi de plus en plus sa valeur communautaire ou identitaire. Par ailleurs, la définition de patrimoine religieux prend une dimension englobante, intégrant le bâti mais aussi les archives et les collections, le paysage sacré et les éléments immatériels tels que les usages, les rites et les traditions associés à ces lieux.

La conservation des lieux de culte pose des défis de taille dérivant de leur signification particulière dans nos sociétés, de leur nombre et de leur diversité. De plus, la particularité architecturale et la complexité de ces bâtiments amènent des besoins particuliers de maintenance et de restauration.

La protection des monuments religieux chrétiens repose encore sur les outils traditionnels de protection du patrimoine, notamment les instruments législatifs, par apport aux formules de concertation. Le rôle des pouvoirs publics dans la protection et la conservation, voire la propriété des lieux de culte, reste encore important en Europe. En Amérique, il est plus pondéré, notamment aux Etats-Unis où les associations locales ou régionales jouent un rôle fort actif. Les cas européens démontrent aussi un traitement particulier réservé au patrimoine religieux dans les législations de protection du patrimoine, fruit d'une forte présence de ces institutions dans l'histoire nationale.

Pour mieux connaître en quoi consiste l'intervention sur le patrimoine religieux chrétiens, nous avons pris l'exemple de l'église de la Madeleine (Vézelay) en France, cette église a subi depuis sa création beaucoup de changements et d'interventions, mais l'intervention de E. Viollet-le-Duc reste celle qui a marqué l'histoire de cette église.

II.2.1.1 la restauration de l'église de la Madeleine (Vézelay), une référence de la sauvegarde des monuments chrétiens,

La Madeleine, église de la (Vézelay), église abbatiale du XIIe siècle située près d'Avallon, dans l'Yonne en France.

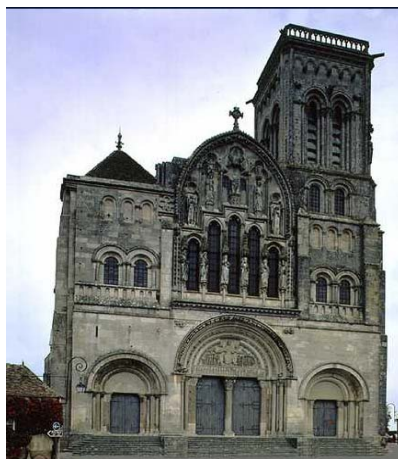


Photo. 03 : Église de la Madeleine (Vézelay, Yonne) façade occidentale, XIIe siècle

Source : Encyclopædia Universalis France S.A . 2003

L'abbaye bourguignonne de Vézelay fut d'abord un établissement de moniales, fondé pendant la seconde moitié du IXe siècle. Détruite lors des raids normands, elle fut relevée par un groupe de moines qui s'installèrent au sommet de la colline voisine. Au début du XI^e siècle, le bruit se répandit que sainte Marie-Madeleine y était enterrée et qu'elle accomplissait des miracles. Le monastère devint alors un important centre de pèlerinage, entraînant la reconstruction d'une vaste abbatiale de style roman.

La reconstruction démarra vers 1096, vraisemblablement par le chœur, réédifié de nouveau à l'époque gothique. La nef actuelle fut entreprise à la suite d'un incendie survenu le 21 juillet 1120 qui ravagea l'ancien vaisseau. Tournant le dos aux solutions mises en œuvre quelque temps auparavant à la grande abbaye de Cluny, l'architecte de Vézelay conçut une large nef centrale, moyennement élevée, voûtée d'un berceau à pénétrations. Elle est éclairée par de vastes baies

surmontant de grandes arcades beaucoup moins hautes que celles de Cluny et surtout en plein cintre, alors que l'arc brisé s'imposait partout ailleurs en Bourgogne. Les collatéraux voûtés d'arêtes, larges mais peu élevés ne pouvant efficacement contrebuter la voûte du vaisseau central, l'architecte maintint la structure en utilisant des tirants de fer et des longrines de bois. Cependant, peu de temps après, on lança des arcs-boutants afin de renforcer la voûte maîtresse.

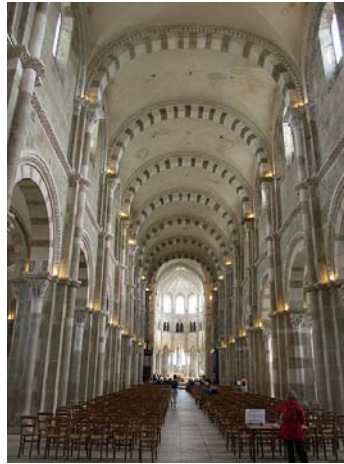


Fig.05 : La Madeleine, Vézelay, la nef, XIIe siècle.

Source : (Wikidédia, 2006)

Contrairement à l'architecture, les chapiteaux de la nef et les trois portails semblent influencés par l'art des sculpteurs clunisiens. Vers 1140-1150, l'abbé Ponce de Montboissier fit bâtir l'avant-nef, à deux niveaux, type traditionnel depuis le début du XI^e siècle pour nombre de façades bourguignonnes. Le chevet gothique fut entrepris à partir de 1180 environ, sur le modèle de l'abbatiale parisien de Saint-Germain-des-Prés. Le chœur relativement court est contourné d'un déambulatoire entièrement ceinturé d'une série de neuf profondes chapelles rayonnantes. Quant à l'élévation, elle se caractérise par la présence de trois niveaux : grandes arcades, petites tribunes voûtées et fenêtres hautes. À l'extérieur, des arcs-boutants contrebutent la voûte d'ogives du haut vaisseau.

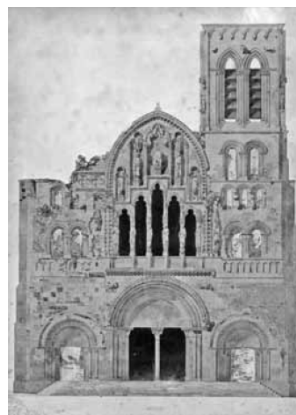


Fig.06 : La Madeleine, Vézelay, façade ouest (Dessin) avant sa restauration

par E. Viollet-le-Duc

Source : (JOKILEHTO. J, 1986)

II.2.1.1.1 Les travaux de restauration par Viollet-le-Duc, un respect des valeurs historique

A cause des conditions très inquiétantes de l'église surtout de la nef et la chorale Viollet-le-Duc en premier présenté un rapport et des dessins qui présentent le bâtiment avant la restauration et modifications proposées. Le narthex qui était de grande valeur artistique, n'était pas dans un danger immédiat, mais il aurait besoin de réparations dans le futur.

Le rapport a été composé de cinq sections : construction, état de la structure, réparations urgentes, restauration, et matériaux de construction. Bien que une attention particulière ait été donnée aux aspects techniques du travail, les valeurs historiques et architecturales étaient constamment connu sous le nom de considérations intégrantes.

Les travaux de restauration ont commencé en Mai 1840 par la préparation du site. Le travail s'est concentré sur la nef, ses voûtes transversales, les soutiens volants, et sur les structures de toit des allées latérales. Les maçons ont commencé par la démolition et reconstruction des murs de soutènement pour les nefs à la hauteur de la corniche des allées latérales.

Viollet-le-Duc avait proposé du zinc comme une matière pour le revêtement des toits, mais la Commission - ayant discuté la matière - a préféré maintenir le même type de revêtement (céruses des tuiles).

Les nefs qui existaient depuis le dix-septième siècle et qui ne remplissaient plus leur fonction. Viollet-le-Duc les a redessinés en leurs donnant une forme structurellement plus correcte, et les a construits dans une bonne pierre de taille. Les voûtes transversales de la nef ont été reconstruites dans leur forme semi-circulaire originale, à l'exception des premières trois voûtes qui ont été réparé et laissées dans leur condition déformée. Les nouvelles voûtes ont été construites plus léger en poids que les originaux.

- La restauration des Voûtes, l'utilisation des techniques modernes

Pour la résoudre le problème de consolidation et la restauration des quatre voûtes Gothique à l'extrême Est de la nef, Viollet-le-Duc confirme quelles ont été reconstruites probablement la chute subite des dernières voûtes romanes. Cette reconstruction avait été mal faite et sans « soin ou art » en utilisant des piliers et des murs du onzième siècle qui résistaient encore. Une des quatre voûtes était structurellement sûre pendant que pour les autres un besoin de reconstruction est plus que sûr ; la question qui est survenue était au sujet de la manière dans laquelle cela devrait être approché.

Selon Viollet-le-Duc, ces voûtes seraient le mieux restaurées d'après leurs formes d'origines, style roman comme le reste de la nef.

Cette opération va permettre à toutes les voûtes de la nef d'être au même niveau, donc leurs donner un meilleur support structurel - au lieu de les avoir a divisé l'inférieur roman et la partie haute Gothique- . La quatrième voûte qui se présente dans un état plus sûr sera laissée dans sa forme Gothique.

La tour transept du nord et la partie supérieure de la tour de nord-ouest; dans l'intérieur, les voûtes du narthex avaient été complètement reconstruites. La galerie autour de la chorale avait été restaurée dans sa forme originale; les structures de toit de la nef et chorale avaient été complètement reconstruites en bois ; et plusieurs travaux sur la restauration de sculpture avaient déjà commencé.

- **La restauration d'Ornements le respect de l'origine**

La restauration des décors sculpturaux du devant était une partie importante du travail. bien que Viollet-le-Duc ait fait des croquis pour sa restauration, la croix cassée sur le pignon et autres détails sculpturaux tels que quelques chapiteaux de la porte ont été remplacés avec des copies.



Photo. 04 : La Madeleine, exemple conservé d'un chapiteau primitif de la façade Ouest,

Source : (JOKILEHTO. J, 1986)



Photo.05 : La Madeleine, un nouveau chapiteau qui remplace le vieux dans la façade Ouest,

Source : (JOKILEHTO. J, 1986)

Pour la restauration et la réparation d'éléments sculpturaux, Viollet-le-Duc a suivi la méthode de documentation systématique. Il a fait des croquis et des dessins de plusieurs éléments, même si ceux-ci n'avaient pas été projetés d'être touchés pour avoir une meilleure compréhension des principes artistiques originaux. Les chapiteaux endommagés ont été mesurés et ont été retirés avec soin à cause de leur état fragile. Avant l'exécution d'un nouvel élément, le sculpteur devait présenter un modèle pour une approbation par Viollet-le-Duc.

II.2.1.2 la sauvegarde des monuments Islamiques, la restauration de la mosquée Al Azhar, une action communautaire

Pour les monuments religieux Islamiques (les mosquées), la conservation se fait systématiquement par les pratiquants, le monument est en continuelle évolution.

La mosquée Al Azhar est l'une des plus vieilles mosquées du Caire, puisque Jawhar Squalli a commencé sa construction en 360 H (970 ap. JC) et l'a terminée trois ans après. Elle est considérée comme la mosquée qui, depuis sa construction à nos jours, a joué un rôle de premier plan aux niveaux religieux, social, politique et culturel dans l'histoire de l'Egypte.

Cette mosquée bâtie par les Fatimides, a été nommée "Al Azhar", en référence à la fille du Prophète Mahomet (Dieu le salue) Fatima-Azahra (Dieu la Bénisse-D.B.). Au cours de sa longue histoire, de plus de mille ans, la mosquée Al Azhar a connu de multiples opérations de restauration, de rénovation et d'extension. Ainsi, A-Dhahir Bibriss y a effectué des réparations et des restaurations. Le sultan Kanswa Al Ghouri a procédé dès son intronisation en 906 H (1505) à y ajouter un minaret à deux pointes d'un cachet islamique original qui fait de lui l'un des plus beaux minarets du monde. En 1004 H (1595), l'un des gouverneurs turcs l'avait restaurée. Le sultan Abou An-Nasr Qaytabay y a introduit plusieurs améliorations: un grand bassin, un beau lieu d'ablution avec une fontaine, un domaine réservé à ceux qui veulent boire et une école coranique pour apprendre le Coran et enseigner les sciences religieuses. Puis, on ajouta deux salles pour l'enseignement des sciences de la Chariâ et de la religion qui se sont développées à travers les siècles pour devenir une université islamique, puis une université globale composée de facultés de diverses spécialités scientifiques à caractère islamique, appelée "Université Al Azhar".

La mosquée Al Azhar a joué en particulier un rôle essentiel dans le mouvement national égyptien. Les orateurs religieux avaient enflammé alors la révolte contre les colonisateurs à différentes époques et plusieurs manifestations étaient déclenchées au sortir de ses portes; tels le célèbre sit-in lors de la "révolte du Caire" contre la campagne française en Egypte (1798-1801), au cours de laquelle les troupes françaises avaient pénétré la mosquée Al Azhar, ce qui avait exacerbé l'opinion publique contre les Français.



Photo. 06 : Le Mihrab de la mosquée Al-Azhar, au Caire.

Source : Tourisme Islamique – No. 13 – Septembre-Octobre / 2004

II.2.1.3 La restauration de la mosquée du dôme du rocher, le rôle des organisations internationales

La coupole (ou dôme) du Rocher à Jérusalem, édifié en 691 sur ordre du calife 'Abd al-Malik, scelle l'emprise de l'islam sur la ville, troisième lieu saint musulman après La Mecque et Médine.

L'UNESCO s'est engagé à assurer l'établissement d'un inventaire du patrimoine culturel et physique de la vieille ville de Jérusalem, en faisant appel sur une base interdisciplinaire à d'éminents spécialistes des questions concernées.



Photo. 07 : La mosquée du dôme du rocher à Jérusalem

Source : Photo de Encyclopædia Universalis France S.A. 2003

Des missions d'experts ont été envoyées à Jérusalem pour étudier en détail certains problèmes techniques posés par l'état des marbres, des mosaïques et des stucs du Dôme du rocher. Les rapports de ces missions et les propositions préliminaires pour les travaux de restauration ont été transmis pour étude aux responsables du Waqf de Jérusalem.

Pour les travaux de restauration de la coupole, la nouvelle couverture de cuivre habillée d'une couche d'or pur a rendu au célèbre monument toute sa splendeur initiale. L'édifice est parfaitement protégé contre les infiltrations d'eau qui, dans le passé, ont tant contribué à son altération.

Il s'agit là d'une première phase d'une restauration générale hautement nécessaire et même, pour certains travaux, urgente. Il s'agit, à l'avenir, d'assurer la conservation et la restauration de l'habillage extérieur de l'édifice avec ses plaques de marbres et ses céramiques, de remettre à jour les peintures originales du XIIe siècle des stucs intérieurs de la coupole, de faire le nettoyage et de garantir une meilleure conservation des mosaïques, ainsi qu'installer un éclairage plus adapté à la nature du monument.

A cette vaste entreprise et sur la base d'un financement assuré par un fond spécial créé auprès de l'UNESCO et alimenté par des donations faites par des Etats ou d'éminentes et pieuses personnalités islamiques, l'Organisation participe, par une aide scientifique et technique fournie par les meilleurs spécialistes internationaux en la matière.

Déjà, en 1993, l'UNESCO avait envoyé sur place une équipe de spécialistes en matière de conservation et de restauration de monuments pour lui faire un rapport sur l'état général du monument et les travaux nécessaires à sa sauvegarde et à sa mise en valeur. Sur la base de leur rapport, en accord avec les responsables locaux, trois nouvelles expertises ont été faites, avec l'objectif de déterminer les causes d'altération et les moyens d'y remédier. Il s'agit :

1. de l'étude de l'altération du revêtement extérieur des murs en plaques de marbre. Celles-ci ont souffert, au cours des siècles, de divers types d'altérations et particulièrement de la pénétration, au sein des plaques de marbre blanc, de rouille en provenance des crochets de fer qui les retiennent en place. Si le diagnostic a été établi clairement, les études sont toujours en cours pour trouver une méthode de nettoyage qui n'endommagerait pas les matériaux originaux. L'expertise et les études ont été confiées aux spécialistes de l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, Rome) ;

2. de l'étude de la mise à jour et de la restauration des peintures originales des stucs de la coupole. Ces stucs ont été repeints à plusieurs reprises au cours des siècles et, une dernière fois, lors de la restauration du monument à la fin des années 50. Ni la composition chromatique, ni les couleurs ne correspondent à la composition originale ; les sondages en font foi. On se trouve, en fait, devant un état similaire à celui de la coupole, contemporaine, de la Mosquée Al Aqsa, où l'on retrouva, sous de nombreuses couches de peinture, le décor original d'une stupéfiante beauté.

L'ambition est d'obtenir un résultat similaire pour la coupole du Dôme du rocher. L'expertise a été faite par le spécialiste qui fut chargé, par le Waqf, de restaurer la coupole de la Mosquée ;

3. de même, une étude fut confiée à un spécialiste du "Centro di conservazione archeologica" de Rome, afin de déterminer l'état de conservation des mosaïques qui ornent l'intérieur du monument. Celles-ci sont à la fois d'une grande beauté et d'un intérêt archéologique et historique exceptionnel, étant les plus anciennes de l'art islamique et témoins de la survivance de hautes traditions byzantines. Certaines parties adhèrent mal ou insuffisamment à la muraille, d'autres manquent, toutes sont fortement encrassées par de la poussière et de la fiente de pigeon. Une intervention urgente s'impose pour garantir la bonne conservation de cet ensemble exceptionnel.

4. Une quatrième expertise portant sur l'étude de l'illumination extérieure et intérieure du Dôme du rocher est réalisée.

II.2.2 La Sauvegarde des monuments civils publics, la restauration du Colisée à Rome des grands travaux pour un grand monument

Le Colisée, amphithéâtre construit à Rome en 70-80 apr. J.-C. par les empereurs de la dynastie des Flaviens, Vespasien et Titus, appelé amphithéâtre Flavien.

Établi dans un vallon entre deux collines (l'Esquilin et le Caelius), le Colisée de Rome atteint des dimensions colossales grâce à l'ampleur de ses arcades qui permettent la multiplication des

étages, des gradins et des escaliers. Il mesure 187 m de long, 155 m de large, et 50 m de haut. Sa façade extérieure présente trois étages d'arcades qui se superposent suivant les trois ordres classiques : dorique, ionique et corinthien. Au-dessus, un quatrième niveau — construit sous l'empereur Domitien — est rythmé par des pilastres et des petites fenêtres.

Adaptation du modèle grec, l'amphithéâtre romain tient sa forme à la fois du stade et du théâtre antique. Il est conçu comme lieu de représentations de jeux variés et fastueux, comme les combats féroces de gladiateurs (*munera*) ou d'animaux (*venationes*) et les joutes nautiques (*naumachies*). L'arène est formée d'un plancher en bois recouvert de sable qui repose sur un sous-sol profond où sont placés les équipements et les accessoires nécessaires aux spectacles. Le Colisée crée le modèle de l'amphithéâtre romain dont s'équiperont les villes italiennes aisées comme Pouzzoles et Vérone et les grandes cités des provinces romaines comme El Djem en Afrique, Arles et Nîmes dans le sud de la France.



Photo. 08: Le Colisée, vue aérienne

Source : Encyclopædia Universalis France S.A. 2003

La restauration et la protection du Colisée avaient été pour longtemps un sujet de débat pour éviter la dégradation de ce monument.



Fig. 07 : Le Colisée. Peint par Gaspar Van Wittel qui montre la structure avant les restaurations du dix-neuvième siècle

Source : (JOKILEHTO. J, 1986)

En 1806, les trois architectes Giuseppe Palazzi, Camporesi et Stern ont présenté des propositions individuelles pour la réparation et la consolidation du monument. Les architectes ont proposé la

construction d'un mur de soutènement ordinaire en briques de qualité avec une base de travertins, dans l'intention de stopper le mouvement latéral et de former un support solide qui serait faisable économiquement et respecterait les valeurs architecturales et historiques de ce monument.

Avec le commencement des travaux de restauration la partie Est du monument a présenté de grave signes de dégradation, le dernier pilier, qui porte une grande partie de la charge du mur avait des fissures sérieuses qui s'élargissaient constamment, la première opération était, donc, de le consolider par le renforcement des côtés. L'intérieur des voûtes était construit pour pouvoir les consolider intérieurement. Il était nécessaire aussi de construire un mur oblique dans le but de fournir un support latéral et consolider la structure du bâtiment. Ce mur oblique a été construit dans le même style du mur voûté original.

II.2.3 la sauvegarde des monuments civils privés (les habitations), la réhabilitation du patrimoine vernaculaire de l'Aisne, France, une opération façades

Comme une ville est composée en majorité par des habitations, la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine peuvent avoir une grande influence sur la ville toute entière.

La Communauté de Communes du Laonnois en France a lancé une opération pour la restauration des façades dans le but de la concrétisation d'une partie des objectifs que s'est fixée la structure intercommunale pour la mise en valeur du patrimoine architectural vernaculaire et pour un cadre de vie de qualité.

L'objectif est la sensibilisation pour aider les habitants à découvrir et comprendre leur milieu de vie. La façade est un bien privé dont les incidences sur l'espace public sont considérables. L'image de marque des communes, et leur appartenance à une entité culturelle dépendent en grande partie de la pérennité des formes et techniques traditionnelles. Plus qu'une démarche esthétique. Un cahier des charges techniques a été préparé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aisne a pour but de mettre en valeur l'espace urbain des communes du périmètre en retrouvant les caractéristiques d'origine de l'architecture ancienne et en entretenant les constructions plus récentes. Le but est à la fois d'assurer la pérennité du patrimoine mais aussi de rendre les espaces plus attractifs.

1- Les recommandations pour les volumétries des habitations

La rue, le village tiennent leur homogénéité de l'harmonie des volumes et des bâtiments. Rompre cet équilibre par une modification lourde menace l'ensemble de l'entité villageoise. Donc d'une manière générale, on évitera de procéder à des transformations majeures de la volumétrie des bâtiments. Si l'on doit effectuer des extensions, on veillera à toujours respecter le caractère local. Le plus sûr étant de s'inspirer des formes existantes anciennes pour dimensionner, situer et formaliser les agrandissements envisagés.



Photo. 09 : le patrimoine vernaculaire de l'Aisne

Source: Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aisne. (2006)

2- Les recommandations pour les matériaux de construction

Sur les façades anciennes, l'application partielle ou totale d'enduits plastiques ou ciment et la peinture sont à exclure puisqu'ils compromettent non seulement la pérennité du matériau mais surtout l'identité de la construction. En cas d'extension d'un bâtiment destiné à recevoir un enduit chaux/plâtre il est préférable de maçonner des briques creuses plutôt que des parpaings dont la rigidité et l'imperméabilité sont moins compatibles avec les enduits traditionnels et nécessitent une mise en oeuvre particulière.

3-Les recommandations pour la forme des baies et la menuiserie

Il est vivement conseillé de ré-ouvrir les baies d'origine obstruées qui, par leur rythme, apportent son équilibre à toute la façade.

La création d'ouvertures nouvelles est à proscrire. Toutefois dans quelques cas exceptionnels on envisagera l'ouverture d'une baie dans le strict respect des proportions (rapport largeur/hauteur entre 2/3 et 2/4) et dans la logique du rythme dictée par les autres baies.

Les volets roulants sont vivement déconseillés, et les menuiseries, en bois de préférence, seront toujours peintes.

Les menuiseries existantes seront conservées dans la mesure où leur état le permet. Elles seront restaurées en fonction de leur degré de dégradation.

En cas de remplacement, les matériaux PVC et aluminium sont à proscrire. Ils contribuent trop souvent à la banalisation des constructions en un aspect et des couleurs sans nuance. Le bois est le matériau commandé dans tous les cas, il sera peint dans les teintes propres aux traditions locales.

4- Les recommandations pour les portails, portes cochères, portillons

Leur surface (cumulées) importante par rapport aux constructions a un impact important sur l'aspect de la rue. La facture de tout nouveau matériel (assemblages, finition) se rapprochera de celle des modèles traditionnels.

La modénature et détails

Tous les éléments décoratifs d'origine doivent être préservés, révélés. Il faut renoncer aux gadgets de décor industrialisés.

Nus des enduits : les enduits de murs doivent être au même nu que les briques, bois, pierres tendres qu'ils rencontrent. Un enduit légèrement au nu inférieur d'une pierre peut être accepté. Dans le cas contraire l'eau de pluie entre dans les enduits et les fait éclater au gel.

Encadrements de baies : lors du ré- enduisage ou de la réparation d'une façade conserver les encadrements de baies suivant les architectures locales. L'encadrement outre son effet décoratif est une protection des arrêtes de la baie et permet la réparation de celles-ci sans laisser des raccords disgracieux sur l'enduit général.

5- Les recommandations pour les couvertures

La nature du matériau de couverture dépend de la pente existante de la toiture. Généralement dans le Laonnois les toits sont couverts avec de la petite tuile plate ou de la petite ardoise. Les tuiles mécaniques ont supplanté trop souvent le matériau traditionnel pour des raisons évidentes d'économie.

6- Les recommandations pour les clôtures

Tout en invitant le regard vers le bâtiment principal elles composent, au même titre que les façades, l'espace de la rue.

La multiplication et l'assemblage de modèles hétéroclites ou inadaptés perturbe l'esthétique de l'ensemble de la rue.

Mis à part celles des constructions contemporaines les clôtures correspondent aux styles des architectures locales (voir les typologies).

Les murets ou murs bahuts sont trop souvent considérés comme secondaires, ils sont laissés au délabrement.

Ils empreintent les mêmes matériaux et mises en oeuvre que les façades, c'est donc les mêmes techniques qui serviront à leur réfection.

Il est vivement déconseillé d'avoir recours aux clôtures béton ou PVC préfabriquées ainsi qu'à tout autre procédé étranger aux conceptions traditionnelles.

Les accessoires : boîtes à lettres, compteurs, interphones, télécommandes, motorisations de portails, éclairages doivent être intégrés, encastrés, dissimulés dans les murs ou par des pierres (chasse roues) afin de préserver la qualité architecturale des ensembles construits.

III. La sauvegarde des ensembles historiques, des interventions à l'échelle urbaines

L'intérêt pour le patrimoine architectural se portait sur les monuments et les constructions isolées. Mais on convient déjà, de plus en plus, que « *c'est lorsqu'il est envisagé au plan de l'urbanisme que ce patrimoine prend sa véritable valeur. La question revêt alors une grande importance car la vie d'aujourd'hui fait preuve d'un tel dynamisme (conséquence des progrès techniques et sociaux) qu'elle ne peut plus se dérouler normalement dans le cadre des villes existantes. Mais la conservation de ce patrimoine historique comporte, malgré tout, le risque d'arrêter la naissance d'une nouvelle créativité architecturale. Nous ne devons pas cependant nous montrer dogmatiques, ni agir sans avoir étudié les différentes solutions possibles, car si des siècles ont été nécessaires pour que l'homme édifie ce patrimoine architectural, quelques mois ou quelques semaines seulement suffisent pour le détruire à jamais* » (Tonev, L 1967).

III.1 La notion de l'ensemble historique, l'évolution des idées

On entend par « ensemble historique ou traditionnel » tout groupement de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique ou socioculturel. Parmi ces « ensembles » qui sont d'une très grande variété, on peut distinguer notamment les sites préhistoriques, les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages et hameaux ainsi que les ensembles monumentaux homogènes, étant entendu que ces derniers devront le plus souvent être conservés dans leur intégrité. (L'UNESCO, Nairobi 1976)

Résultant d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré, toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont de ce fait toutes historiques. (Charte de Washington.1987).

« On peut appeler "centre historique" (ou "ensemble d'intérêt historique ou artistique") tout groupe de constructions qui, par son homogénéité et son intérêt historique, archéologique, artistique ou pittoresque, présente les caractéristiques nécessaires pour justifier sa préservation et sa mise en valeur. » (Sorlin , F. 1968)

La notion d'ensemble se dégage donc comme un élément primordial: nous sommes loin du monument isolé; il s'agit maintenant d'un tout, constitué d'une somme d'éléments divers, d'une globalité qui existe et qui est à préserver.

Un élément peut avoir une valeur en soi, mais ce qui lui confère sa signification la plus large et la plus dense, c'est son appartenance à l'ensemble.

III.2 Les caractéristiques des ensembles historiques une homogénéité architecturale et un intérêt historique

L'ensemble historique doit être nettement délimité par des repères architecturaux ou géographiques, et il doit constituer un tout cohérent.

Lorsqu'il s'agit de villages ou de bourgades situés sur des hauteurs, et auxquels on donne généralement le nom de "villages-pitons", la délimitation résulte de leur situation géographique: l'agglomération est définie sur le terrain par sa fonction défensive, que souligne généralement une ligne de remparts ou une falaise abrupte. Ces centres, situés pour la plupart hors des grandes voies de communication, n'ont pas subi, en général, de modifications importantes dans leur structure, et leur homogénéité est souvent intacte.

« Chaque ensemble historique ou traditionnel et son environnement devraient être considérés dans leur globalité comme un tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique dépendent de la synthèse des éléments qui le composent et qui comprennent les activités humaines autant que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement. Ainsi tous les éléments valables, y compris les activités humaines même les plus modestes, ont, par rapport à l'ensemble, une signification qu'il importe de respecter. » (L'UNESCO, Nairobi 1976)

L'homogénéité de l'ensemble historique doit résulter non seulement du groupement topographique des constructions mais encore du maintien, à l'intérieur du quartier, dès cheminements anciens, et de l'échelle des immeubles, ainsi que du volume primitif.

Il ne suffit pas, évidemment, que les ensembles historiques soient restés homogènes dans leur tissu, leurs cheminements ou leurs volumes. Il faut encore qu'ils présentent un intérêt global justifiant leur conservation.

Cet intérêt consiste moins dans le caractère monumental de tel ou tel édifice considéré isolément que dans la qualité architecturale, archéologique ou esthétique du groupement considéré. Rares sont les villes qui constituent aujourd'hui des ensembles monumentaux intégralement valables; sans doute le seul exemple complet de ce type qui subsiste aujourd'hui est-il celui de Venise, en raison de sa qualité particulière de "ville sur l'eau".

Presque toujours, les cités historiques, même les plus renommées, comportent autour d'ensembles monumentaux imposants des groupes de constructions plus modestes, dont chacune prise isolément ne mérite pas d'être qualifiée de monument, mais qui présentent un indiscutable intérêt collectif.

III.3 La sauvegarde des ensembles historiques, le respect de l'homogénéité urbaine

La Recommandation de l'Unesco concernant la sauvegarde des ensembles architecturaux ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (formulée à Nairobi en 1976) précise que *«chaque ensemble historique ou traditionnel et son environnement devraient être considérés dans leur globalité comme un tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique, dépendent de la synthèse des éléments qui le composent et qui comprennent les activités humaines autant que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement. Ainsi, tous les éléments valables, y compris les activités humaines même les plus modestes par rapport à l'ensemble, une signification qu'il importe de respecter »* (UNESCO, 1976).

La sauvegarde des ensembles historiques a été le sujet de la charte de Washington Adoptée par L'Assemblée Générale d'ICOMOS octobre 1987, cette charte a travers ses article n° 01, 02 et 03 précise que la sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux.

Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et spirituels qui en exprime l'image, en particulier:

- La forme urbaine définie par la trame et le parcellaire,
- Les relations entre les divers espaces urbains: espaces bâtis, espaces libres, espaces plantés,
- La forme et l'aspect des édifices (intérieur et extérieur), tels qu'ils sont définis par leur structure, volume, style, échelle, matériaux, couleur et décoration,
- Les relations de la ville avec son environnement naturel ou créé par l'homme,
- Les vocations diverses de la ville acquises au cours de son histoire.

Toute atteinte à ces valeurs compromettrait l'authenticité de la ville historique.

La participation et l'implication des habitants de toute la ville sont indispensables au succès de la sauvegarde. Elles doivent donc être recherchées en toutes circonstances et favorisées par la nécessaire prise de conscience de toutes les générations. Il ne faut jamais oublier que la sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en premier leurs habitants.

Les interventions sur un quartier ou une ville historique doivent être menées avec prudence, méthode et rigueur, en évitant tout dogmatisme, mais en tenant compte des problèmes spécifiques à chaque cas particulier.

III.3.1 La sauvegarde des Ksour cas du Ksar de Aït Ben Haddou à Ouarzazate, une opération pilote pour la sauvegarde de l'architecture en terre

Le Ksar Aït Ben Haddou a été classé patrimoine universel, il se situe à 30 km de Ouarzazate surplombant la vallée d'Ounila et parcourue par l'oued El Maleh. Le site date du 18ème siècle et certains vestiges le feraient remonter aux Almoravides au 11ème siècle. Selon la tradition orale,

le site servait de point de transit des caravanes de négoce qui sillonnaient la route commerciale reliant le Soudan à Marrakech via Oued Draâ.

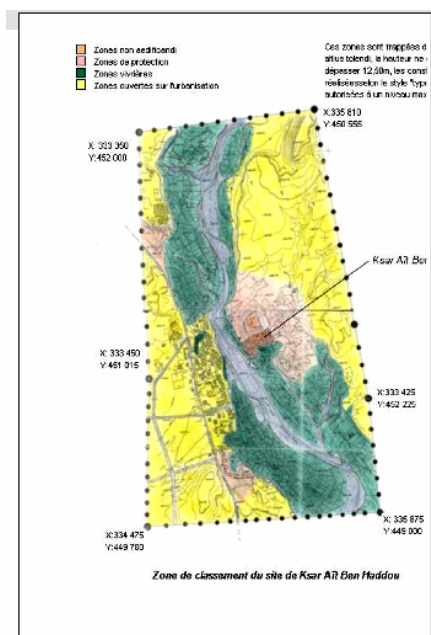


Fig. 08: situation du Ksar Ait Ben Haddou

Source: ZAKRITI. H, 2006



Photo.10 : les vestiges des remparts du ksar

Source : ZAKRITI. H ,2006

Le site classé patrimoine humain mondial le 07 décembre 1987, se distingue, en effet, des autres ksour par son style architectural, ses matériaux de construction, son esthétique et ses éléments artistiques, ce qui l'a promu à occuper une place mondiale de choix et incité les organisations internationales, à leur tête l'UNESCO, à intervenir pour le classer patrimoine humain mondial dans le but de le sauvegarder, conformément aux dispositions de la Charte internationale de sauvegarde du patrimoine mondial adoptée par la conférence générale de l'UNESCO en 1972 et à laquelle adhérera le Maroc en 1975.

Depuis 1987, date à laquelle le ksar Ait Ben Haddou a été classé patrimoine mondial par l'UNESCO, acquiert davantage d'importance et est devenu l'incarnation des spécificités architecturales et sociales de tout le sud marocain. L'importance du classement est un témoignage de l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour ce site dans la perspective d'en élaborer un plan de sauvegarde et de réhabilitation. Il est la preuve de la renommée mondiale dont jouit le ksar et la région, ce qui en a fait une destination prisée du tourisme international.



Photo. 11 : le style architectural spécifique du ksar

Source : Encyclopædia Universalis France S.A. 2003

III.3.1.1 l'étude des valeurs du Ksar Ait Ben Haddou, une étape importante pour sa sauvegarde

Ce ksar se distingue par :

- Sa préservation du style architectural employant la terre compactée comme matériaux.
- Son adaptation avec les conditions climatiques et environnementales.
- Son harmonie avec le milieu environnemental.
- La cohérence de ses parties et ses dimensions architecturales.
- L'authenticité des méthodes architecturales utilisées, témoignant des modes de vie en vigueur dans la région semi-désertique.

Bernard M. Feilden et Jukka Jokilehto (1996) proposent une approche analytique pour les sites du patrimoine mondial qui examinent à la fois : les valeurs culturelles, leur nature, leur fondement, et leur impact. (*Guide de gestion des sites du patrimoine mondial, icosmos, 1996 p.17*) Pour le ksar des Aït Ben Haddou, la trame d'analyse est illustrée par le tableau ci-dessous (*tab:01*):

Les valeurs associées au ksar	Composantes	Fondements	nature	Impact	Valeurs culturelles
Valeurs d'identité	La reconnaissance	Liens émotionnels: Sentiment d'appartenance au site, d'appropriation de l'espace (en régression)	Abandon quasi-total (installation sur un site très proche)		
	La recherche	Valeur architecturale ; adaptation à la topographie du terrain.	Inscription sur la liste du patrimoine mondial (1987) ; Classement au niveau national (2004).		
	Approche comparative : Représentabilité, rareté, etc.	Architecture vernaculaire typique des vallées présahariennes ; Caractère exceptionnel	Préoccupation avancée de la part des autorités de l'Unesco ; inscription sur la liste du patrimoine mondial.	Valeurs socio-économiques contemporaines	
Valeurs économiques	Etablissement humain ; interaction avec l'espace ; Potentiel touristique et paysager	Commerce, agriculture, élevage, tourisme, artisanat, production cinématographique	Impact négatif sur le ksar dû à la domination du tourisme, à la spéculation, au commerce anarchique, etc		
	Occupation de l'espace	Habitat (en déclin)	Abandon du ksar ; dégradation des structures du bâti		
	Potentialités en écotourisme et tourisme culturel	Potentiel touristique ; signification culturelle et historique	Dégradation du tissu original et perte de témoignages archéologiques dues à la prévalence d'un tourisme mal géré.		
	Vie en communauté	Valeurs communautaires : solidarité, cohésion, gestion communautaire des ressources (en déclin)	Régression accélérée de la sauvegarde du ksar		
	Histoire politique basée sur la recherche (historiographie, archéologie)	Nomination de l'amghar Ben Haddou chef du village (XIème s.)-alliance des Aït Ben Haddou avec le clan des Glaouis(fin XIX ème s.)	Faible impact sur la sauvegarde du ksar (histoire mineure aux yeux des pouvoirs politiques)		

Tableau. 01: Grille des valeurs associées au Ksar Aït Ben Haddou (inspirée du modèle de B.M. Feilden & J.Jokilehto, Guide de gestion des sites du patrimoine mondial, 1996)

Source: ZAKRITI. H ,2006

En égard au caractère mondial du site, des organisations mondiales ont apporté leur aide au gouvernement marocain, pour la préparation des études scientifiques et techniques nécessaires à l'exécution des projets de restauration. Dans ce cadre, et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un centre d'étude, de restauration et de réhabilitation des kasabahs du Sud atlasique et subatlassique CERKAS a été créé à Ouarzazate en 1987 et ce dans le but d'organiser et de coordonner les travaux de restauration du ksar

C'est ainsi que le ksar Ait Ben Haddou a bénéficié durant la période de 1989 à 1994 des interventions du ministère des Affaires culturelles et du PNUD, Ces interventions s'articulaient autour de :

- La restauration de la mosquée et de l'école coranique.
- Le pavage des rues.
- La restauration des sculptures et ornements dans les tours des kasabahs.
- La protection des champs des glissements de terrain

Toutefois, ces interventions ont été marquées par leur caractère intermittent, dû à l'absence de la visibilité et à l'intervention sectorielle parfois timide pénalisant les efforts déployés dans ce sens. C'est pourquoi, il est indispensable d'élaborer un plan directeur et en définir les mécanismes d'aménagement et d'exécution pour la concrétisation d'un projet intégré visant la structure toute entière pour la gestion du patrimoine en vue d'un développement durable.

Selon Hassan ZAKRITI (2006) (Université internationale de langue française au service du développement africain), le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit le ksar - en termes de gestion- est marqué d'une part, par :

- le déclin de l'organisation communautaire ;
- la faible présence de la société civile, malgré la présence d'une association (Aït Aïssa, fondée en 1989) dont l'organisation est assez critiquée par rapport à la gestion du ksar ;
- la diversité des acteurs et le manque de coordination entre les services administratifs dont dépend le devenir du ksar : Equipements, Eaux et Forêts, Office régional de mise en valeur agricole (ORMVAO), Office national de l'électricité (ONE), Office national de l'eau potable (ONEP), Santé publique, Education et Jeunesse, Habitat, Urbanisme et Aménagement du territoire, Artisanat, Tourisme et la Culture. Celle ci représentée par une délégation provinciale et par le CERKAS exerce une tutelle symbolique. Le classement du ksar au niveau national (janvier 2004) et la diffusion du texte de classement lui confèreraient des attributions effectives en matière de sauvegarde et de gestion.
- le faible engagement des collectivités territoriales : la Région de Sous-Massa Draa (dont le siège est à Agadir), la province de Ourazazate (celle-ci manifeste un intérêt pour le site et commence à mobiliser des ressources pour son électrification), et la commune rurale d'Aït Zineb (dotée de faibles moyens)

- la faible mobilisation du secteur privé, malgré les potentialités du site. L'activité touristique est assez anarchique. D'où la création assez récente du Comité provincial du tourisme (2003) qui regroupe les professionnels du tourisme. Cette structure n'a pas porté encore ses fruits.

Et d'autre part par:

- l'absence d'une stratégie globale de sauvegarde qui est due davantage à une difficulté de conception quant à la mise en place d'outils opérationnels, qu'à une pénurie de moyens ou de ressources souvent invoqués. Le contexte institutionnel local relatif à la sauvegarde du ksar, est marqué par l'émergence diachronique de comités créés à cette fin. Les gestionnaires du site se perdent entre le Comité local de sauvegarde, le Comité de gestion locale, et le Comité de contrôle du site. Ce dernier institué par le Gouverneur de la Province de Ouarzazate avait pour mission d'établir des constats des lieux régulièrement (une fois tous les 15 jours), mais il n'a pas empêché les infractions de se produire. Le Comité de gestion locale, quant à lui, mis en place également par l'autorité locale et regroupant plusieurs administrations, est un cadre trop large pour être efficace.
- Cette diversité de comités n'a fait que disperser les efforts et rendu la tâche de sauvegarde moins claire et trébuchante. En outre, le CERKAS, acteur principal de sauvegarde, s'est retiré des travaux de comité en raison du manque de concertation et d'autre part, il s'est retrouvé absorbé par des programmes dans lesquels il est engagé (voir chapitre précédent).
- des processus de protection non aboutis: l'effectivité du Plan de développement et d'aménagement rural (PDAR) approuvé en 2000 est assez relative, faussée par des infractions en matière de constructions. Tandis que l'opérationnalité du classement annoncé récemment (publié en février 2004) est subordonnée à sa diffusion et à son acceptation locale.
- des potentialités sous exploitées: à ce titre le Cerkas est assez révélateur. Lui même est confronté à une étendue géographique très importante, à des moyens assez limités et un statut bloqué. Au niveau de la coopération, le statut actuel offre peu d'opportunités de partenariat dont les manifestations se sont révélées porteuses d'espoir pour le site, mais restent à l'heure actuelle insuffisantes.

Lors des ateliers de consultation locale sous le thème "La gestion du patrimoine et développement durable" tenu à Ouarzazate en 2003, il a été conclu que rendre l'âme à ce patrimoine universel ne veut pas dire le transformer en musée historique ou conserver la mémoire et momifier le passé, il faut certes, une vision et de l'imagination pour faire de ce site le socle d'une civilisation ancestrale afin de vivre le présent et préparer l'avenir. Et cela ne pourrait se faire sans :

- le retour des habitants dans le ksar et la réhabilitation de ce dernier pour l'employer en tant que patrimoine architectural vivant.

- la réalisation d'un inventaire de la situation foncière des kasbahs présentes à l'intérieur du ksar.
- la satisfaction des besoins des habitants en infrastructure de base : eau potable, électricité et passerelle ou pont liant les deux rives de l'oued et donnant accès au ksar.
- le réemploi des bâtiments en ruine dans le ksar par leurs propriétaires, dans un cadre légal respectant les normes spécifiques aux sites classés.
- la mise à niveau du milieu en vue de l'intégrer dans l'économie locale qui gravite autour de l'activité touristique.

Cependant, toutes ces interventions ne peuvent être accomplies que dans le cadre d'un plan directeur de restauration du K.A.B.H, ayant pour fondements :

- Les normes internationales en vigueur en matière de sauvegarde des sites classés.
- La mobilisation des fonds nécessaires à l'équipement du site en infrastructures de base : eau, électricité et pont, dans le cadre d'un partenariat avec les ministères concernés, les conseils élus et la société civile.

- L'élaboration d'un programme pratique pour l'exécution des opérations de restauration des bâtiments en ruine, en collaboration avec leurs propriétaires.

- La mise en place d'une commission de gestion du site, qui sera chargée de l'élaboration d'un programme des interventions des autorités publiques, des conseils élus, des acteurs économiques, des composantes de la société civile et des associations qui s'intéressent au patrimoine architectural et de définir une vision architecturale et urbanistique pour le réemploi du ksar Ait Ben Haddou, qui servira de base pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement et de restauration du Ksar. Cette commission sera aussi chargée de:

- Assister les propriétaires des kasbahs dans les travaux de restauration et d'entretien des bâtiments du ksar, dans le cadre d'une vision architecturale et urbanistique respectant les normes internationales relatives aux monuments classés ;
- Elaborer les lois sanctionnant les contraventions en matière de construction et de restauration, sur la base de la décision de classement du K.A.B.H en tant que patrimoine historique et national ;
- Fixer les mécanismes juridiques à même de garantir le financement indépendant des travaux d'entretien et de restauration du site ;

III. 3.2 La Sauvegarde du centre historique de Sana'a (Yemen), deux visions pour la sauvegarde

Le Yémen dispose de trois biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dont l'ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte, la vieille ville de Sana'a et la ville historique de Zabid. Capitale du Yémen du XIIIème ou XVème siècle.

Le Yémen a rejoint l'UNESCO le 2 avril 1962. Le Bureau de l'UNESCO au Caire représente l'Organisation dans ce pays.

Le vieux centre de Sana'a (Sana'a al-qadima) a bénéficié de deux opérations particulièrement intéressantes. Il s'agit d'opérations bien différentes, de par leur nature, leur technique et leur développement. Entre 1980 et 1985 L'UNESCO/PNUD face à une dégradation constante de la ville et de ses murs d'enceinte déclara Sana'a "ville protégée" et lança un programme de sauvegarde (projet YEM/88/006) auquel participèrent plusieurs pays européens et asiatiques.

Parmi les nombreux projets élaborés pour cette occasion et partiellement réalisés, nous nous intéresserons ici, encore que brièvement, au projet italien situé au coeur même de Sana'a et au projet français concernant une partie des anciens murs d'enceinte. Deux projets suivis par les bureaux nationaux de la Coopération à l'étranger respectifs et réalisés entre 1990 et 1993.

Le premier donc, soutenu par l'Italie, prétendait contribuer à la réhabilitation du centre historique au moyen de trois opérations:

- a) la création d'un centre polyvalent, d'intérêt social, à bâtir sur une parcelle recouvrant les ruines de constructions de bas de gamme.
- b) la conservation -à travers des travaux de consolidation et restauration- d'un bâtiment ancien et de valeur artistique, comme modèle à imiter.
- c) l'aménagement et la mise en conformité technologique de la route reliant les bords de l'Wadi Sa'ilah au nouveau centre polyvalent, au bâtiment/échantillon et enfin à la grande mosquée du Vendredi (*al-jam'a al-kabir*). Le point fort de ce projet dans sa totalité était de démontrer la possibilité d'une coexistence entre les nouveaux types de logement (surtout une nouvelle manière d'y loger), les exigences d'un tourisme croissant et la sauvegarde de l'environnement.

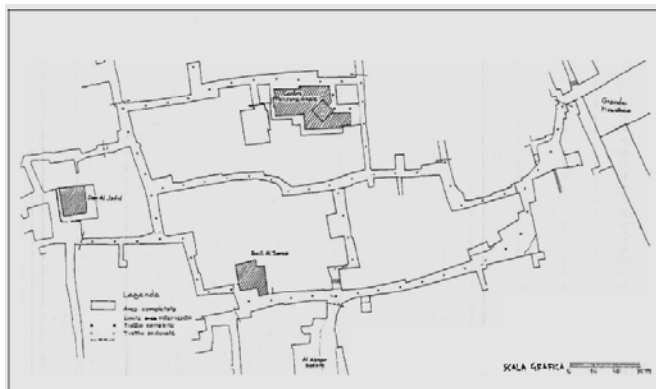


Fig. 09 : Sana'a, centre historique, un détail du plan, montrant la position de la maison des LYS
 Source : (Eugenio Galdieri, 2001)

Le second projet, soutenu par la France, prétendait affronter les problèmes liés à la sauvegarde et à la consolidation de l'enceinte médiévale, en procédant à la conservation d'un échantillon raisonnable. En outre, la conservation avait pour but de déclencher un processus de "prise de conscience" de la part de la population de Sana'a et surtout de la part des habitants dont les maisons sont adossées à l'enceinte (lorsqu'elles ne se trouvent pas *au dedans* des murs creusés à cet effet) et qui n'y voient qu'un inconvénient sur la voie d'une expansion incontrôlable. Il est clair que les deux projets partaient avec les meilleures intentions, tous deux élaborés en vue d'une "amélioration soutenable" de la qualité de vie à l'intérieur d'un centre historique véritablement magique mais désormais privé d'oxygène.

III. 3.2.1 Le projet italien, le triomphe de l'esprit technique

Dès 1982-83 Ludovico Quaroni, urbaniste renommé, s'était intéressé à la ville de Sana'a , Il proposa, avec l'appui de son groupe de travail et grâce à un financement spécial du Ministère Italien des Affaires Etrangères, une étude de la situation urbaine et des problèmes liés au développement.

L'étude finale, dite "phase de connaissance et proposition", fut accomplie et couvrit presque tous les aspects du thème. Par conséquent, en 1986, le Ministère confia à Ludovico Quaroni le projet et la réalisation d'une opération complexe, destinée à servir de modèle aussi bien aux interventions futures de la part des autorités locales qu'aux initiatives privées des propriétaires.

Les travaux débutèrent fin 1990 et se terminèrent en 1993, après une très longue interruption due à la "guerre du Golfe".

En ce qui concerne l'aspect extérieur du centre polyvalent, on opta pour une solution prudente, que l'on pourrait définir "mimétique", afin de ne pas marquer le tissu urbain ancien par une image trop étrangère. Les rues intérieures furent elles aussi refaites dans le respect des coutumes et avec des matériaux traditionnels, tout en garantissant cependant un caractère hautement fonctionnel pour ce qui concerne les installations techniques comme les égouts, l'eau, le téléphone et l'éclairage.

Le bâtiment choisi comme échantillon en accord avec les Autorités Yéménites (la Maison des Lys, ainsi nommée à cause de sa décoration extérieure) fut soumis à une sévère étude statique ainsi qu'à des relevés très minutieux. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, la consolidation et la restauration trouvèrent un bon équilibre, aboutissant à des résultats satisfaisants.

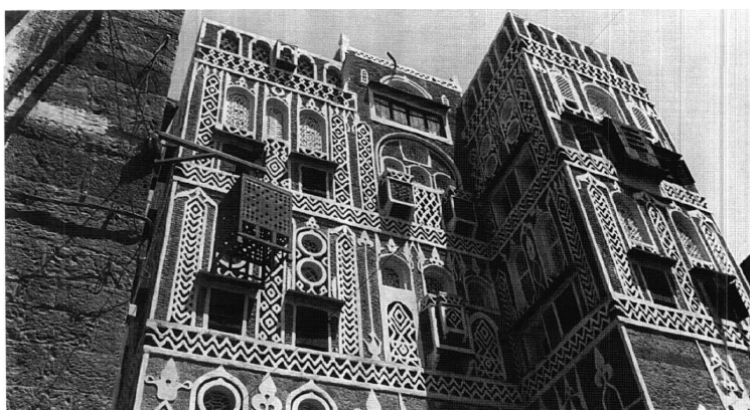


Photo. 12 : Maison des Lys la façade Sud à la fin des travaux

Source : (Eugenio Galdieri, 2001)

On y a utilisé pour l'occasion des techniques avancées mais aussi plusieurs techniques artisanales, en voie de désuétude.

III. 3.2.2 Le projet français, la communication de nouvelles valeurs

En 1986/87, un échantillon de 400m des murs d'enceinte, situé dans la partie Sud comprise entre Wadi Sa'ilah et Bab al-Yemen (la partie la plus exposée aux itinéraires touristiques) fut confié aux techniciens de la République Populaire de Corée pour y rédiger un projet de conservation, précédé à son tour d'un relevé topographique de grande précision.

Deux ans plus tard, les travaux de "restauration" de la partie méridionale de l'enceinte, financés et supervisés par "the Executive Office" (Yéménite) et "the Government of France", furent confiés à un groupe de chercheurs expérimentés de l'ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics d'Etat) et du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique).

Les deux points forts du projet exécutif étaient:

Premièrement, le choix de la "reconstruction *in loco*" d'une muraille semblable à celle qui datait de deux ou trois cents ans auparavant, au lieu d'essayer de " conserver, dans leur état actuel, les murs d'enceinte"

Deuxièmement, la décision de "moderniser" la technique traditionnelle et le mortier du *Zabour* (une mixture de terre argileuse et de paille) par la mécanisation et la stabilisation du mortier même.

Selon Eugenio Galdieri, l'urbaniste italien les deux éléments prédominants de cette opération sont, tout d'abord, la présence d'une dangereuse "contre tendance" dans le processus d'intervention « *il faut constater qu'aujourd'hui on accepte presque partout l'idée de conservation plutôt que celle de réfection* » (Galdieri, E, 2001). Ensuite - et il s'agit ici du résultat - quinze jours seulement après l'achèvement d'un tronçon, on y constata de larges fissures verticales, dans lesquelles s'infiltrèrent les brèves mais lourdes pluies de fin des moussons. A quelques mètres de là, les conditions d'une vieille muraille entourant les restes du *bustan* al-sultan (le jardin royal), très modeste jusque dans la qualité du mortier et complètement abandonnée, étaient les mêmes qu'il y a cent ans.



Photo. 13 : La muraille avant restauration

Source : (Eugenio Galdieri, 2001)

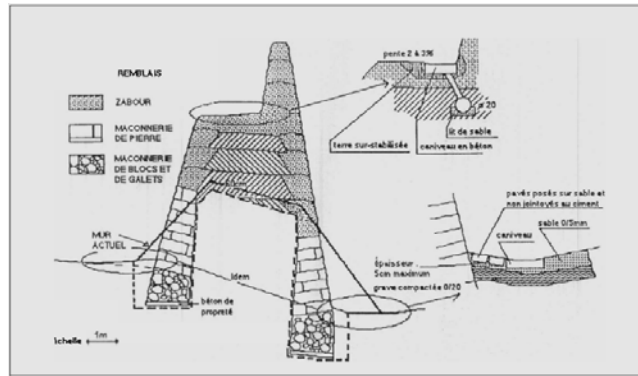


Fig. 10 : Mur d'enceinte en Zabour, coupe/type de l'état et du projet de restauration

Source : (Eugenio Galdieri, 2001)



Photo. 14 : une partie de la muraille, une semaine après la réfection de la partie supérieure en Zabour

Source : (Eugenio Galdieri, 2001)

Comme nous l'avons vu au cours de cette brève synthèse, les deux opérations se différencient en substance par leurs propres résultats mais sont presque semblables pour leur impact réel sur la ville et sur ses habitants.

Le projet italien est, sans aucun doute, exemplaire en ce qui concerne l'esprit théorique et idéologique qui le soutient, l'exécution satisfaisante et les résultats esthétiques; mais l'aspect excessivement technique de quelques interventions (dont le nombre a même été réduit par rapport au programme initial) et, par conséquent, le coût des travaux et surtout celui de l'organisation logistique, ont fait en sorte que l'objectif qu'il s'était fixé (c'est-à-dire la proposition d'un modèle à imiter et multiplier) a échoué.

Le projet français, alors que c'est un échec du point de vue technique et visuel, a paradoxalement appris quelques chose de positif aux habitants du centre historique: à savoir, qu'il faut respecter ces murs d'enceinte car ils font partie de leur passé et sont admirés par tout le monde, malgré leur présence un peu "encombrante" dans la vie quotidienne de Sana'a.

A son tour, cet échec nous a confirmé qu'en fin de compte, les méthodes de réparation traditionnelles sont encore aujourd'hui les plus efficaces, malgré les progrès de la chimie et de la technique.

Conclusion

« *Ce beau et très ancien mot, à l'origine, lie aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et dans le temps. Requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique...) qui ont fait un concept " nomade " ; il poursuit aujourd'hui une carrière autre et retentissante* ». (Chaoy. F, 1992). La notion du patrimoine ne cesse d'évoluer au fil du temps. Le patrimoine est un héritage qui tisse un lien entre les générations passées, présentes et futures. Ainsi le patrimoine est facteur d'identité pour un pays, une région, une communauté, un individu. D'abord étroite, la notion de patrimoine ne cesse de s'étendre. Au patrimoine bâti et mobilier, elle se décline aujourd'hui en patrimoine archéologique, ethnologique, écrit et littéraire, culinaire...

Dans la notion de patrimoine, quelles que soient les définitions que l'on en donne, deux idées transparaissent : ce sont celles d'héritage et de transmission. L'héritage, ce bien commun à un groupe est transmis vers un autre groupe. Le fait de transmettre renvoie à l'idée d'organisation, de recherche de logique et de sens.

Qu'il relève du patrimoine matériel ou du patrimoine immatériel, c'est-à-dire les idées, les savoir-faire, les mythes, chaque élément patrimonial est maintenant perçu dans les solidarités qui le lient à son contexte, à son histoire, aux usages modernes que nous lui attribuons. Le patrimoine architectural bâti est l'un des composants du patrimoine culturel, il constitue un milieu construit qui naît, se transforme et vieillit au rythme et à l'image des populations et des activités qui en marquent le dynamisme.

L'importante nécessité de protéger le patrimoine bâti n'a été reconnue que récemment. Le 19ème siècle qui a donné le départ au mouvement moderne de conservation, ne s'est intéressé, presque uniquement, qu'aux monuments isolés. La sauvegarde des ensembles historiques n'est venue que tardivement, elle a été le sujet de plusieurs chartes et colloques internationaux. La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux.

Le patrimoine et sa sauvegarde comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, est un sujet qui mérite une attention particulière, non seulement de la part des responsables mais de toute l'opinion publique à cause des valeurs inestimables que ce patrimoine représente, quant aux valeurs d'ancienneté et d'histoire et pour l'intérêt qu'il représente pour le développement de toute la société.

DEUXIEME CHAPITRE

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE,

SES INSTRUMENTS, SES OUTILS

ET SES ACTIONS

Introduction

De tout temps, les patrimoines ont été, pour une large part, créés et entretenus en dehors de toute intervention des Etats. Le monde agricole a créé son patrimoine de paysages «travaillés», imprégnés des modes de vie, les villes et les villages se sont construits pour répondre aux exigences locales de la défense, aux fonctions administratives et commerciales.

Les valeurs et les richesses patrimoniales n'ont évidemment pas été et ne sont pas encore reconnues et traitées de la même façon selon les époques, les pays, les cultures... qu'il s'agisse du patrimoine naturel ou du patrimoine créé par l'homme. Cette diversité des approches et des conceptions est elle-même une valeur positive à prendre en compte dans ce qui doit être aujourd'hui une stratégie du patrimoine.

Cependant ces appréciations variées et variables selon les lieux et le temps, selon les cultures, représentent aussi des risques qui se sont traduits par des destructions permanentes, parfois dramatiques, de patrimoines. On le constate encore malheureusement tous les jours.

Ajoutons à cela qu'un développement économique non maîtrisé dans un monde qui prend pourtant conscience des valeurs culturelles et patrimoniales et qui veut les défendre, est la cause, par l'exploitation excessive des ressources naturelles, par l'urbanisation anarchique, d'une destruction constante d'espaces naturels, de centres urbains historiques, de villages et de monuments.

Quant aux Etats, dont on est supposé attendre l'aide, ils ont été et sont encore trop souvent les responsables de guerres ravageuses de patrimoines.

Dans ce deuxième chapitre nous allons tenter de connaître les éléments qui composent les différentes stratégies de sauvegarde du patrimoine, en commençant par les instruments tel le recensement et le classement du patrimoine, ensuite les outils comme la législation, les institutions nationales et internationales et les instruments de sauvegarde. Nous enchaînons à la suite par les différentes actions de sauvegarde du patrimoine telles que la restauration, la réhabilitation, la mise en valeur la réanimation et pour enfin arriver aux différents intervenants dans le processus de sauvegarde.

I. Le patrimoine et les instruments de sauvegarde, la protection commence par la connaissance

I.1 Le recensement un moyen de connaître le patrimoine

Sans faire le recensement du patrimoine, aucune protection efficace ne peut être concevable. Selon la première confrontation d'experts qui avait pour thème : Critères et méthodes pour un inventaire de protection, tenue à Barcelone en mai 1965 sous l'égide du Conseil de l'Europe, ce recensement impératif répond en fait à une double nécessité:

1. Il permet l'identification des valeurs culturelles, jusqu'ici souvent ignorées des services mêmes qui sont chargés de leur protection et, par conséquent, a fortiori, des grandes administrations publiques ou des groupements privés qui réalisent l'aménagement du territoire;
2. Il tend à donner conscience de l'existence et de l'intérêt des biens identifiés, à la population en général, aux collectivités locales elles-mêmes en particulier qui agissent souvent dans l'ignorance en se fondant sur des listes officielles sommaires et insuffisantes.

I.1.1 L'inventaire du patrimoine, une étape pour la compréhension

L'inventaire est un outil de connaissance du patrimoine, pour qu'il soit efficace il doit être aussi approfondi que possible et également aussi large que possible.

« On pourrait donc résumer l'ampleur de l'inventaire en disant: doivent être recensés tous les éléments qui déterminent et qualifient le «donné à voir» de l'ensemble historique » (Bailly. G.H, 1975). En effet, seul un recensement rigoureux du patrimoine bâti nous permet de situer l'étendue de celui-ci, de connaître son importance, sa qualité, sa spécificité, et de donner conscience de l'existence de celui-ci aux uns et aux autres en le faisant connaître. Cette mise en connaissance renouvelée de celui-ci aux autres participe et joue un rôle important dans la sauvegarde de cette mémoire collective connue déjà ou jusque-là ignorée et, donc, susceptible de disparition.

I.1.2 Le recensement du patrimoine bâti

La variété des éléments à inventorier est extrêmement vaste car il s'agit en fait de prendre en compte tout ce qui participe à la spécificité du monument et de l'image de marque de l'ensemble historique.

Outre les murs proprement dits et les volumes intérieurs qu'ils définissent, les éléments décoratifs qui les animent et composent les façades, il y a lieu de considérer à l'intérieur tous les éléments du décor mural (fresques, boiseries) ainsi que le mobilier dans la mesure où celui-ci est resté en place.

A l'extérieur, également, les abords immédiats font partie du monument et constituent son cadre. Ce sont les jardins, parcs, douves et fossés lorsqu'il s'agit de châteaux fortifiés, domaine dans le cas d'ensemble monastique, ainsi que l'approche naturelle lorsque la monument est situé sur un piton rocheux ou sur le bord d'une rivière, enfin est à considérer et repérer l'ensembles des espaces dans lesquels s'exerce une réciprocité de vue des abords vers le monument, ou depuis le monument vers son environnement naturel.

En ce qui concerne les ensembles urbains ou ruraux, la somme des éléments qui concourent à l'effet d'ensemble est encore plus importante. De la même manière que pour le monument isolé, il s'agit de prendre en compte les différents facteurs qui constituent la composition interne, ceux qui en caractérisent l'unité, l'homogénéité enfin — ce qui leur est plus spécifique — les rapports paysagers qui unissent le tout.

Il est bien évident que ces divers éléments sont régis par une organisation spatiale particulière qui est la conjonction et le résultat des rapports étroits que l'ensemble historique a toujours su parfaitement entretenir avec le site naturel sur lequel il est implanté, avec la région qui l'entoure (ses ressources, son économie propre, son climat, etc...), avec sa population dont il est le reflet des structures socio-économiques, des pratiques traditionnelles, des besoins, des volontés, des grands faits historiques qui ont marqué les différentes étapes de son processus historique de croissance.

Ainsi la répartition des rues, places, les rapports formels entre les espaces libres et les espaces bâtis, entre le domaine aggloméré et le domaine naturel; les caractéristiques foncières du parcellaire qui détermine l'emprise des constructions;

Les caractéristiques volumétriques des unités bâties, leur coloration issue du mode de construction et des matériaux employés;

L'originalité du spectacle urbain interne: perspective et échappées visuelles sur les monuments, les abords naturels, découpe, silhouette des rues, des places, etc.;

La spécificité des vues externes: les caractéristiques des lignes de faîtage, les silhouettes particulières, les points de vue les plus originaux.

I.1.3 Les outils de recensement, la diversité des méthodes

Bien des pays, en outre, n'ont pas atteint ce degré d'inventorisation systématique et c'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Europe (Le conseil de l'Europe a tenté de poser les premiers principes d'une politique de « défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques et artistiques) en est venu à proposer un système de «fiche d'inventaire sommaire», Fig (11) servant à situer et décrire chaque élément dans le but de faciliter la réalisation d'un «Inventaire du Patrimoine

Culturel Européen», ainsi que des critères et méthodes de jugement, complétés par une terminologie internationale.

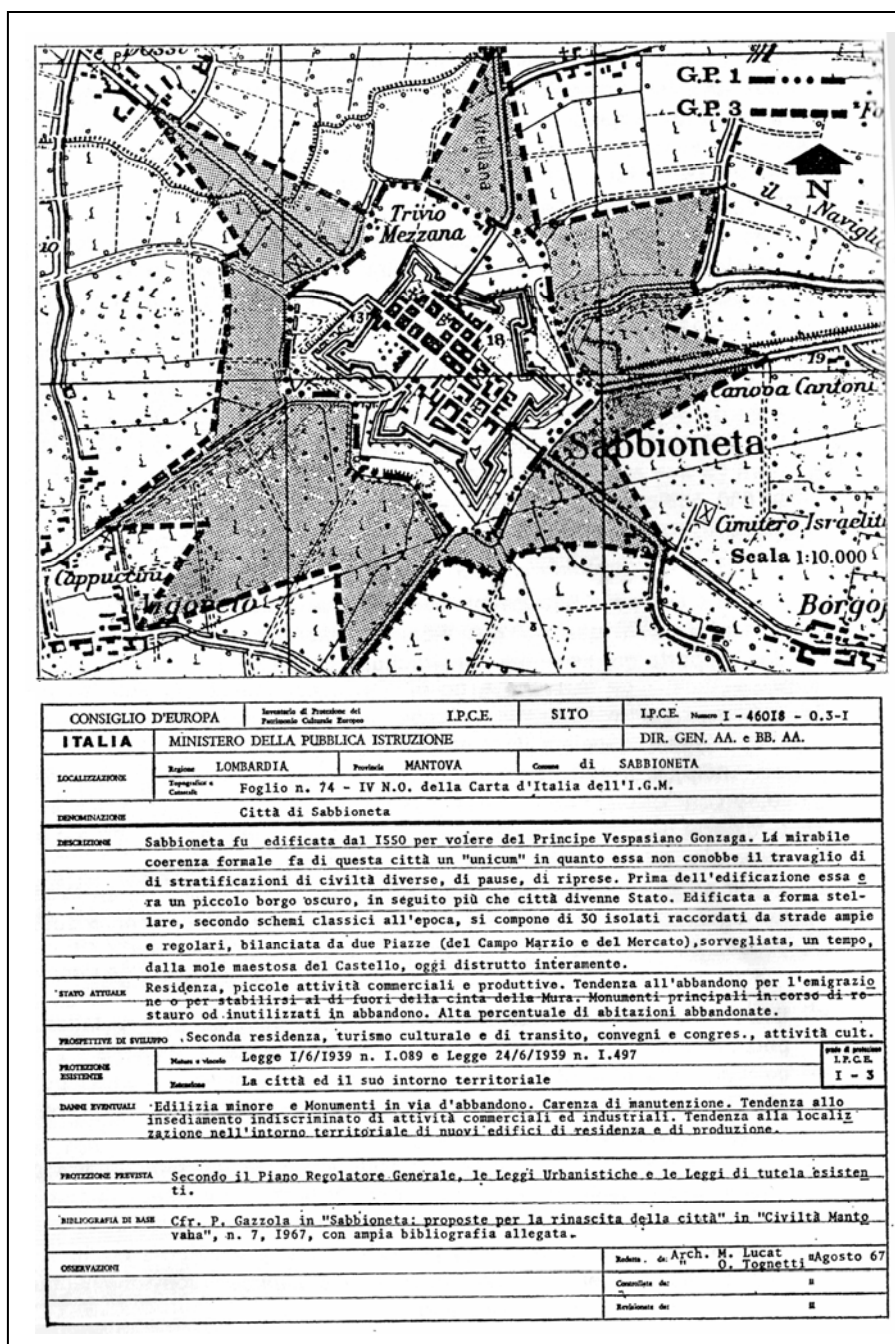


Fig. 11 : exemple de fiche d'inventaire sommaire utilisé en Italie

Source : Bailly, GH.1975

Le recensement doit être effectué d'une manière méthodique et revêtir dans ses conclusions un caractère didactique. Les fiches, ou tout procédé analogue, doivent être prolongées et exploitées par une transcription sur de nombreux documents de synthèse.

Les plans cadastraux peuvent, à ce titre, servir de base à des documents en plan indiquant la datation des édifices, leur degré de valeur architecturale, les espaces urbains les plus homogènes, la situation des points de vue, etc. ..

Des élévations graphiques, des façades, ou des alignements de façades sur rues permettent d'apprécier l'homogénéité architecturale.

L'originalité la plus remarquable du régime autrichien consiste dans l'utilisation systématique des clichés photogrammétriques pour le relevé des monuments et des sites.

L'usage de cette technique pour des coupes ou élévation d'ensembles urbains en est encore à ses prémises. Des expériences françaises effectuées sur les villes de Thiers, Moulins, Cahors, entre autres, s'avèrent d'une grande utilité notamment pour la connaissance de la troisième dimension de l'espace que n'apportent pas les plans.

Des relevés photographiques au sol ou aériens d'ensembles de façades, de détails architecturaux, élargissent la connaissance anecdotique des monuments ou ensembles historiques. La confection de maquette modèle réduit de l'ensemble historique offre en outre un outil particulièrement didactique pour l'appréhension globale du site - notamment des rapports entre le domaine bâti et son cadre naturel.

I.1.4 L'inventaire du patrimoine en Algérie, un grand travail à faire

L'inventaire et le recensement périodique du patrimoine culturel en Algérie se font au même titre que le recensement général de la population que le pays organise périodiquement en vue de connaître la réalité socio-économique du pays. Son rôle est de connaître la réalité patrimoniale du pays. Cette étape constitue le préalable et la condition *sine qua non* à toute définition d'une véritable politique de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Le diagnostic fait ressortir que l'inventaire et le recensement périodiques des sites culturels classés ou non classés nécessaires à la connaissance de la réalité patrimoniale du pays était une étape quasi absente dans notre dispositif de protection jusqu'à la promulgation du Décret exécutif n° 03-311 du 14 septembre 2003 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire général des biens culturels protégés.

Le point faible de ce décret est qu'il ne prévoit aucune disposition particulière concernant les sites non encore classés! La mise en application de ce décret n'est pas encore effective.

I.2 Le classement du patrimoine, pour une protection légale

La protection directe des monuments et ensembles historiques réclame un soutien juridique assuré par un appareil législatif adéquat. Dans la plupart des pays européens, l'outil législatif de protection est basé sur le principe d'un classement sur inventaire imposant des servitudes particulières. Quelles que soient les différences de législations, on constate souvent diverses

sortes de «classement» en fonction de la valeur architecturale de l'édifice qui entraînent de ce fait des servitudes différenciées.

Ainsi, en Grande-Bretagne, la loi de 1913 a institué la liste dite des monuments classifiés de degré I (3 500 monuments) et II (environ 100 000) et une liste supplémentaire de degré III (120 000 fiches); les édifices inventoriés sur la première liste, et notamment ceux de degré I, bénéficient d'une protection prioritaire par rapport à ceux de la liste supplémentaire, qui n'entraîne pas de véritable servitude pour les propriétaires mais seulement des recommandations. La servitude principale qui découle de ces législations de protection est un droit de contrôle et d'avis prioritaire des autorités compétentes sur les décisions de démolition ou de modification.

Pour les ensembles historiques, le premier objectif est de leurs donner une «existence légale» sur la base d'une délimitation précise sur le terrain.

Aux Pays-Bas, la loi de 1961 sur les monuments nomme les ensembles sous le vocable «sites et sites protégés». Ainsi plus que 150 sites ont déjà été répertoriés et d'autres s'y ajouteront prochainement.

En Italie, une première loi de 1939 envisage la notion «d'ensemble urbain», celle de 1967 reconnaît des «Centres historiques». Cependant c'est par des lois spéciales par chaque ville que la protection globale des ensembles historiques a été assurée.

En France, la loi de 1930 a permis de classer des «sites» (6000 sites environ - mais, pour la plupart, des sites naturels -); mais cette législation instituant un contrôle global des modifications n'a jamais permis d'interdire juridiquement les démolitions. La loi du 4 août 1962 définit des zones urbaines appelées «secteurs sauvegardés», d'une protection accrue, définie au niveau de la parcelle.

I.2.1 le classement du patrimoine, la responsabilité de différents acteurs

Aux Pays-Bas, ce sont les instances nationales qui désignent et classent les sites urbains et ruraux sur proposition de leurs services compétents (Affaires culturelles et sociales, Aménagement du territoire) après avis des autorités locales. La procédure prend généralement un an et demi.

En Grande Bretagne, la responsabilité de la délimitation et du classement est entièrement laissée à l'appréciation des pouvoirs locaux.

Les ensembles urbains historiques sont désignés en Italie par une déclaration «d'intérêt public majeur» faite par l'intendance des monuments et ensuite par un «Plan territorial du paysage» qui en délimite l'étendue. De leur côté, les communes peuvent désigner des zones à protéger et délimiter leur périmètre, au cours de l'élaboration des «plans régulateurs».

En France également, la déclaration de classement en «secteur sauvegardé» est prise par arrêté conjoint du Ministère des Affaires Culturelles et du Ministère de l'Equipement. Mais, dans la plupart des cas, sur proposition de la commune intéressée.

La délimitation, proposée par l'architecte désigné par la commune, doit être approuvée à la fois par les autorités locales et la Commission Nationale de Secteurs Sauvegardés. La procédure demande entre 6 mois et 3 ans.

Pour qu'un bien soit inscrit patrimoine mondial, il doit avoir une valeur universelle exceptionnelle. Pour être considéré d'une valeur universelle exceptionnelle, un bien doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et doit bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde.

La protection et la gestion des biens du patrimoine mondial doivent assurer que la valeur universelle exceptionnelle, les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de l'inscription soient maintenues ou améliorées à l'avenir. Les critères d'intégrité et d'authenticité ainsi que les procédures d'inscriptions sont définies par l'Unesco.

I.2.2 Le classement du patrimoine en Algérie, la centralisation de la décision

Le classement des biens culturels en Algérie relève des prérogatives de la Commission Nationale des Monuments et Sites qui dépend directement du Ministère de la Culture et de la Communication, en collaboration avec la Commission de Wilaya des Monuments et Sites. La procédure de classement précise que la Commission de Wilaya, à travers son secrétariat permanent, se charge de préparer pour le compte de la Commission Nationale les dossiers qui, après instruction et avis, les transmet à son tour au ministre de tutelle pour avis définitif. Dans cette tâche, la Commission de Wilaya se trouve aidée, dans une certaine mesure, par la Commune qui d'après les prérogatives qui lui sont dévolues dans le cadre de la protection du patrimoine, est chargée de recueillir tous les éléments d'informations nécessaires à l'instruction des dossiers. La demande de classement s'effectue soit à la demande des propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, soit d'office par l'Etat. Cette demande est accompagnée d'un dossier type administratif comprenant les éléments d'information suivants: la nature de l'objet, la situation géographique, le périmètre de classement, l'étendue du classement, les servitudes particulières, les noms des propriétaires.

Selon la liste nationale des biens culturels classés, Tableau (02), on dénombre au total quelques 426 biens culturels, toutes catégories confondues.

Catégories	Période 1962-1998	Période 1962-1998	Période 1962-2006
	Classés	Classés ou en instance	
Patrimoine universel	7		7
Monuments	79	21	100
Sites archéologiques	28	23	51
Secteurs sauvegardés		5	5
Parcs culturels		3	3
Total	114	52	166
Total liste(426) 100%	27%	13 %	40 %

Tableau. 02 : La répartition des biens classés par catégorie et par période de classement (Avant et après 1998)

Source : Ministère de la Culture (2007)

Le nombre des Biens classés après 1962 ne représente que 40% du total, ce qui dénote des efforts qui restent à faire pour sauver la multitude d'autres Biens non encore classés qui font face à des agressions quotidiennes et qui, inéluctablement risquent de disparaître à jamais.

L'effort de classement relatif durant la période 1998-2006 (52 biens classés en 9 ans soit une moyenne de 6 biens /an) est le double de la période 1962-1997 (114 biens classés en 35 ans soit une moyenne de 3 biens /an) d'où l'effort effectué durant cette seconde période qui doit se poursuivre, cependant aucune mesure d'inscription de biens culturels sur l'inventaire supplémentaire n'a été initiée, à ce jour, par les Wilayas.

I.3 Les secteurs sauvegardés, une nouvelle délimitation du patrimoine

L'intérêt historique, culturel et esthétique des villes anciennes ne peut pas se résoudre à la seule superposition de leurs éléments remarquables. Si à une époque, le patrimoine bâti se limitait aux monuments historiques, à partir du milieu du XX^e siècle, cette notion s'est étendue aux ensembles urbains.

Pour éviter les destructions massives des centres ville, à la fin des années 1950, prônées par l'idéologie hygiéniste dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine, la loi Malraux en France a proposé une vision plus fine de la prise en compte des problèmes urbains en considérant que la dynamique urbaine doit s'appuyer sur la ville existante. Contre la destruction et la rénovation des quartiers anciens, elle a proposé des outils réglementaires et financiers qui en permettent la conservation et la mise en valeur.

En France la loi du 4 août 1962 a mis en place un dispositif spécifique, le plan de sauvegarde et de mise en valeur, qui remplace le plan d'occupation des sols à l'intérieur du périmètre du secteur sauvegardé.

Dès qu'il est opposable (applicable) ce document sert :

- à l'identification et à la protection des éléments constitutifs du patrimoine urbain,
- à la gestion opérationnelle prenant en compte les aspects sociaux, économiques et juridiques,
- comme guide pour la restauration et la mise en valeur.

I.3.1 Les secteurs sauvegardés en Algérie, d'innombrables sites attendent leurs tours

En plus des deux mesures de protection qui existaient, le « classement » et « l'inscription sur l'inventaire supplémentaire », la nouvelle loi a mis en place une troisième mesure, le « secteur sauvegardé » qui concerne les ensembles urbains et ruraux vivants ayant une valeur patrimoniale reconnue.

La même loi a également institué un nouveau outil urbanistique réglementaire spécifique intitulé « Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés » PPSMVSS ;

L'avènement de ce nouvel instrument spécifique constitue une réponse adéquate aux effets néfastes du processus d'urbanisation accéléré du territoire (légal et illégal) qui se fait, souvent, aux dépens de la préservation du patrimoine culturel.

Il n'y a, à ce jour, aucun Secteur sauvegardé approuvé. Il y a lieu de souligner, néanmoins, une étude achevée dans ce sens concernant la Casbah d'Alger, élaborée par le CNERU, mais reste en attente d'approbation faute de textes d'applications claires de la loi précitée.

Ces instruments s'intègrent dans le PDAU et se substituent au POS. Ce dernier, régi par le Décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, constitue un instrument type applicable à toutes les agglomérations et est inadapté aux territoires pourvus d'une richesse patrimoniale du point de vue de leur mise en valeur et de l'intégration effective de la ressource par rapport à la dynamique territoriale.

Les secteurs sauvegardés en Algérie ont été mis en place pour répondre à la nécessité de prendre en charge les centres anciens et concilier les exigences de l'urbanisme et les impératifs de la conservation du patrimoine. Ces secteurs sont dotés d'un « plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés » codifié par le Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).

Seulement trois sites sont déclarés par décret, des secteurs sauvegardés tels que la *Casbah d'Alger* (2003), le *vieux rocher de Constantine* et la *Vallée du M'Zab* (2004). Ces secteurs sauvegardés seront dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur. Leur prescription a déjà fait l'objet de délibérations par les APW respectives. Deux autres sont adoptés récemment par la Commission nationale des biens culturels mais attendent les études pour les plans permanents de sauvegarde et de mise en valeurs, ces sites sont les secteurs sauvegardés du *vieux Tenes* et de la *Casbah de Dellys*.

Le nombre des secteurs sauvegardés en Algérie reste très loin de la réalité culturelle et patrimoniale du pays, cependant le ministère de la culture met en place actuellement les mécanismes de concertation des différents acteurs impliqués dans cette opération (élus locaux, populations, acteurs économiques, etc. ...) en application des dispositions du décret 03-324 sus énoncé.

II. Les outils de sauvegarde du patrimoine, la conjugaison de plusieurs institutions

II.1 Les institutions nationales et internationales et le patrimoine

II.1.1 les institutions internationales

Les institutions internationales peuvent être essentiellement de deux natures : gouvernementales ou non- gouvernementales ; dans ce second cas, on les appelle familièrement les "ONG, ou Organisations Non- Gouvernementales.

II.1.1.1 L'UNESCO le leader de la sauvegarde du patrimoine

L'un des premiers en date fut l'UNESCO est une organisation gouvernementale internationale, l'une des quatorze institutions spécialisées du système des Nations Unies, dont chacune a une compétence bien définie.

Son sigle correspond à son titre anglais, United Nations Educational Scientific and Cultural Organization, c'est-à-dire Organisations des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

L'UNESCO réunit plus de 150 états membres situés dans toutes les parties du monde, parmi lesquels figurent aussi bien l'immense Chine que la minuscule République de Saint-Martin. Tous ces États souverains, dont la voix a le même poids à la Conférence Générale, décident ensemble du programme de l'Organisation et contribuent à son budget.

De par ses domaines de compétence, ses obligations et les besoins de ses États membres, l'UNESCO mène une action complexe et ambitieuse dans le secteur de la culture :

- Déplacement de douze ensembles monumentaux de l'île de Philae en Égypte menacés d'immersion permanente à la suite de la construction du Haut Barrage d'Assouan.
- Campagnes internationales, travaux et recherches pour la sauvegarde de Moenjodaro, Borobudur, Venise, Sukothai, L'Acropole, la vallée de Katmandou et l'île de Malte.
- Gestion de la Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel et d'autres conventions internationales.
- Élaboration de recommandations internationales pour la sauvegarde des quartiers anciens, pour l'archéologie, les musées, etc.
- Formation de spécialistes dans le domaine de la préservation et de la réhabilitation de quartiers anciens par l'octroi de bourses ou l'organisation de séminaires internationaux.
- Financement d'études pour la protection de monuments historiques situés en zone sismique.
- Publications diverses sur tous les aspects de la culture et des monuments historiques.

II.1.1.2 L'ICOMOS et sa lutte pour la sauvegarde du patrimoine internationale

Fondé en 1965, c'est l'organisation internationale permanente chargée de promouvoir à l'échelle mondiale l'étude de la conservation et de la mise en valeur des monuments et des sites. Son sigle correspond à son titre anglais, International Council on Monuments and Sites.

l'ICOMOS regroupe environ 5 000 membres répartis dans 80 pays; ses membres se réunissent à tous les trois ans en Assemblée générale pour élire les principaux officiers et décider du programme.

l'ICOMOS réunit principalement des spécialistes et experts internationaux, elle informe par les nouvelles et par son Centre de documentation international UNESCO/ICOMOS :

- Elle participe à la préparation et à la promotion d'études nécessaires à la sauvegarde des monuments et des sites et notamment à la préservation des villes et des quartiers historiques.
- Elle a été chargée de recueillir une documentation sur les législations existantes en matière de préservation des villes et des quartiers anciens.
- Elle organise des colloques dans différents pays sur des problèmes de doctrine ou des questions techniques.
- Par ses Comités Internationaux spécialisés, elle s'intéresse à la conservation de la pierre et du bois, aux jardins historiques et à l'architecture vernaculaire, à la brique crue et au tourisme culturel ainsi qu'à la protection de monuments historiques en zone de séismes.
- Elle conseille les architectes, les ingénieurs, les entrepreneurs et l'UNESCO dont elle est reconnue comme étant le principal conseiller en matière de monuments et sites historiques.

II.1.2 Les institutions nationales, une politique centralisée pour la gestion et la sauvegarde du patrimoine

En Algérie et en accord avec la loi 98-04 du 15 Juin 1998, une réorganisation structurelle du secteur du patrimoine culturel a été engagée. Un nouvel organigramme a été mis en place tenant compte de la nouvelle politique patrimoniale. Le Décret exécutif N°05-80 du 26 février 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la culture attribue au domaine du patrimoine culturel deux directions complémentaires:

II.1.2.1 La Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel

Cette direction existant au niveau du ministère de la culture est chargée principalement :

- d'initier, de proposer et d'évaluer les actions relatives à la protection légale des biens culturels;
- de veiller au respect de l'application de la législation et de la réglementation relatives à la protection du patrimoine culturel ;
- de se prononcer sur toutes demandes d'autorisations légales et administratives ;

- de veiller à la mise en œuvre des procédures administratives requises pour l'exécution des délibérations des commissions nationales respectives des biens et de l'acquisition des biens culturels;
- d'établir les plans et programmes de mise en valeur du patrimoine culturel et de veiller à leur mise en œuvre.

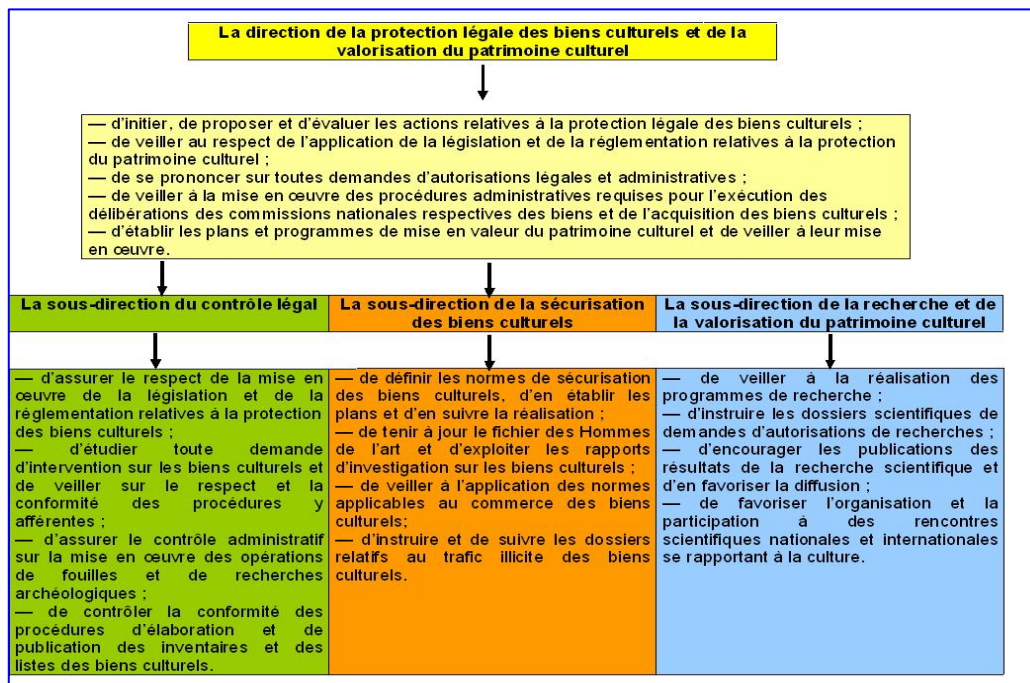


Fig. 12: Organigramme de la Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel

Source : Schéma national des sites historiques (2007)

II.1.2.2 La Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel

Chargée principalement des biens culturels matériels, cette direction œuvre pour la restauration et conservation des patrimoine immobiliers, elle a aussi comme mission :

- de mettre en œuvre la politique de recherche scientifique dans le domaine du patrimoine culturel ;
- de veiller à la bonne gestion des inventaires et de la banque des données des biens culturels ;
- d'étudier les dossiers de classement et d'acquisition des biens culturels dans le cadre des commissions nationales dont elle assure le secrétariat ;
- d'établir les plans et programmes de conservation et de restauration du patrimoine culturel et de veiller à leur mise en œuvre.

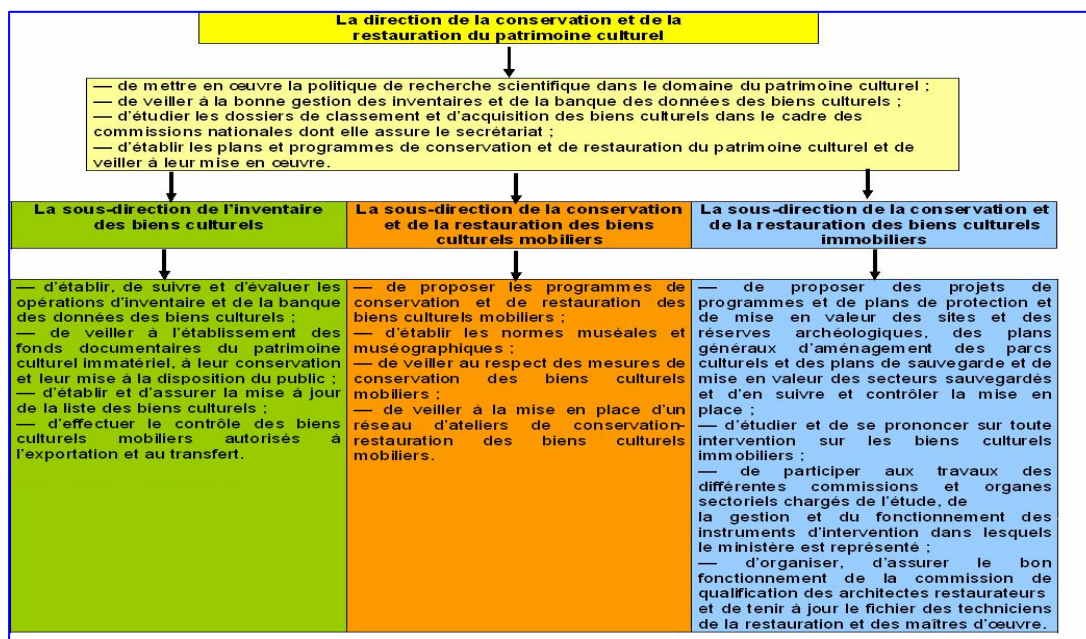


Fig. 13 : Organigramme de la Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel

Source : Schéma national des sites historiques (2007)

Au niveau des établissements, il a été procédé à la restructuration de l'ex Agence Nationale d'Archéologie, de Protection des Sites et Monuments historiques devenant **Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels protégés** (décret exécutif N° 05-488 du 22 décembre 2005). Cette nouvelle structuration a conduit à la suppression des circonscriptions archéologiques héritées d'avant 1962 et au renforcement des prérogatives de puissance publique, au profit des directions de culture de wilaya, Fig (14) qui assurent une meilleure couverture nationale.

II.1.2.3 La Direction de la culture, la protection du patrimoine au niveau de chaque Wilaya

Représentant le secteur de la culture au niveau de chaque Wilaya, la direction de la culture a subit également une révision de son organigramme dans le but d'une mise à niveau en rapport avec les nouvelles prérogatives en matière de protection du patrimoine culturel.

Il fut, aussi, institué deux Commissions habilitées à émettre des avis, instruire et délibérer sur les propositions de classement et de protection des biens culturels :

- L'une, à l'échelle nationale, auprès du ministère de la culture, désignée « **Commission nationale des biens culturels** »

- L'autre, à l'échelle locale, désignée « **Commission des biens culturels de wilaya** »

Cette dernière constitue, par les nouvelles prérogatives données aux Walis (à savoir celles de prendre des arrêtés d'inscription sur l'inventaire supplémentaire), **une avancée remarquable** en

matière de déconcentration des pouvoirs du ministre de la culture au profit des walis à l'effet de protéger les biens culturels ayant une valeur significative au niveau local.

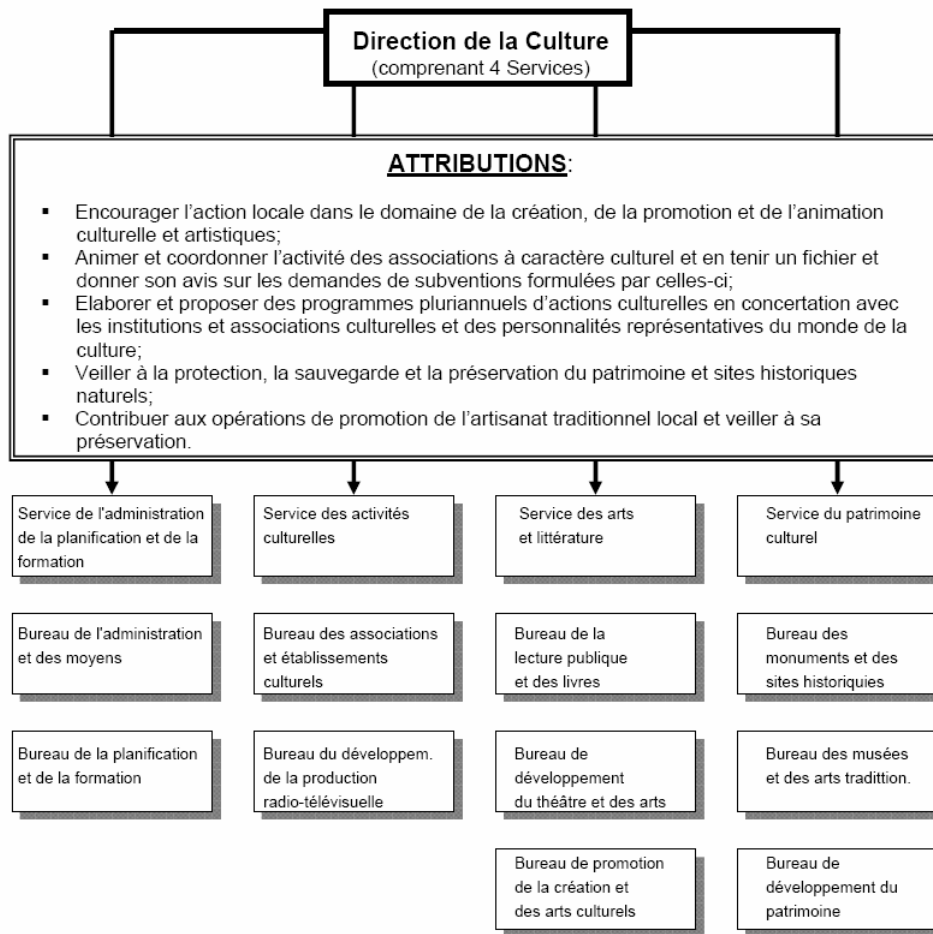


Fig. 14 : Organigramme de la direction de Wilaya de la culture
Source : Ministère de la culture (2007)

Il y a lieu de relever, également, la mise en place de nouvelles structures scientifiques et techniques :

. Le Centre national de recherche en archéologie (décret exécutif N° 05-491 du 22 décembre 2005) favorisé en cela par la loi portant recherche scientifique et technologique qui organise la recherche dans notre pays .Ce centre, domicilié à Dar El Hamra-Alger, est en attente de crédit.

. Le Centre national de restauration et de conservation des Biens culturels, de statut d'école « hors université » à double formations: graduation et post-graduation .Ce centre est domicilié à Dar Souf-Alger .

. Le Centre national de conservation des manuscrits dont le siège est à Adrar

Les établissements sous tutelle du ministère de la culture créés avant 1998 et maintenus à ce jour sont :

. Le Centre National de la Recherche préhistorique, anthropologique et historique, à Alger ;

. L'Office de préservation et de promotion de la Vallée du Mzab (O.P.V.M) créée en 1992 ;

. L'Office du Parc national du Tassili (O.P.N.T) (Décret n° 72-168 du 27 Juillet 1972 et Décrets N°87-88/89 du 21-04-1987) ;

. L'Office du Parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A) (Décret n° 87-231/232 du 03 Novembre 1987).

II. 2 La législation, un outil indispensable pour l'action de sauvegarde

Disposer d'un bon outil législatif est la condition primordiale de toute politique de sauvegarde du patrimoine. Bulgarie, France, Pologne, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie... ont une loi instituant la protection d'ensembles, de quartiers anciens, parfois même de petites villes historiques entières. La législation danoise s'en tient à la seule protection des monuments historiques, mais ce pays a malgré cela une très active politique de restauration des quartiers anciens. Certains pays d'Europe de l'Est ont même instauré un classement de leurs villes anciennes, en différentes catégories, selon l'intérêt de leur tissu urbain (en Pologne et en Tchécoslovaquie, les villes les plus intéressantes sont considérées comme de véritables réserves). En Europe occidentale, la France et le Royaume-Uni préservent des zones anciennes délimitées au sein de la ville (parfois plusieurs dans une même ville).

« ... une loi, pour efficace qu'elle soit, ne peut suffire à assurer la sauvegarde et la réanimation d'un quartier ancien. D'autres mesures doivent être prises au niveau des administrations nationales ou régionales responsables de la planification, de l'urbanisme et de la construction ainsi qu'au niveau des autorités municipales. De la bonne coopération de ces différents rouages, dépend le succès des opérations. La conservation future des quartiers anciens ne peut être assurée que par des études d'urbanisme très poussées de la vile entière, voire de la région parfois, études portant sur l'état actuel et l'évaluation souhaitée, le centre ou le quartier ancien étant toujours considéré comme un élément vivant de l'agglomération. Les fonctions qu'il peut remplir sans nuisance pour lui doivent être soigneusement déterminées. Ces études primordiales sont menées de façon différente selon les pays ... » (LeBlanc. F, 1980)

Cette citation de LeBlanc montre que avoir une législation et des lois pour assurer la sauvegarde du patrimoine représente un outil très solide, mais cette législation ne peut être efficace sans quelle soit soutenue par des études sérieuses portant sur le patrimoine bâti, ces études qui seront à leurs tour exécutées avec l'aide d'une loi efficace.

II.2.1 Conférences et chartes internationales pour la sauvegarde du patrimoine bâti

II.2.1.1 La Conférence d'Athènes, 1931, le début d'une lutte pour le patrimoine

La Conférence Internationale qui s'est tenue à Athènes du 21 au 30 octobre 1931, reconnaîtra unanimement "que le respect de l'oeuvre historique s'impose à un égal degré pour tous les styles; qu'un monument, toute considération de valeur artistique mise à part, est un document au même titre qu'une charte et qu'il ne serait pas plus admissible d'altérer le texte de ces grandes archives de pierre sous couleur de corrections, de compléments ou d'unité de style, qu'il ne serait de les laisser perdre par abandon".

Les conclusions soulignent “l’importance de l’entretien régulier de l’édifice, afin d’éviter les restitutions intégrales”. Dans le même ordre d’idées que Boito * elle recommande l’emploi des techniques modernes, mais en les dissimulant. La Conférence d’Athènes prône la collaboration de toutes les disciplines dans la recherche de méthodes de conservation. Elle aborde aussi des questions toujours d’actualité, comme l’importance de l’affectation du monument qui doit respecter le caractère de celui-ci.

II.2.1.2 La Charte de Venise, 1964, la clarification des notions

Au mois de mai 1964, 611 participants venus de 42 pays se sont réunis à Venise à l’occasion du deuxième congrès des Architectes et Techniciens des monuments historiques dans le but de réexaminer les principes de la Charte (d’Athènes) afin de les approfondir et d’en élargir la portée dans un nouveau document.

La notion du monument historique est étendue aux sites urbains ou ruraux comme aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle, on dépasse le concept du monument admirable d’art et d’histoire.

La Charte proclame aussi que la restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel, elle s’arrête là où commence l’hypothèse, ... tout travail de complément reconnu indispensable pour des raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps.

La Charte souligne aussi que les apports valables de toutes les époques à l’édification d’un monument doivent être respectés, l’unité de style n’étant pas un but à atteindre au cours d’une restauration. La consolidation d’un monument peut faire appel à toutes les techniques modernes, éprouvées, si les techniques traditionnelles s’avèrent inadéquates. C’est un recul par rapport à la Conférence d’Athènes qui prônait plus franchement l’utilisation des techniques modernes. La Charte de Venise réaffirme par ailleurs l’importance de l’entretien des monuments et de leur réaffectation dans la société. Elle impose enfin la conservation du cadre traditionnel comme indissociable de celle du monument.

Cette charte définit une philosophie commune sur une matière spécifique et n’implique aucune obligation juridique. (Annexe 04)

II.2.1.3 La Charte européenne du Patrimoine Architectural et la Déclaration d’Amsterdam 1975, la naissance de la conservation intégrée du patrimoine

L’objectif du Congrès d’Amsterdam était de faire connaître à un large public la notion de conservation intégrée, avec ses aspects sociaux, économiques, juridiques, administratifs et techniques.

Ce Congrès fut le couronnement de l’année Européenne du Patrimoine Architectural. Quelques points importants de la déclaration d’Amsterdam:

- les richesses patrimoniales appartiennent à tous les européens, ils ont donc le devoir de les protéger ensemble des dangers (démolition, délabrement, conflits, etc..)
- la conservation du patrimoine architectural doit être considérée comme un objectif majeur de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.
- les pouvoirs locaux sont responsables de la protection du patrimoine architectural et doivent s'entraider par des échanges d'idées et d'informations.
- la réhabilitation des quartiers anciens doit être conçue et réalisée autant que possible, sans modifications importantes de la composition sociale des résidents
- les mesures législatives et administratives nécessaires doivent être renforcées et rendues efficaces dans tous les pays.
- la conservation intégrée demande des moyens financiers appropriés

II.2.1.4 La Convention pour la sauvegarde du Patrimoine Architectural de l'Europe ou Convention de Grenade 1985, la réaffirmation des principes

Cette convention marque la consécration juridique sur le plan international de vingt années de coopération européenne en matière de patrimoine architectural. Elle a pour but :

- renforcer et promouvoir les politiques de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine européen.
- affirmer une solidarité européenne autour de la conservation de ce patrimoine et de favoriser une collaboration concrète des Etats et des régions aux critères de référence tels que l'intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, viennent s'ajouter l'intérêt social ou technique. La Convention de Grenade consacre la notion de conservation intégrée du patrimoine dans le cadre de vie de la société contemporaine.

La Convention de Grenade soulève également le problème de la nécessaire réaffectation du patrimoine architectural comme l'avaient déjà affirmé la Conférence d'Athènes et la Charte de Venise.

II.2.1.5 Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, charte de Washington 1987, le passage à la sauvegarde des ensembles et villes historiques

Adoptée par L'Assemblée Générale d'ICOMOS à Washington, octobre 1987, la présente charte concerne plus précisément les villes grandes ou petites et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles. Or, celles-ci sont menacées de dégradation, de déstructuration voire de destruction, sous l'effet d'un mode d'urbanisation né à l'ère industrielle et qui atteint aujourd'hui universellement toutes les sociétés. Face à cette situation souvent dramatique qui provoque des pertes irréversibles de caractère culturel et social et même économique, le Conseil International des Monuments et des Sites

(ICOMOS) a estimé nécessaire de rédiger une "Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques".

Complétant la "Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites" (Venise, 1964), ce nouveau texte définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des villes historiques, à favoriser l'harmonie de la vie individuelle et sociale et à perpétuer l'ensemble des biens, même modestes, qui constituent la mémoire de l'humanité.

II.2.2 La législation en Algérie, des textes qui ne demandent qu'être appliqués

A partir de 1998 se met en place une nouvelle politique en matière de protection et mise en valeur des biens culturels en Algérie à travers la promulgation de la loi N°98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel (Annexe 05). Cette Loi se subdivise en 9 titres et 108 articles abordant des aspects ayant trait :

- Aux dispositions générales relatives à la protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel et les formes d'acquisition de ces biens par l'Etat (art 1 à 7) ;
- A la protection des biens culturels immobiliers (art 8 à 49) et aux aspects liés aux procédures de classement, de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, aux secteurs sauvegardés, à l'expropriation pour cause d'utilité publique et du droit de préemption de l'Etat ;
- A La protection des biens culturels mobiliers (art 50 à 66) , leur consistance et les dispositions relatives aux procédures de protection;
- Aux biens culturels immatériels (art 67 à 69) , leur consistance et les dispositions relatives aux procédures de protection;
- A la recherche archéologique (art 70 à 78) par la définition et les modalités de la gestion administrative de la recherche archéologique ;
- A la mise en place des deux organes de protection : Commissions nationale et de wilaya des biens culturels (art 79 à 81);
- Au financement des opérations de mise en valeur des biens culturels (art 82 à 90);
- Au contrôle et aux sanctions (art 91 à 105) ;
- Enfin, les dispositions finales concernant l'abrogation de l'ordonnance de 1967 et l'exclusion des sites naturels qui relèvent désormais de la Loi régissant la protection de l'environnement (art 106 à 108).

Une série de Décrets et d'Arrêtés d'application de la Loi N° 98-04 du 15 Juin 1998 ont été publiés dont les principaux sont, le décret exécutif n° 03-311 du 17 Rajab 1424 correspondant au 14 septembre 2003 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire général des biens culturels protégés ainsi que le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) et le décret exécutif n° 03-323 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et

de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA), mais une grande partie de cette loi attend toujours des textes pour son application.

III. Les actions de sauvegarde, la mise en œuvre de la sauvegarde du patrimoine, le passage à l'action

III.1 La protection de patrimoine, le rôle de l'information

L'information et l'éducation, si poussées fussent-elles, sont des conditions nécessaire de la protection mais nullement suffisantes.

« Les pressions diverses qui pèsent sur le patrimoine (intérêts particuliers, poussées spéculatives) conduisent souvent à une quasi-refus de prise de conscience. Il importe donc de recourir à des moyens juridiques, réglementaires ou de surveillance pour éviter de nouvelles démolitions » (Bailly, G.H 1975).

Selon G.H Bailly (1975), la protection du patrimoine architectural passe par deux étapes nécessaires, interdire la démolition en premier ensuite réduire les causes de la dégradation.

Interdire la démolition repose essentiellement la protection légale des monuments et des ensembles historiques cette protection directe des monuments et ensembles historiques réclame un soutien juridique assuré par un appareil législatif adéquat. Dans la plupart des pays européens, et dans le monde, l'outil législatif de protection est basé sur le principe d'un classement sur inventaire imposant des servitudes particulières.

Mais si les moyens législatifs et leur application sont, jusqu'à présent, insuffisants dans la plupart des pays, la raison essentielle est que la population est encore trop faiblement sensibilisée pour faire pression sur l'Etat ou la région pour qu'ils accroissent les moyens financiers et techniques de sauvegarde.

Le deuxième point sur lequel repose l'interdiction de la démolition et le rôle des pouvoirs locaux, ceci se concrétise par :

- rechercher et promouvoir l'application de la législation en vigueur ;
- participer à la procédure d'application de la législation ;
- Développer l'information sur l'existence de ces lois ; L'existence des législations nationales ou fédérales, régionales ou locales sont encore trop peu connues des populations d'ensembles historiques non protégés pour qu'elles en réclament l'application ou l'instauration. Il importe qu'une large information entre autorités locales se développe sur ce sujet et soit transmise à l'opinion publique.
- Développer l'information sur les servitudes qui en découlent; Il importe en effet, pour que soit assurée pleinement la responsabilité du patrimoine, que les propriétaires,

locataires et occupants, ou utilisateurs en général, soient informés des servitudes qu'entraîne l'application des lois sur leurs biens.

- Faire participer la population aux décisions de démolition ; Les sociétés locales, parviennent souvent à sauver un édifice menacé en suscitant des réactions au sein du public.
- instaurer une pratique systématique d'achat par la collectivité locale des biens menacés. Il importera que cette tactique (déjà en vigueur pour certaines législations) s'érige en droit d'achat prioritaire pour les autorités locales, sachant que la perspective de perdre leur droit de propriété peut constituer pour le propriétaire de certains pays un atout dissuasif de la démolition.

Dans la mesure où les pouvoirs locaux ont la responsabilité de l'aménagement de leur territoire, ils doivent, pour réduire les causes principales de destruction du patrimoine, mettre en oeuvre tous les moyens réglementaires, de planification, de surveillance dont Ils disposent.

III.2 La restauration, une action directe sur le monument

«Il ne s'agit pas seulement de mener une action passive de préservation mais d'apporter des améliorations positives.» (SANDYS. D, 1972)

La Charte de Venise de 1964 insiste sur les fonctions composites qu'un monument est appelé à remplir dans la connaissance objective du passé et dans la conscience du présent. La critique tient pour fermement acquis le principe selon lequel un monument appartient à un contexte, est partie intégrante de la physionomie d'une culture et d'une société : aussi sa sauvegarde doit-elle être une opération culturelle et sociale. « La restauration en architecture présuppose, par conséquent, une restauration comprise comme revivification de l'ambiance qui détermina l'événement-monument, ainsi qu'une restauration de l'habitat humain, c'est-à-dire une opération qui puisse garantir la permanence, dans l'environnement, de la variété des forces représentées par la composition hétérogène du groupe social »(DI Matteo,C et Gazzola,P .2004)

Le restaurateur d'autrefois agissait sur le monument comme sur une matière inerte à soumettre soit à un nouveau langage, soit à de nouvelles exigences. Aujourd'hui, le monument est une force active et propulsive, génératrice par elle-même et en liaison avec d'autres forces vitales ; le restaurateur doit avoir identifié toutes ces forces et, dans son ouvrage, il doit viser à maintenir une telle charge d'activité. Dans le passé, et il y a peu d'années encore, la concomitance de ces valeurs opposées n'était même pas soupçonnée ; à celui qui concevait l'architecture en fonction de l'évolution technique s'affrontait celui qui estimait le monument d'architecture à l'égal d'une sculpture ou d'une peinture. Le dépassement d'un tel dualisme dans

l'appréciation de la réalité historico-sociale du bien culturel est une conquête que plus de deux millénaires d'essais discordants ont rendue irréversible.

La seule protection des biens culturels immobiliers ne saurait en effet suffire, car la conservation sans intervention de consolidation et de mise en valeur serait oublier l'une des causes de dégradation du patrimoine architectural: celle du temps, du vieillissement et des maladies des matériaux et structure.

Combien de monuments ou d'ensembles historiques ont fait l'objet d'un entretien constant pour leur permettre d'attendre notre époque dans un état satisfaisant de conservation?

Dans la quasi totalité des cas, monuments et ensembles ne peuvent se contenter d'opérations superficielles; un traitement «en profondeur» est presque toujours nécessaire pour leur rendre leur qualité passée. Ces différentes opérations constituent la première phase de la part active de la conservation intégrée.

III.2.1 Les principes de restauration, des actions et des visions différentes

Comme le soulignait C. A. BEERLI (1967): *«Bien des conceptions érigées en dogmes se sont opposées sur l'attitude à avoir face au problème de la restauration, bien des critiques et autocritiques issues des expériences passées ont cherché à définir la base d'une orientation commune à l'acte de restaurer».*

Ainsi, pour résumer, la notion de restauration définie par Viollet-Le-Duc: *«Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet que peut n'avoir jamais existé à un moment donné»* (1875) — à laquelle on pourrait opposer celle d'un de ses contemporains: *«Consolider, réparer, si possible sans adjonction; Si l'intervention devient nécessaire, s'efforcer de la rendre visible par la forme, les matériaux, la texture; Réduire au strict minimum ce qui pourrait nuire à la patine des matériaux Originaux- Considérer comme valables, à conserver, les adjonctions et modifications des diverses époques... »* (Boito.C. 1893). Enfin, qu'on nous permette de faire nôtre cette attitude de Ambrogio ANNONI: *«Interroger chaque cas, en approfondir l'étude, jusqu'à ce que le monument «suggère de lui-même» la technique de sa réhabilitation».*

III.2.2 Les étapes de la restauration, la conjugaison de plusieurs efforts

L'ensemble des moyens et méthodes techniques, que l'on peut mettre en oeuvre pour la restauration des édifices anciens, sont nombreux et difficile de les traiter tous, car leur nombre est, en fait, tributaire de la multiplicité des cas d'espèce, l'importance des travaux varie selon l'état de la construction.

G.H Bailly (1975) résume les étapes de la restauration en deux grandes parties complémentaire : préparer l'intervention et faciliter sa mise en oeuvre.

En ce qui concerne la préparation de l'intervention, les travaux de restauration doivent être fondés sur des études préliminaires détaillées, ces études sont l'étude architecturale pour le monument et le plan d'aménagement pour l'ensemble historique.

L'approche esthétique et visuelle de l'inventaire de protection doit être approfondie sous l'angle scientifique; les opérations de restauration des édifices anciens, des monuments en particulier font appel en effet à des investigations: historiques et archéologiques

- technologiques: notamment en ce qui concerne les matériaux et techniques anciennes de construction.
- mécaniques : pour déterminer les causes des déformations statiques de l'édifice.
- chimiques : en ce qui concerne les maladies des matériaux, etc...
- des relevés précis et à plus grande échelle sont donc nécessaires, au besoin photogrammétriques, pour apprécier avec précision l'ampleur des dégradations pour en déterminer les causes et rechercher les solutions possibles pour y remédier.
- l'étude architecturale des propositions d'aménagement: doit être traduite sur de nombreux documents d'intervention.

Outre le fait que chaque édifice de l'ensemble historique requiert le même type d'études architecturales que les monuments isolés, des enquêtes urbanistiques plus spécifiques s'imposent pour l'aménagement urbain en particulier qui, sont extrêmement complexes et relèvent davantage des options de réanimation. Néanmoins, dans le domaine strictement architectural, ces études nécessiteront une confrontation d'enquêtes:

- sur la configuration architecturale de l'ensemble historique;
- sur les caractéristiques du tissu urbain;
- sur l'état du bâti;
- sur la typologie des constructions, matériaux, techniques employées, datation, etc...

A Edimbourg, par exemple, Photo (15) une étude géologique générale du sol et sous-sol de New Town a dû être entreprise pour déterminer les causes du mauvais état du sol, des glissements de terrain, l'existence de cours d'eau et de galeries souterraines qui occasionnaient des tassements de fondations et l'apparition de fissures dans les murs des bâtiments.



Photo. 15 : Edimbourg, capitale d'Ecosse une ville historique
Source : Encyclopædia Universalis France S.A. 2003

Il importe en outre que ces études soient traduites sur un document de synthèse à l'échelle de l'ensemble afin d'appréhender l'étendue de la tâche à accomplir, déterminer les ordres de priorité de l'intervention et sa programmation dans le temps.

De tels plans sont intitulés en Grande-Bretagne «Town schemes» (programmes urbains), en France, «Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur».

Lors de la mise en oeuvre de la phase opérationnelle, des difficultés de deux ordres interviennent: au niveau des compétences; à celui des matériaux. Tant en ce qui concerne les études préparatoires examinées plus haut, que pour l'opération de restauration elle-même, la tâche réclame des compétences particulières : urbanistes, architectes, géographes, archéologues et biens d'autres spécialistes.

Une pénurie identique affecte la recherche de matériaux pour les travaux de restauration. À l'égal de la main d'oeuvre, l'apparition sur le marché de matériaux nouveaux a provoqué la fermeture ou l'abandon des anciens lieux de production et d'exploitation de matériaux traditionnels. Or l'entretien et la restauration des édifices anciens, de même que les aménagements contemporains doivent, dans un souci de continuité, de persistance des spécificités locales, être exécutés à l'aide de matériaux locaux ou régionaux.

III.3 La mise en valeur du patrimoine architectural, une action qui complète la restauration

Après avoir vu dans les derniers paragraphes comment protéger et restaurer le patrimoine architectural, le troisième dilemme que doivent affronter les stratégies de sauvegarde patrimoniale est la question de la mise en valeur du patrimoine. Comme pour les dilemmes précédents, il s'agit d'établir des priorités entre les bâtiments et de définir les actions à entreprendre dans une perspective de conservation du bâti. La mise en valeur, cependant, est une dynamique différente de la simple conservation. Elle ne s'adresse pas à la même population, ne présuppose pas les mêmes objectifs ni les mêmes moyens d'y parvenir.

D'après François Rouet (2005), « *l'idée de valoriser le patrimoine est omniprésente, sa nécessité reconnue dans un mélange de volonté de diffusion culturelle élargie, de souci des racines sans oublier une perception / célébration de potentialités économiques d'autant plus évoquées qu'elles sont souvent mal appréciées.* » La mise en valeur du patrimoine architectural urbain est issue d'une démarche plus large et plus ambitieuse que la seule conservation. Son objectif majeur est la présentation d'un monument à un public, et sa justification économique est son aspect potentiellement bénéficiaire, par opposition à la conservation, dont la logique financière est structurellement déficitaire. Mettre en valeur un monument, le rendre accessible au public, c'est souvent pouvoir tirer des bénéfices du patrimoine culturel ainsi présenté, tandis que la simple conservation ne comprend pas les opérations économiques permettant une gestion financièrement autonome d'un édifice.

La mise en valeur ne doit pas être entendue comme un pas supplémentaire par rapport à la conservation, mais plutôt comme un projet qui comprend la conservation, entre autres choses : cette approche est préférable, car elle permet de comprendre que la mise en valeur peut privilégier d'autres dynamiques que celle de la conservation. C'est pourquoi il s'agit ici d'un autre équilibre à trouver pour les politiques patrimoniales : la mise en valeur d'un bâtiment est utile, mais sa mise en oeuvre peut aller dans un sens opposé à celui de la conservation du bâtiment. Avant d'approfondir cette dialectique entre mise en valeur et conservation, il convient de préciser ce que recouvre l'expression de « mise en valeur ». Nous suivrons ici les précieuses analyses de Françoise Choay dans *L'allégorie du patrimoine* (1992), et nous distinguerons, pour la clarté de l'analyse spatiale, deux échelles :

1- A l'échelle du bâtiment, la mise en valeur comprend de nombreuses opérations autres que la conservation et la restauration, entre autres :

- la mise en scène du bâtiment, particulièrement son illumination ;
- l'animation pour le public, ce que l'on appelle la présentation du monument ;
- la modernisation du bâtiment (accès, sécurité) ;
- la conversion en espèces (ventes de produits représentant le monument) ;
- la livraison (accès au monument, parcs de stationnement).

2- A l'échelle urbaine, F. Choay nous explique que : « *la ville patrimoniale [est] à son tour mise en scène et convertie en scène : d'une part, éclairée, toilettée, apprêtée aux fins d'embellissement et de mise en image médiatique ; d'autre part, théâtre de festivals, fêtes, célébrations, congrès, vrais et faux happenings qui multiplient le nombre des visiteurs après avoir mobilisé l'ingéniosité des animateurs. [...] L'industrie patrimoniale a mis au point les procédés de conditionnement permettant de livrer, eux aussi, les centres et quartiers anciens prêts à la consommation culturelle. [...] Un arsenal de dispositifs éprouvés permettent d'attirer les amateurs, de les retenir, d'organiser l'économie de leur temps, de les dépayser dans la familiarité et le confort : systèmes de signalisation et d'orientation graphiques ; stéréotypes du pittoresque urbain : mails, placettes, rues, berges, passages piétonniers, pavés ou dallés à l'ancienne, équipés de mobiliers industrialisés standards (candélabres, bancs, corbeilles à déchets, téléphones publics) rétro ou non, égayés selon la place disponible de sculptures contemporaines, de fontaines, de bacs à fleur rustiques et d'arbrisseaux internationaux ; stéréotypes de loisir urbain : cafés de plein air avec mobiliers adéquats, échoppes pour artisans, galeries d'art, friperie et encore, toujours, partout, sous toutes ses formes régionale, exotique, industrielle, le restaurant. » (Choay, F.1992)*

Cette énumération tend à souligner un des effets pervers majeurs de la mise en valeur du patrimoine : la « muséification » et l'uniformisation des centres patrimoniaux. Cette normalisation peut générer des effets contraires aux objectifs initiaux.

III.3.1 Les effets pervers de la mise en valeur du patrimoine, l'accélération de la dégradation

C'est à cause de ces effets pervers que Françoise Choay emploie avec circonspection l'expression « mise en valeur », qu'elle trouve « inquiétante ». La mise en valeur du patrimoine peut en effet tendre à neutraliser la conservation, voire aller dans un sens contraire. L'usage touristique trop intensif d'un monument peut accélérer le rythme de sa dégradation, par des processus mécaniques et chimiques (vibrations dues aux pas, condensation et processus chimiques liés à la respiration...). Le monument, ou le quartier patrimonial, constituent des systèmes paysagers et fonctionnels relativement fragiles (puisque patrimoniaux, et devant faire l'objet de conservation) ; ces systèmes, soumis à une pression croissante, peuvent arriver rapidement à saturation en termes de visiteurs par seconde ou de centimètres carrés par visiteur. Ces systèmes ont, comme d'autres milieux ou systèmes, une capacité de charge limitée.

Pour lutter contre ces effets pervers, Françoise Choay énumère des possibilités de « conservation stratégique », parmi lesquels, principalement, celles qui relèvent des politiques urbaines : elle préconise notamment la mise en place de politiques de gestion urbaine conscientes de l'importance de la conservation du patrimoine (par exemple, une opposition aux projets spéculatifs). Elle suggère aussi que cette gestion se fasse à l'échelle de l'ensemble d'un quartier, d'un milieu urbain, et non d'un bâtiment seul. Elle conclut en citant « *l'avertissement de Giovannoni : les centres et les quartiers anciens ne pourront être conservés et intégrés dans la vie contemporaine que si leur nouvelle destination est compatible avec leur morphologie et leur échelle.* »

III.4 La réanimation, la réutilisation du patrimoine bâti une manière de le faire revivre

Nous avons évoqué aux paragraphes précédents, les actions à entreprendre en faveur de la protection, de la restauration, de la mise en valeur du patrimoine architectural. Mais une grave erreur serait en effet de ne concevoir le patrimoine architectural qu'en tant qu'oeuvre d'art uniquement plastique. « *Un édifice quel qu'il soit, est bâti pour remplir une fonction : construction et fonction sont intimement et harmonieusement liées voire indissociables, l'édifice ne prendra alors sa vraie valeur que si la vie s'y organise pleinement. Il est de même a fortiori pour l'ensemble urbain, cadre de vie plus vaste, enveloppe d'une organisation économique et sociale plus complexe. Nier ce fait, c'est oublier une des origines fondamentales de leur dégradation : a la perte de la fonction, de l'utilisation du volume bâti pour l'édifice, l'inadaptation à la vie urbaine contemporaine pour l'ensemble historique conduisent au désintéressement, à l'indifférence à leur abandon progressif.* » (Bailly. GH ,1972)

A Urbino (Italie), par exemple, les « restaurations de façades » ont été ressenties par les habitants comme un luxe inutile, en tout cas jamais, comme une opération rentable à long terme. La finalité de la restauration doit donc être de rendre le potentiel en volume bâti et organisation urbaine du patrimoine, apte à satisfaire les besoins croissants de la civilisation contemporaine.

Donc la réanimation n'intervient que lorsque le monument sera réintégré économiquement et socialement, lorsque, par l'attribution d'une fonction nouvelle, sa présence sera rendue indispensable à la satisfaction des besoins de notre civilisation, que la conservation et son existence future seront garanties. Il en est de même pour l'ensemble historique.

La Charte de Venise, énonçait en 1964, que « *la conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable et ne peut altérer l'ordonnance et le décor des édifices* ».

III.4.1 Les conditions de la réanimation pour quelle soit efficace

Pour que la réanimation ne cause pas des dangers aux monuments ou aux ensembles historiques elle doit répondre à quelques conditions :

- L'affectation nouvelle d'un monument doit être étudiée en fonction des capacités techniques du monument ou de l'ensemble.
- Les édifices anciens doivent conditionner par leurs dispositions spatiales, le programme que l'on cherche à implanter, E, Martin (1973) a évoqué lors de la conférence du conseil de l'Europe tenu à Zurich que « *la fonction nouvelle doit pouvoir s'insérer dans la structure de l'édifice ancien, [...] non seulement selon des critères d'organisation qui lui sont propres, mais aussi dans une perspective de mise en valeur et de réhabilitation de sa substance architecturale* ».
- L'affectation nouvelle doit être en accord avec la vocation primitive du patrimoine architectural, ce qui nous donne la notion de continuité, donc la signification première du monument comme de l'ensemble historique reste lisible à travers la nouvelle affectation.
- La fonction nouvelle doit être durable, une affectation saisonnière ou temporaire ne saurait susciter une conservation prolongée du patrimoine architectural.
- La réanimation doit satisfaire les besoins de la civilisation contemporaine est tenter de promouvoir l'économie locale.

III.4.2 La réhabilitation, une des formes de la réanimation du patrimoine architectural

Hormis les monuments, la majeure partie du patrimoine architectural est affectée au logement. Or, dans la plupart des cas, l'habitat ancien est dans un état de vétusté avancée, dépourvu des moindres commodités, d'hygiène et de confort. Les enquêtes menées sur les centres historiques ont montré que l'habitat n'a pratiquement pas évolué depuis 10 ans dans les vieilles villes. Aux mauvaises conditions de confort, s'ajoutent de mauvaises conditions d'éclairage et d'ensoleillement dues à la sur occupation de l'espace des cours et jardins. Donc réhabiliter est une manière de réanimer les ensembles anciens et rendre l'habitat ancien décent.

Les expériences en cours dans toute l'Europe montrent que les logements anciens restaurés sont généralement d'une grande qualité et conviennent particulièrement aux conditions de vie contemporaines. Par une meilleure distribution des volumes intérieurs, une répartition plus

judicieuse des pièces habitables, l'installation de nouvelles canalisations, l'équipement de cuisines, de salles d'eau, de chauffage central, les logements restaurés sont aussi confortables que les logements neufs et, dans la plupart des cas, beaucoup plus attrayants. La qualité des volumes habitables (grandes pièces moins «cubiques»), la qualité de l'isolation thermique et phonique. Il semble que les habitations restaurées acquièrent une durabilité supérieure aux bâtiments d'habitation neufs conçus pour une durée d'existence limitée en général entre 50 et 70 ans.

A titre d'exemple, les bâtiments du secteur sauvegardé de Colmar Fig (15), souvent très hauts (5 à 6 niveaux), inscrits dans un parcellaire étroit et profond, n'ont pas facilité la tâche des architectes sur le plan de la conception des logements. Cependant, certaines constructions reliées entre elles, ont permis la création d'appartements de grande surface; les parties centrales ont été réservées pour les pièces humides: salles de bains, douches, W.C., et pour les volumes de rangement. Dans le cas où les escaliers anciens ne présentaient aucun intérêt architectural, ils ont été remplacés par des escaliers en béton comportant un bloc d'ascenseur (ce détail, qui peut paraître choquant aux yeux des conservateurs, a permis un meilleur contreventement des ossatures à pans de bois et une amélioration de l'évacuation des habitants en cas d'incendie). Enfin les grandes toitures, comportant deux à trois niveaux, réservées autrefois au séchage des peaux (îlot des Tanneurs) Fig (16 et 17), ont été aménagées en logements duplex et triplex.



Fig. 15: bâtiments du secteur sauvegardé de Colmar (France)

Source : Encarta, 2004

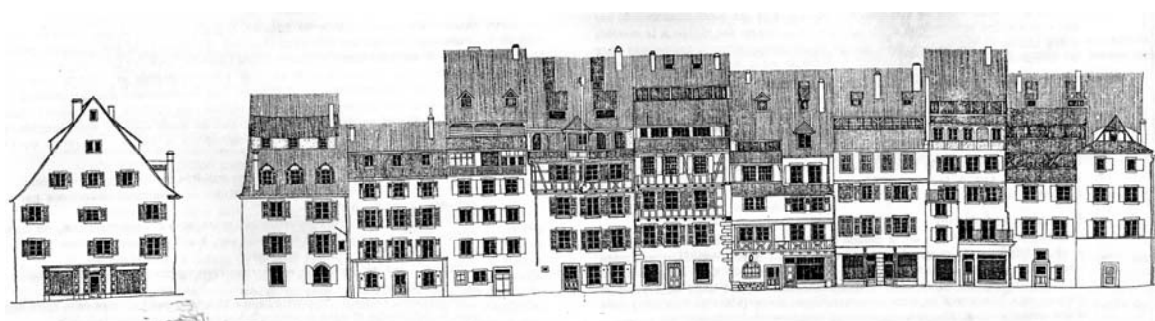


Fig. 16: le quartier des tanneurs à Colmar France avant réhabilitation

Source : Bailly. GH ,1975

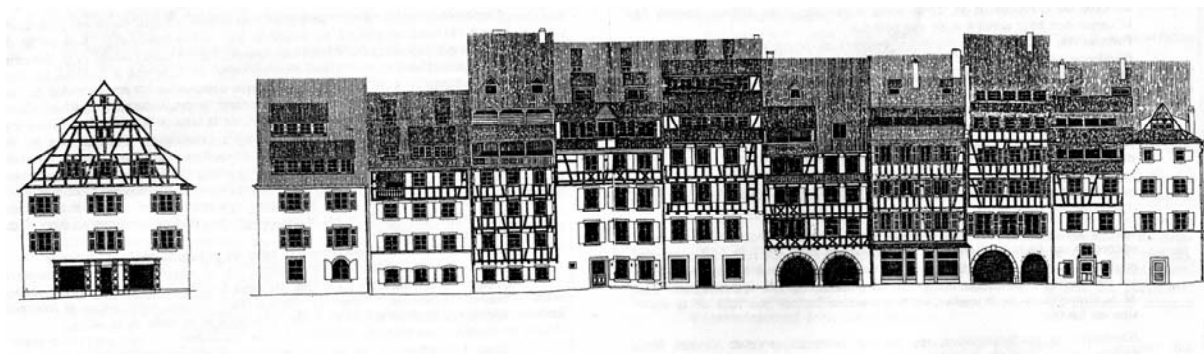


Fig . 17: le quartier des tanneurs à Colmar France après réhabilitation

Source : Source : Bailly. GH ,1975

Les équipements collectifs sont le prolongement de l'habitat et, à ce titre, leur développement est une des revendications majeures qui accompagnent l'amélioration des conditions de vie résidentielles.

Le développement des espaces libre se fait par : *le curetage*, synonyme «d'assainissement général urbain», le curetage est un acte raisonné de destruction Fig(18et 19).

Ces opérations, prudentes, guidées par l'analyse approfondies de l'ensemble historique, permettent de remédier au manque d'air et de lumière des habitations. Il comprend essentiellement: le dégagement des cours et jardins intérieurs à l'îlot urbain, de l'ensemble des constructions adventives et précaires : hangars, entrepôts, appentis de toutes sortes, qui les encombrant et en réduisent l'usage.

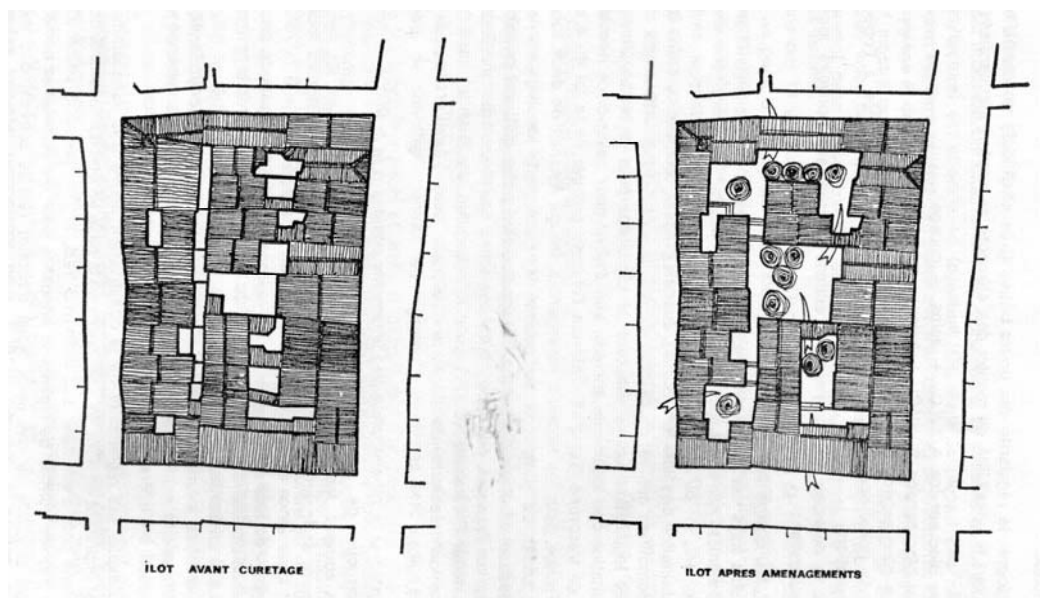


Fig. 18: exemple d'enquête architecturale sur un îlot à réhabilité

Source : Bailly. GH ,1975

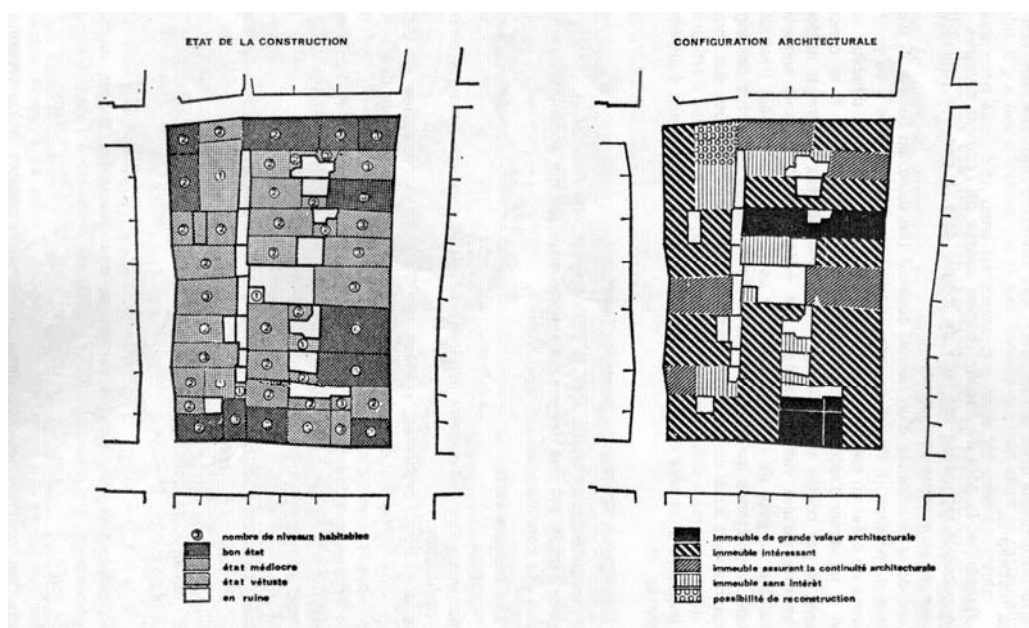


Fig. 19: exemple de curetage un îlot avant et après aménagement

Source : Bailly. GH ,1975

Les ensembles historiques de grande valeur, Pezenas et Uzès (France) ont vu leur aménagement débiter par la création d'un réseau d'égout collectif dont l'absence était à l'origine de la dégradation des fondations d'immeubles. A Colmar (France), l'opération de curetage et de réhabilitation de l'habitat ancien a entraîné des travaux de renforcement, voire de remplacement, des équipements d'infrastructures : eau, gaz, électricité basse et moyenne tension, téléphone, etc... , le chauffage des logements a été résolu par un chauffage collectif urbain, à partir d'une chaufferie d'îlot, alimentée au gaz naturel.

Les besoins à satisfaire dans chaque quartier, en complément de l'habitat, sont nombreux. Ce sont les crèches et les écoles maternelles dans certains cas, les écoles élémentaires, moyennes ou autres établissements d'enseignement, les centres civiques administratifs de quartiers, les dispensaires médicaux, les centres d'activités culturelles de quartier: pour répondre à ces besoins, deux solutions sont possibles :

- Exploiter le potentiel spatial offert par les grands monuments ;
- Inciter les services publics à insérer leurs services dans des locaux restaurés.

Un des défis que rencontre la réanimation des ensembles historiques est probablement celui des communications. La nécessité d'un accès immédiat en tous points de la ville par les véhicules d'extrême urgence, l'approvisionnement et la desserte, de plus en plus importants, des activités urbaines, ainsi que la mobilité, toujours plus intense des individus de nos sociétés industrielles obligent à reconsidérer le problème des communications et des transports au niveau de la région, de la ville et, a fortiori, de l'ensemble historique. Or, qu'il s'agisse des transports urbains, de marchandises ou de voyageurs, tous utilisent, dans une forte proportion et sous des formes diverses, la voiture automobile, bien que la trame viaire de la plupart des ensembles historiques ne soit plus apte à en contenir l'excès. Le problème n'est plus celui des voitures dans

l'ensemble historique mais celui de limiter les effets de leur trop grand nombre. Telle est la conclusion que met en évidence le rapport du C. BUCHANAN (1963).

La recherche dans ce domaine suit donc les principes généraux suivants:

- nécessité d'une politique d'ensemble de la circulation et des transports prenant en considération, à la fois, les deux problèmes complémentaires: réduction des nuisances à l'intérieur des quartiers anciens, amélioration et intensification des liaisons entre l'ensemble historique et le reste de la ville;
- nécessité de mesures évolutives qui ne demandent pas de travaux trop importants d'infrastructure (le plus souvent onéreux pour des aménagements mal convertibles dans l'avenir).

Les remèdes proposés pour faciliter l'accessibilité dans les ensembles historiques, ce qui va participer à la réanimation de ces derniers est :

- 1- Développer les réseaux de cheminement réservés aux piétons par une séparation entre la circulation automobile de celle des piétons, cette volonté issue des réalisations contemporaines des villes nouvelles gagnent aujourd'hui, et de plus en plus, les ensembles historiques. La «Via Nuova» à Vérone (Italie), premier exemple dans l'histoire d'une rue réservée aux piétons a enfin engendré d'autres expériences à Munich, à Rouen, à Nicosie, etc.
- 2- Améliorer l'ensemble des moyens de communication par :
 - déviation du trafic de transit qui ne fait que traverser l'ensemble sans s'arrêter.
 - réglementation, voire interdiction, de l'accès à certains parcours pour les véhicules de gros gabarit.
 - réglementation des horaires de livraison, de déménagement.
 - Réglementation des stationnements abusifs par une limite horaire de la durée du stationnement.
 - favoriser la circulation résiduelle d'accès et de déserte par une sélection des voies selon type de véhicule.
 - Inciter à l'usage d'autres moyens de transports.

IV. Les acteurs et intervenants de la sauvegarde du patrimoine, la participation de tout le monde

IV.1 Les intervenants dans la maîtrise d'œuvre, des cadres spécialisés pour des missions spéciales

L'élaboration des programmes urbains de conservation font appel à des urbanistes, des architectes, des géographes et bien d'autres spécialistes La restauration des monuments doit être mise au point par des archéologues, des architectes, et effectuées, sous la responsabilité de ces derniers, par des entreprises spécialisées dans ce type d'intervention, habituées aux techniques particulières (étais, ouvrages spéciaux de consolidation) et possédant un personnel hautement qualifié dans les pratiques artisanales anciennes ou traditionnelles (tailleurs de pierres,

charpentiers, plâtriers..., mais aussi des spécialistes pour la restauration des vitraux, des fresques, etc.). Or, le nombre de ces spécialistes est caractérisé par une cruelle insuffisance: peu d'architectes sont orientés et formés aux problèmes de la restauration, moins encore ont une formation d'urbaniste que requiert l'étude des ensembles historiques réciproquement, peu de techniciens de l'aménagement urbain ont des notions de conservation du patrimoine architectural le nombre des entreprises spécialisées dans les restaurations de monuments est proportionnellement en constante régression par rapport au développement des entreprises de construction contemporaine.

En Algérie, il ressort du diagnostic effectué par le centre d'activité régionale dans le rapport du programme d'aménagement côtier (PAC) deuxième phase en 2005, que les différents acteurs intervenants dans la maîtrise d'œuvre concernant le patrimoine culturel (architectes, bureaux d'études et entreprises) ont un profil de formation et/ou de qualification plutôt "généraliste" que "spécialiste", maîtrisant les techniques et les règles déontologiques régissant la restauration des sites culturels. Le diagnostic fait ressortir que cet aspect concernant la maîtrise d'œuvre dans le secteur du patrimoine était une étape absente dans le dispositif de protection jusqu'à la promulgation du Décret exécutif n°03-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

Le point faible de ce décret selon le même rapport est qu'il ne prévoit aucune disposition particulière concernant les spécificités des entreprises appelées à intervenir dans le secteur et laisse en suspens la question de l'autorité chargée de délivrer les agréments nécessaires aux uns et aux autres qui, logiquement, devrait revenir à la tutelle. La mise en application de ce décret n'est pas encore effective.

IV.2 La formation et la recherche pour mieux réussir la sauvegarde du patrimoine

La plupart des pays mettent l'accent sur les difficultés qu'ils éprouvent à former et à recruter des spécialistes qualifiés pour la restauration et la réanimation des ensembles historiques.

Ces difficultés résident dans la nécessité de constituer un corps d'hommes de l'art et de techniciens capables d'affronter à la fois les problèmes de la conservation des immeubles anciens, de la création architecturale, de l'urbanisme et de l'aménagement économique et foncier.

S'il paraît possible de constituer des collèges d'architectes et d'archéologues conservateurs, d'urbanistes et d'aménageurs, il importe que leurs activités soient coordonnées par un ou plusieurs responsables dotés d'une polyvalence suffisante pour leur permettre de concevoir les solutions d'ensemble. Certains pays confient cette responsabilité à une personne unique, d'autres, à des groupes de travail comprenant, des représentants des différentes disciplines.

La recherche des ouvriers qualifiés constitue également une sérieuse préoccupation.

Les maçons, charpentiers et couvreurs qui utilisent encore les méthodes anciennes -et dont le nombre décroît constamment sont entièrement utilisés par les entreprises et les services de conservation des monuments. Or, l'ampleur des besoins créés par la sauvegarde et la réanimation des ensembles historiques risque de provoquer rapidement une grave pénurie d'ouvriers qualifiés, qu'il importe donc de former au plus vite, et de rémunérer convenablement, en fonction de leur qualification professionnelle.

L'enseignement professionnel des techniques actuelles de construction ne laisse plus de temps auprès des ouvriers et artisans pour l'apprentissage des pratiques anciennes ou traditionnelles. La plupart des pays européens font remarquer qu'une pénurie de personnel qualifié n'aboutit souvent qu'à des aménagements sans cohérence, à l'établissement d'une pseudo- restauration, résultat très médiocre, voire néfaste dans la mesure où il instaure auprès de l'opinion publique un goût pour le faux ancien, pour les imitations de toutes sortes, surtout grossières et caricaturales d'inspiration purement scénographique.

En Algérie, la prise en charge de la formation dans le secteur du patrimoine archéologique a beaucoup évolué depuis l'indépendance où le personnel national travaillant dans le secteur était composé essentiellement d'ouvriers et de gardiens de sites. Il y a actuellement environ 2.000 travailleurs toutes catégories confondues qui oeuvrent dans le secteur des Musées, des Sites et des monuments historiques, et on dispose aujourd'hui des dizaines de professionnels dans le secteur du patrimoine en tant qu'attachés de recherches, de conservateurs, de photographes, d'architectes, de dessinateurs et de restaurateurs en mosaïque.

Jusqu'en 1988, l'Institut d'Archéologie d'Alger constituait le principal pourvoyeur de cadres et de professionnels agissant dans le domaine du patrimoine archéologique mais, depuis, on assiste à l'émergence d'autres canaux complémentaires qui agissent également en direction de la formation dans le secteur. Parmi ces canaux, on peut citer:

L'institution des cours de post-graduation en préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques, organisé à l'EPAU-Alger dès 1989 avec la collaboration du "Centro Analisi Sociale Progetti" et de la faculté d'Architecture de l'Université "La Sapienza" de Rome. Ces cours ont pour but la formation d'un personnel qualifié capable de contrôler le processus complexe de mise en valeur des biens historiques en vue d'une rentabilité plus accrue de ce patrimoine du point de vue social et économique, en tant que pourvoyeurs d'emplois et de revenus;

La participation de l'Algérie à un réseau euro-méditerranéen dans le domaine de l'archéologie a permis, sous la houlette de l'ICCROM de Rome, la création des "cours d'Alger" échelonnés sur la période 1998-2001, qui ont pour but d'une part l'amélioration du niveau de qualification et d'efficacité des conservateurs et des restaurateurs dans le domaine des biens archéologiques et, d'autre part, la réalisation d'une charte régionale de la restauration du patrimoine culturel. Ces cours se présentent comme étant complémentaires par rapport aux "cours de Tunis" et "cours de Rabat" qui sont opérationnels depuis quelques années déjà.

Dans le domaine de la recherche, on peut citer le Centre National de la Recherche préhistorique, anthropologique et historique (C.N.R.P.A.H) qui s'intéresse à une partie de notre patrimoine culturel.

IV.3 Le mouvement associatif, la sauvegarde commence par la sensibilisation

Les associations à vocation patrimoniale jouent un rôle de plus en plus important dans la sauvegarde du patrimoine architectural.

Les associations exercent un double rôle que personne ne leur conteste :

- sensibiliser les pouvoirs publics en faveur de monuments ou d'espaces menacés et agir pour la défense de ceux-ci ;
- coordonner, animer les réactions des différents acteurs (propriétaires de monuments, amoureux du patrimoine.) ; être une force de proposition ; favoriser "l'appropriation collective du patrimoine".

Bien souvent, elles ont d'autres objectifs dont l'utilité est appréciée :

- animer des chantiers de restauration ; récompenser des initiatives privées ;
- animer des édifices, en y organisant des visites et des manifestations.

Elles exercent, de manière moins fréquente et moins connue, d'autres compétences :

- actions de formation : à titre d'exemple, l'école du patrimoine d'Avignon, qui forme des maçons ou Les maisons paysannes de France. Nul doute que leur rôle puisse être développé, à l'occasion d'une action de décentralisation, de la même manière que le secteur privé : participation nouvelle ou plus grande à diverses commissions ou à l'expression d'avis sur les mesures de protection et la répartition de crédits.

En Algérie, après 1988 et la parution de la Loi N°90-31 du 4 Décembre 1990 autorisant la vie associative, de nombreuses associations à caractère culturel voient le jour, notamment dans le domaine de la préservation et la promotion du patrimoine culturel.

Nombre A.C/Patrim	Wilayas	Nombres
1-5	Chlef, Bouira, Guelma, Souk Ahras, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tipasa, Mila, Ain Defla, Relizane	11
6-10	Bejaia, Blida, Jijel, Annaba, BBA, Tindouf, Saida, Mascara, El Bayadh, Tissemsilt, Naama	11
11-15	Oum El Bouagui, Tiaret, Alger, Khenchela, Djelfa, Skikda, Constantine, Ain Temouchet, Mostaganem, Msila, Illizi	11
16-20	Laghouat, Batna, Biskra, Tlemcen,	4
21-25	Adrar, Sidi Bellabes, Medea, El Oued	4
26-30	Bechar, Tebessa, Sétif, Ouargla	4
31-35	Tamanrasset, Tizi ouzou	2
61	Ghardaïa	1

Tableau. 03: Répartition des associations culturelles à caractère patrimonial (Situation à 2001)

Source : ministère de la culture, 2006

La sensibilisation du public envers le patrimoine culturel en Algérie, reste malgré les programmes développés par les différents établissements du secteur en deçà des besoins. La célébration maghrébine du mois du patrimoine organisée chaque année demeure l'espace propice à la diffusion et la promotion du patrimoine culturel.

Conclusion

La sauvegarde du patrimoine repose sur des politiques et des stratégies qui se diversifient d'un pays à un autre, mais le souci de préserver le patrimoine comme un élément principal de l'identité nationale, devient un objectif pour chaque pays pour les différents atouts que présente le patrimoine dans le développement local.

Face à cela, de nombreux Etats, les Nations Unies, tout particulièrement l'Unesco ont réagi. Des critères d'identification des patrimoines ont été définis, des mesures de protection, de sauvegarde, de mise en valeur ont été édictées. Des droits nationaux, un droit international pour la protection des patrimoines ont été peu à peu construits. Certes, de façon inégale et incomplète selon les pays. La convention de l'Unesco de 1972 s'inscrit dans ce mouvement essentiel du droit reconnaissant la diversité des patrimoines et en même temps leur valeur universelle.

La sauvegarde du patrimoine commence avant tout par sa connaissance et son recensement, l'inventaire devient un outil, la variété des éléments à inventorier est extrêmement vaste car il s'agit en fait de prendre en compte tout ce qui participe à la spécificité du monument et de l'image de marque de l'ensemble historique. Outre que l'inventaire, la protection directe des monuments et ensembles historiques réclame un soutien juridique assuré par un appareil législatif adéquat. Dans la plupart des pays européens, l'outil législatif de protection est basé sur le principe d'un classement sur inventaire imposant des servitudes particulières.

L'élaboration des programmes urbains de conservation doit faire appel à des urbanistes, des architectes, des géographes et bien d'autres spécialistes. La restauration des monuments doit être mise au point par des archéologues, des architectes et effectuées, sous la responsabilité de ces derniers, par des entreprises spécialisées dans ce type d'intervention, habituées aux techniques particulières (étais, ouvrages spéciaux de consolidation) et possédant un personnel hautement qualifié dans les pratiques artisanales anciennes ou traditionnelles (tailleurs de pierres, charpentiers, plâtriers..., mais aussi des spécialistes pour la restauration des vitraux, des fresques, etc.). Sinon au lieu de sauvegarder le patrimoine on va participer à le transformer à jamais perdant par une action non appropriée tout ce qui le caractérise.

En Algérie, la question du patrimoine demeure une problématique évidente. L'application d'une réglementation souvent mal conçue, mal appliquée ou insuffisante, serait à l'origine de la situation alarmante des villes algériennes ayant un riche patrimoine. Une des faiblesses de la politique algérienne du patrimoine, c'est cette attitude corporatiste qui ne donne pas la priorité à la conservation continue de ce passé évolutif ni à son entretien.

TROISIEME CHAPITRE

METHODOLOGIE ET STRATEGIE DE SAUVEGARDE, UN ETAT DE L'ART

Introduction

Les environnements traditionnels se trouvent de nos jours dans une situation dramatique. Ils sont réduits à une perte régulière de leur caractère social et culturel, menacés par une intense dégradation et en constant recul. De fait, la fracture du monde traditionnel ainsi que la tendance à l'homogénéisation culturelle découlant de la mondialisation ont entraîné le mépris de nombre de ces architectures, souvent vues comme un symbole de misère et dont les valeurs ainsi que les qualités s'éloignent du concept de modernité médiatisé.

Des institutions telles que l'UNESCO ou ICOMOS ont alerté à diverses reprises au sujet de la perte de ce patrimoine. De ce point de vue, il faut remarquer les recommandations des Chartes internationales pour la Sauvegarde du patrimoine. Malgré tous ces efforts, la recherche dans le domaine de la sauvegarde reste très limitée. Au cours de ce troisième chapitre, nous allons parler de quelques méthodes et stratégies d'intervention sur le patrimoine bâti, en commençant par la conservation intégrée, une approche développée par G.H Bailly (1975) qui repose sur quatre phases essentielles, la protection, la restauration, la réanimation et la maîtrise des mutations sociales ; ensuite la gestion par les valeurs qui admet que le grand défi dans la conservation du patrimoine consiste à conserver les valeurs que les communautés lui reconnaissent, de même que le rôle qu'il joue au sein de nos sociétés modernes ; nous parlerons après d'une méthode développée par les centres culturels des monuments historiques, c'est une approche décrite par Trülzsch Holger (2003) dans son ouvrage « La reprise des monuments », cette approche se veut une approche pratique et sensible, soucieuse des leçons de l'expérience fondée sur des exemples vécus et leur analyse, et nous terminerons par la méthode RehabiMed, développée par les membres de l'association RehabiMed (2007) qui œuvrent pour la réhabilitation de l'architecture traditionnelle méditerranéenne, cette méthode d'intervention est destinée aux autorités locales et à tous les agents impliqués dans les processus de réhabilitation, qui les aide et leur facilite la promotion, la planification et la gestion des interventions de réhabilitation de l'architecture traditionnelle dans son contexte territorial.

En deuxième partie de ce chapitre et pour atteindre notre objectif déterminé au début de notre recherche qui vise à développer une stratégie d'intervention appropriée pour notre cas d'étude qui est la Dachra de Khanguet Sidi Nadji dans le but de sauvegarder son riche patrimoine bâti, nous allons nous positionner épistémologiquement pour choisir une méthode de sauvegarde appropriée ou combiner entre les méthodes étudiées pour sortir avec un modèle heuristique qui sera une référence méthodologique pour intervenir sur le patrimoine bâti de Khanguet Sidi Nadji.

I. le patrimoine bâti et les méthodes de sauvegarde utilisées par les spécialistes

I.1 La Méthode 01 : la conservation intégrée (l'approche de G.H Bailly .1975), une nouvelle vision de la sauvegarde

C'est le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions compatibles avec la substance en présence. Son but est de conserver, restaurer ou réhabiliter des constructions ou des ensembles urbains. Elle porte son effort simultanément sur la valeur culturelle des édifices et sur leur valeur d'usage. Elle suppose que conservation du patrimoine et aménagement du territoire fassent l'objet d'une politique et d'une législation coordonnées. L'idée d'intégrer le patrimoine ancien dans la planification urbaine est consécutive à l'extension du champ de la conservation, à partir du milieu des années soixante, aux ensembles et centres historiques. Ces derniers posent des problèmes plus complexes que les monuments isolés dans la mesure où la dimension patrimoniale et les enjeux sociaux et urbains y apparaissent liés. Du fait de l'action constante du Comité du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe (Déclaration d'Amsterdam 1975, Convention de Grenade 1985) et de l'ICOMOS (Charte des villes historiques 1987) la conservation intégrée constitue aujourd'hui une dimension importante de l'urbanisme

Selon Bailly en ce qui concerne la mise en œuvre d'une politique de conservation intégrée du patrimoine architectural, quatre volontés primordiales doivent guider les responsables du patrimoine entre autre les pouvoirs locaux à arrêter les destructions, combattre la dégradation du patrimoine, garantir son existence présente et future et y assurer un équilibre humain. A travers ces quatre volontés, G.H Bailly (1972) a tenté de montrer l'étendue des problèmes soulevés, la multiplicité des moyens à envisager et la part active qui revient nécessairement aux pouvoirs locaux.

I.1.1 Expliciter la notion de «conservation intégrée» :

Il ne s'agit pas seulement de protéger d'une manière passive un certain cadre de vie, mais de lui apporter une amélioration notable, et à travers elle, une amélioration des conditions de vie par une prise en considération de façon globale et éminemment sociale du milieu de vie dans son sens le plus général. Il apparaît alors, à l'évidence, que les quatre phases développées de la conservation intégrée sont inséparables; en aucun cas, l'un d'entre eux ne peut être laissé de côté dans un aménagement cohérent.

C'est au contraire par l'extrême synthèse apportée à l'ensemble des moyens à mettre en oeuvre que l'on parviendra à répondre à la particulière complexité des problèmes posés.

Il importe de concevoir la «conservation intégrée» comme une politique globale dont la mise en oeuvre doit être collective et qui intègre en son sein tout acteur et toute action tendant à modifier le milieu de vie. Non plus intégrer la sauvegarde des oeuvres architecturales du passé dans «l'aménagement du territoire», mais l'inverse, exploiter les moyens et orienter les choix d'aménagement du territoire dans le but de conserver et mettre en valeur les qualités bâties et humaines, et les spécificités locales et régionales du patrimoine architectural et de la population qui l'anime.

I. 1.2 la conservation intégrée, la conjugaison de quatre phases

La conservation intégrée selon G.H Bailly est la conjugaison de quatre phases essentielles pour assurer une sauvegarde du patrimoine bâti. Ces quatre phases qui sont ; la protection, la restauration, la réanimation et la maîtrise des mutations sociales reposent essentiellement sur le rôle des pouvoirs locaux.

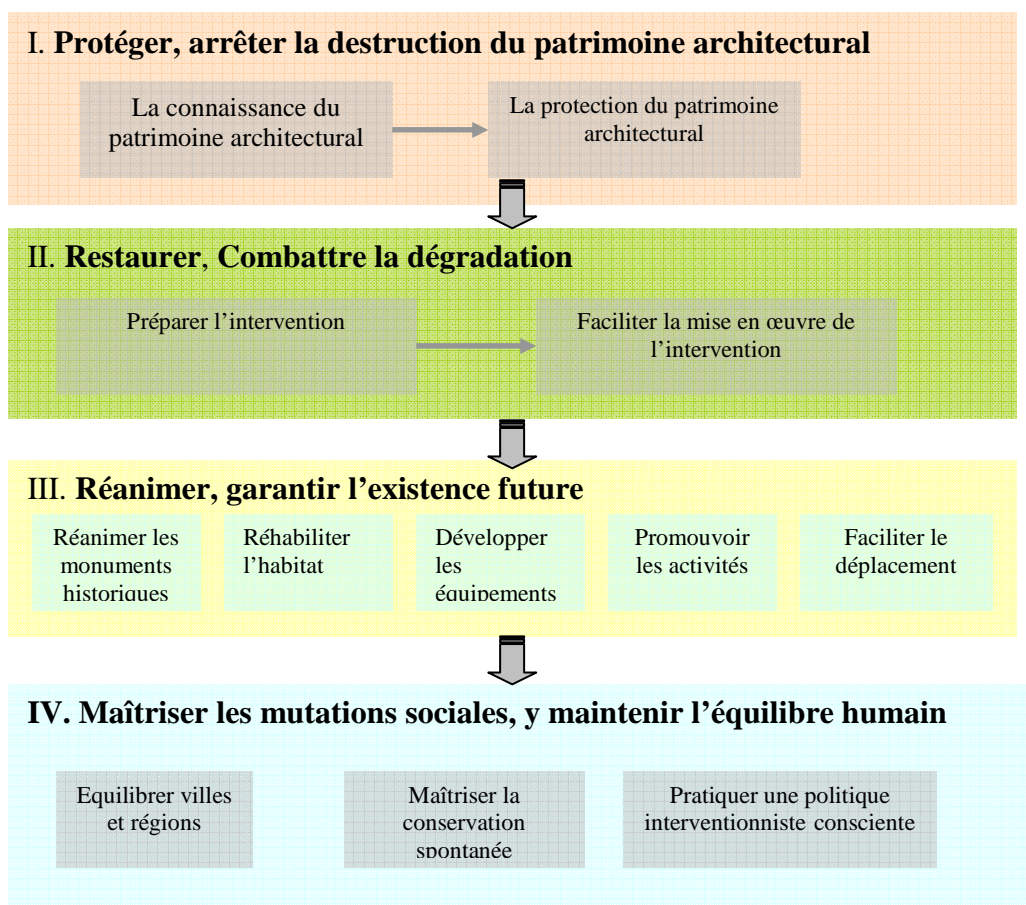


Fig. 20 : la conservation intégrée (G.H Bailly,1975) quatre phases d'un processus

Source : Construit par l'auteur (2008)

I. 1.2.1 Protéger, arrêter la destruction du patrimoine architectural

La volonté de protection est à l'origine de toute action de conservation intégrée. S'il ne s'agit pas d'interventions directes sur le patrimoine architectural lui-même, un vaste champ d'actions est cependant ouvert aux initiatives des collectivités locales pour éviter que se perpétuent les démolitions dont il est encore l'objet.

Cette première phase est basée essentiellement sur :

- la connaissance du patrimoine architectural par le recensement et l'inventaire et le faire connaître auprès de l'opinion publique.
- savoir comment le protéger, c'est faire recours à des moyens juridiques, réglementaires ou de surveillance pour éviter de nouvelles démolitions.

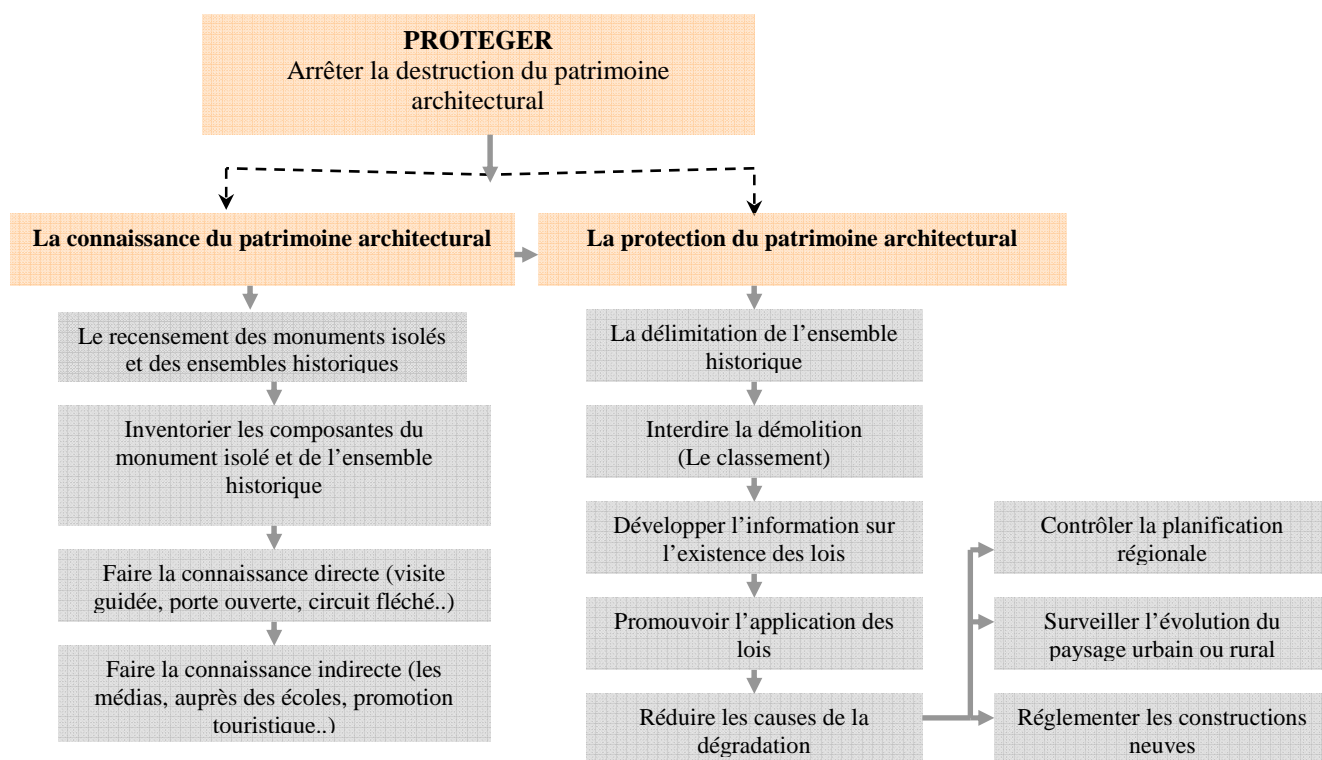


Fig. 21 : La première phase de la conservation intégrée. Par G.H.Bailly (1975).

Source : construit par l'auteur 2008

I.1.2.2 Restaurer, Combattre la dégradation

C'est la phase opérationnelle de la conservation intégrée. La seule protection des biens culturels immobiliers ne saurait en effet suffire, car la conservation sans intervention de consolidation et de mise en valeur serait oublier l'une des causes de dégradation du patrimoine architectural : celle du temps, du vieillissement et des maladies des matériaux et structures.

Cette deuxième phase consiste à combattre la dégradation par une étude complète de restauration et sa mise en œuvre et aussi le rôle des collectivités locales pour donner l'exemple dans le domaine de la protection et la conservation du patrimoine architectural.

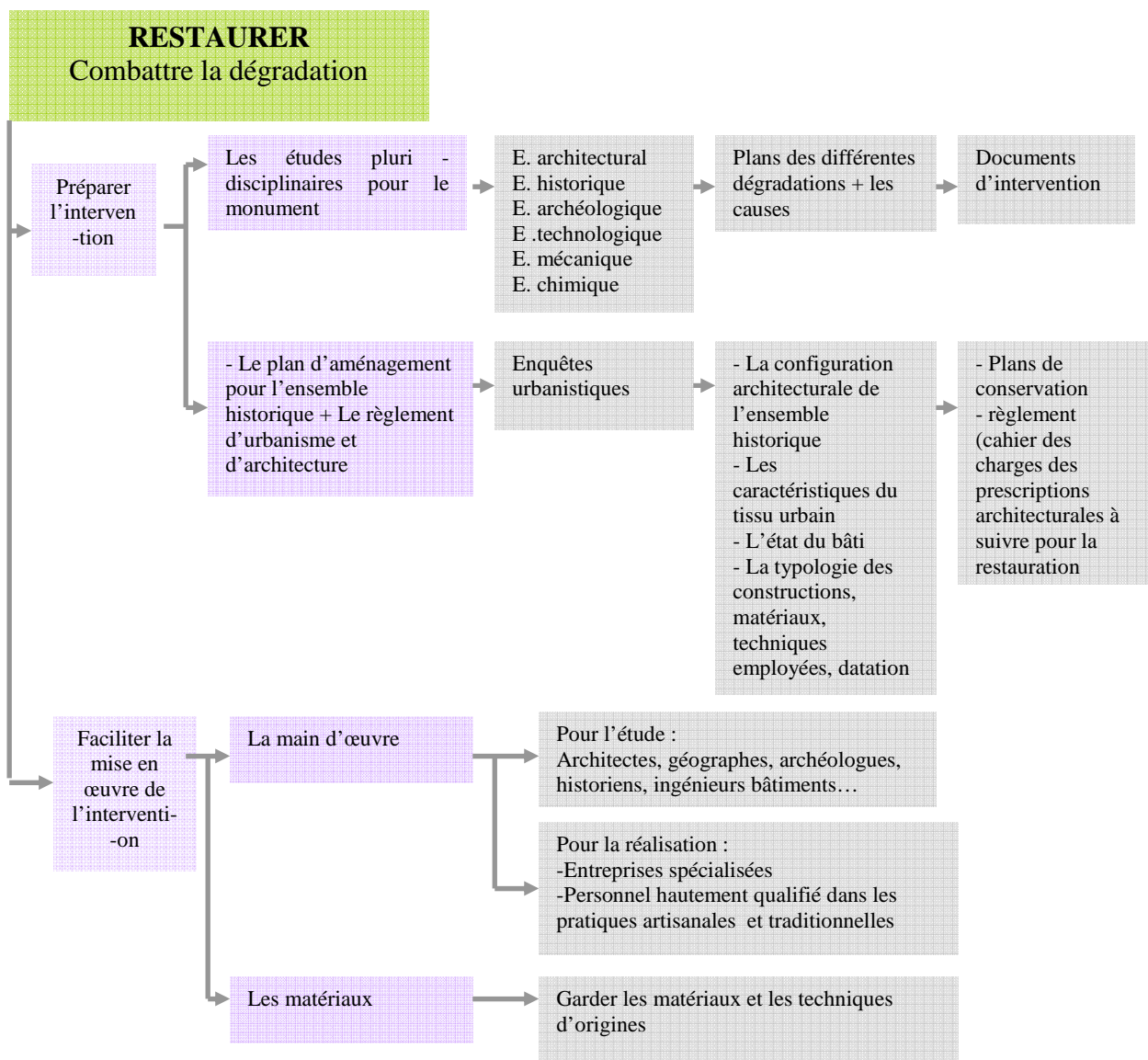


Fig. 22 : La deuxième phase de la conservation intégrée. Par G.H.Bailly (1975).

Source : Construit par l'auteur (2008)

I.1.2.3 Réanimer et/ou réhabiliter, garantir l'existence future

La première et la deuxième phase nous donnent les actions à entreprendre en faveur de la protection, de la restauration, de la mise en valeur du patrimoine architectural ; cette troisième phase a pour objectif la réintégration économique et sociale du monument ou de l'ensemble historique par l'attribution de nouvelles fonctions, pour que sa présence sera rendue

indispensable à la satisfaction des besoins de notre société et que la conservation et son existence future seront garanties.

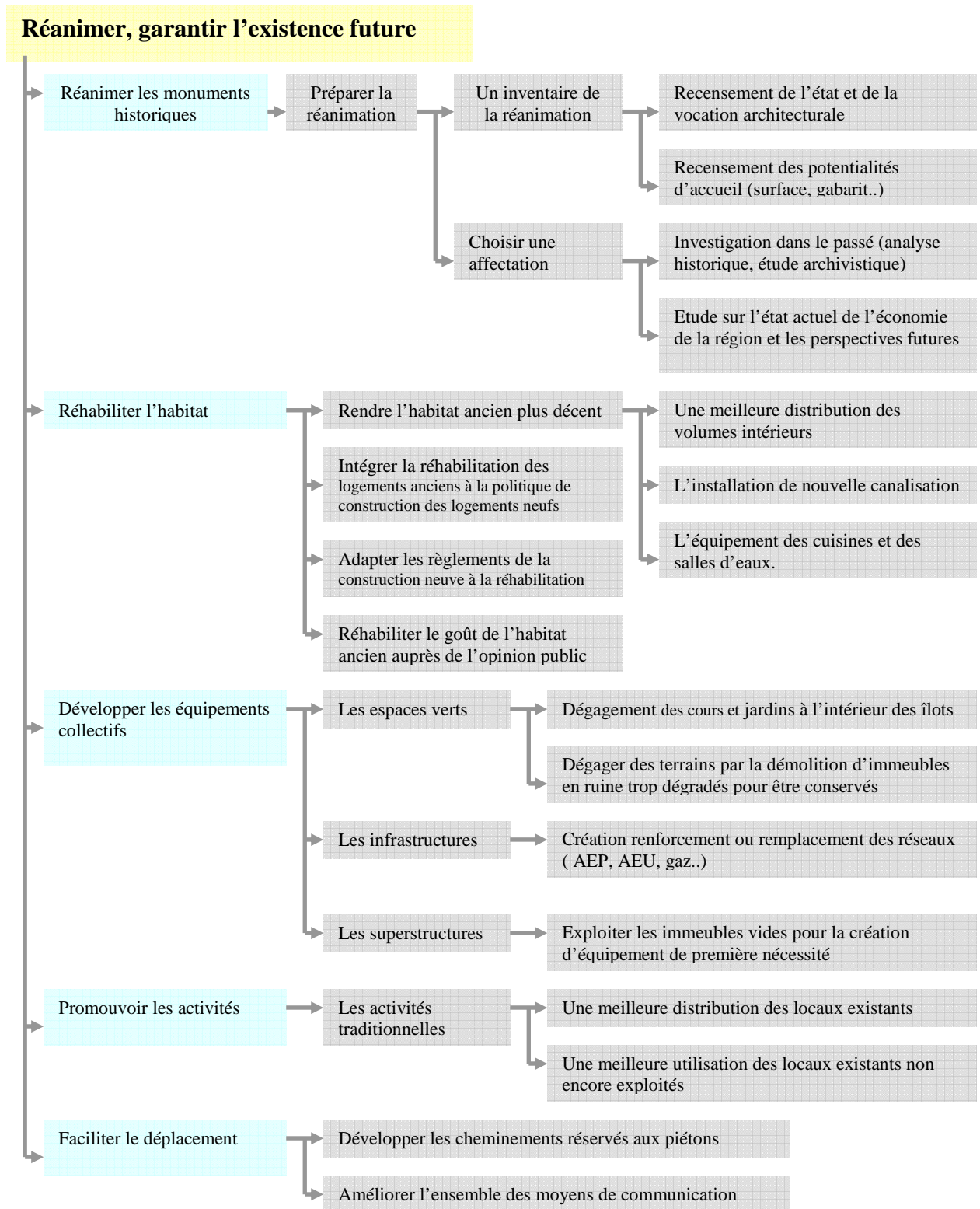


Fig. 23 : La troisième phase de la conservation intégrée. Par G.H.Bailly (1975).

Source : Construit par l'auteur (2008)

I.1.2.4 Maîtriser les mutations sociales, y maintenir l'équilibre humain

Cette phase est plus spécifique aux ensembles historiques, qu'ils soient urbains ou ruraux, les propositions d'action proposées dans les phases précédentes avaient en effet tendance à considérer le patrimoine comme un contenant vide et abandonné, en attente d'interventions pour lui redonner vie. Les opérations évoquées pour les ensembles historiques doivent intervenir sur un tissu urbain habité, en partie ou en totalité, et où s'exercent toujours diverses activités. Il appartient maintenant de considérer quelles précautions prendre vis-à-vis de la population qui les anime, cette population, qui par sa présence conditionne et pondère les actions directes sur le bâti.

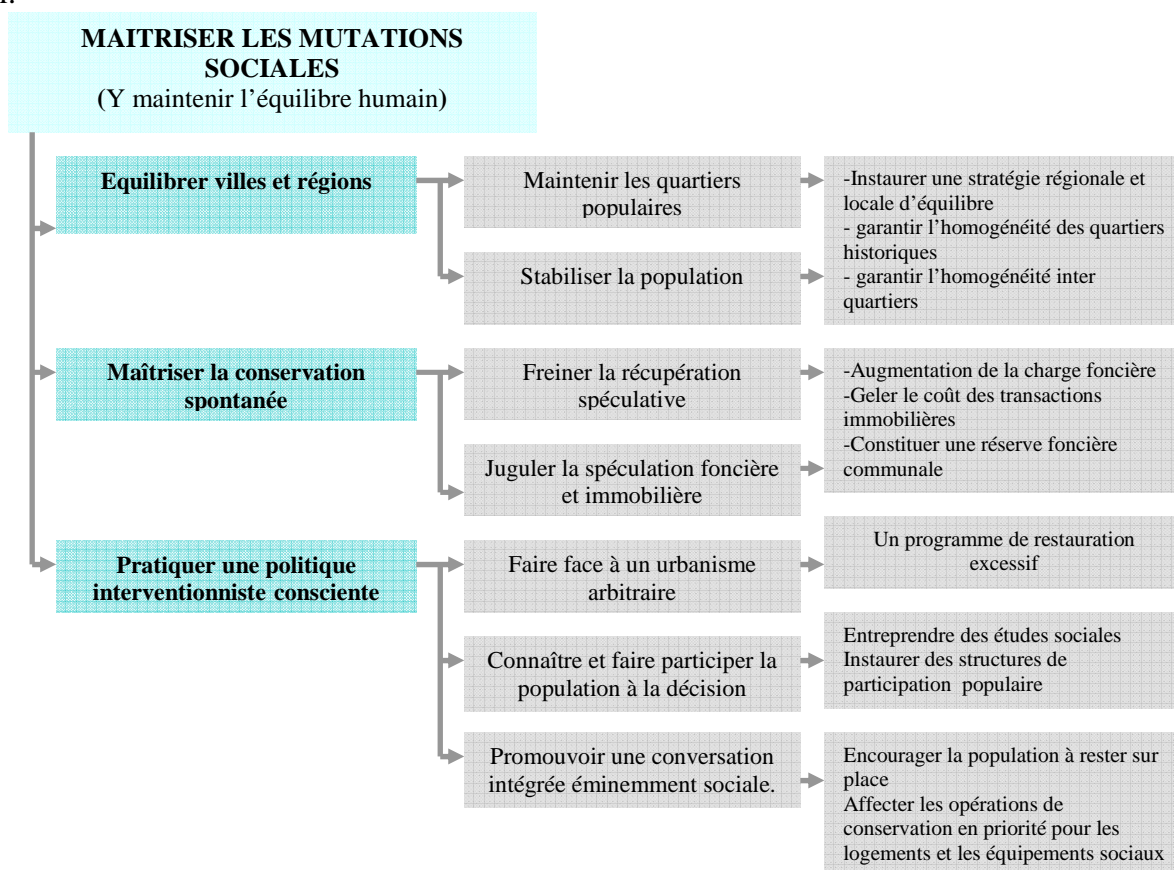


Fig. 24 : La quatrième phase de la conservation intégrée. Par G.H.Bailly (1975).

Source : Construit par l'auteur (2008)

Au terme de l'examen des quatre lignes directrices d'actions à mener vis-à-vis du patrimoine architectural : protéger, restaurer, réanimer, maîtriser les mutations sociales, il est clairement démontré que les problèmes soulevés par la «conservation intégrée» se situent au centre des préoccupations actuelles d'aménagement du territoire.

Au moment même où les pouvoirs locaux et régionaux cherchent à promouvoir une architecture et un urbanisme plus «humain», le patrimoine architectural leur en offre le meilleur exemple. Constaté que ses ressources sont limitées, c'est plaider en la faveur de sa conservation et sa réutilisation plus consciente et plus rationnelle.

I. 2 La méthode 02 : La conservation par gestion des valeurs, es valeurs sont conservées au même titre que le patrimoine,

Cette méthode de conservation du patrimoine, élaborée par la commission des biens culturels du Québec (2004). Admet que le grand défi dans la conservation du patrimoine consistera à conserver les valeurs que les communautés lui reconnaissent (après des décennies consacrées à sa conservation matérielle), de même que le rôle qu'il joue au sein de nos sociétés modernes. Ces valeurs constituant la raison fondamentale des efforts investis dans la conservation du patrimoine, elles doivent être conservées au même titre que le patrimoine lui-même (Avrami, Mason, de la Torre ,2000, Serageldin, 2000). À ces fins, de nouveaux ponts sont établis entre les communautés et les professionnels de la conservation.

En tant que discipline, la conservation ne peut prétendre vouloir progresser sans élargir ses réflexions à l'ensemble des valeurs portées par le patrimoine. Qui plus est, elle doit s'attacher à mieux comprendre les mécanismes sociaux, économiques, culturels et politiques qui conditionnent son devenir, tout autant qu'elle doit reconnaître la multiplicité des intérêts des différents acteurs concernés (Avrami, Mason, de la Torre 2000).

I.2.1 L'approche de la commission australienne du patrimoine, le rôle d'un plan de gestion du patrimoine

La Commission australienne du patrimoine a publié en 2000 un ouvrage intitulé *Protecting Local Heritage Places - A Guide for Communities*. Issu d'une collaboration entre la Commission et plusieurs gestionnaires, organismes et individus intéressés par la protection du patrimoine, l'ouvrage guide les communautés dans l'élaboration de plans de gestion de leur patrimoine historique local. L'approche se résume en 10 étapes.

1. La première étape vise à initier les communautés à la notion même de patrimoine historique, lequel est défini comme un heureux mélange de valeurs historiques, naturelles et autochtones.

2. Dans un deuxième temps, il s'agit d'identifier les individus et organisations potentiellement intéressés par la protection du patrimoine historique de la communauté : le palier local de gouvernement, les organismes communautaires, les communautés autochtones, les propriétaires fonciers, les institutions d'enseignement, etc.

3. Une fois les partenaires identifiés, la troisième étape consiste à recueillir un maximum d'informations factuelles à propos du site patrimonial à protéger : Quelles sont ses limites géographiques ? Est-il inscrit au registre du patrimoine ? Quel est son état de conservation ? À qui appartient-il ? De cette étape cruciale peut dépendre le succès ou l'échec de l'entreprise.

4. La quatrième étape vise à identifier les éléments significatifs du site, lesquels peuvent être d'ordre naturel (habitat d'espèces menacées, accidents topographiques remarquables, etc.),

autochtone (lieux de culte, lieux de rassemblement, etc.) ou historique (monuments, lieux où se sont déroulés des événements historiques, etc.). Afin de faciliter l'identification et la sélection des éléments, l'approche suggère une série de huit critères.

Ces éléments sont par la suite traduits en termes de valeurs portées par le site, puis en énoncés de valeurs, c'est-à-dire en courts textes expliquant en quoi le site a de l'importance et pourquoi il mérite d'être protégé.

Il importe de noter que ces énoncés n'ont rien d'immuable puisqu'ils traduisent l'appréciation d'un groupe donné à un moment donné. Autrement dit, d'autres individus pourraient reprendre l'exercice quelques années plus tard et en arriver à formuler des énoncés de valeurs très différents.

5. Après l'identification des valeurs vient celle des enjeux liés au devenir du site (dont certains l'ont peut-être déjà été à la troisième étape). Plusieurs techniques peuvent alors être employées : remue-méninges, ateliers, groupes cibles, enquêtes, entrevues, etc.

De telles formes de consultation auprès des représentants de la communauté présentent trois avantages non négligeables. Elles permettent aux citoyens de signaler leurs attentes et leurs besoins, de s'impliquer activement dans le processus et de s'informer et de comprendre «ce qui se passe ». Une fois identifiés, les enjeux sont rassemblés et analysés au moyen d'un système de classification identifiant forces, faiblesses, opportunités et menaces. (la méthode AFON)

6. La sixième étape - l'une des plus importantes - consiste à définir des objectifs de gestion. Il va de soi que ceux-ci doivent respecter les grands principes de conservation, être cohérents en regard des énoncés de valeurs, être réalistes par rapport aux enjeux et refléter les attentes de la communauté quant au devenir du site. Ils doivent par ailleurs être suffisamment explicites pour orienter la gestion du site de manière concrète.

7. Les objectifs définis, la prochaine étape consiste à développer les stratégies qui permettront de les atteindre. L'objectif ultime étant de préserver la signification culturelle du site, le mot d'ordre est le suivant : " *do as much as necessary and as little as possible* ". Tout l'art d'une gestion éclairée réside dans l'adéquation entre les objectifs de gestion et les stratégies mises en oeuvre. Celles-ci peuvent porter sur l'implantation de nouveaux usages, sur l'accessibilité universelle ou sur la recherche de financement par exemple.

8. L'ensemble du travail réalisé dans le cadre des sept premières étapes doit par la suite être formalisé au moyen d'un plan de gestion officiel. Outre son utilité évidente en tant que document de référence, ce plan peut être utilisé en tant qu'« ambassadeur » pour convaincre des tiers de l'importance du site ou encore pour obtenir du financement aux fins de sa protection.

9. Après des semaines - voire des mois - de recherche et de planification, la neuvième étape est sans doute la plus emballante puisqu'elle est celle où, enfin, vient le temps de passer à

l'action. Outre l'embauche d'un chargé de projet, elle inclut notamment l'établissement de calendriers et la gestion de budgets.

10. Enfin, la dixième et dernière étape n'en est pas réellement une dans le sens où elle consiste à assurer le suivi du projet et à réévaluer périodiquement les objectifs et les stratégies.

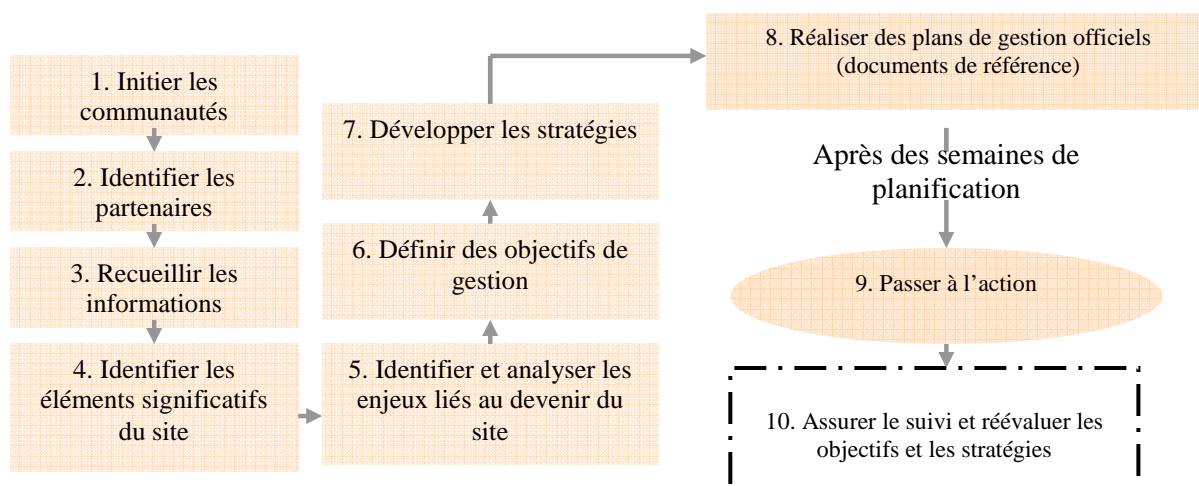


Fig. 25 : L'approche de la commission australienne du patrimoine

Source : construit par l'auteur (2008)

I.3 La méthode 03 : la reprise des monuments par Trülzsch Holger, (2003)

Dans son ouvrage « la reprise des monuments » l'auteur Trülzsch Holger a proposé une réflexion empirique sur une large échelle dans l'espace et dans le temps, la démarche est collective, l'ouvrage « la reprise des monuments » est donc le résultat de la mise en commun d'expériences et de savoir faire pour des professionnels de toute l'Europe, engagés depuis des années dans une approche pluridisciplinaire de la reprise des monuments.

Donc cette approche se veut une approche pratique et sensible, soucieuse des leçons de l'expérience fondée sur les exemples vécus et leur analyse.

Pour mener à bien cette approche il faut d'abord connaître, c'est-à-dire chercher, découvrir, apprendre le monument dans toutes ses dimensions physiques et symboliques, ensuite il faut définir un projet pour donner au monument une utilité collective en forme de pari sur l'avenir, c'est-à-dire le réinventer ; vient par la suite la restauration du monument pour commencer, mais en même temps l'aménager et même le reconstruire. Parfois la dernière étape de cette approche est l'inscription du monument et projet dans leur espace et dans leur temps, puisque la reprise des monuments s'invente sur la durée en relation avec un jeu de territoires physiques et mentaux et dans une démarche globale.

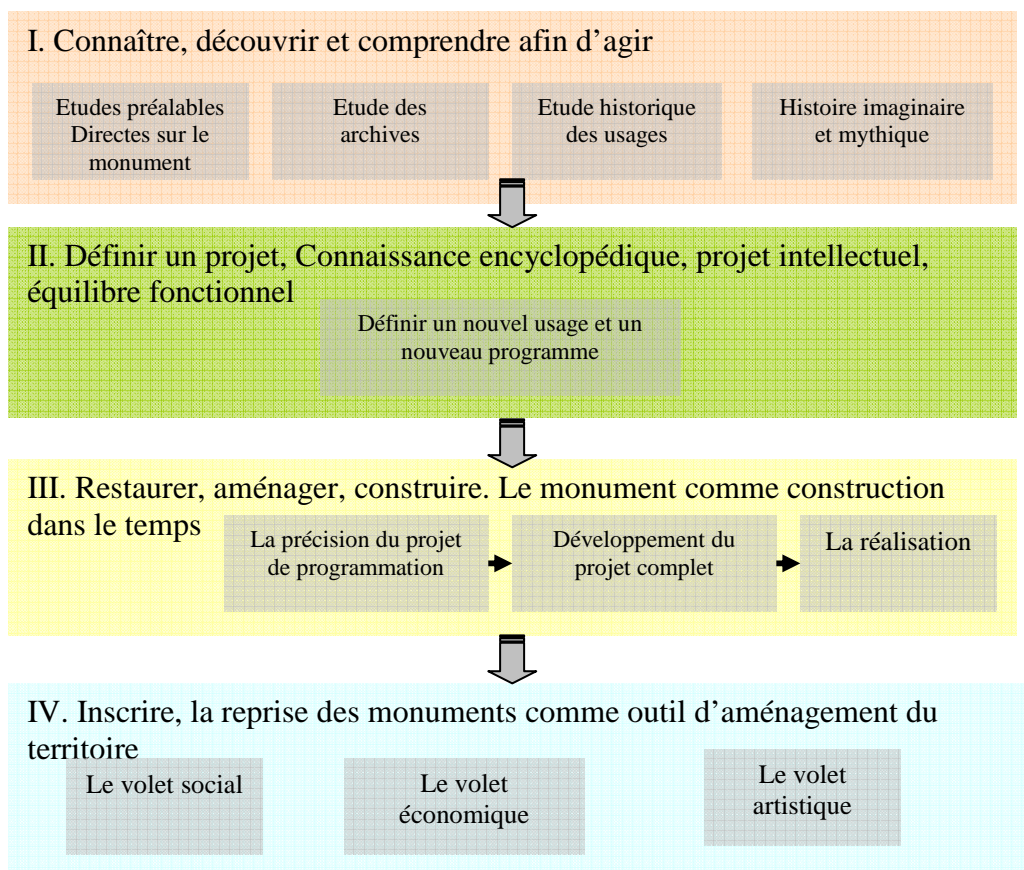


Fig.26 : les phases consécutives de la méthode « La reprise des monuments »
 Source : Construit par l'auteur (2009)

Le grand enjeu de cette approche est réussir la reprise d'un monument, c'est toujours reconstruire avec lui quelque chose de son importance intellectuelle, sociale, économique d'autrefois, en faire de nouveau le support et l'expression de processus sociaux majeurs. On se situe ainsi au croisement de l'Histoire et du projet, entre l'initiative originale liée à notre temps et la confrontation féconde avec les contraintes de l'espace bâti, de la mémoire et des significations dont le monument est porteur.

I.3.1 La première phase : Connaître, découvrir et comprendre afin d'agir

Connaître, c'est répondre au besoin de comprendre -car comprendre permet d'agir- besoin éprouvé par ceux qui chaque jour devant le monument, ont conscience d'être confrontés à un outil complexe et raffiné, poli par l'usage, un de ces instruments transmis par des maîtres d'autrefois à ceux qui doivent se considérer comme leurs continuateurs. À ces derniers d'apprendre et d'inventer tout à la fois pour en définir l'usage contemporain et s'en montrer dignes. Le résultat sera autant une question de talent que d'apprentissage patient. Connaître et comprendre avant d'agir est nécessaire autant pour des raisons concrètes, techniques et économiques, que pour des raisons morales et esthétiques. L'instrument de cette exigence s'appelle « l'étude préalable », notion à employer au pluriel de préférence.

La démarche s'attache au concret: les experts partent de la réalité matérielle du monument, c'est-à-dire des pierres, des briques, du bois, des ardoises, des tuiles «dans un certain ordre assemblés», le tout situé dans un espace particulier. Autour de cette réalité concrète, il faut constituer un immense recueil d'informations.

Donc les spécialistes effectueront des relevés précis: plan-masse (situation du bâti dans la parcelle), relevé topographique (niveaux de sols et courbes de niveaux), inventaire du paysage (faune et flore), plans du monument, coupes mettant en évidence le jeu des niveaux, élévations des façades (avec toutes les dimensions, la nature des matériaux, les techniques de mise en oeuvre, la décoration). Ils s'attacheront aussi à l'étude des structures ; comment les matériaux de construction (pierre, métal, bois...) sont-ils mis en oeuvre pour que l'ensemble soit solide et durable? Ce qui amène à poser la question des fondations (soignées ou négligées, c'est important pour l'avenir) et donc des sols qui les supportent (stables ou meubles, ils autoriseront ou interdiront certaines interventions ultérieures), toutes études qui vont nécessiter des sondages. Le monument doit aussi faire l'objet d'un commentaire du point de vue de l'histoire de l'architecture, des orientations générales et des choix de détails de l'architecte, sans oublier les transformations, les ajouts multiples réalisés au fil des siècles. Faire aussi un inventaire des décors mobiliers et des menuiseries, du mobilier. Faire aussi une étude des restaurations antérieures, motifs, partis pris techniques et matériaux choisis. Très important aussi de procéder à une étude archéologique du site car, souvent, existait autrefois un monument plus ancien sur l'emplacement de celui qui nous occupe. Enfin faire un inventaire analytique des désordres et des dégâts subis par le monument (avec des hypothèses sur les causes), ce qui implique généralement l'étude du ruissellement des eaux en surface et dans les fondations.

En plus du monument lui-même et de ce qu'il peut apprendre par son étude directe, il existe aussi des archives, compilant une histoire de la connaissance qui mérite d'être prise en compte. Elles peuvent être utilement confrontées aux relevés et aux analyses réalisées sur l'existant.

Donc un travail historique et archivistique doit être mené sur toutes les traces écrites ou imprimées qui permettent de comprendre pourquoi et comment ce monument a été construit, et quelles furent ses métamorphoses ultérieures. Correspondances, récits, livres de comptes, registres, actes notariés, mais aussi photos anciennes et récentes, gravures, peintures, cartes postales, vues aériennes: tout est bon qui aide à mieux comprendre.

Toutes les études préalables, aussi indispensables soient-elles, ont leurs limites. Certains points ne pourront être éclairés que par comparaison avec d'autres monuments proches, sans certitude quant à la valeur de l'analogie. D'autres resteront définitivement obscurs: pas d'archives, pas de cas analogues, pas d'explication. La pression des délais et des coûts reprenant

le dessus. Il faut accepter alors de douter, avancer des hypothèses et prendre le risque de se tromper. Et donc parfois recommencer ce qui a été manqué, malgré les précautions prises.

Ces études préalables permettent de faire les meilleurs choix historiques, fonctionnels, économiques, au moment de l'élaboration du projet; elles constituent le socle qui en autorise la mise en oeuvre sur des bases intellectuelles et techniques solides, rendant possible l'action en amont sur les désordres structurels, orientant les décisions, hiérarchisant les priorités conjointes de restauration et d'aménagement.

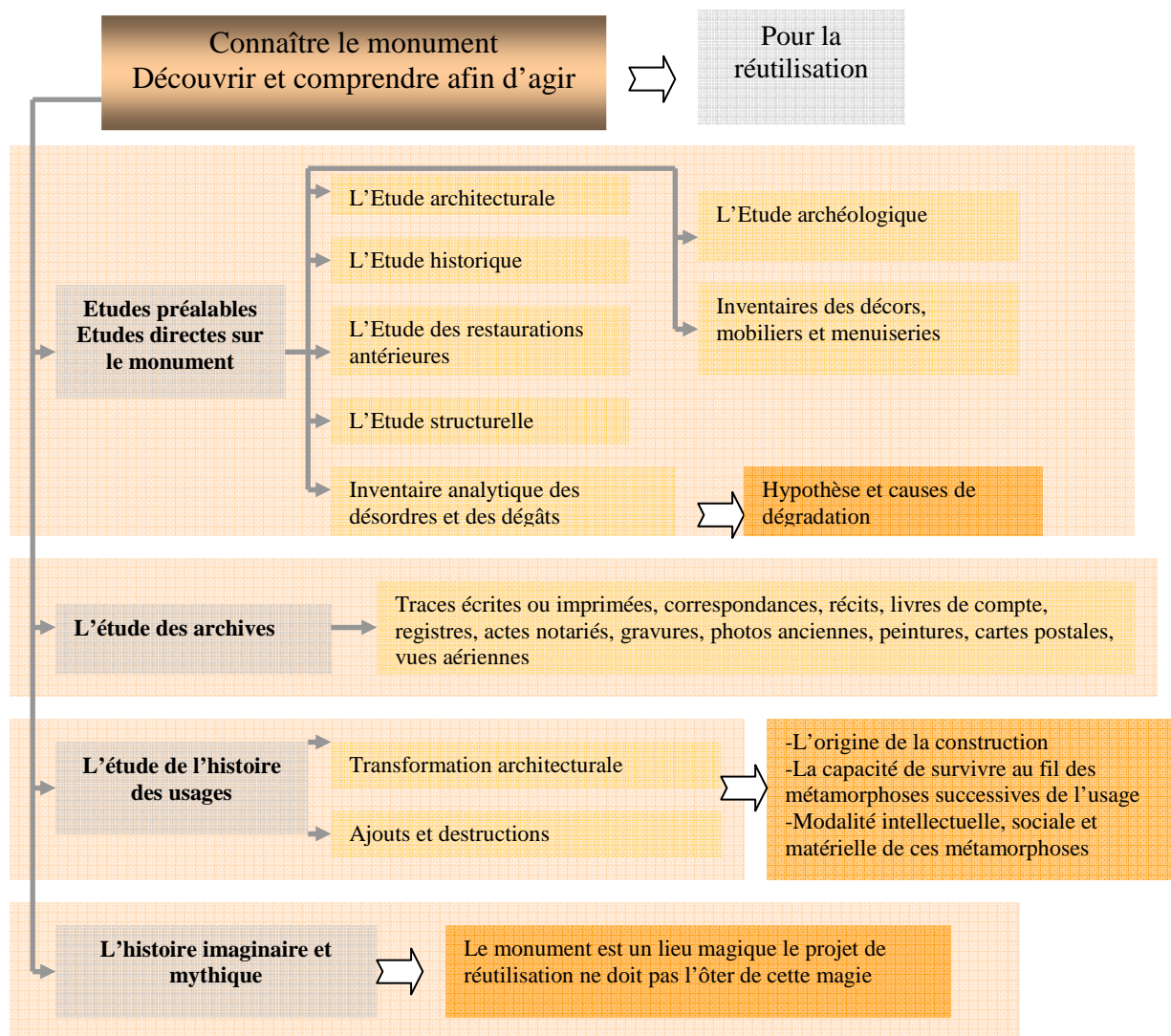


Fig. 27 : La phase Connaître, de la méthode « reprise des monuments »

Source : Construit par l'auteur (2009)

Quand on parle de réutilisation ou de reprise, la connaissance du monument ne peut se limiter à celle des matériaux et des formes, des techniques de construction, de l'histoire de l'art architectural. Puisqu'il s'agit d'usage contemporain, de prolongement de l'usage, l'histoire des usages antérieurs fait partie intégrante de la démarche.

I.3.2 La deuxième phase, définir un projet ; connaissance encyclopédique, projet intellectuel et équilibre fonctionnel

La démarche de réutilisation menée par le Réseau des centres culturels -monuments historiques- « la reprise » n'est pas un jeu de recettes à appliquer est inséparable d'un état d'esprit, d'une philosophie d'action, d'une « culture de projet », qui se traduit par la recherche d'approches expérimentales, pour la mise en oeuvre de contenus originaux dans les monuments. Faire émerger une réutilisation forte pour un monument, c'est définir un projet qui ne se contente pas de « respecter le monument » mais remet en jeu dans notre époque le plus grand nombre de valeurs, de significations, de potentialités attachées à celui-ci. Cela réclame un peu d'audace intellectuelle et de courage pratique. C'est une fidélité d'esprit à travers une recherche de cohérence, d'écho direct ou indirect, d'enrichissement croisé entre le passé et le présent. Il s'agit de définir un objectif et de tendre vers lui. L'optimisme de la volonté n'interdit pas d'être lucide, patient et même modeste dans la démarche de réalisation.

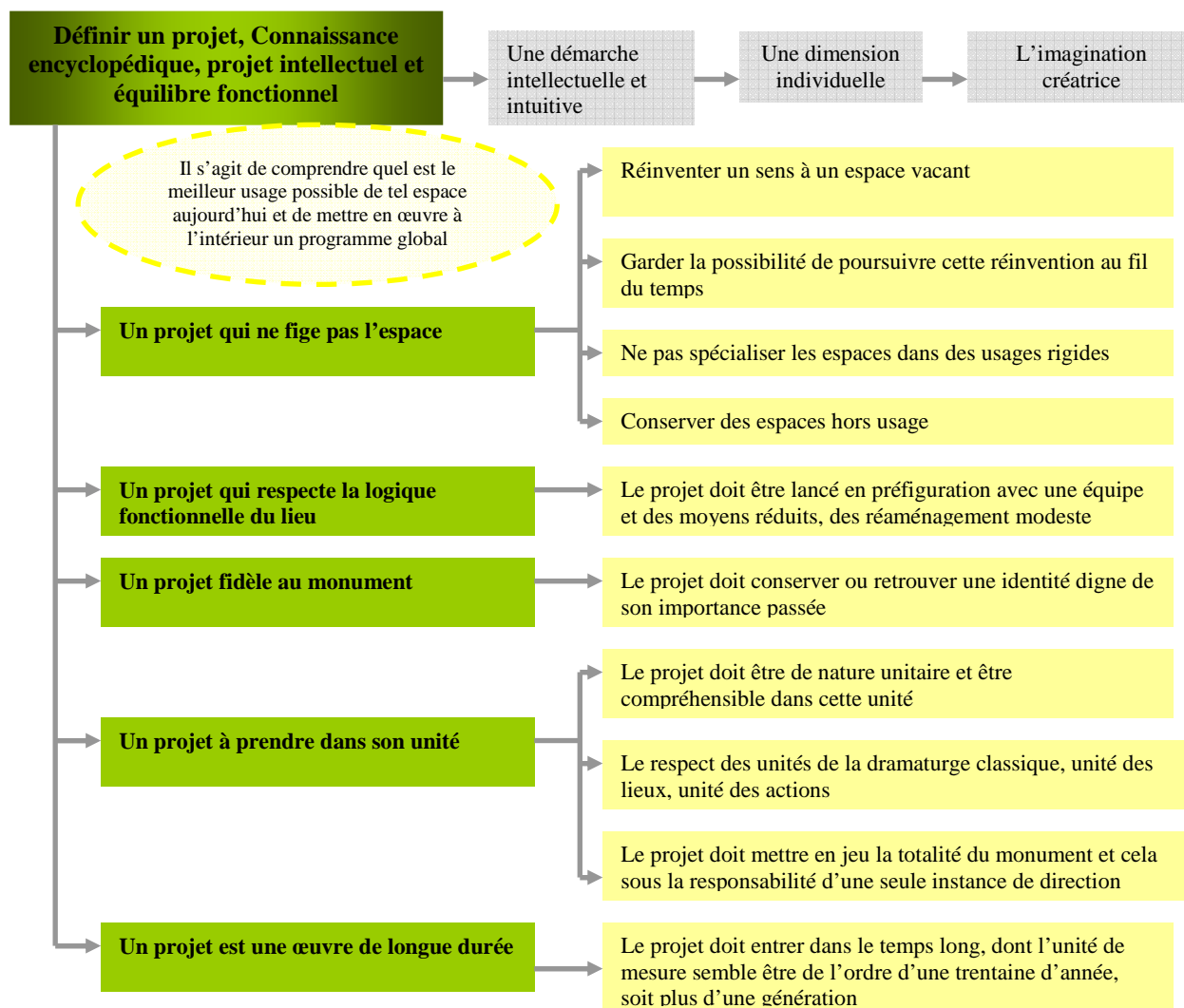


Fig. 28 : La phase définir un projet de la méthode « reprise des monuments »

Source : Construit par l'auteur (2009)

Il est très important de rappeler qu'il y a très souvent une dimension individuelle, personnelle, dans ce qui deviendra par la suite une entreprise collective durable. Au départ, une seule personne peut cristalliser ce qui deviendra par la suite l'intérêt partagé par toute une communauté pour un lieu, et formuler avec force ce qui sera un jour une évidence collective: il faut faire quelque chose ici qui permette de sauver le monument, parce que ce lieu est extraordinaire! Cette démarche individuelle a un rôle fondateur. C'est elle qui est capable de faire émerger de l'invisible un monument oublié, absent de toute représentation mentale, moins qu'une ruine: un effacement.

I.3.3 La troisième phase : Restaurer, aménager, construire ; la mise en œuvre du projet de réutilisation

Nous avons décrit dans les phases précédentes comment la définition d'un projet de reprise peut faire écho au monument fonder sur une connaissance approfondie de celui-ci pour en proposer une lecture contemporaine, construction mentale et rêverie créatrice inspirée par un objet unique. Si l'élaboration d'un projet part du monument, qui est sa raison d'être, elle y retourne sans cesse, dans un mouvement continu, en forme d'écho; le projet justifie le sauvetage du monument, son évolution et sa transformation.

La mise en oeuvre du projet de réutilisation va modifier physiquement le monument au fil du temps, induire son aménagement contemporain, ses extensions actuelles et futures, mais d'abord créer les conditions de sa restauration, en faisant au quotidien la démonstration du caractère fécond de celle-ci. C'est la réalité physique du monument qu'il faut maintenant prendre en compte pour traduire en actes ce qui était au départ pour l'essentiel une démarche intellectuelle: apprendre à connaître un monument, puis imaginer pour lui un nouvel usage. Ce passage à l'acte vaut mise à l'épreuve du travail préalable d'accumulation de connaissances techniques, historiques, philosophiques même. Si ce travail est insuffisant, si la réflexion préalable est trop courte, les conséquences peuvent en être rapidement dramatiques, tant pour l'architecte que pour les entreprises et pour l'équilibre général du projet. Toutefois, cette connaissance et cette réflexion sont indissociables de l'action car, pour bien connaître, il faut oser faire et donc prendre le risque de se tromper.

Le programme représente le premier acte de tout projet architectural, pour une réutilisation comme pour une construction *ex nihilo*. Il définit de façon générale, puis arrête précisément ce qu'on se propose de réaliser de manière concrète aujourd'hui dans ce monument, en fonction des besoins que l'on a repérés, des objectifs techniques que l'on se donne pour les satisfaire, des priorités définies et des moyens financiers dont on dispose. C'est la première étape du passage à

l'acte. S'agissant d'une réutilisation, il se situe au croisement de l'effort préalable d'accumulation des connaissances sur le monument et de la prise de conscience des besoins induits par les premières expériences de vie et de travail dans ce monument, esquisse et préfiguration de sa réutilisation.

Au départ, une première étude de diagnostic devra être réalisée par un architecte, suivie d'une étude de programmation, qui ne sera pas nécessairement confiée à l'architecte responsable du premier diagnostic, puisque la programmation constitue une spécialisation particulière. Cette étude de programmation permettra de lancer une consultation auprès de plusieurs architectes mis en concurrence pour la définition d'un avant projet, soit sur invitation de la maîtrise d'ouvrage, soit par voie de concours. L'architecte retenu développera alors un projet complet, qui doit être en adéquation avec les ambitions et les besoins de l'utilisateur - maître d'ouvrage. L'architecte (ou encore le maître d'ouvrage) aura réuni sous son autorité des compétences très diverses: économiste (pour le chiffrage des coûts), bureaux d'études (structure électricité, fluides), scénographe et acousticien (selon la nature du projet), paysagiste (presque toujours). Le projet, soumis à permis de construire, devra ensuite être décliné sous la forme d'un dossier de consultation pour les entreprises de réalisation, où sont définis les lots gros oeuvre, second oeuvre et les lots techniques. Il apparaît ainsi évident que dans ce processus, les intermédiaires entre conception et mise en oeuvre sont particulièrement nombreux.

Lors de l'élaboration du projet les spécialistes font recours à trois types d'interventions, restauration, construction ou reconstruction et aménagement.

A- La restauration dans le cadre de la réutilisation

La restauration menée dans le cadre d'un projet de reprise doit nécessairement tenir compte du passé du monument, de la dimension physique de ce passé (des matériaux et des techniques historiquement situés) et doit préparer le présent, mais aussi l'avenir du monument. Cela passe par des choix matériels et techniques.

Quand un chantier débute, la vision que l'on a du monument et tous les objectifs majeurs qui en découlent doivent être clairement définis. À chaque pas, il est indispensable de se figurer clairement pourquoi on fait tel choix et non tel autre, afin de pouvoir faire face immédiatement aux inévitables surprises. Cela permet d'inscrire cette vitesse d'exécution nécessaire aujourd'hui dans une perspective temporelle longue, celle de la durée du monument.

Afin de restaurer le monument on s'efforcera d'abord de préserver les différentes couches historiques qui le composent, et cela d'autant plus naturellement que toute démarche de réutilisation étant une réinscription dans le flux du temps.

B- Aménager dans le cadre de la réutilisation

Restaurer pour un nouvel usage, c'est aussi aménager pour rendre les activités possibles. Idéalement, ces deux démarches doivent être menées de front.

Les aménagements nécessaires au projet doivent savoir rester discrets: les adaptations réalisées se limitent aux espaces intérieurs et ne touchent pas la peau du monument, l'enveloppe de celui-ci, sa volumétrie. La réversibilité portera surtout sur les installations liées à l'aménagement. On parlera alors plutôt de « démontabilité » des aménagements.

C- Construire dans le cadre de la réutilisation

Un projet de réutilisation défini à partir d'un lieu et pour lui développe sa propre dynamique; c'est même un des critères de sa vitalité. Ce développement est d'abord qualitatif, mais il se traduit aussi par une montée en puissance quantitative: davantage d'activités, de salariés, d'artistes, de publics accueillis. Mais il est possible que les espaces restaurés ne suffisent pas dans ce cas on doit reconstruire mais en restant en harmonie avec le site, ce qui représente un joli défi pour les architectes

L'exécution du chantier lui-même pose des problèmes spécifiques, sa réussite dépendant en grande partie de la qualité des plans et de la documentation de chantier qui est produite à l'étape essentielle de la programmation, laquelle s'appuie sur une connaissance fine de l'existant. Ce qui importe alors est la qualification de l'entreprise, la création d'un langage commun entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre, et la mise en place d'un véritable « retour de chantier ». On ne travaille pas sur un monument comme sur une table rase: parfois les meilleures solutions sont trouvées sur place par le chef de chantier qui sait tenir compte de l'existant, y compris dans ses moindres détails. Il faut donc assurer une présence de l'architecte beaucoup plus constante que sur tout autre chantier, et accorder une importance particulière au chef de chantier, qui en est la mémoire.

Le « compte rendu de chantier », constitué de notes écrites, de plans et de documents photographiques, prend aussi une importance particulière. Rédigé sérieusement, il permet de reconstituer le déroulement du chantier. C'est une garantie technique et, pour l'architecte et les autres acteurs, une garantie juridique. Mais c'est avant tout un devoir moral: le chantier est un moment très bref dans la vie du projet contemporain et encore plus dans la vie du monument et, pourtant, ce moment peut transformer physiquement en profondeur celui-ci. Toute transformation doit être décrite, en référence au passé, mais également à l'avenir, en pensant à des chantiers futurs.

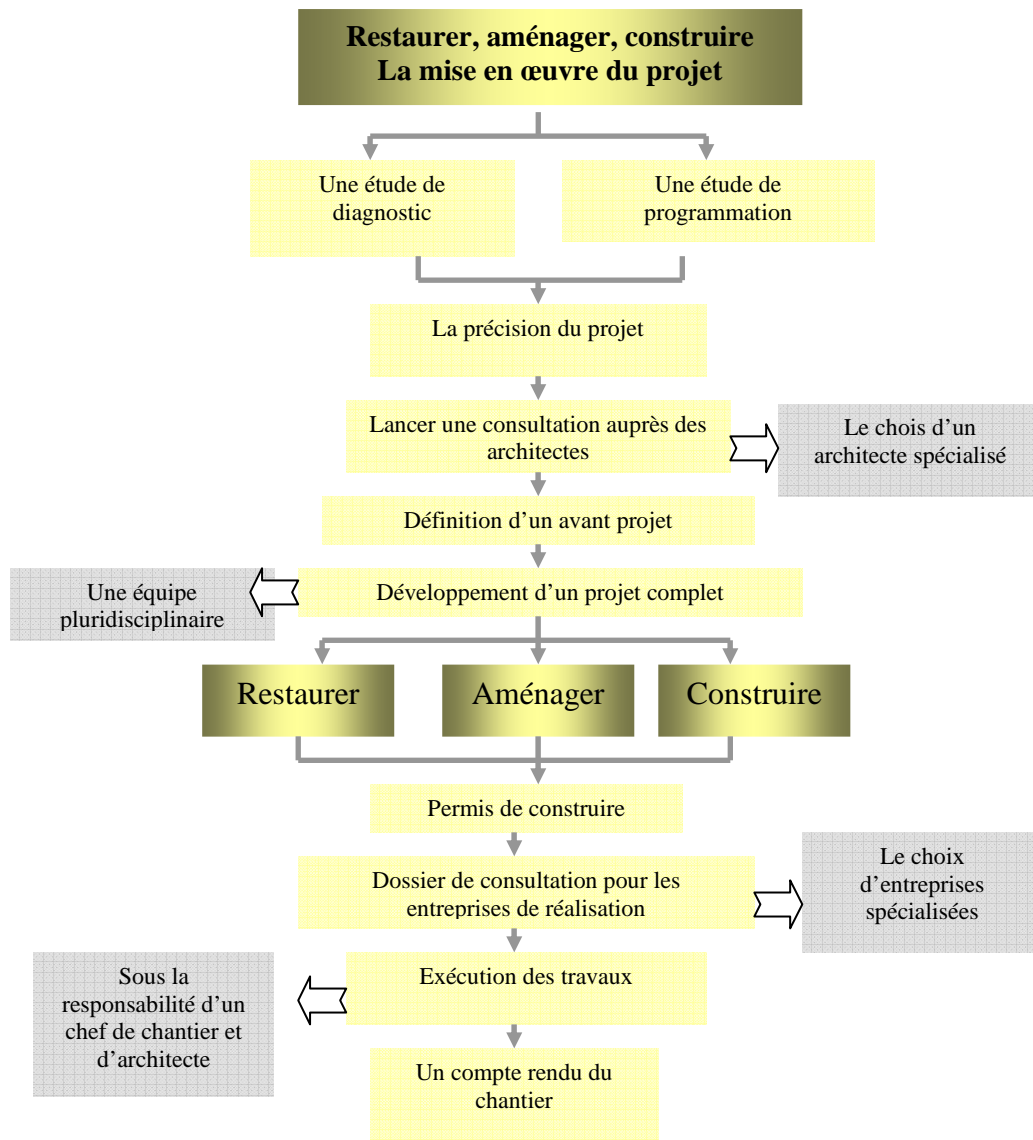


Fig. 29 : La phase mise en œuvre du projet de la méthode « reprise des monuments »

Source : Construit par l'auteur (2009)

I.3.4 La quatrième phase, Inscrire le monument dans notre temps, la reprise comme outil d'aménagement du territoire

La réutilisation réussie d'un monument, c'est la réinscription de ce monument dans notre temps, une façon de lui rendre *mutatis mutandis* quelque chose de l'importance intellectuelle, sociale, économique et artistique qu'il a pu avoir autrefois. Cette importance, passée et présente, se joue dans la relation avec ce territoire bien particulier où le monument se dresse depuis quelques siècles, où il constitue pour les habitants un repère historique majeur, un signe d'identité, un objet d'appropriation. Réutiliser le monument ne voudra pas dire contredire cette appropriation, mais au contraire s'appuyer sur ce socle et agir pour que l'appropriation ne soit

plus liée seulement aux représentations d'un temps révolu, mais pour qu'elle se fasse également en relation avec des représentations propres au présent. Le monument est un médiateur; il permet d'établir des passerelles entre les époques. Tout l'enjeu de la reprise des monuments historiques. Un monument ne se trouve pas là par hasard; il existe comme une expression du territoire dans lequel il s'inscrit. L'utilisation contemporaine doit prendre en compte, non pas uniquement le monument, mais également tout ce territoire.

Les enjeux économiques

Dans tout territoire à l'écart, le monument représente un capital historique, symbolique et esthétique apprécié par les habitants, pour lesquels il constitue un ancrage identitaire, et par quelques visiteurs extérieurs. Sur ce capital, la reprise peut construire quelque chose de neuf en valorisant le passé et constituer ainsi un pôle économique.

Le potentiel économique d'un monument à l'abandon est nul (voire négatif: il se dégrade, ce qui alourdit les dépenses à engager ultérieurement pour le réhabiliter) S'il est simplement entretenu et restauré, ce potentiel reste faible: quelques tranche de travaux le minimum d'entretien et de gardiennage pour rendre possible la visite, de rares emplois peu qualifiés, les recettes apportées par quelques milliers de visiteurs.

Les enjeux sociaux

Le monument réutilisé peut être un vecteur privilégié pour la réinsertion des personnes en difficulté ce qui participe très favorablement pour l'inscription de ces projets dans un territoire, et représente l'un des volets importants de cette inscription: le volet social.

Des chantiers font appel à des détenus volontaires pour réaliser les travaux de restauration ce qui est devenu pour eux un objet de fierté. Dans le même esprit, des monuments ont été restaurés par des jeunes en formation professionnelle aux métiers du bâtiment. Cette expérience espagnole est l'une des initiatives les plus remarquables lancées depuis trente ans pour mettre en évidence la dimension sociale et économique de la réhabilitation et de la réutilisation des monuments.

Les enjeux artistiques

Certains artistes travaillent directement sur cette relation de proximité et font de la population une des dimensions de leur travail. Un exemple fort en est donné par Raoul Marek au château d'Oiron avec La Salle à manger, un service de table pour cent cinquante habitants du village. L'assiette est marquée du profil de son titulaire, le verre de sa signature, la serviette de l'empreinte de sa main. Tous les jours de l'année, parfaite « installation » de plasticien, le service est accroché au mur du château. Tous les jours, sauf le 30 juin — le service quitte alors le mur à l'occasion du banquet annuel où la communauté de hasard réunie pour sa création se reconstitue, à l'exception de ceux qui sont morts, de ceux qui sont partis et dont le service reste au mur. L'oeuvre parle aussi du travail du temps sur les sociétés.

I. 4 La méthode 04 : la méthode RehabiMed, une approche multidisciplinaire à la réhabilitation urbaine

RehabiMed est un projet Euromed Heritage III, qui poursuit la ligne indiquée par les projets CORPUS et CORPUS Levant concernant l'étude des caractéristiques et de la problématique de l'architecture traditionnelle du bassin méditerranéen. RehabiMed a pour objectif fondamental le renforcement de l'activité de réhabilitation et d'entretien de l'architecture traditionnelle méditerranéenne, comme facteur de développement durable (social, économique et environnemental). Cet objectif a une double incidence : d'une part, contribuer à améliorer le cadre de vie de ses habitants ; de l'autre, participer à la préservation de l'identité historique et culturelle méditerranéenne.

Le Guide est le complément d'une stratégie globale mais il peut aussi être utilisé indépendamment. Bien qu'il soit possible de réhabiliter un bâtiment isolé, il est important d'avoir une vision globale du territoire dans lequel il s'insère et de comprendre la relation de l'élément singulier avec l'ensemble dans lequel il s'intègre, afin que cette intervention à petite échelle soit cohérente avec les conditions d'une plus grande échelle. C'est pour cette raison que le projet RehabiMed insiste sur la nécessité d'appliquer ce guide dans le cadre d'une méthode globale de réhabilitation dans laquelle sont définis des critères d'intervention et de transformation communs et cohérents pour faire face à la problématique complexe que ces situations comportent.

La méthode est structurée en cinq phases d'intervention, dans lesquelles on peut situer huit étapes ou moments clé du processus. L'orientation, la diagnose, la stratégie, l'action et le suivi

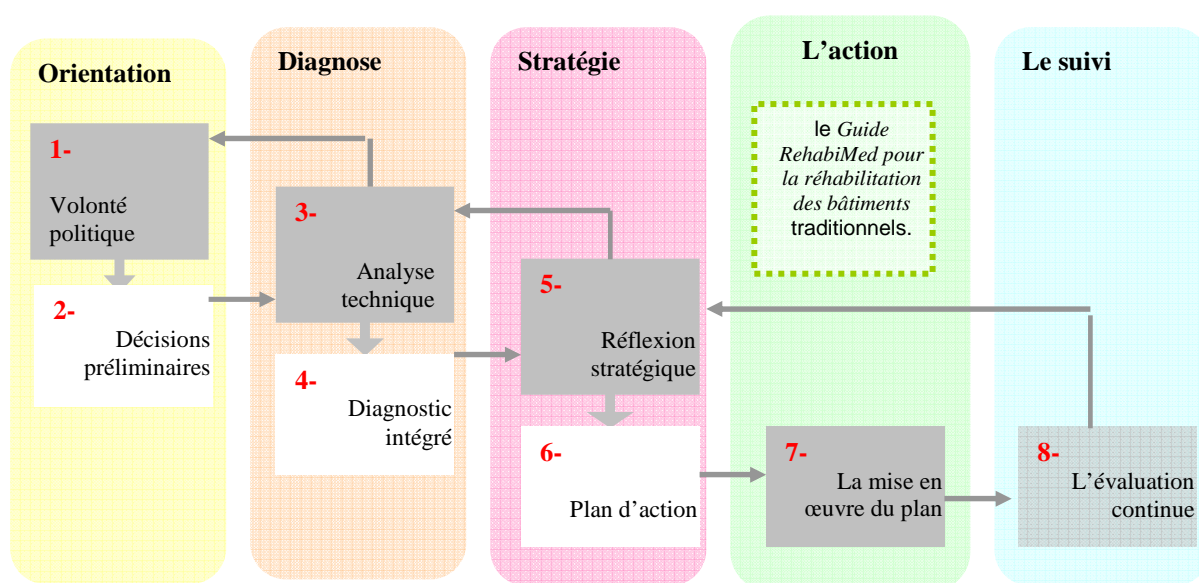


Fig. 30 : les phases de la méthode RehabiMed
Source : L'association RehabiMed (2007)

I.4.1 L'orientation politique, la première phase d'un processus, la perception des problématiques et la justification de l'intervention

Le processus commence avec la volonté politique d'agir (étape 1). Cette décision doit être prise par l'administration sur la base de la perception des problèmes qui affectent une zone déterminée, mais elle peut aussi être motivée comme réponse à la pression de la société civile ou à l'initiative du secteur privé.

Le processus de réhabilitation peut être orienté et justifié politiquement vers la résolution d'une grande variété de problématiques, presque toujours complémentaires:

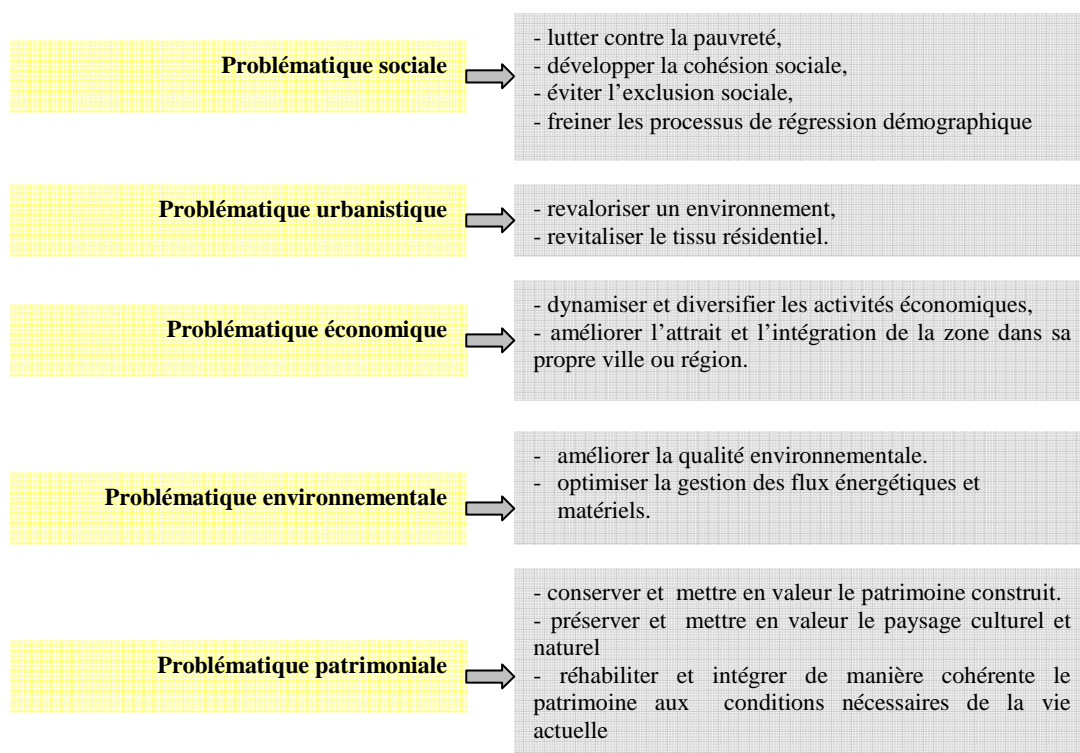


Fig. 31 : les problématiques de la réhabilitation et leurs solutions

Source : L'association RehabiMed (2007)

C'est avec la volonté politique que sont prises les décisions préliminaires (étape 2) nécessaires à l'organisation et à la gestion de manière adéquate du processus de réhabilitation : la délimitation du domaine d'intervention, la décision quant à la nature des actions à réaliser ainsi que la définition du cadre de gouvernance, c'est-à-dire la manière dont sera gérée l'intervention des différents agents impliqués dans la réhabilitation ainsi que la participation des habitants.

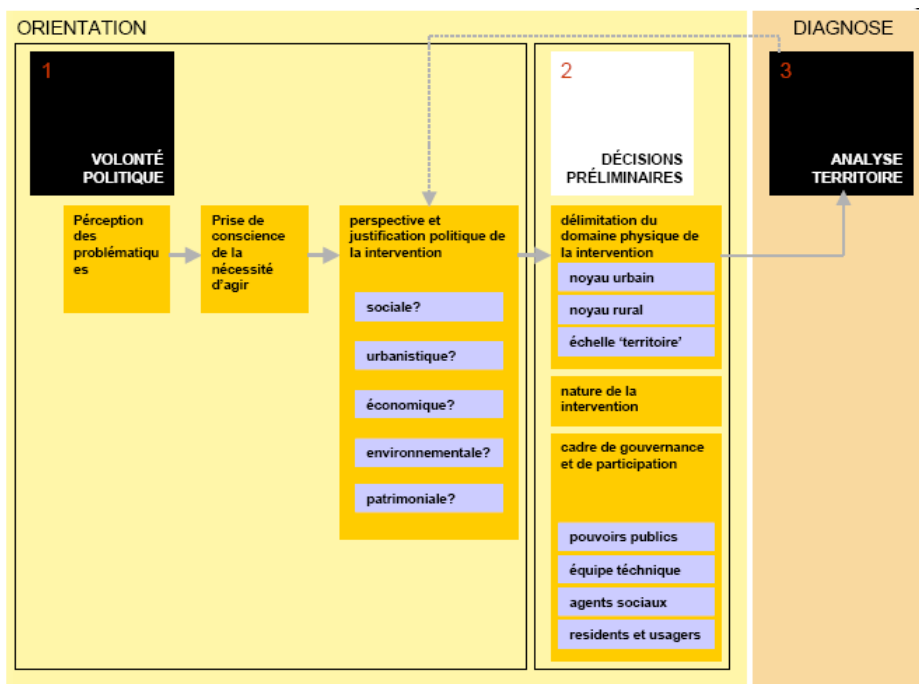


Fig. 32 : la phase orientation politique de la méthode RehabiMed
 Source : L'association RehabiMed (2007)

I.4.2 Le diagnose, une deuxième phase décisive pour une stratégie globale

Avant de décider d'une stratégie d'intervention il est nécessaire de vérifier les impératifs légaux en vigueur et de bien connaître le domaine d'intervention grâce à une analyse du territoire (étape 3), avec un programme d'études multisectorielles cohérent avec le lieu et l'orientation politique prise ainsi qu'avec la reconnaissance des besoins et des demandes des habitants. Dans la phase d'analyse, il est possible d'identifier des problèmes non perçus au cours de la phase d'orientation politique, obligeant à reconsidérer cette orientation (phase 1). À partir de l'analyse, s'élaborera le diagnostic intégré (étape 4). La rédaction du document de synthèse du diagnostic, le *diagnostic intégré*, est de la responsabilité de l'équipe technique coordinatrice du diagnostic et elle sera effectuée à partir des différentes études réalisées ainsi que des apports des différents acteurs du territoire, normalement intégrés dans les différentes études sectorielles. L'objectif de l'équipe technique, du fait de sa condition pluridisciplinaire, doit garantir un certain équilibre entre l'aspect physique et l'aspect socioéconomique de la réhabilitation, en passant des visions multisectorielles à une approche unique de type intégral qui a pour ambition une certaine globalisation des situations et des mécanismes qui les produisent.

Le diagnostic provisoire sera présenté à la société civile, qui pourra apporter son point de vue. L'équipe technique incorporera les appréciations qui auront été acceptées par consensus et l'on procédera à l'approbation finale du diagnostic de la part des pouvoirs publics.

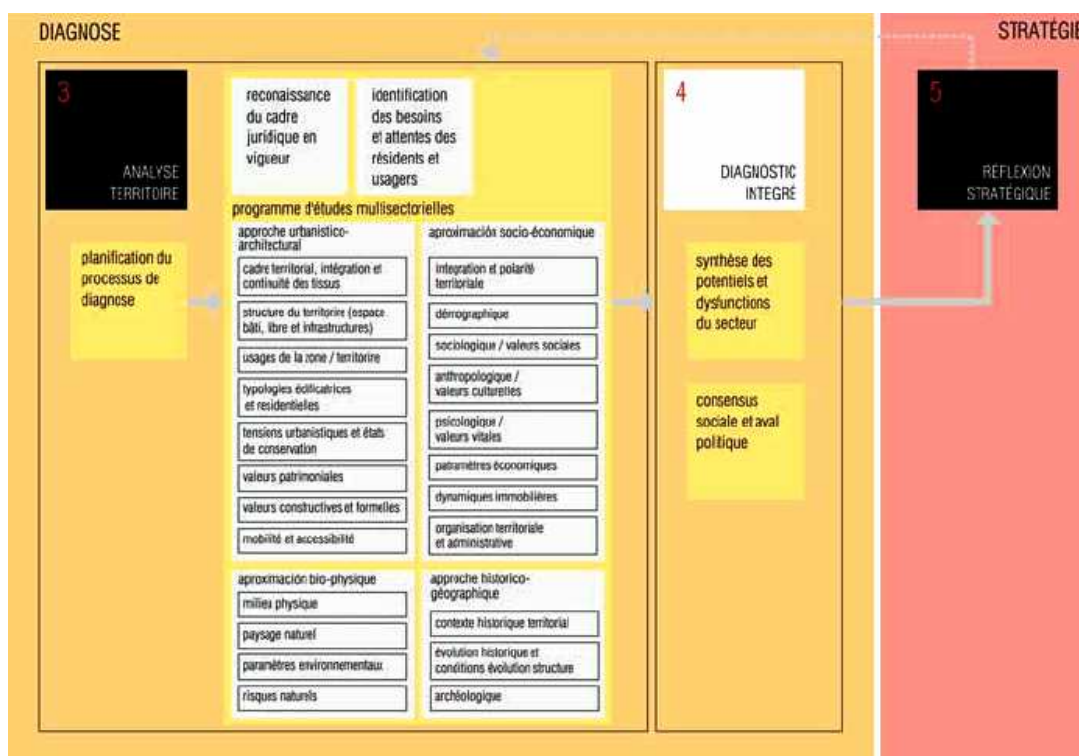


Fig. 33 : la phase diagnose de la méthode RehabiMed
 Source : L'association RehabiMed (2007)

I.4.3 La stratégie, la troisième phase, élaboration des scénarios pour un plan d'action

À partir des points critiques du domaine identifié dans le diagnostic intégré, et au travers d'une réflexion stratégique (étape 5) qui prendra en considération un ensemble de prémices quant à la stratégie et la durabilité, l'équipe technique définira un ensemble d'hypothèses d'intervention qui seront évaluées afin de vérifier leur viabilité. Dans le processus de réflexion, il est possible de détecter si la phase d'analyse est insuffisante et si l'on doit revenir à la phase 2 pour compléter le diagnostic de la zone. Après avoir décidé du scénario-objectif, un Plan d'Action (étape 6) détaillera l'ensemble des actions à développer pour l'atteindre. Le Plan sera accepté socialement par consensus et approuvé par les responsables politiques. Joint aux projets et politiques à réaliser, il développera alors les instruments légaux et opérationnels adéquats permettant de le mener à terme.

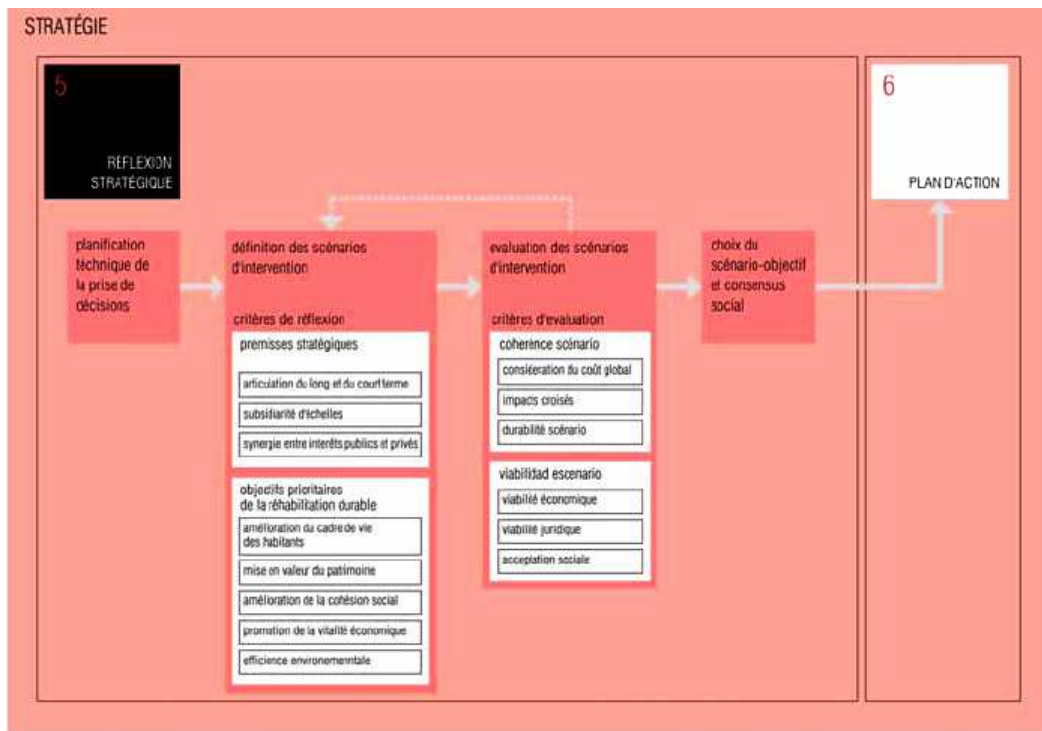


Fig. 34 : la phase stratégie de la méthode RehabiMed
Source : L'association RehabiMed (2007)

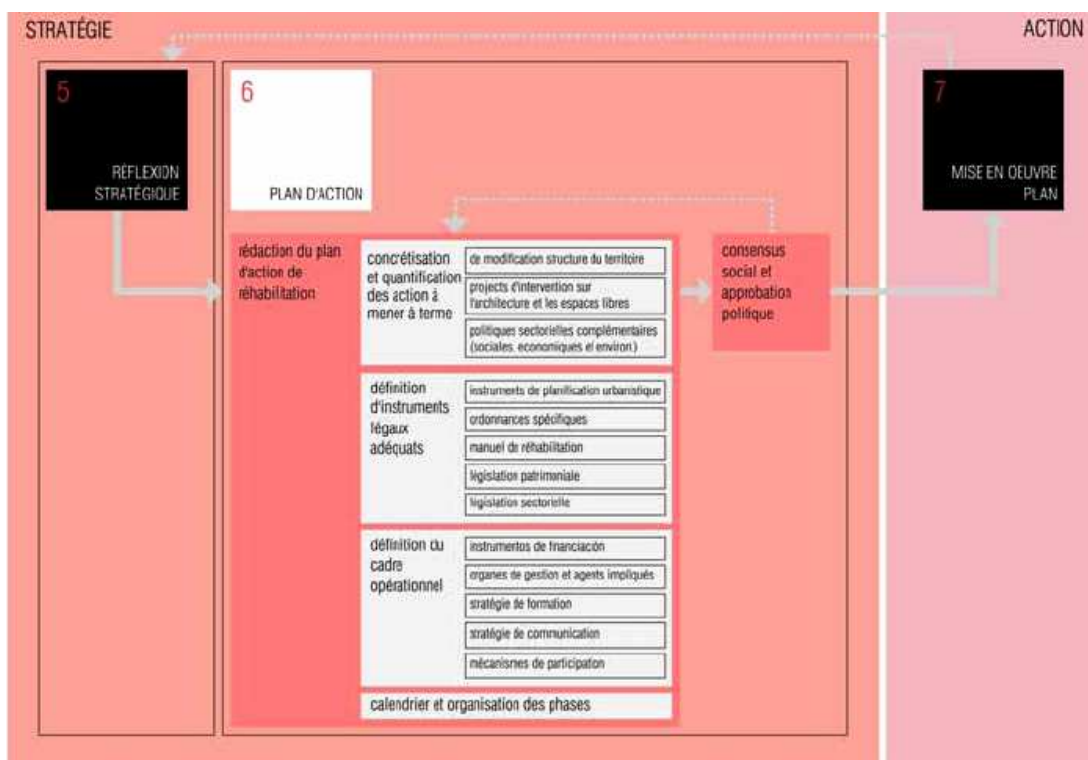


Fig. 35 : la phase plan d'action de la méthode RehabiMed
Source : L'association RehabiMed (2007)

I.4.4 L'Action, quatrième phase, le passage au mode opérationnel

Cette phase correspond à la mise en oeuvre du *Plan d'Action* (étape 7), c'est-à-dire à l'exécution des actions prévues dans celui-ci, après avoir défini les instruments opérationnels

nécessaires pour mener à terme l'exécution du plan et après avoir effectué les adaptations nécessaires du cadre législatif. L'action est développée conformément aux directives programmatiques (ordre, durée, financement, etc.) établies dans le Plan d'action. La phase de mise en oeuvre du Plan d'action ne réfère pas seulement à l'exécution d'un ensemble de projets et de politiques sectorielles mais elle réfère aussi, en accord avec ce qui a été spécifié dans le cadre opérationnel, au développement d'un ensemble de campagnes de prise de conscience et de développement de la réhabilitation, de sensibilisation, de formation de techniciens, etc.

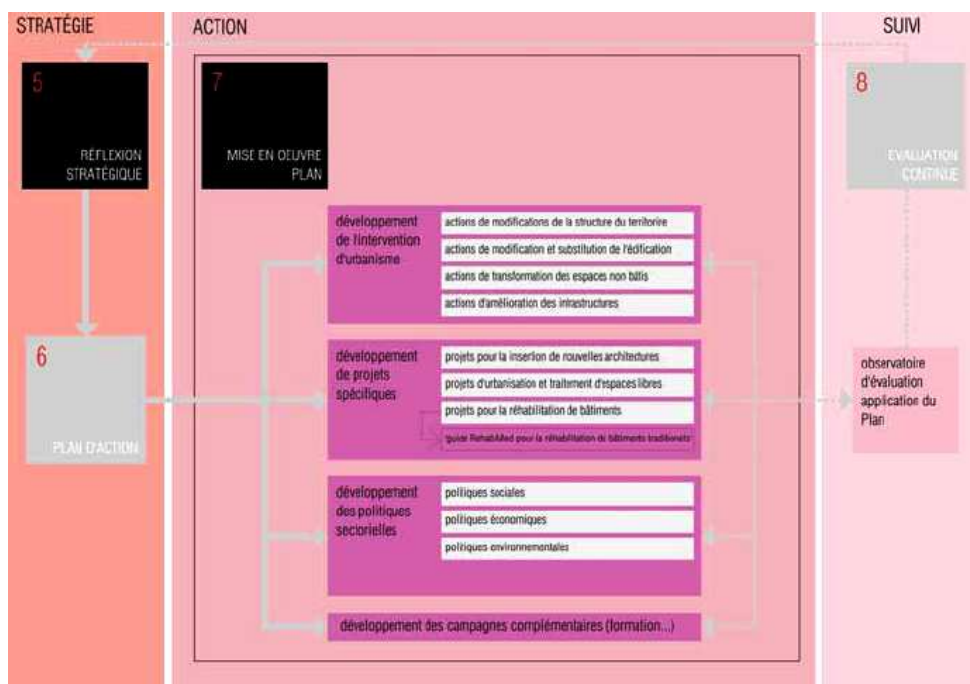


Fig. 36 : la phase action de la méthode RehabiMed
 Source : L'association RehabiMed (2007)

I.4.5 Le Suivi, cinquième phase, une évaluation continue des interventions

L'évaluation continue (étape 8) des interventions est entamée parallèlement aux interventions qui sont menées à terme.

Il est important de prévoir un mécanisme de suivi continu des opérations étant donné que, du fait de la longue durée des processus de réhabilitation, peuvent apparaître dans la zone des changements sociaux, économiques, etc. qui obligent à réorienter la stratégie envisagée au début et à reconsidérer les objectifs et actions prévus.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation ont un double objectif : d'un côté, le contrôle de la mise en place du *Plan d'Action* et du développement des actions envisagées, en évaluant le degré de satisfaction des objectifs prévus et, de l'autre, l'évaluation de la zone de manière continue après la conclusion des opérations prévues, afin de suivre leur évolution et de détecter des changements imprévus ou inattendus dans les prévisions à long terme ou dues à des changements imprévus dans les structures sociales ou économiques.

Cette évaluation, qui est réalisée pendant le développement des actions, mais qui sera maintenue une fois celles-ci terminées, doit permettre de contrôler le degré de satisfaction de l'accomplissement des objectifs envisagés dans la phase de réflexion. Dans le cas où l'on constatera que les interventions ne donnent pas les résultats espérés ou que les conditions d'évolution ne sont pas celles qui auront été prévues a priori, l'équipe technique devra revenir à la phase de réflexion stratégique ou même, si l'on perçoit que les conditions du territoire ont évolué, à celle du diagnostic.

Il est nécessaire aussi de créer une équipe technique de suivi de l'évaluation du Plan d'action, ainsi que des mécanismes (indicateurs, enquêtes auprès de la population, etc.) qui permettront de contrôler la satisfaction des objectifs envisagés ainsi que des buts partiels.

I.5 Le guide RehabiMed pour la réhabilitation de l'architecture traditionnelle, une approche intégrale au bâtiment

Afin de réhabiliter l'architecture traditionnelle d'une manière consciente, ordonnée et adéquate, ce document propose à l'architecte/ingénieur un guide à suivre pendant la réhabilitation des bâtiments traditionnels.

Dans la pratique courante, le processus de réhabilitation ne présente que trois phases ; la décision d'agir, l'étude et les travaux ; RehabiMed propose par contre une procédure séquentielle, un processus en quatre phases consécutives .

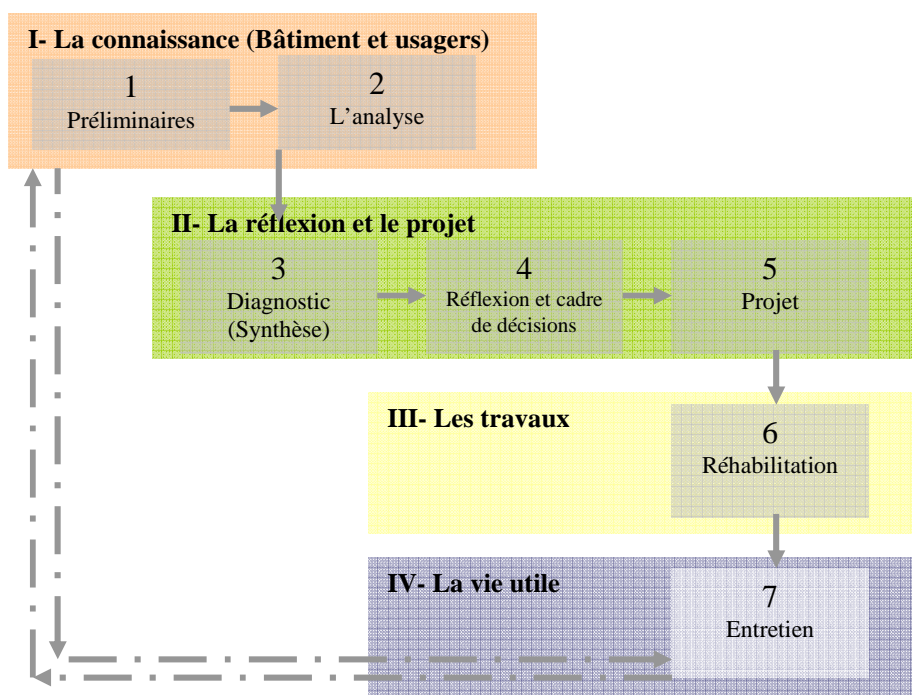


Fig.37 : les étapes consécutives du Guide RehabiMed
Source : L'association RehabiMed (2007)

I.5.1 Connaître l'architecture traditionnelle pour la mettre en valeur, la première phase d'un processus

La connaissance du bâtiment et de ses occupants doit être préalable à toute intervention. La première étape (Preliminaires) recueille la décision d'agir du promoteur mais se développe au travers d'un pré-diagnostic qui effectue une première estimation objective de la proposition et de l'objet de l'intervention (le bâtiment et ses usagers).

Cette première étape réunit tous les contacts nécessaires pour entamer un processus de réhabilitation d'un bâtiment, depuis le moment où un promoteur l'a décidée. Les thèmes qui doivent être traités sont de types très différents afin de permettre une première approche suffisamment ouverte du cadre général de l'opération.

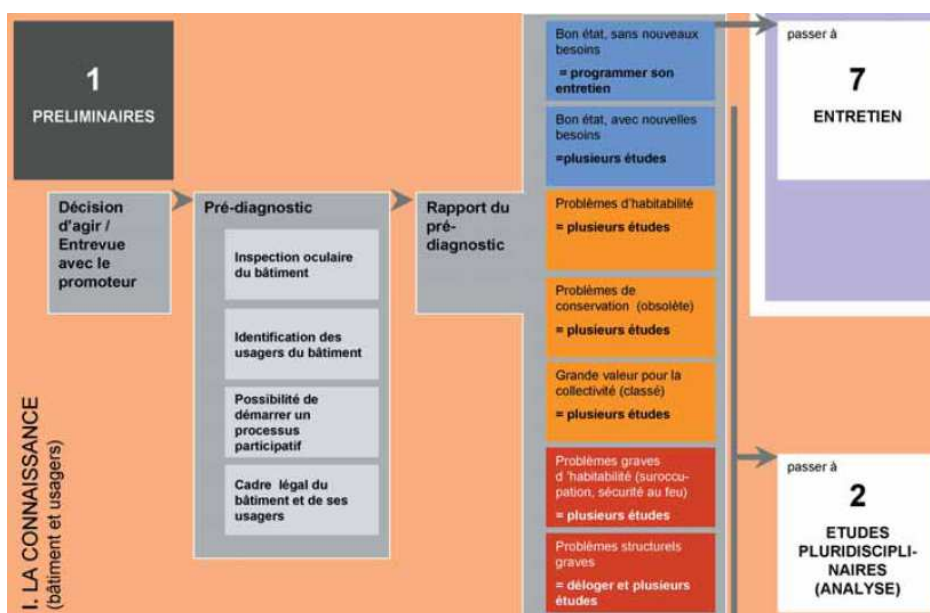


Fig. 38 : l'étape préliminaire du Guide RehabiMed
Source : L'association RehabiMed (2007)

Cette étape commence avec la décision d'agir, une entrevue avec le promoteur est le moment du dialogue ouvert entre le propriétaire et l'architecte/ingénieur. Ce dernier doit identifier les besoins ainsi que les désirs du propriétaire, et il doit détecter les possibilités de développement de son idée.

Par la suite vient le pré diagnostic, ce moment implique une première approche globale du bâtiment, de ses valeurs (architecturales, historiques, etc.) et de ses problèmes (qu'ils soient constructifs, d'habitabilité, etc.) grâce à une première inspection du bâtiment. Cette première visite se base sur une inspection oculaire au cours de laquelle l'expérience de l'architecte/ingénieur joue un rôle fondamental. Il parcourt tout le bâtiment en tentant de découvrir le système constructif utilisé, les valeurs architecturales qui le caractérisent, les pathologies qui l'affectent, la problématique sociale qui lui est associée, etc.

En particulier, il doit fixer son attention sur les descentes de charges ainsi que sur le parcours de l'évacuation des eaux. Toute cette information peut être recueillie dans une ou plusieurs fiches d'inspection systématisées.

Après l'inspection et les consultations légales, l'architecte/ingénieur peut déjà avoir une première compréhension du bâtiment et avoir détecté ses déficits et ses potentiels. Le rapport de pré-diagnostic doit recueillir de manière claire et résumée les renseignements compilés et il doit évaluer l'état de conservation du bâtiment et faire des recommandations.

Si le bâtiment est en bon état et que l'on ne prévoit aucun changement important, l'architecte/ingénieur pourra sauter directement à l'étape 7(Entretien) et proposer un plan d'entretien préventif. Toutefois, dans 90 % des cas il devra accéder à une deuxième étape d'études pluridisciplinaires avant de pouvoir entreprendre la réhabilitation.

La complexité du bâtiment exige habituellement le démarrage d'une seconde étape de découverte (Études pluridisciplinaires) basée sur une investigation disciplinaire soignée au cours de laquelle on analyse les domaines social, historique, architectural et constructif.

Cette étape du processus consiste en un recueil systématique d'information dans tous les domaines que l'on considère nécessaire d'investiguer pour parvenir à une profonde connaissance de l'objet d'étude. La possibilité de conduire avec succès ces études pluridisciplinaires dépend de la formation de l'expert qui doit les mettre en pratique ou les diriger.

L'étape des études pluridisciplinaires est fondamentale pour connaître suffisamment le bâtiment et son contexte avant d'y intervenir. De ce point de vue, il est souhaitable de se fixer des objectifs et de faire les premières hypothèses à partir des renseignements recueillis dans le rapport de pré-diagnostic; celles-ci seront vérifiées ou non à mesure que les études avanceront.

À partir de ces hypothèses, l'équipe technique planifiera une campagne d'études abordable et cohérente en fonction des moyens disponibles. À ce point du processus, ils doivent être pleinement conscients de l'échelle de l'intervention (s'il s'agit d'une petite maison, d'un grand bâtiment comportant de nombreux logements, d'un bâtiment catalogué de haute valeur monumentale, etc.). Ainsi, ils peuvent envisager le travail sur un mode échelonné de telle manière que des vérifications ultérieures découleront à partir des premières.

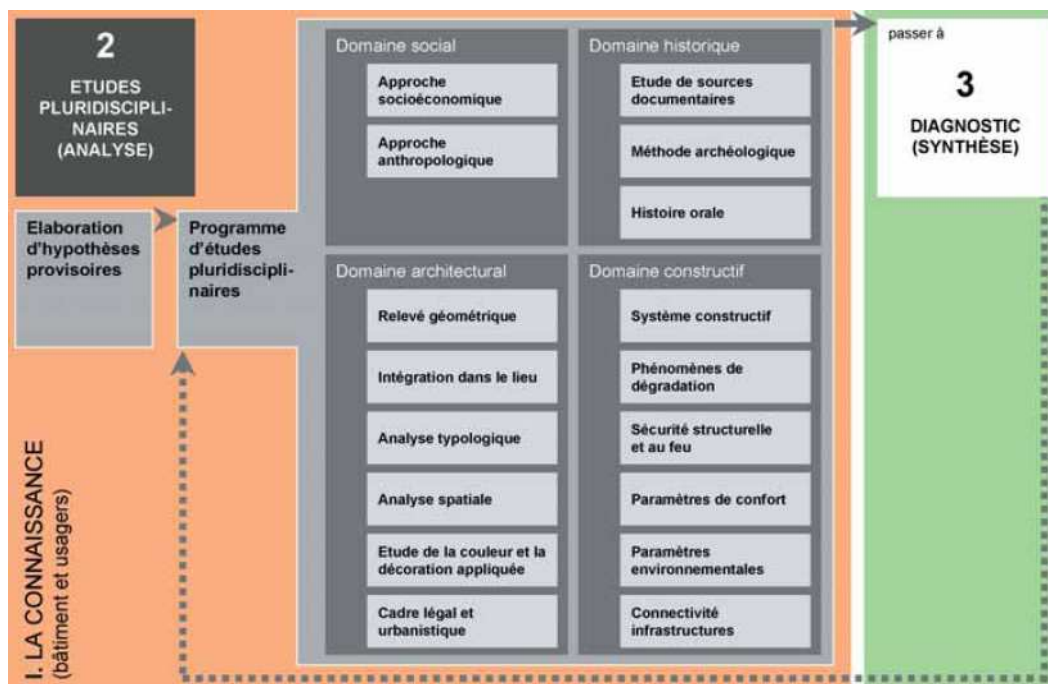


Fig. 39 : l'étape étude pluridisciplinaire du Guide RehabiMed
 Source : L'association RehabiMed (2007)

I.5.2 La réflexion et le projet, une deuxième phase clé pour la réhabilitation

Une fois que l'architecte/ingénieur connaît le bâtiment et ses usagers, il est possible d'effectuer un exercice de réflexion qui commence au moyen d'une troisième étape (Diagnostic, Synthèse) de synthèse de l'information recueillie au cours de la phase préalable. Au cours de cette étape, les problèmes seront individualisés ainsi que leurs causes, et une vision globale des potentiels et des déficits du bâtiment sera donnée. Dans la quatrième étape (Réflexion et cadre de décisions) l'architecte/ingénieur reprend les idées du promoteur pour la réalisation des travaux et il tente de les rendre compatibles avec la réalité du bâtiment, avec ses valeurs patrimoniales, avec les possibilités économiques d'investissement, etc. À ce point du processus, il confirme les critères de l'intervention (comment conserver, jusqu'à quel point transformer, etc.). Il s'agit d'un moment qui doit être marqué par une solide éthique professionnelle. Et, finalement, avec des critères bien déterminés, il devient possible de passer à la cinquième étape (Projet) au cours de laquelle se rédige le document de projet qui permettra de passer contrat, de construire et de contrôler la réhabilitation.

I.5.2.1 Diagnostic, la synthèse des études pluridisciplinaires

L'étape de diagnostic implique un travail de synthèse et une réflexion critique qui sont fondés sur les études pluridisciplinaires ayant été réalisées au cours de l'étape antérieure.

Pendant cette évaluation, l'architecte/ingénieur doit obtenir une unité de propositions qui évitera des résultats excessivement fragmentaires dus au matériel disponible.

Pour ordonner et fixer l'information, il est toujours nécessaire de la comparer pour l'appréhender; par exemple, en la fixant graphiquement sur le relevé géométrique du bâtiment. Ainsi, de manière systématique (par étage, par élévation, en section) on pourra créer trois types de cartes : en premier lieu, une carte de valeurs sur laquelle on notera les valeurs spatiales, de couleur, historiques, artistiques de chaque partie ou de l'ensemble du bâtiment ; en deuxième lieu, une carte des déficits sur laquelle on notera la problématique sociale, les prestations du bâtiment ainsi que les lésions et les dégradations ; et en troisième lieu, une carte des usages précédents et/ou existants sur laquelle l'architecte/ingénieur montrera comment a été utilisé et comment est encore utilisé le bâtiment avant l'intervention.

Sur la base de cette première évaluation, il doit être possible d'avoir une vision globale du bâtiment et de confirmer les hypothèses envisagées au début des études pluridisciplinaires au travers des observations et des tests. Toutefois, il y a toujours la possibilité d'envisager de nouvelles hypothèses (les hypothèses initiales ne se sont pas confirmées, de nouvelles conditions ont vu le jour, etc.) et de revenir à la phase d'études pour les vérifier.

À la fin de cette étape, il est à nouveau nécessaire de mettre par écrit le degré de connaissance du bâtiment qui a été atteint. L'architecte/ingénieur détaillera la composition du bâtiment, il décrira et il justifiera ses valeurs, il détaillera les déficits et leurs causes, et il fera des recommandations. La rédaction du rapport de diagnostic sera toujours basée sur la différenciation des problèmes et de leurs causes, avec un critère d'impartialité technique.

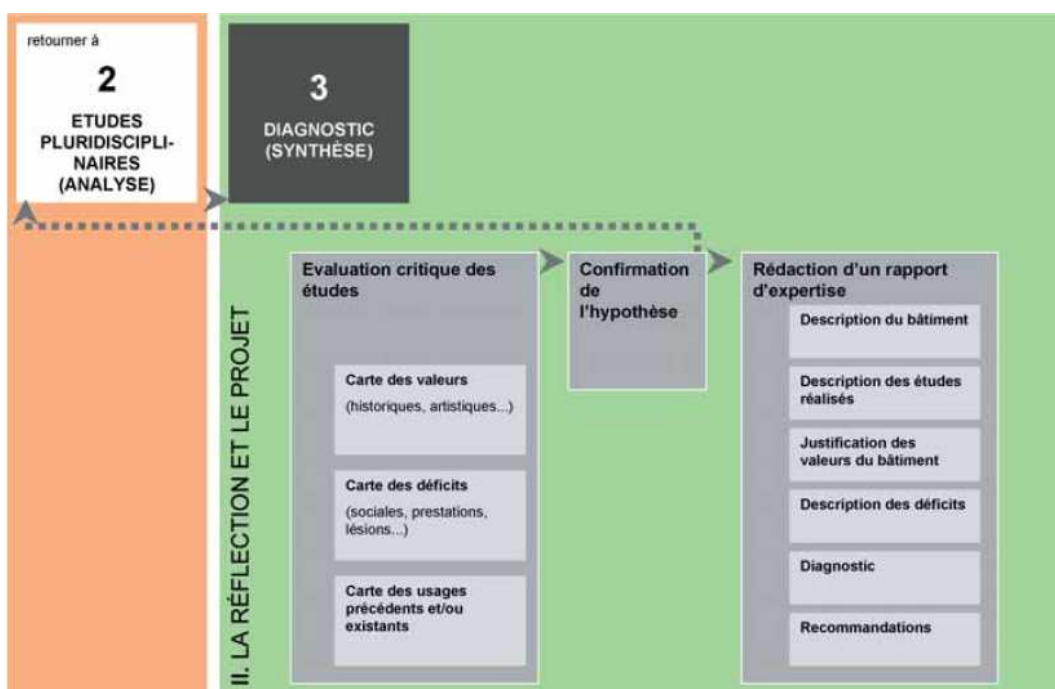


Fig. 40 : L'étape diagnostic (synthèse) du Guide RehabiMed
Source : L'association RehabiMed (2007)

I.5.2.2 Réflexion et cadre de décisions

C'est à ce moment, lorsque l'architecte/ingénieur connaît parfaitement le bâtiment et ses usagers, qu'il verra si les idées du promoteur sont réalisables. Par conséquent, il s'agit d'entamer à nouveau avec le propriétaire un dialogue sur ses nécessités futures et sur ses possibilités économiques au regard du potentiel du bâtiment. Pour commencer l'étude de faisabilité, il partira de trois études partielles :

1. La carte de transformabilité, qui ne fait rien d'autre que croiser l'information des cartes des valeurs, des déficits et des usages de l'étape antérieure pour montrer les parties du bâtiment qui seraient susceptibles de changements (éliminations, additions, réformes, etc.) et les parties qui devraient être conservées pour préserver sa valeur ;

2. Le programme des nouveaux usages, proposé par le client et déjà rationalisé (superficies, relations entre usages, etc.) par l'architecte/ingénieur ;

3. L'évaluation des conditions réglementaires liées aux paramètres urbanistiques et de catalogage des biens d'intérêt culturel.

Au cours de cette étape, l'architecte/ingénieur devra fixer les critères qui seront appliqués au projet (additions, éliminations, priorité donnée aux aspects d'habitabilité, réintégration des parties perdues, réversibilité des interventions à risques, consolidation des parties en ruine, etc.). D'emblée, il ne devra écarter aucune solution extrême : ni la conservation, ni la restauration. La Charte du Patrimoine bâti vernaculaire établit un premier cadre général à prendre en compte.

Après avoir confirmé les critères, architecte/ingénieur devra envisager la compatibilité du type d'intervention; c'est-à-dire que l'on recherchera l'équilibre entre l'amélioration des conditions de vie des habitants, la sécurité de la structure, la sauvegarde des valeurs patrimoniales et les ressources économiques disponibles. Et, finalement, il pourra prendre la décision d'agir en choisissant en toute connaissance de cause le type de travail de réhabilitation (depuis la programmation d'un simple entretien jusqu'à la réhabilitation intégrale, en passant par la réalisation d'interventions partielles).

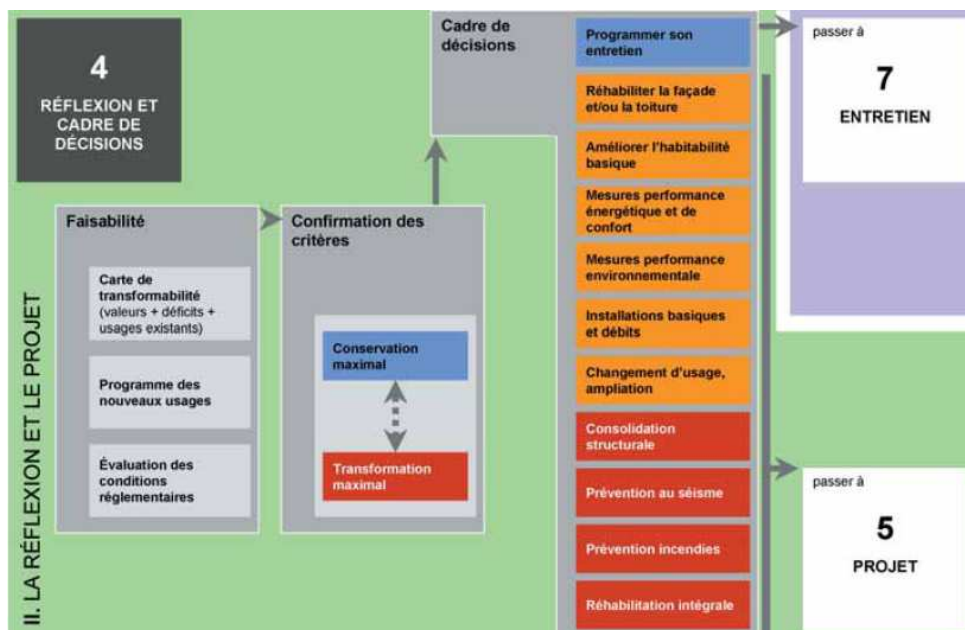


Fig. 41 : L'étape réflexion et cadre de décisions du Guide RehiMed
 Source : L'association RehiMed (2007)

1.5.2.3 Le Projet, la concrétisation des idées pour l'intervention

L'avant-projet est une étape de profond dialogue avec le client sur ce qu'il doit être possible d'activer dans un processus participatif des habitants ou des usagers du bâtiment. Pendant son développement, l'architecte/ingénieur essaiera les diverses possibilités du projet qui permettront d'obtenir une meilleure adéquation entre les réformes proposées et le bâtiment existant, en appliquant les critères définis au cours de la phase antérieure. Il apportera, dès le début, une attention toute particulière à l'accomplissement du cadre légal. Enfin, il parviendra à un accord conscient du promoteur en ce qui concerne l'intervention que développera le projet.

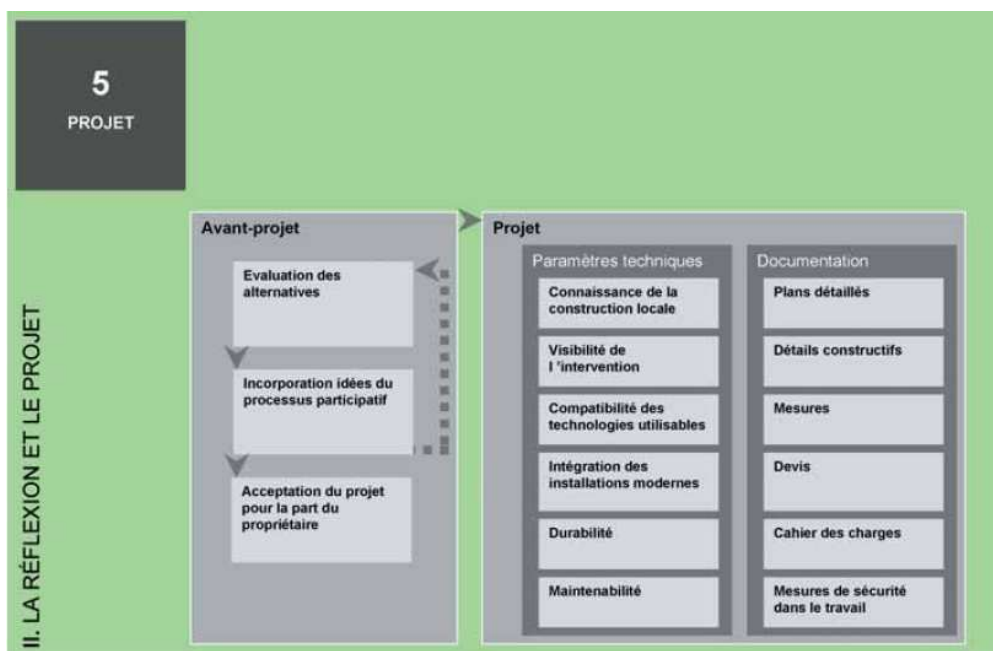


Fig. 42 : L'étape Projet du Guide RehiMed
 Source : L'association RehiMed (2007)

Le projet détaille l'intervention avec un niveau suffisant pour pouvoir effectuer les démarches administratives, embaucher les entreprises de construction et exécuter les travaux sans déviations de coût. De la même manière, le projet d'exécution interprète les critères d'intervention et applique une série de paramètres techniques afin de matérialiser l'intervention. En règle générale, l'intervention thérapeutique des problèmes du bâtiment doit être destinée à leurs causes et pas seulement à leurs symptômes. Le choix d'une technique traditionnelle ou moderne dépendra aussi du type de constructeur que l'on pourra engager. Par conséquent, c'est le moment de détecter si les techniques traditionnelles sont encore vivantes dans la construction locale et s'il y a des possibilités de les récupérer pour effectuer la réhabilitation.

Le projet devra aussi incorporer les paramètres de durabilité qui seront raisonnables à l'échelle de l'intervention (mesures d'économie de l'eau, mesures d'économie énergétique, introduction des énergies renouvelables, introduction de facilités pour la gestion correcte des résidus domestiques, etc.). Parallèlement, dans chacune des décisions du projet, l'architecte/ingénieur étudiera la maintenabilité des solutions constructives, c'est-à-dire que tout élément devrait être accessible pour son entretien postérieur de manière facile et en toute sécurité.

I.5.3 les travaux de réhabilitation, la troisième phase opérationnelle

Ces deux grandes étapes préalables passées, la sixième étape (Réhabilitation) pourra être réalisée d'une manière beaucoup plus ajustée, en préservant les valeurs du bâtiment, en s'adaptant mieux aux nécessités du promoteur et à ce qui paraissait un contresens, avec un moindre coût économique, précisément parce que l'incertitude des travaux a été écartée. Toutefois, pour garantir la qualité de l'exécution de la réhabilitation, il est fondamental d'embaucher le constructeur et ses collaborateurs (que ce soit des artisans, des restaurateurs ou d'autres entreprises spécialisées).

Pour garantir une réhabilitation correcte, le choix du type de constructeur est très important. Dans certaines régions il est encore possible de trouver un constructeur qui connaît et qui pratique les techniques traditionnelles de construction, mais ceux-ci sont malheureusement en voie de disparition rapide.

Dans la programmation de la réhabilitation, tenir compte des délais d'attente qui sont nécessaires pour obtenir les permis de construire de la part des autorités compétentes est important. Dans les cas des dossiers des bâtiments catalogués, les délais d'attente peuvent être plus importants encore.

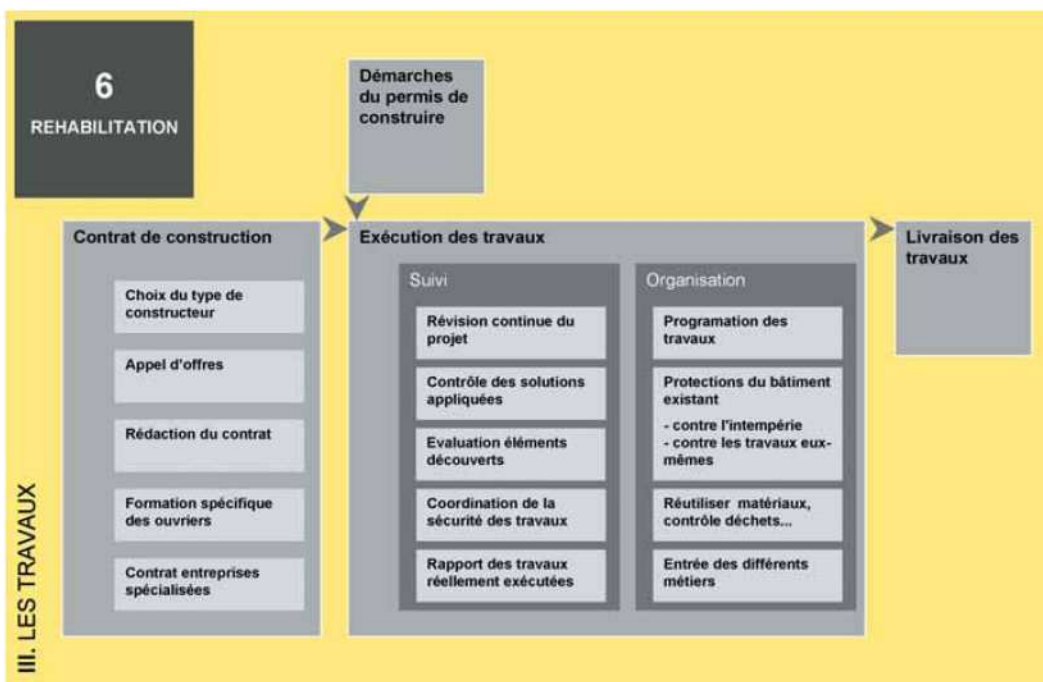


Fig. 43 : L'étape Réhabilitation du Guide RehiMed
 Source : L'association RehiMed. (2007)

D'autres aspects importants à prendre en compte sont les modifications du projet initial, le contrôle économique, le contrôle de l'efficacité des solutions de renfort et la coordination de la sécurité des travaux.

Pendant les travaux, l'architecte/ingénieur devra avoir établi un certain type de mécanisme permettant de disposer, une fois parvenus à la fin, d'un rapport des travaux réellement exécutés, c'est-à-dire un ensemble de plans qui reflètent non pas ce qui aura été projeté mais surtout ce qui aura été effectivement réalisé. Ce document est indispensable pour documenter les travaux conformément à la Charte de Venise mais aussi pour faciliter l'organisation d'un programme d'entretien (voir étape 4).

De la même manière, il existe un ensemble d'aspects relatifs à l'organisation des travaux qui doivent être pris en compte et qui vont de la programmation des travaux à la planification de l'entrée des différents métiers, à l'étude de l'accessibilité au chantier, au travail à l'intérieur avec de petites machines, à prévoir la protection de certains éléments du bâtiment à réhabiliter contre les intempéries ou contre les travaux de réhabilitation eux-mêmes, à éviter l'accumulation de opérateurs, etc.

À la fin des travaux, l'architecte/ingénieur effectuera les démarches légales pour les terminer et, dans certains cas, pour pouvoir accéder aux subventions économiques. Il est important de profiter de cette étape pour analyser la gestion, la construction et l'adéquation du projet à l'usage prévu. S'il est vrai qu'à ce moment il est encore possible de corriger certains aspects, il faut signaler que cette étape de rétro-alimentation (feed-back) doit servir aussi pour

améliorer la phase de projet de commandes postérieures, c'est-à-dire que l'on ne doit pas négliger l'opportunité d'apprendre des erreurs commises.

I.5.4 La quatrième phase, le passage à la vie utile, le processus continu

La dernière étape (Entretien) permet d'entretenir (petites opérations de nettoyage, réparations, rénovations effectuées en suivant un calendrier) le bâtiment au long de sa vie utile jusqu'à une future nouvelle réhabilitation (grande opération qui ramènera le bâtiment aux standards du moment). Au cours de cette étape, les inspections périodiques prennent une importance toute particulière, étant donné qu'elles permettent de détecter les déficits ou les nouveaux besoins avant que le bâtiment ne recommence à se dégrader.

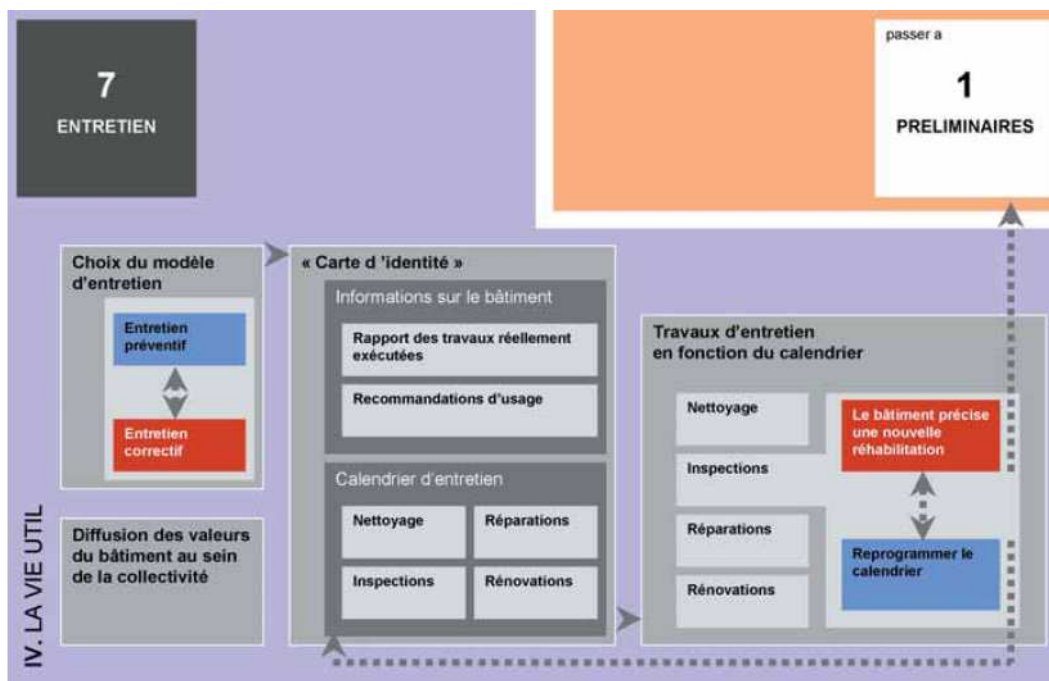


Fig. 44 : L'étape entretien du Guide RehabiMed
 Source : L'association RehabiMed. (2007)

L'entretien est primordial mais il doit être effectué en toute sécurité pour ceux qui en sont chargés. L'architecte/ingénieur ne devrait pas le programmer dans le calendrier des opérations difficiles à effectuer s'il ne prévoit pas les mesures de prévention indispensables.

Dans certains cas, l'architecte/ingénieur pourra ainsi détecter à temps des problèmes graves et proposer le redémarrage de tout le processus.

II. la sauvegarde du patrimoine architectural, Positionnement épistémologique

Bien que la question du patrimoine demeure toujours un sujet de débat au sein de nombreux colloques sur la scène internationale, la recherche des méthodologies, des stratégies et des techniques d'intervention sur ce patrimoine dans le but de le conserver reste très limitée.

Dans la première partie de ce chapitre nous avons passé en revue quelques méthodes utilisées par les spécialistes dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine bâti. Ces méthodes sont issues d'expériences et d'interventions antérieures à travers le monde, elles ont été créées dans des contextes urbains, architecturaux et juridiques différents. En commençant par la méthode intégrée, une approche développée par G.H Bailly membre du conseil de l'Europe en 1975, cette approche sous forme de guide est destinée principalement aux pouvoirs locaux dans le but de les sensibiliser à la sauvegarde du patrimoine, les inciter à mettre en œuvre sur le plan local une politique de conservation prenant en compte d'une manière globale et cohérente l'ensemble des problèmes posés, leur faire saisir la complexité des difficultés rencontrées et surtout leur suggérer l'éventail, le plus large possible, d'éléments de solution, à partir notamment des expériences et solutions exposées par chacune des réalisations exemplaires du programme européen. Cette méthode est en faveur d'une récupération des ensembles historiques dégradés, non seulement grâce à la restauration de leurs monuments mais aussi en impulsant des actions de réhabilitation du tissu de logements et des mesures d'équilibre social.

La deuxième méthode exposée concerne la gestion par les valeurs, l'approche de la commission australienne du patrimoine. Cette approche part du fait que le patrimoine, en tant que richesse collective, se démocratise, sa protection interpelle un nombre croissant d'individus et par conséquent, les valeurs qui lui sont accordées sont de plus en plus nombreuses. Dans ce contexte, il n'est plus souhaitable de considérer le patrimoine sous l'unique angle de la discipline de la conservation, tout comme il n'est plus souhaitable de limiter son appréciation aux valeurs prescrites par elle ; Au contraire il importe de reconnaître la pluralité des valeurs portées par le patrimoine. Cette approche repose sur la participation active des communautés qui y sont non seulement pleinement impliquées, mais ce sont elles qui fournissent les inputs les plus importants.

La troisième méthode exposée concerne la reprise des monuments, méthode développée par Trülzsch Holger en 2003, cette approche est développée pour savoir quel est le meilleur usage possible pour un monument aujourd'hui et de mettre en œuvre à l'intérieur un programme global dans le but de sa réutilisation. Ce sont donc des chefs de projets et des gestionnaires de sites, des conservateurs, des architectes, des chercheurs, et des artistes qui partagent avec les propriétaires privés ou publics de ces monuments le souci de révéler l'étonnant potentiel de lieux aux dimensions multiples et de tirer partie de leur complexité pour enrichir le présent et l'avenir.

La conservation du monument n'est pas le but de cette démarche mais c'est un outil pour faire survivre et pour longtemps le monument, c'est donc la réinscription de ce monument dans notre temps, une façon de lui rendre quelque chose de l'importance intellectuelle, sociale, économique et artistique qu'il a pu avoir autrefois.

La quatrième méthode qui traite la conservation du patrimoine est la méthode RehabiMed, développée par les spécialistes de l'architecture traditionnelle méditerranéenne, après plusieurs expériences et interventions dans tout le bassin méditerranéen. L'association RehabiMed propose une méthodologie qui envisage le processus de réhabilitation à partir de l'intégration de l'espace traditionnel dans un contexte territorial plus vaste depuis la globalité de la perspective multisectorielle en termes économiques, sociaux et environnementaux ; avec une volonté de concertation en revendiquant un consensus d'actions entre les différents agents. Cette méthode est dotée d'un processus « flexible » du fait de la nécessité d'une adaptation continue aux réalités changeantes. Elle est pour l'essentiel, non dogmatique, sans prétendre à la recherche de solutions uniques pour les problématiques de l'habitat traditionnel du bassin méditerranéen mais plutôt de solutions adaptables aux conditions et aux spécificités de chaque contexte local. Après l'examen des quatre méthodes, qui ont pour chacune une démarche et un processus différent, mais qui sont toutes en accord sur le fait que la sauvegarde du patrimoine architectural est d'une importance primordiale. Chacune des quatre méthodes présente des atouts, mais a aussi des limites. (Tableau 04)

La méthode	Les atouts	Les limites
La conservation intégrée	<p>Action consciente, les interventions nécessitent au préalable une connaissance aussi exhaustive que possible pour prendre conscience de la complexité des problèmes soulevés et tenter une solution globale.</p> <p>Organisée, les volontés issues de la connaissance sont inscrites en termes de planification ou intégrées à une planification locale sans laquelle aucune politique ne peut accéder à une véritable cohérence.</p> <p>Concertée, aucune intervention ne peut être menée à bien si elle ne rencontre auprès de l'opinion publique, un consensus unanime.</p> <p>Persévérante, l'œuvre de la conservation intégrée est une œuvre de longue haleine qui n'est nullement issue d'une mode éphémère et qui réclame de tous une collaboration suivie.</p>	<p>Cette méthode étant destinée principalement pour les pouvoirs locaux, elle est traduite donc sous forme de recommandations pour prendre des décisions, ce qui fait d'elle une méthode difficile à appliquer concrètement sur le terrain par des spécialistes et professionnels de la conservation du patrimoine.</p>

	<p>Globale, cette méthode prend en considération les quatre fonctions de la ville (la charte d'Athènes) habiter, travailler, circuler et se distraire, vue sous un angle de sauvegarde pour un ensemble ayant un caractère traditionnel mais avec des fonctions modernes pour maintenir la population.</p>	
La gestion par les valeurs	<p>Cette approche prend en compte l'attachement des communautés à leur patrimoine et mise sur cet attachement pour les amener à jouer un rôle dynamique dans la conservation et dans la mise en valeur de leur patrimoine</p>	<p>Cette approche vise la conservation immatérielle du patrimoine, c'est-à-dire des valeurs, c'est un enjeu très important mais pas aussi urgent que la conservation matérielle où l'effet du temps et de la dégradation joue en défaveur du patrimoine bâti.</p>
La reprise des monuments	<p>Cette méthode prend en considération le monument et sa réutilisation, la conservation est donc un outil pour faire revivre le monument dans le présent. Redonner sens à la conservation matérielle qui ne doit pas s'arrêter à une simple conservation de blocs de pierre. Une approche pratique et sensible, soucieuse des leçons de l'expérience, fondée sur les exemples vécus et leur analyse.</p>	<p>Cette méthode vise une certaine catégorie de monuments, les monuments qui ont une valeur historique exceptionnelle, elle ne prend pas en considération toutes les composantes du patrimoine bâti (habitations, monuments modestes)</p>
Rehabimed	<p>Flexible, possibilité d'une évaluation continue du processus. Adaptable, le guide facilite la gestion de la réhabilitation pour chaque contexte local. Globale, par sa vision multisectorielle la méthode définit une stratégie intégrale qui permet l'équilibre entre la mise en valeur du patrimoine et l'amélioration de la qualité de vie de la population. Concertiste, en envisageant, un nouveau cadre de gouvernance dans lequel les agents concernés par la réhabilitation s'impliquent dans le processus à la recherche d'un consensus d'actions, véritable garantie de durabilité.</p>	<p>En se basant sur la réhabilitation des logements, une grande partie de notre patrimoine bâti traditionnel (les monuments) qui mérite le même degré d'importance est négligé.</p>

Tableau. 04 : les atouts et les limites des méthodes utilisées par les spécialistes

Source : construit par l'auteur (2009)

Pour pouvoir faire un positionnement épistémologique et choisir la méthode à appliquer pour la sauvegarde du patrimoine bâti de notre cas d'étude, une méthode qui doit permettre d'atteindre le premier objectif de notre recherche qui est la mise en place d'un processus solide et durable quant à la prise en charge de la Dachra sur le plan de la conservation du patrimoine architectural, et après l'examen des quatre méthodes (qui sont propres à des contextes : architectural, juridique et social distincts) explicitées dans la première partie de ce chapitre ; nous devons combiner entre les méthodes exposées pour former la plus appropriée à notre cas d'étude, donc cette méthode sera basée sur un modèle heuristique.

Ce modèle sera composé de deux parties :

- la première est une stratégie globale de sauvegarde, qui prend en charge toute la Dachra. Cette stratégie sera basée essentiellement sur les Méthodes RehabiMed et la conservation intégrée et certains éléments de la gestion par les valeurs (tableau.04). Cette stratégie déterminera les interventions à entreprendre sur les plans urbain et singulier (monuments isolés).
- La deuxième est une stratégie d'intervention qui sera un guide pratique pour les intervenants sur le patrimoine bâti, cette stratégie sera le résultat du croisement des méthodes exposées.

1- La stratégie globale de sauvegarde : la stratégie globale de sauvegarde est basée sur les trois méthodes, la conservation intégrée, la gestion par les valeurs et RehabiMed, la méthode de reprise des monuments est une méthode destinée pour la réutilisation d'un monument, donc elle est qualifiée d'une stratégie d'intervention ponctuelle.

Phase	Etape	Etapes	méthodes			Le modèle heuristique
			Méth. 01 Cons. intégrée	Méth. 02 Gesti. par les valeurs	Méth. 04 RehabiMed	
Volonté politique et décisions préliminaires	Etape 01	Perception des problématiques	●		●	●
		Prise de conscience de la nécessité d'agir	●		●	●
		Mise en place des perspectives et justification des interventions	●		●	●
	Etape 02	Interdire la démolition	●			●
		Prendre des mesures d'urgence de protection	●			●
		Initier les communautés		●		
		Délimitation du domaine physique	●	●	●	●
		Inventorier les composantes du site	●			●
		Première réflexion sur la nature des interventions			●	●
		Déterminer les participants	●	●	●	●

Diagnostic intégré	Etape 03	Reconnaissance du cadre juridique en vigueur	•		•	•
		Identification des besoins et attentes des résidents et usagers	•	•	•	•
		Etude urbanistico-architecturale	•	•	•	•
		Etude socio-économique	•	•	•	•
		Etude bio-physique	•	•	•	•
		Etude historico-géographique	•	•	•	•
		Etude de programmation	•			•
	Identifier les éléments significatifs du site		•			
	Etape 4	Elaboration d'un document synthèse	•	•	•	•
		Consensus social du diagnostic			•	•
Aval politique		•		•	•	
Elaboration de la stratégie et rédaction du plan d'action	Etape 5	définition des scénarios d'intervention			•	•
		Evaluation des scénarios d'intervention			•	•
		Choix d'un scénario objectif et consensus social		•	•	•
	Etape 06	Concrétisation et quantifications des actions à mener à terme			•	•
		Définition des instruments légaux adéquats	•		•	•
		Délimitation du cadre opérationnel	•		•	•
		Calendrier et organisation des phases			•	•
Consensus social et approbation politique	•		•	•		
Mise en œuvre du plan	Etape 07	Classement du site ou ses composantes	•			•
		Développement des actions urbanistiques			•	•
		Développement des projets de réhabilitation	•		•	•
		Développement des projets de réanimation	•			•
		Développement des projets de restauration	•			•
		Développement des équipements publics	•			•
		Développement de las réseaux de circulation	•			•
		Promouvoir les activités	•			•
		Développement des politiques sectorielles	•		•	•
		Développement des compagnes complémentaires	•		•	•
Evaluation	Etape 8	Création d'un observatoire d'évaluation de l'application du Plan d'action			•	•
		Suivi et évaluation continue du processus	•	•	•	•
maîtriser les mutations sociales	Etape 09	Maintenir les quartiers populaires	•			•
		Stabiliser la population	•			•
		Freiner la récupération spéculative	•			
		Connaître et faire participer la population à la décision	•			•
		Encourager la population à rester sur place	•			•

Tableau.05 : Comparaison entre les méthodes de sauvegarde et l'élaboration d'un modèle heuristique

Source : Construit par l'auteur (2009)

La méthode proposée pour la prise en charge du patrimoine bâti de notre cas d'étude est composée de six phases successives et neuf étapes essentielles (Fig. 46) pour mettre en place un processus solide et durable de sauvegarde.

La première phase réservée à la volonté politique et les décisions préliminaires ainsi que la deuxième phase qui traite le diagnostic intégré représente la conjugaison des trois méthodes, par contre la troisième phase consacrée l'élaboration de la stratégie et la rédaction du plan d'action, la totalité des actions présentes existent dans la méthode RehabiMed. La quatrième phase qui est réservée au plan d'action est composée essentiellement d'actions présentes dans la méthode intégrée (90%). L'évaluation du processus de sauvegarde qui est la cinquième phase de la stratégie globale, est composée des actions de la Méthode rehabiMed, cette dernière est la seule qui propose la création d'un observatoire d'évaluation et de l'application du plan d'action. La dernière phase du processus qui concerne la maîtrise des mutations sociales est proposée seulement sur la base de la Méthode intégrée.

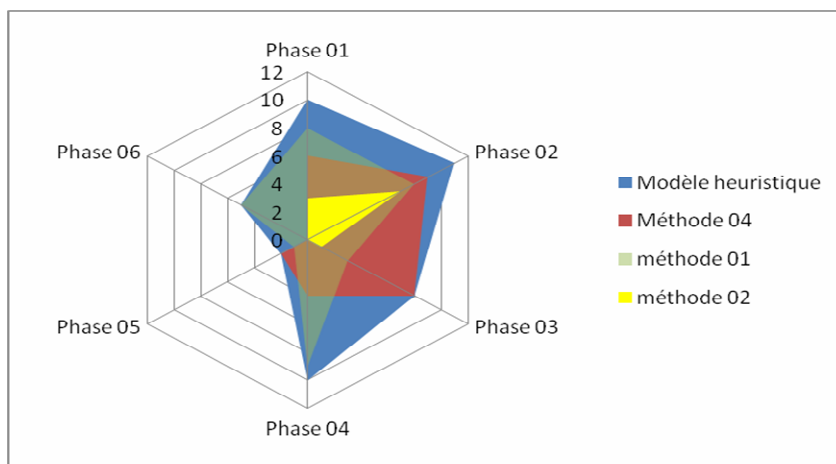


Fig.45 : la composition du modèle heuristique de la stratégie globale, superposition des trois méthodes

Source : Construit par l'auteur (2009)

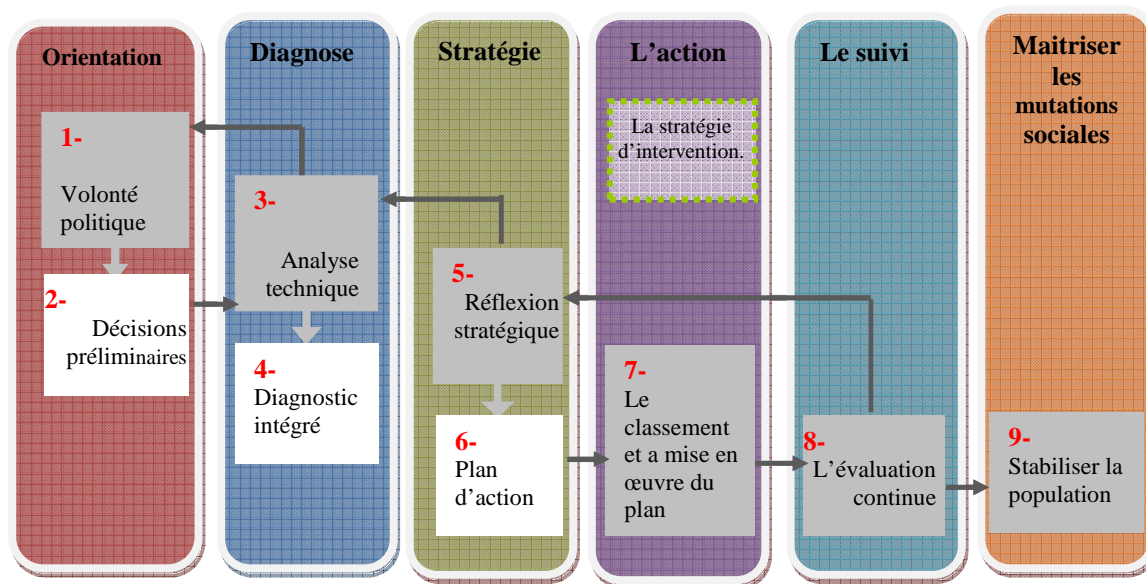


Fig.46 : les phases et étapes de la stratégie globale de sauvegarde (modèle heuristique)

Source : Construit par l'auteur (2009)

2- La stratégie d'intervention pour les projets spécifiques :

Phase	Etape	Etapes	méthodes			Le modèle heuristique	
			Méth. 01 Cons. intégrée	Méth. 02 La rep. des monuments	Méth. 04 RehabiMed		
Volonté politique et décision d'agir	Décision politique	Perception des problématiques	•		•	•	
		Prise de conscience de la nécessité d'agir	•		•	•	
	Désignation d'un BET	Lancement d'appel d'offre pour maîtrise d'ouvrage	•	•		•	
		Le choix d'un BET pluridisciplinaire	•	•		•	
		Rédaction du contrat de maîtrise d'oeuvre	•	•		•	
La connaissance du bâtiment	Connaissance préliminaire	Entrevue avec le maître d'ouvrage		•	•	•	
		L'élaboration d'un Pré-diagnostic					
		Inspection oculaire de la construction	•	•	•	•	
		Identification des usagers du bâtiment	•	•	•	•	
		Possibilité de démarrer un processus participatif	•		•	•	
		Cadre légal du bâtiment et de ses usagers	•	•	•	•	
	Rédaction d'un rapport du pré-diagnostic			•	•		
	Inventorier les composantes du bâtiment	•	•		•		
	Etudes pluridisciplinaires (l'analyse)	Élaboration d'hypothèses provisoires	Élaboration d'hypothèses provisoires		•	•	•
			Programme d'études pluridisciplinaires	•	•	•	•
			Domaine social				
		Approche socio-économique	Approche socio-économique	•		•	•
			Approche anthropologique	•		•	•
		Domaine historique	Etudes des sources documentaires	•	•	•	•
			Méthodes archéologiques	•	•	•	•
			Histoire orale	•	•	•	•
		Domaine architectural	Relevés géométriques	•		•	•
			Etude des valeurs architecturales	•		•	•
			Analyse typologique	•		•	•
			Analyse spatiale	•		•	•
			Etude de la couleur et des décorations appliquée	•		•	•
			Etude des potentialités d'accueil		•		•
			Etude de l'état et la vocation architecturale		•		•
Cadre légal et urbanistique					•	•	
Domaine constructif		Système constructif	•	•	•	•	
	Phénomènes de dégradation	•	•	•	•		
	Sécurité structurelle et au feu	•	•	•	•		
	Paramètres de confort	•	•	•	•		
	Paramètres environnementaux	•	•	•	•		
	Connectivité infrastructure	•	•	•	•		
Etude de l'histoire des usages			•	•			
Etude imaginaire et mythique			•	•			

La réflexion et le projet	Le diagnostic (synthèse)	Évaluation critique des études			•	•
		Carte des valeurs			•	•
		Carte des déficits			•	•
		Carte des usages précédents et/ ou existants			•	•
		Confirmation de l'hypothèse		•	•	•
		Rédaction d'un rapport d'expertise				
		Description du bâtiment	•	•	•	•
		Description des études réalisées	•	•	•	•
		Justification des valeurs du bâtiment	•	•	•	•
		Description des déficits	•	•	•	•
	Diagnostic	•	•	•	•	
	recommandations	•	•	•	•	
	Réflexion et cadre de décision	Proposition pour le classement (une valeur historique)	•			•
		Etude de programmation		•		•
		L'étude de faisabilité				
		Carte de transformabilité			•	•
		Programme de nouveaux usages	•	•	•	•
		Evaluation des conditions réglementaires	•		•	•
	Confirmation des critères			•	•	
	Cadre de décisions			•	•	
	Le projet	Avant-projet				
		Evaluation des alternatives	•	•	•	•
		Incorporation des idées de processus participatif	•	•	•	•
Acceptation du projet de la part du propriétaire		•	•	•	•	
Projet						
Paramètres techniques		•	•	•	•	
Connaissance de la construction locale				•	•	
Visibilité de l'intervention				•	•	
Compatibilité des technologies utilisables				•	•	
Intégration des installations modernes				•	•	
Durabilité				•	•	
maintenabilité				•	•	
documentations						
Plans détaillés			•	•	•	
Détails constructifs			•	•	•	
mesures			•	•	•	
devis			•	•	•	
Cahier des charges		•	•	•		
Mesures de sécurité dans le travail		•	•	•		
L'exécution des travaux	Désignation des entreprises de réalisation	Contrat de construction	•	•	•	•
		Choix du type de constructeur	•	•	•	•
		Appel d'offres	•	•	•	•
		Rédaction du contrat	•	•	•	•
		Formation spécifique des ouvriers	•	•	•	•
		Contrats entreprises spécialisées	•	•	•	•
	Démarches du permis de construire	•	•	•	•	

Exécution et livraison des travaux	Exécution des travaux				
	Le suivi des travaux	•	•	•	•
	Révision continue du projet	•	•	•	•
	Contrôle des solutions appliquées	•	•	•	•
	Evaluation d'éléments découverts	•	•	•	•
	Coordination de la sécurité des travaux	•	•	•	•
	Rapport des travaux réellement exécutés		•	•	•
	L'organisation des travaux				
	Programmation des travaux	•	•	•	•
	Protection du bâtiment		•	•	•
Contrôle des déchets			•	•	
Entrée des différents métiers			•	•	
Livraison des travaux		•	•	•	
La vie utile	L'entretien et l'installation d'activité				
	Installation de la nouvelle activité	•	•		•
	Diffusion des valeurs du bâtiment au sein de la collectivité	•	•	•	•
	Choix du modèle d'entretien	•		•	•
	Réaliser une « Carte d'identité » pour le bâtiment				
	Information sur le bâtiment			•	•
Calendrier d'entretien			•	•	
Travaux d'entretien en fonction du calendrier			•	•	

Tableau.06 : comparaison entre les méthodes de sauvegarde et l'élaboration d'un modèle heuristique d'intervention

Source : Construit par l'auteur (2009)

Le modèle heuristique proposé, est la conjugaison des phases, étapes et actions des trois méthodes, la conservation intégrée, la reprise des monuments et la méthode ReabiMed (fig, 46). La remarque générale qui caractérise ce modèle est que la majorité de ses actions (91%), sont présentes dans la méthode ReabiMed, les deux autres méthodes représentent plus de 65% des actions du modèle heuristique.

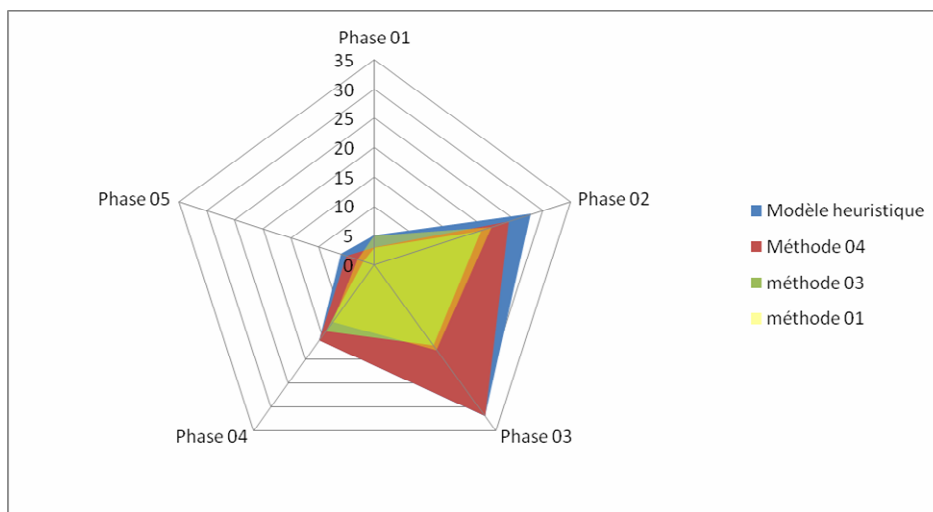


Fig.47 : la composition du modèle heuristique de la stratégie d'intervention, superposition des trois méthodes

Source : Construit par l'auteur (2009)

Plus de 50% des actions du modèle heuristique sont présentes dans les trois méthodes, et 21% se trouvent seulement dans la méthode rehabiMed.

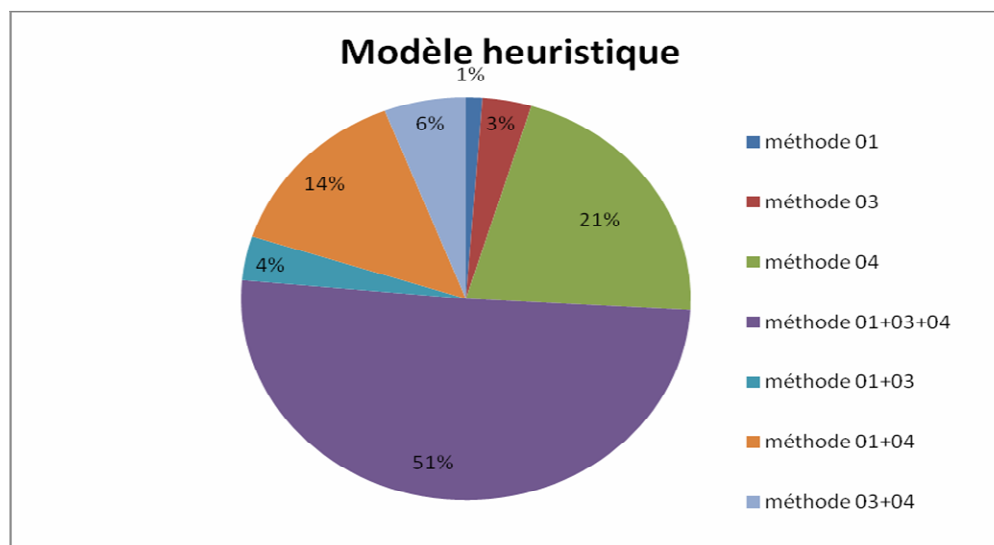


Fig.48: la composition du modèle heuristique, superposition des trois méthodes

Source : Construit par l'auteur (2009)

Notre modèle heuristique élaboré pour organiser l'intervention sur un bâtiment traditionnel, constitue une stratégie d'intervention ou un guide à utiliser par les spécialistes et les pouvoirs locaux pour la sauvegarde du patrimoine. Comme nous avons constaté dans le premier chapitre de notre recherche, le patrimoine bâti est composé essentiellement de monuments singuliers et d'habitations qui forment un tissu cohérent avec des caractéristiques architecturales et urbaines exceptionnelles. Notre modèle d'intervention comporte des étapes techniques et d'autres purement administratives ; donc et selon le type de propriétaire (public ou privé) les étapes administratives ne seront pas les mêmes, mais la démarche technique est presque identique, cela dépend essentiellement de la nature d'intervention soit la réhabilitation des habitations ou la restauration des monuments dans le but de prolonger leur vie ou de les réutiliser pour une nouvelle fonction.

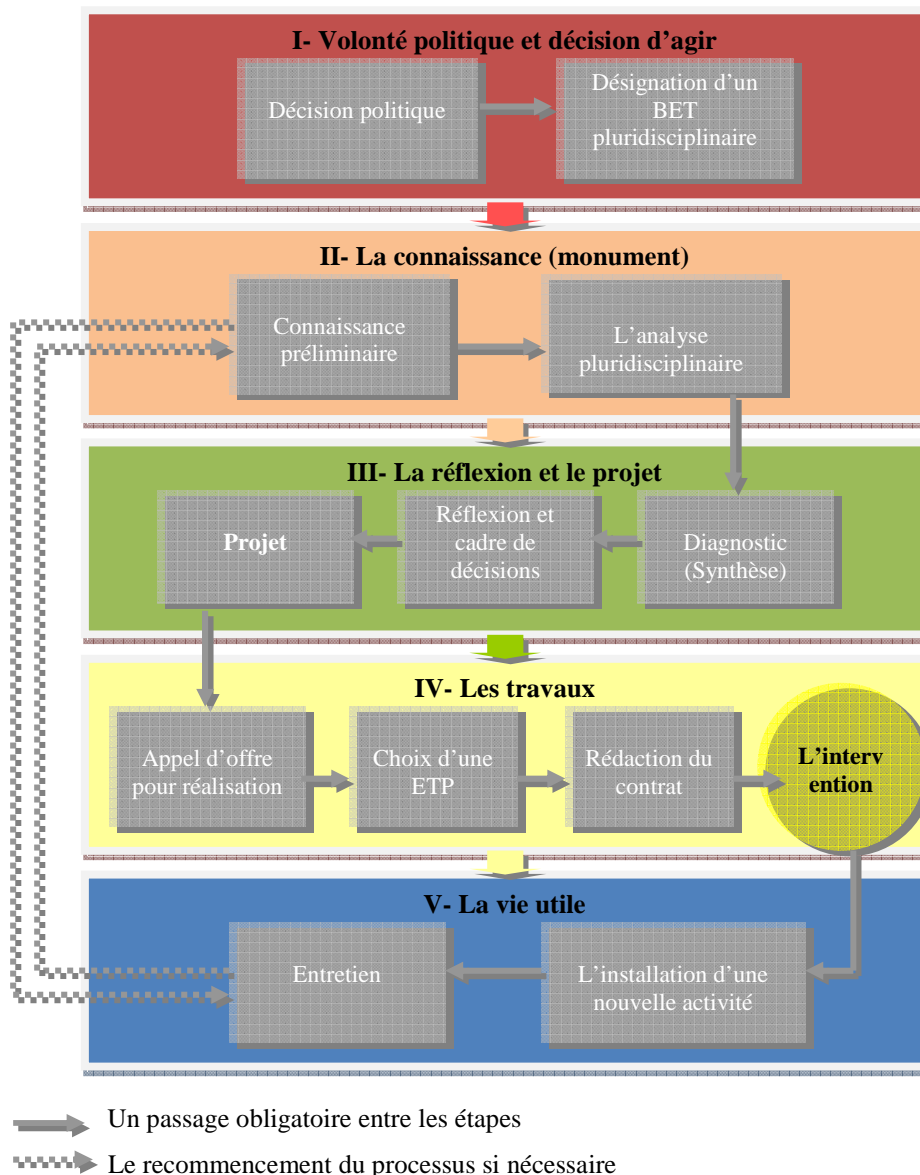


Fig.49 : les phases et étapes de la stratégie globale d'intervention (modèle heuristique)
 Source : Construit par l'auteur (2009)

Conclusion

Il y a de nombreuses initiatives publiques et privées destinées à la récupération du patrimoine construit. Certaines, que l'on dit de restauration, sont orientées vers le patrimoine singulier et monumental ; alors que d'autres se consacrent à un patrimoine plus modeste, plus abondant et plus présent territorialement, telle que l'architecture traditionnelle des centres historiques des villes et des villages ruraux, ou celle que l'on trouve de forme plus dispersée sur l'ensemble du territoire. Ces dernières initiatives dites de réhabilitation visent toujours à redonner un usage aux bâtiments dont la majorité ne disposent pas du moindre type de protection patrimoniale.

Au cours de ce troisième chapitre nous avons examiné quelques méthodes qui traitent la sauvegarde du patrimoine architectural, en commençant par la conservation intégrée une approche de Gilles-Henri Bailly (1975), cette méthode est destinée en premier lieu aux pouvoirs locaux pour les guider dans leurs efforts de conservation du patrimoine bâti, c'est une méthode très ambitieuse, mais n'étant pas destinée essentiellement pour les spécialistes, son application reste conditionnée par la politique patrimoniale propre à chaque pays. La deuxième méthode est la gestion par les valeurs, l'approche de la commission australienne du patrimoine, c'est une méthode qui vise à sauvegarder les valeurs que les communautés attribuent à leur patrimoine, la conservation immatérielle qui constitue le premier objectif est aussi importante que la conservation matérielle. La troisième méthode examinée concerne la reprise des monuments, elle vise la réutilisation des monuments singuliers dans le but de les réinscrire dans notre temps, elle est basée sur trois types d'interventions, la restauration, la construction et l'aménagement, cette méthode vise une partie du patrimoine bâti (patrimoine monumental) mais elle ne peut pas être généralisée pour le reste. La dernière méthode exposée est RehabiMed, c'est une méthode d'intervention destinée aux autorités locales ainsi qu'à tous les agents impliqués dans les processus de réhabilitation, elle a pour objectif d'aider et de faciliter la promotion, la planification ainsi que la gestion des interventions de réhabilitation de l'architecture traditionnelle. Cette méthode est composée de deux parties, la première est une stratégie globale de l'intervention, en considérant l'échelle des villages, de la ville et du territoire ; et la seconde partie, centrée sur l'intervention à moindre échelle, qui présente une méthode pour la réhabilitation des bâtiments.

Et dans le but d'instaurer une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine bâti, il y'a lieu d'opter pour une stratégie appropriée à notre cas d'étude (la Dachra de Khanguet Sidi Nadji) pour freiner sa continuelle dégradation ; cette stratégie doit assurer notre premier objectif de recherche qui vise à mettre en place un processus solide et durable quant à la prise en charge du patrimoine bâti ainsi qu'instaurer un cadre guide pour réglementer les interventions ponctuelles. Nous avons donc eu recours à la combinaison entre les différentes méthodes et sortir avec une méthode basée sur un modèle heuristique.

Dans ce sens notre stratégie globale est composée de deux parties, la première vise la sauvegarde du patrimoine sur l'échelle de la Dachra (l'ensemble), et la deuxième vise à réglementer l'intervention (restauration, réhabilitation) sur l'échelle du bâtiment (monument, habitation).

QUATRIEME CHAPITRE

LA DACHRA DE KHANGUET SIDI NADJI DES VALEURS PATRIMONIALES EN DECLIN

Introduction

Le patrimoine culturel et naturel fait partie des biens inestimables et irremplaçables non seulement de chaque nation mais de l'humanité toute entière « *nos sociétés industrielles ont acquis, confusément mais solidement, la certitude qu'elles avaient tout pouvoir sur elles-mêmes, celui de se détruire, celui de se soumettre à l'ordre totalitaire ou celui de faire croître leur produit dans des proportions jusqu'alors inouïes [...]. Pour connaître son présent, [la société moderne] se tourne de moins en moins vers son passé, car la part du transmis ne cesse de diminuer par rapport à celle de l'acquis, et de plus en plus vers son avenir, c'est-à-dire vers les décisions qu'elle prend...* » (Touraine, A. 1973). La perte, par suite de dégradation ou de disparition, d'une partie de ces biens éminemment précieux constitue un appauvrissement du patrimoine de tous les peuples du monde.

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji ne représente pas seulement une partie intégrante du patrimoine de la région, mais un témoignage vivant d'un savoir faire et d'une identité de tout un pays, elle se distingue par : des valeurs naturelles qui font d'elle un site naturel pittoresque, des valeurs historiques pour le rôle qu'elle a joué durant la période coloniale et même avant ainsi que des valeurs architecturales et urbaines qui font d'elle un site exceptionnel et unique dans son genre. « *L'identité des nations comme principe historique se matérialise, se figure, s'incarne dans des lieux de mémoire. Ce sont là des traces et des marques d'une histoire commune. Il nous faut la faire vivre, il nous faut en tirer d'utiles leçons, il nous faut la proposer en partage. Favoriser la conservation du bien commun, rapprocher les hommes de cette part précieuse de leur mémoire, découvrir ensemble une responsabilité partagée, c'est d'abord faire une œuvre exemplaire...* » (Dinkel, R. 1997). Classée une première fois par les français en 1923 comme patrimoine naturel ensuite en 1967 par la législation algérienne comme patrimoine naturel aussi, cela n'a pas épargné cette région des dangers croissants qui la menacent, et d'une dégradation qui ne cesse d'augmenter.

Dans ce quatrième chapitre nous allons faire une présentation de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, faire connaître les valeurs exceptionnelles qui caractérisent son patrimoine naturel, historique, architectural et urbain. Par la suite et dans le but de faire sonner l'alarme contre les dangers qui menacent la Dachra et comme la sauvegarde du patrimoine commence par connaître les causes de sa dégradation, nous allons essayer de présenter le panorama des risques qui la menacent ainsi que les différentes dégradations qui altèrent son tissu et leurs causes.

I. Présentation de la commune de Khanguet Sidi Nadji

I.1 La situation géographique et administrative

Khanguet Sidi Nadji est une des trente trois communes de la wilaya de Biskra (Fig. 50), qui se situe à l'Est du territoire national, au piémont de la chaîne montagneuse des Aurès, et couvre une superficie totale de 109.728,8 Km². Biskra est limitée par la wilaya de Batna au Nord, M'sila au Nord-Ouest, Tébessa à l'Est, El Oued au Sud-Ouest et Khenchla au Nord-Est. Elle se trouve sur trois axes routiers, la route nationale n°03 reliant le Nord-Est (Constantine) au Sud-Est (El Oued), la route nationale n°46 reliant Alger et Biskra et la route nationale n°83 reliant Tébessa et Biskra.

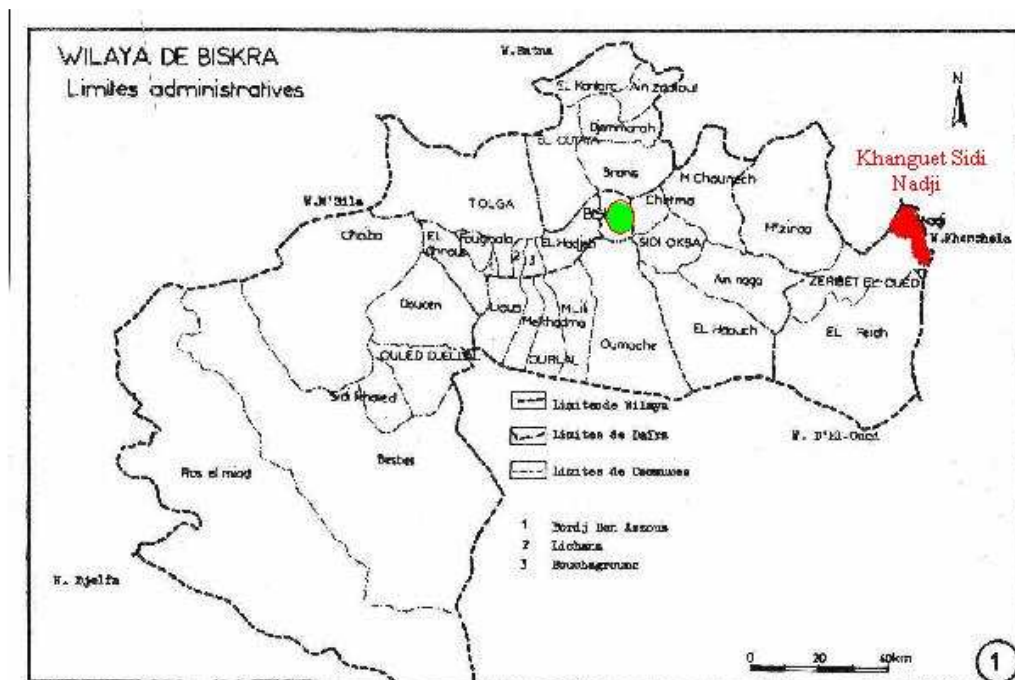


Fig. 50 : Situation de la Wilaya de Biskra

Source : D.P.A.T (2005)

Khanguet Sidi Nadji se situe, à l'extrême Est de la wilaya dans la région du Zab oriental, se situant dans la zone intermédiaire entre la montagne et le Sahara (Fig. 50). Elle a été construite sur une montagne à (254m) d'altitude, au point où Oued El Arab sort des gorges de l'Aurès. Présentant un point très important entre la wilaya de Biskra et celle de Khenchla (cent dix kilomètres la séparent de Biskra et cent vingt de Khenchla), elle représente la limite Est de la wilaya de Biskra.

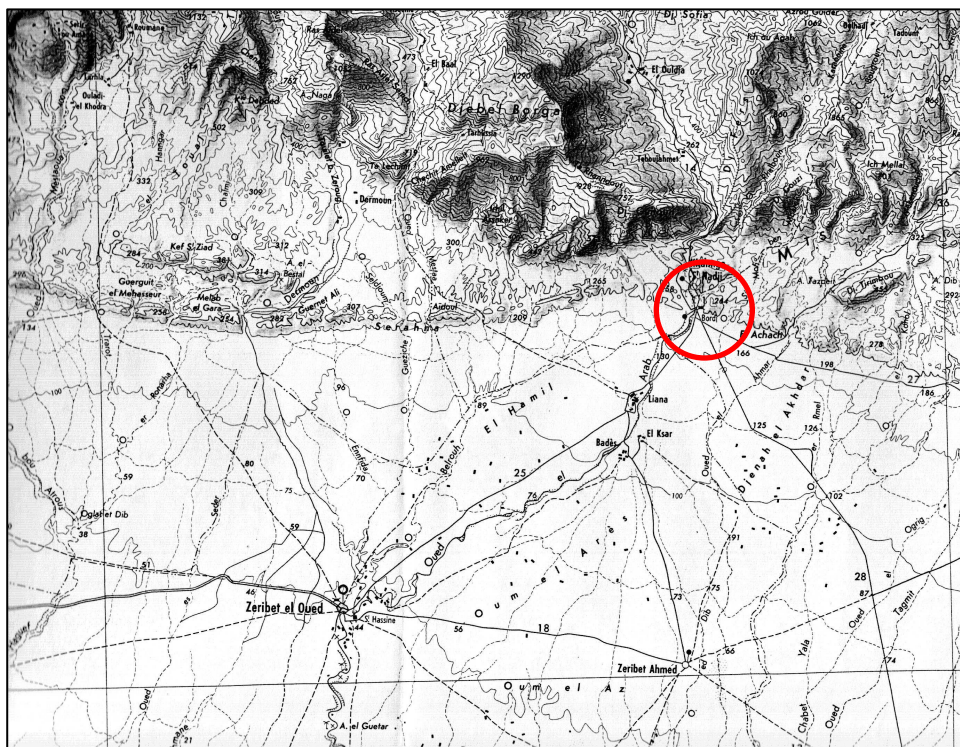


Fig. 51 : Situation de la commune de Khanguet Sidi Nadji

Source : Carte d'état major de la commune de Zeribet El Oued (type 1960)

La commune de Khanguet Sidi Nadji est liée administrativement à la daïra de Zeribet El Oued dont elle est distante de 25km. Elle s'étale sur une superficie de 80 km² et est limitée au :

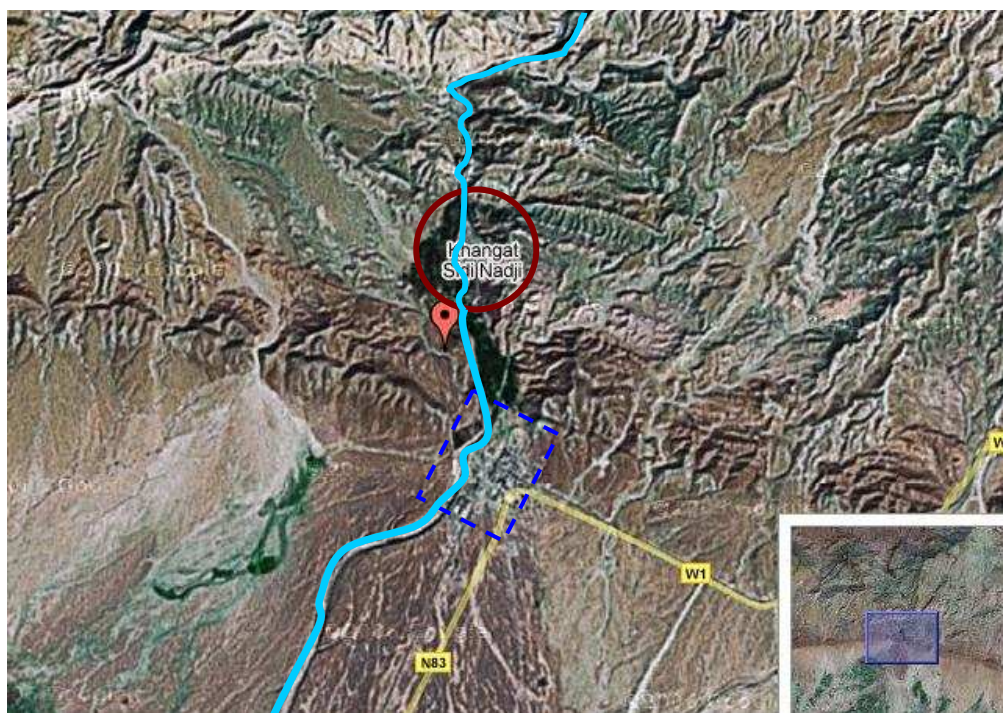
- Nord par la commune d'El Ouedja (wilaya de Khenchla).
- Sud et Sud Ouest par Zeribet el Oued.
- Est par la commune de Djellal (wilaya de Khenchla).
- Sud Est par la commune de Babar (wilaya de Khenchla).

Le centre municipal de Khanguet Sidi Nadji a été créé par les français en 1946, pour rassembler les habitants des régions dispersées, contrôler la guerre de libération et surveiller la croissance démographique, elle regroupait les agglomérations de Khanguet Sidi Nadji et Tabouihmet. Il dépendait du département de Constantine jusqu'en 1957, puis de celui de l'Aurès jusqu'à l'indépendance nationale. Après l'indépendance et à cause du nouveau découpage administratif de 1963, on a annexé à Khanguet Sidi Nadji, la partie Sud de la commune d'El Ouedja (Chechar, wilaya de Khenchla actuellement) jusqu'en 1974. Elle dépendra ensuite de la wilaya de Tébessa.

A l'issue du découpage administratif de 1984, le centre municipal de Khanguet Sidi Nadji sera divisé en deux communes, Khanguet Sidi Nadji qui dépendra de la daïra de Zeribet El Oued (wilaya de Biskra), et la commune d'El Ouedja qui dépendra quant à elle de la wilaya de Khenchla.

La commune de Khanguet Sidi Nadji est composée de deux types de tissus urbains (Fig.52), le premier (sujet de notre étude) est le noyau initial de la commune (la Dachra), d'une superficie totale de 12 hectares, il se situe au Nord du siège de la commune, limité comme suit :

- Au Nord par des montagnes.
- Au Sud par des plaines et le groupement qui représente le nouveau siège de la commune.
- A l'Ouest par la palmeraie et Oued El Arab.
- A l'Est par des montagnes.



Légende





	La Dachra
	Le centre municipal <i>El Bordj</i>
	La route nationale N° 83
	Oued <i>El Arab</i>

Fig.52 : Vue aérienne *El Bordj* et la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

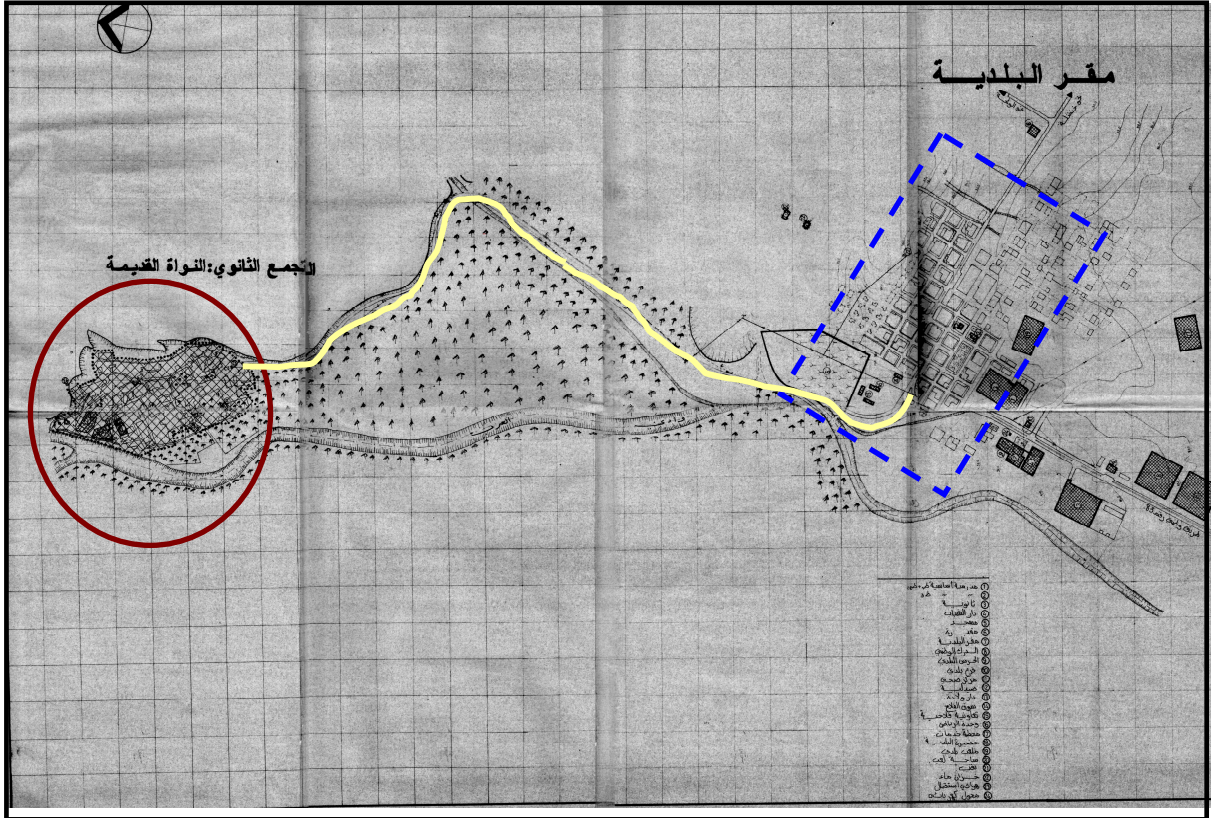
Source : Google Earth (2007)

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji se caractérise par un tissu compact, des rues et ruelles sinueuses et par la dominance de la terre comme matériau de construction.

La deuxième composante de la commune de Khanguet sidi Nadji est le nouveau centre urbain appelé communément *El Bordj*. Créé en premier par les français et maintenu par les décideurs, essentiellement pour résoudre le problème du manque des terrains constructibles, ce nouveau centre urbain se caractérise par sa morphologie (terrain plat), ce qui a encouragé les habitants à se l'approprier facilement en laissant à l'abandon l'ancien noyau.

El Bordj est implanté sur les deux rives de la route nationale N° 83 (entre Biskra et Khenchla), il se caractérise par un tissu dont la trame est régulière (sous forme de damier), des rues larges, des constructions nouvelles avec des matériaux contemporains, et aussi par des équipements d'accompagnements éducatifs et administratifs divers.

Les deux tissus sont séparés par un chemin communal sur une longueur de 1.5 Km. (Fig. 53)



Légende

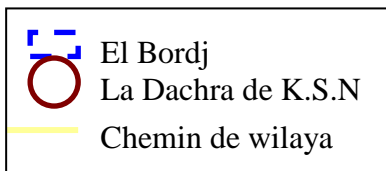


Fig.53 : El Bordj et la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

Source : Plan d'occupation des Sols N° 05 (2001)

II. Les valeurs patrimoniales de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

Khanguet Sidi Nadji représente une accumulation de valeurs, dont il faut s'approfondir pour permettre de mieux connaître cette région.

Parmi les valeurs multiples de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, on peut citer

- une valeur naturelle par les qualités naturelles du site ;
- une valeur spirituelle en tant que lieu d'expression d'un culte ;
- une valeur communautaire en tant que lieu de rassemblement d'une population ;
- une valeur historique en raison d'évènements qui s'y seraient déroulés ;
- une valeur d'ancienneté en raison de son âge ;
- une valeur urbaine en raison de la configuration de son tissu ;
- une valeur d'art en raison de la qualité de son architecture ;
- une valeur économique en raison des activités qu'elle génère ;
- une valeur touristique en raison de sa fréquentation ;
- une valeur sociale en raison de son statut de symbole d'un certain ordre établi ;
- etc.

L'analyse des valeurs patrimoniales de la Dachra permettra l'établissement d'une philosophie d'intervention dont les principes répondront aux critères universellement reconnus pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti. Pour cela on va mettre l'accent sur quelques valeurs jugées utiles pour notre étude.

II.1 Les valeurs naturelles de La Dachra de Khanguet Sidi Nadji

« ... une étroite vallée, où coule l'oued El Arab, s'élargit tout à coup, et dans une ceinture de montagnes aux tons fauves, apparaît la longue oasis avec ses vingt mille palmiers, tantôt groupés en masses profondes, tantôt égrenés sur diverses cultures, arbustives ou maraîchères, quelques champs d'orge étendent leurs tapis verts sur tous les recoins cultivables. Ce qui fait l'originalité du paysage, et lui en confère un cachet d'africanisme intense... »(Mercier, G 1955). Le paysage naturel de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji est d'une variété extraordinaire (le village et les gorges ont été classés patrimoine naturel durant la colonisation française, en 1923), ce paysage est représenté par les montagnes, la palmeraie et l'oued.

La première composante de ce paysage sont les montagnes, La Dachra de Khanguet Sidi Nadji est construite sur une éminence rocheuse, dont la hauteur varie entre (264m) du côté Est et (258m) du côté Ouest, jusqu'à (573m) au Nord. La Hauteur des montagnes est variée (la partie Est de la Dachra a une hauteur plus importante que la partie Ouest) (Photo.16 .17) .

Les montagnes sont formées à la suite d'un ancien mouvement tectonique, ainsi que le cumul des différentes couches de terre et produits à travers les différentes ères géologiques, ces montagnes prennent des couleurs entre le jaune, rouge et ocre, elles font partie des hauteurs de Nemamcha de la série des Aurès où la plus grande hauteur est de (573m) au Nord Ouest de Khanguet Sidi Nadji. Ces montagnes par leurs forme, couleur et aspect donnent une vue panoramique spéciale,

mais d'un autre côté elles forment une contrainte naturelle pour l'extension urbaine de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.



Photo.16 : Le Coté Ouest de la Dachra, la hauteur qui diminue



Photo. 17 : Le Coté Est de la Dachra qui épouse la forme de la montagne

Source : B.E.T El Manar (2002)

La palmeraie de Khanguet Sidi Nadji est une partie indissociable du paysage naturel du site, elle compte plus de 12.900 palmiers qui produisent 5349 T de dattes. En plus de ses vertus économiques la palmeraie représente un des atouts naturels et touristiques de la région.

La palmeraie qui représentait autrefois la première source économique des habitants de la région, aujourd'hui elle n'est exploitée que par une minorité d'habitants à cause de la vétusté des palmiers d'un côté et l'abandon du secteur de l'agriculture de l'autre.



Photo.18 : La vétusté des palmiers et l'abandon de la palmeraie

Source : auteur (2007)

Il est connu que les plus grandes civilisations dans le monde antique ont été implantées sur les rives des rivières ou Oueds, comme celle des pharaons d'Egypte et d'autres. Ce n'est pas un hasard si la Dachra de Khanguet Sidi Nadji a pris position sur les rives de *Oued El Arab*.

Connu comme une des sources hydrauliques les plus importantes de la région, *Oued El Arab* limite le coté Ouest de la Dachra jusqu'au nouveau siège de la commune, il prend ses sources dans les hauteurs des montagnes des Aurès.

Cet Oued a participé à l'épanouissement de l'agriculture dans la région, qui représentait la première activité des habitants.

Oued El Arab représente avec la palmeraie et les montagnes un paysage naturel pittoresque, un

mariage extraordinaire des hauteurs aurèssiennes et de l'oasis saharienne, une double vocation d'un site qui ne peut laisser insensible ses visiteurs.



Vue sur *Oued El Arab*



Vue sur *Oued El Arab*

Photo. 19 : *Oued El Arab* en pleine activité

Source : BET El Manar (2004)

II.2 La valeur Historique de la Dachra de Kanguet Sidi Nadji, la succession de plusieurs civilisations

La Dachra existe depuis le 15^{ème} siècle (1602), (et même avant), elle a été pour longtemps un pôle qui attire les visiteurs et les chercheurs comme « El Idrici », « El Bakri », « El Ouerthalani », « Gsell », « Seroka », « Mercier », « Gauvain » et beaucoup d'autres.

Khanguet Sidi Nadji signifie la gorge de Sidi Nadji, on l'appelle par abréviation Khanga (la gorge) qui veut dire un creux entre deux montagnes, et Sidi Nadji pour son fondateur Lembarek Ben Quassem Ben Nadji.

II.2.1 Khanguet Sidi Nadji et les périodes antiques, les traces des civilisations anciennes

C'était une région inhabitée, pleines d'arbres et entourée par les montagnes, au milieu se trouvait « Oued El Arab » qui la traversait, il y avait aussi beaucoup d'animaux et spécialement les autruches (Naama) de ce fait elle était nommée « Maourid Ennaam ». Elle est restée sur cet état jusqu'à l'apparition d'une petite bourgade nommée « Krazda » qui devenait par la suite l'un des plus anciens quartiers de Khanguet Sidi Nadji. (Brunschvicg, 1871).

L'origine de sa fondation, revient à un certain « Sidi Lembarek Ben Nadji » qui était un descendant du troisième Khalife « Othmane Ibn Aafane ». Mais, n'y avait-il aucun établissement humain dans la région avant son arrivée ? C'est a priori, invraisemblable. Mais par manque d'études archéologiques qui démontrent cette présence, et qui nous donnent des informations sur les conditions d'existence des civilisations anciennes, on ne peut démontré cela.

Dans des sites proches de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji (la région de Tebessa), ont été découverts des escargotières, Ramadiyates (des monticules de terre noire, mélangée avec du Silex et des restes d'escargots). Ces escargotières sont datées entre quatre mille et neuf mille ans avant J-C.

Gsell mentionne la présence de Bazinas (tombe romaines de forme circulaire datant entre 2000 et 200 ans avant J-C), ces tombes ont été trouvées par l'un des officiers des brigades topographiques répondant au nom de Lamotte d'Incamps, qui accompagne le professeur St Gsell lors des établissements de l'atlas Archéologique de l'Algérie. Ces Bazinas sont une preuve de la présence d'autre civilisation dans ou près de Khanguet Sidi Nadji.

Selon Mercier (1955), les oasis établies sur la lisière sud de l'Aurès, dans ces gorges étroites où les oueds du versant saharien se sont créés des passages, existaient certainement dès l'antiquité. Le barrage qui donnait naissance aux canaux de Badès était implanté dans la gorge même de Khanguet Sidi Nadji, «*la conduite dit Gsell, suivait la rive droite, passait par un tunnel, dont l'entrée est située en face du village* » Atlas Archéologique de l'Algérie feuille N°49.

II.2.2 Khanguet Sidi Nadji et la période de l'Islam, l'épanouissement d'une architecture typique

Les ancêtres de Lembarek Ben Qassem Ben Nadji quittèrent Médine pour se fixer en Syrie, sous le Khalifat des Omeiyades, ils y séjournèrent jusqu'à l'arrivée au pouvoir des Abbassides. Le gouvernement des Omeiyades se transporta en Andalousie, après la conquête de cette contrée ils y régnèrent pendant environ quatre siècles. Après sa chute, les ancêtres de Sidi Lembarek se réfugièrent en Tunisie, c'est à Tunis que vécurent Sidi Qassem et Sidi Nadji, et ils y jouirent d'une certaine célébrité.

Après leur mort, Sidi Lembarek partit pour le Sahara d'Ouargla, en compagnie de nombreux arabes de sa suite. Sa renommée ne tarda pas à se répandre dans le désert et le nombre de ses fidèles augmenta. Il vint ensuite se fixer dans les environs de Biskra et y acquit des domaines. En 1602 de l'ère chrétienne, il se transporta dans le Sahara du Zab Chergui et y édifia la Zaouïa connue sous le nom de Khanguet Sidi Nadji, aidé dans cette oeuvre par les gens de sa suite. Il y entreprit les premières plantations en créant le canal dit Saqiat Moussa, qu'il employa à l'irrigation de palmiers et d'arbres fruitiers. Il mourut en 1621. R. Brunschvig. (1871).

La création du premier noyau de Khanguet Sidi Nadji revient à 1625. Le site actuel de la Dachra a été choisi par son fondateur Sidi Lembarek pour de nombreuses raisons géographiques, économiques, défensives ...etc. on peut résumer ces raisons en :

- La présence de Oued El Arab comme une source hydraulique très importante, pour exercer l'agriculture ;
- Etant présent entre des montagnes, le site est protégé des intempéries surtout les vents chauds ;
- Le site est protégé contre les débordements assez fréquents de l'oued par sa surélévation.

Versé dans les idées et les doctrines de l'ordre Chadelia, Sidi Nadji y fondera la Zaouïa Naceria, de l'ordre de Chadelia. Les Chadelia n'étaient représentés en Algérie que par cette Zaouïa, et c'est à cet effet que furent construite la mosquée et la Zaouïa de Sidi Lembarek.



Fig. 54 : Khanguet Sidi Nadji au début de sa création

Source : Les archives de Constantine

Il serait fort probable qu'il y ait un lien entre l'origine de cet ancêtre Sidi Nadji dont la mémoire retient son génie de bâtisseur de la ville et où l'on retrouve jusqu'à nos jours l'influence tunisienne dans la décoration des portes et les Aouled Nadji que nous rapporte R. Brunschvicg. (1871) dans ses écrits concernant l'histoire architecturale et urbanistique de Kairouan : *«...il est au moins une mosquée dont nous savons qu'elle a été érigée au XIV siècle, dans des conditions financières qui nous sont rapportées.....c'est le Masjid qu'élevèrent, à frais communs, quatre frères, les Aoulad Nadji : l'un deux Issa père de l'auteur des Ma'alim (1320 hégire), qui fit office d'architecte entrepreneur bienveillant, deux autres, les plus riches de la famille Halifa et Salim, payèrent à part égale les matériaux et le salaire en argent des maçons, le quatrième Amir, qui tenait aussi à fournir quelque chose, donnait la nourriture des ouvriers.»* En effet dans les écrits de fondation, il est question de maçons ramenés de Tunis et d'Italie. S. Abbas, (2000).

Après Sidi Lembarek, la charge de la zaouia fut dévolue au troisième de ses fils, Sidi Ahmed dernier enfant d'El Mebarek et ancêtre Hassein ben Nacer. Il suivit les traces de son père dans la voie de la piété, de la science et de la justice. La renommée de la zaouia grandit, et de toutes parts des étudiants vinrent à elle pour y chercher la science. Les beys et les pachas voulurent la subventionner; après avoir constaté les services qu'elle rendait répandant l'instruction et en entraînant les T'olba.

C'est au temps de Sidi Ahmed ben Lembarek, en 1640, que fut complété, sur l'ordre du gouvernement turc, le canal di Saquiat Mahrez, creusé dans la partie dite El Djeneh- Lakhdar . La zaouia devint célèbre, et l'influence de Sidi Ahmed ben Lembarek grandit parmi les populations du Sahara et de la montagne. Youssouf Pacha Day de Tunis lui donna l'investiture du commandement sur El Khanga et ses environs.

Ahmed ben Lembarek mourut en 1667, son fils Mohamed Tayeb lui succéda et suivit les traces de ses ascendants sur le chemin de la vertu, de la science et de l'enseignement. Sous son autorité, les plantations de Khanguet Sidi Nadji dédoublèrent. Il entreprit la création du canal dit Saquiet-Get'a-l-Ouadi, qui arrose les plus grands jardins d'El Khanga.

Après la mort de Mohamed Tayeb 1695, son deuxième fils Mohamed lui succéda, c'est un savant, politicien et un chef; on lui doit de nombreux ouvrages et consultations juridiques, c'est lui qui reconstruisit la mosquée de son ancêtre Sidi Lembarek suivant son état actuel, il acheva, en 1732, la salle de prière et sa coupole (dans laquelle il fut plus tard enterré lui-même). Il construisait également la maison qui a servi d'habitation à la famille. Il mourut en 1741 et lui succéda son fils Ahmed ben Nacer. On peut dire de lui ce qu'on a dit de ses ascendants. Il termina la construction de la maison familiale, édifia la Madersa de la mosquée de Sidi Lembarek et de sa coupole et paracheva la Mosquée en 1758, dépensant pour cela de sa fortune personnelle. Ahmed ben Nacer construisit également *El Bordj* (château fort) qui domine El Khanga, dans le but de protéger la ville contre les incursions des arabes (les gens de Liana et les Chabbia, habitant la vallée de l'oued Beni-Barbar) ; selon Mercier (1955), il est probable que la construction de ce *Bordj* ne fut que la restauration d'une ancienne Qualaa (forteresse) berbère, comme il en existe encore dans tous les villages aurassiens, l'*Atlas* de Gsell y signale des murs en blocage.



Photo. 20 : La muraille de la Dachra, un des repères anciens qui résistent

Source : Bet El Manar 2003

Ayant terminé cette construction, Ahmed ben Nacer fut l'objet d'une dénonciation calomnieuse portée par ses ennemis auprès du bey de Constantine. Ils représentèrent à ce dernier que le chef de la zaouia avait des relations politiques avec le bey de Tunisie et ne cherchait qu'à se rendre indépendant du suzerain de Constantine; que pour cette raison, il avait édifié une citadelle dans sa ville d'El Khanga et l'avait garnie de canons, Le bey ordonna que cette citadelle fut détruite. Or Ahmed ben Nacer n'avait eu en vue que la mise du pays en état de défense; mais le bey de Constantine refusa de le croire car l'attitude des beys de Tunisie à l'égard du chef de la zaouia et de ses ascendants l'avait rendu méfiant. Les souverains de Tunis avaient en effet donné l'ordre aux gouverneurs des provinces de recevoir les descendants de Sidi Lembarek avec de grands honneurs, de les satisfaire en toute chose et de les faire accompagner de ville en ville par des cavaliers jusqu'à leurs arrivées à Tunis. Eux-mêmes venaient à leur rencontre à l'entrée de la ville, ceux-ci développèrent l'amitié qui unissait les chefs d'El Khanga avec les beys de Tunisie; ces relations persistent jusqu'à l'arrivée des français.

Ahmed ben Nacer périt assassiné avec son fils par Bou Zyane, des Chabbia, en 1780, dans le Sahara des Négrines, au cours d'un voyage qu'il faisait à Tunis. Son fils Hassein, lui succéda. C'est lui qui reconstruisit le minaret de la mosquée après sa chute, en 1789. C'était un homme énergique et un fin politique, il multiplia ses voyages à Constantine, Alger et Tunis. D'une éducation parfaite, il recherchait toutes les finesses de la civilisation. Après lui son fils Sidi Mohammed Tayeb lui succéda en 1817. De son temps fut créée la Saquiet El Maghdire, qui

remonte à 1829. Mohamed Tayeb fut le dernier Cheikh de Khanguet Sidi Nadji avant la colonisation française en 1830.

II.2.2.1 La Zaouia Rahmania et la personnalité de Abdelhafidh El Khangui

Si Abdelhafid Ben Ahmed el Hadjersi El Aâmri, a été Mokkaïdem de Si Mohamed Ben Azzouz, Mokkaïdem lui-même de Si Mostfa Ben Bachtarzi el Kouroughli de Constantine, successeur de si Mohamed Ben Abderahmane el Guetchouli el Djerdjери fondateur de la Zaouia Rahmania. Il fut appelé à enseigner les doctrines de la Rahmania à Khanguet Sidi Nadji, un de ses héritiers El Hafnaoui Ben Si Abdelhafid s'installa à Tunis et son frère Si Mohamed Lazhari fonda la Zaouïa de Kheirane dans le Djebel Chechar.



Photo.21 : La mosquée de Sidi Abdelhafidh, siège de la Zaouia Rahmania

Source : Auteur 2007

La direction de la Zaouïa Rahmania de Khanguet Sidi Nadji incombera aux fils de ce dernier, toute la population de Djebel Chechar était affiliée à cette confrérie dont les adeptes étaient au nombre de 6000 dans le seul cercle de Khenchela. Aussi, Sidi Abdelhafid aurait pris part à l'insurrection de 1849 (la guerre sainte des Zaatchas dans les Zibans, Biskra et ses environs), coordonnant avec Sadek Bel Hadj, Cheikh de la Zaouïa de Tibermacine.

Cette première phase de l'évolution urbaine de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji et qui commence depuis sa création en 1602 jusqu'à la colonisation française est caractérisée par :

- La construction de la mosquée Sidi Lembarek et Sidi Abdelhafith .
- Le rôle de la Madrasa El Nassiria et la Zaouia El Rahmania, qui ont participé à rendre célèbre cette région qui représente un pôle important attirant les chercheurs et les historiens.
- L'emplacement de la Dachra sur le parcours du pèlerinage à la Mecque (le circuit d'Hiver), a fait d'elle une région connue et visitée par différentes personnes, qui ont développé et enrichi les savoirs faire des habitants.
- L'influence des bâtisseurs tunisiens remarquée surtout dans les éléments décoratifs de la mosquée de Sidi Lembarek, cette influence avait pour cause la relation entre les dirigeants de Khanguet Sidi Nadji et les Beys de Tunisie.



Photo. 22: la décoration sur plâtre faite par des artisans locaux et venus de Tunisie

Source : BET El Manar 2002

- La relation qu'on peut qualifier de très bonne entre les deux parties est concrétisée par la construction de nombreuses demeures pour les notables (les beys), ces demeures avaient une grande similitude avec celles construites en Tunisie. Parmi ces maisons on peut citer la Sraya (objet d'une restauration en 2001). Aussi on ne peut négliger la présence des tombes près de la mosquée de Sidi Lembarek, qui sont des cimetières familiaux pour les notables.

II.2.3 Khanguet Sidi Nadji pendant la colonisation française, le commencement de la fin d'une grande civilisation

Avec la colonisation française Khanguet Sidi Nadji a connu une détérioration sur tous les plans, comme toutes les régions d'Algérie, administrativement El Khanga faisait partie de Khenchla (Haouz Khenchla) alors que Badès, Liana et El Ksar faisaient partie de Biskra, l'administration Française installa des dirigeants qui servaient la France et dont la fonction était d'assurer le contrôle de la population.

Sur le plan urbain, les habitants de Khanguet Sidi Nadji se sont regroupés d'une manière très dense en construisant des habitations, avec des matériaux locaux, brique de terre, branche d'arbre, donnant naissance à un tissu compact et dense.

Et pour pouvoir contrôler l'enseignement et la « Madersa », les français ont construit une école française et ont imposé une autorisation spéciale pour enseigner le Coran.

Durant la période entre 1955 et 1957, la colonisation française a construit une muraille qui entoure El Khanga, avec deux portes seulement, une au Nord où se localise l'armée française, et la deuxième au Sud près du grand jardin où était installé un barrage militaire fixe. Cette muraille était construite en pisé (Toub) par les prisonniers.

Parmi les constructions qui ont été réalisées durant la colonisation française, on peut citer le dispensaire et le compartiment utilisé pour terroriser les habitants durant la guerre de libération nationale.

Ce qu'on peut retenir de l'urbanisation à Khanguet Sidi Nadji durant la colonisation française, est que le tissu a connu plusieurs mutations. Il est devenu plus dense à cause de la construction de multiples habitations en utilisant des matériaux et des techniques traditionnelles de construction, ces habitations n'avaient pas le même style que celle construites durant les périodes où El Khanga avait connu son développement le plus remarquable et où le style et les

techniques de construction étaient plus proches que celles utilisées en Tunisie. En plus de la projection d'équipements multiples avec un style colonial.

II.2.4 Khanguet Sidi Nadji et l'indépendance, la création d'un nouveau centre et l'abandon de la Dachra

Après l'indépendance Khanguet Sidi Nadji a connu une grande extension urbaine, avec l'introduction de nouveaux matériaux de construction, l'utilisation de la pierre, le ciment, la brique, une grande densification des habitations qui a engendré une utilisation complète des espaces vacants, ce qui a induit un manque d'équipements et de services. De ce fait les autorités locales ont cherché d'autres terrains à urbaniser, ce qui a donné naissance à *El Bordj* le nouveau siège municipal .M. Mouhoub Ben Houcine. (2002).

Avec l'introduction de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de construction le paysage de la Dachra s'est transformé et elle a commencé à perdre de plus en plus de son homogénéité urbaine. On peut citer l'exemple des 20 logements évolutifs implantés sur l'axe principal de la Dachra (Photo.23)



Photo. 23 : les logements évolutifs après modifications sur la façade
Source : Auteur 2007

Sur le plan social, la population de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji a commencé à la quitter pour le nouveau centre municipal *El Bordj* où toutes les commodités d'une vie moderne y existent, ce qui a causé le dépeuplement de la Dachra (Nasri .M .2007). Les habitations étant abandonnées par leurs habitants, ont subi des dégradations considérables.

II.3 Les valeurs urbaines et architecturales

Les valeurs urbaines et architecturales sont les plus mémorables dans la Dachra comme on peut le voir dans ce descriptif fait par Mercier « *Au flanc des rocs, on distingue de petits cubes de terre ou de pierre qui s'en détachent à peine, mais qui bientôt se multiplient, s'assemblent, forment une rue. Voici de véritables maisons, construites en pierres et briques, avec un soin inconnu dans l'oasis du Sud. L'architecture révèle parfois un souci d'élégance, de propreté, qui fait songer aux petites villes tunisiennes... des voûtes de briques forment des passages couverts sous lesquels s'ouvrent les portes des maisons bourgeoises, et l'entrée de boutiques nombreuses où viennent s'approvisionner les nomades du Sahara, comme les Chaouia de la montagne.*» (1955).

La première impression que nous donne la Dachra, est cette homogénéité qui caractérise son tissu urbain composé essentiellement par des habitations qui se ressemblent en grande partie,

mais qui présentent des signes multiples de dégradation. Cela reste la première impression, de plus en plus que nous nous introduisons dans le tissu, nous distinguons trois types : traditionnel, colonial et contemporain que nous allons détailler par la suite.

En plus des caractéristiques urbaines, nous remarquons une architecture typique qui se distingue de l'architecture des différents ksour du Sud algérien, cette architecture est caractérisée essentiellement par un raffinement et une élégance particulière, qui témoigne d'une culture et d'un niveau de vie très élevé des habitants de cette région.

II.3.1 Morphologie et caractéristiques du tissu urbain

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji a connu des transformations multiples depuis la création du noyau initial par son fondateur Sidi Lembarek en 1602. Sur le plan morphologique on peut distinguer trois types (Fig.55).

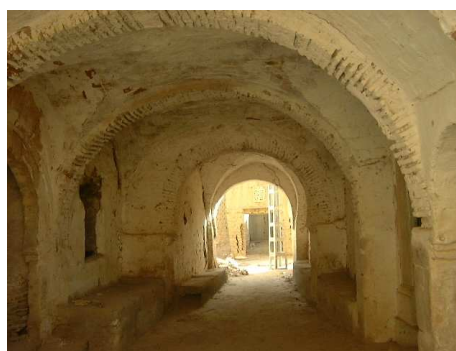
Le premier tissu qui caractérise la Dachra est le traditionnel, Ce tissu se localise essentiellement sur la partie Est, il se caractérise par une forte pente et une dégradation avancée du bâti surtout dans sa partie supérieure, cette dégradation est causée principalement par les averses et pluies. Le tissu traditionnel s'est développé également sur la partie Ouest de la Dachra autour des deux mosquées.

C'est un tissu très dense, non structuré, composé de 20 îlots qui ont généralement une forme irrégulière, la surface de chaque îlot varie entre 01 et 0.13 hectare, ces îlots sont desservis par des rues et ruelles étroites ne laissant pas passer les voitures, sauf le chemin communal dont les dimensions sont plus grandes.

Ce qui fait la spécificité du tissu traditionnel à Khanguet Sidi Nadji sont les passages couverts multiples appelés aussi Skifa, qu'on rencontre souvent dans les rues et ruelles de la Dachra, ces passages ont été intégrés pour pouvoir offrir des espaces ombragés et des escales de fraîcheurs à travers la Dachra. (Photo, 24)



Skifa avec une partie de l'étage réservée pour une habitation



Skifa avec une forme d'arc

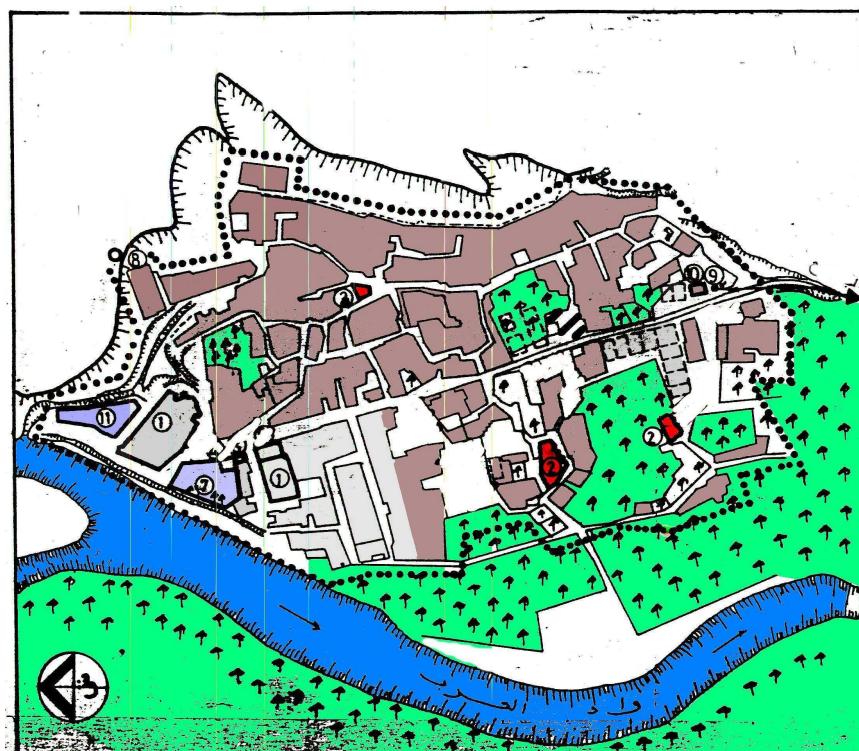
Photo. 24 : les skifas offrent des espaces ombragés et donnent à Khanguet Sidi Nadji le cachet des villes du Sud

Source : Auteur. 2007

Le nombre d'habitations est variable entre les îlots (de 04 à 32 logements), la moyenne de la surface est de 180 à 260 m². Les habitations qui composent le tissu traditionnel sont construites en matériaux locaux de hauteur en général de 07 à 08 m (R+1). Dans ce tissu on peut distinguer les deux mosquées (les minarets) et la Sraya appelée Ksar Lehssaienia, dont la hauteur dépasse les 12 m.

La Dachra a aussi été marquée par le passage des français, qui ont fait d'elle un campement pour les forces françaises, cette présence a marqué la Dachra sur les plan urbain par la création d'un tissu qui a conservé les empreintes coloniales. Ce tissu se résume en quelques équipements construits durant la colonisation avec le cachet traditionnel de l'architecture coloniale militaire. Ces équipements représentent, l'ancien siège de l'APC ainsi que la prison utilisée comme lieu de torture des Moudjahidines durant la guerre de libération nationale. Ces équipements sont localisés dans la partie Nord du tissu, ceci revient à une stratégie de contrôle de la population par les autorités françaises.

Après l'indépendance, l'urbanisation s'est développée à Khanguet Sidi Nadji, ce développement a engendré la création d'un nouveau tissu avec des caractéristiques contemporaines. Ce tissu se localise sur la partie Ouest de la Dachra, au Nord des mosquées et sur les deux rives du chemin communal qui traverse la Dachra. Le tissu contemporain se caractérise par des matériaux et des techniques de construction nouvelles, il est plus au moins structuré comparativement au tissu traditionnel. La hauteur des constructions est de 3.5 à 04m.



Tissu traditionnel
 Tissu colonial
 Tissu Contemporain

Fig. 55 : les tissus urbains existants dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

Source : Auteur 2007

II.3.2 La configuration des habitations dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

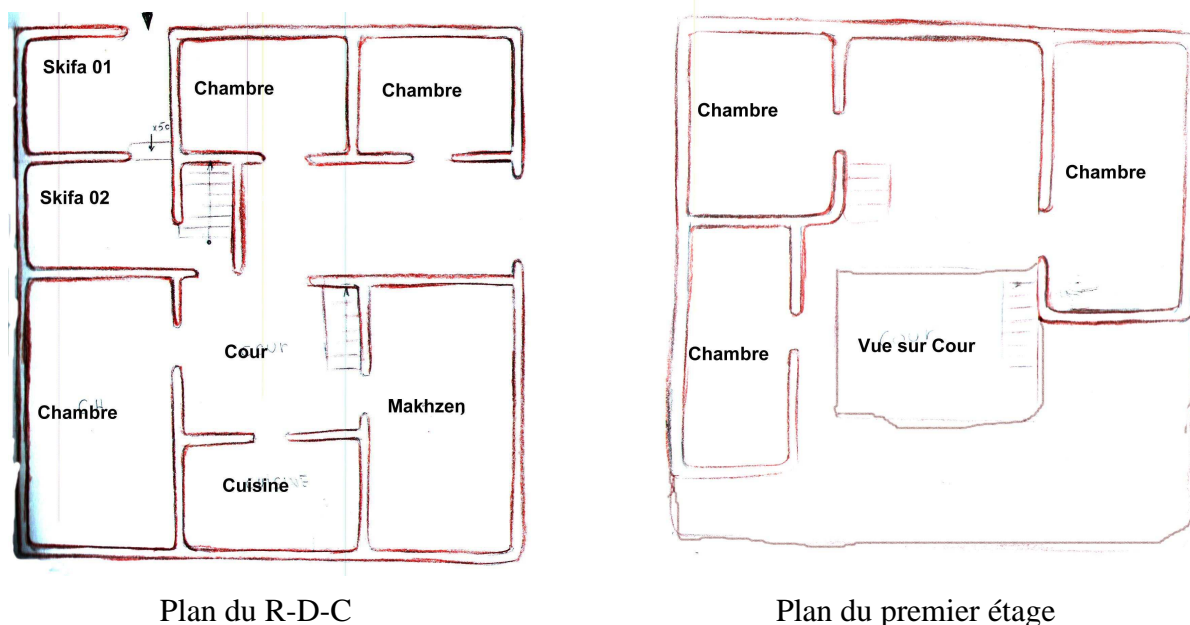
Dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji on peut distinguer deux types d'habitations traditionnelles, le premier représente des habitations de grandes tailles avec parfois plusieurs niveaux, ces habitations sont caractérisées également par des décorations de différentes formes. Créé à une époque où Khanguet Sidi Nadji a connu son apogée, ce type d'habitations est destiné principalement pour les Cheikhs et les riches. Pour mieux connaître son principe de composition nous avons pris la Sraya (Ksar Lehssainia) comme exemple.

Le deuxième type d'habitations est plus modeste, il représente la majorité des habitations qui existent et qui datent surtout de l'époque de la guerre de libération nationale.

II.3.2.1 Hiérarchisation et organisation spatiale des habitations autour de la cour (Ouast Eddar)

Les habitations de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji comme dans la plupart des régions Sud se caractérisent par une organisation autour d'un espace central (Ouast Eddar). Cet espace représente le lieu où s'exercent les pratiques de la vie quotidienne. Mais avant d'arriver à cet espace réservé à la famille il existe une hiérarchisation des espaces. De l'espace public (l'extérieur) à l'espace privé (l'intérieur) en passant par la Skifa, puis la cour (Ouast Eddar). Cette dernière représente l'espace central qui distribue à toutes les pièces. (Fig. 56).

Mais ce qui caractérise les habitations à Khanguet Sidi Nadji est la présence d'un deuxième niveau pour un grand nombre d'habitations, ce qui la rend différente des autres régions du Sud, ceci revient à une maîtrise de la technique de construction d'une part ainsi qu'une adaptation parfaite à la morphologie du terrain d'autre part.



Plan du R-D-C

Plan du premier étage

Fig. 56 : La hiérarchisation des espaces de l'habitation dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.

Source : Auteur, 2007



Photo . 25 : Ouast Eddar comme espace structurant des habitations à Khanguet Sidi Nadji

Source : Auteur, 2007

II.3.2.2 la configuration de la Sraya (Ksar Lehssainia)

La Sraya ou Ksar Lehssainia est une demeure qui date du 17^{ème} siècle (1679). Par son emplacement près de la mosquée Sidi Lembarek (elle partage avec la mosquée la même Skifa), ceci est une preuve de la notoriété et du niveau social des gens qui l'ont habité.

Cette bâtisse servait autrefois comme une demeure du Gaïd et sa famille. D'après des études déjà entamées, le Gaïd occupait le premier étage et le reste des étages était partagé entre six à sept familles.

La Sraya forme avec son entourage composé de la mosquée, la Skifa, les ruelles, les placettes et le jardin, une entité urbaine (Fig. 57). Elle constitue un monument d'une grande importance, par sa valeur architecturale et historique.

La Sraya représente la seule construction dans la Dachra qui s'élève à trois étages en plus du rez-de-chaussée. Malgré les effets du temps et du climat, elle a su résister jusqu'au début du 21^{ème} siècle (date de sa première restauration). La Sraya se caractérise par un style architectural différent de celui existant dans la Dachra, ce style est surtout marqué par la nature des ornements et des formes architecturales.

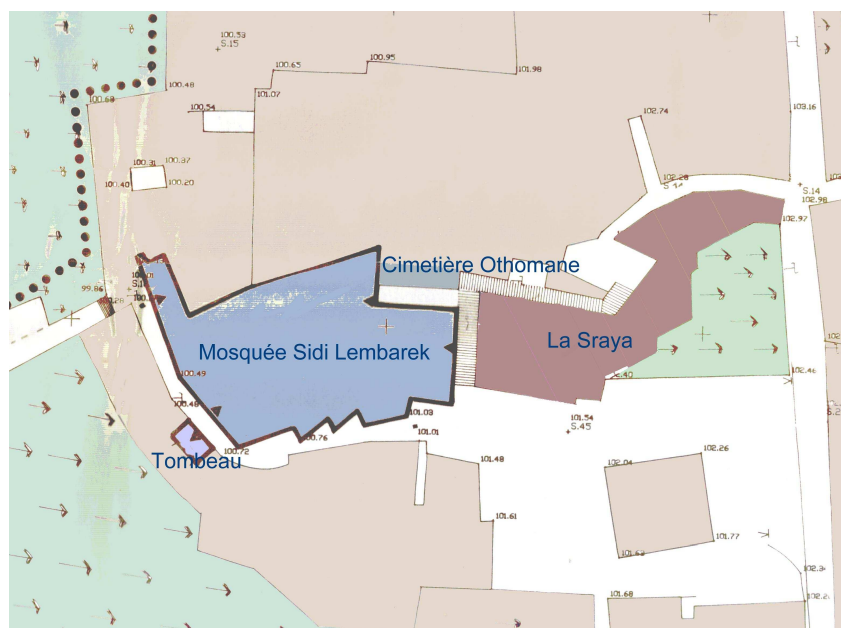


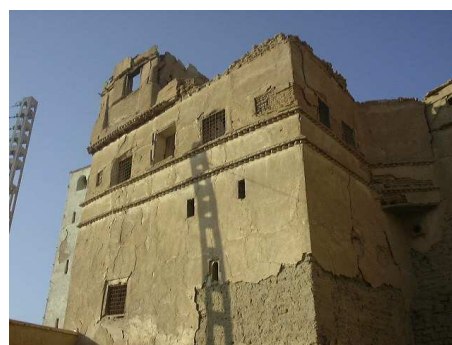
Fig. 57 : Plan de masse de la Sraya

Source : Auteur (2007)

L'importance de la Sraya ne réside pas seulement dans sa valeur architecturale, mais aussi dans le rôle culturel et social qu'elle a joué. Non seulement comme demeure du Gaïd mais elle servait aussi comme espace de réunion des habitants pour traiter des problèmes quotidiens. La présence d'une bibliothèque regroupant divers ouvrages, faisait d'elle un espace d'apprentissage, d'éducation où s'apprenaient les différentes sciences de la Charia.



Vue de l'intérieur



Vue de l'extérieur

Photo. 26 : la Sraya vue de l'intérieur et de l'extérieur avant restauration

Source : BET El Manar (2002)

D'après une recherche historique faite par le bureau d'étude El Manar en collaboration avec des chercheurs du centre de recherche archéologique de Constantine, on a pu déterminer la nature des espaces composant la Sraya ainsi que leurs fonctions.

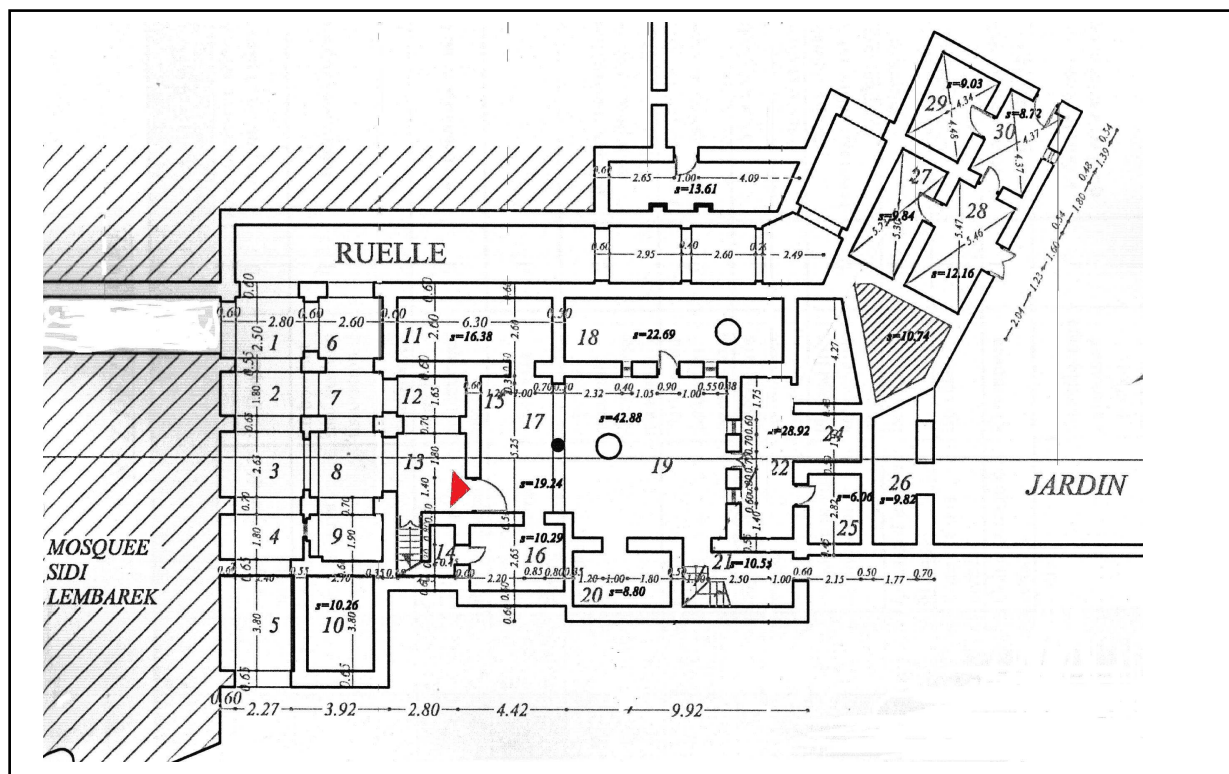


Fig. 58 : Plan du rez-de-chaussée de la Sraya.

Source : DUC (2005)

Avant d’entrer à la Sraya nous devons passer par la Skifa qui représente un passage commun entre la mosquée et la Sraya, la Skifa servait comme espace de circulation (pour joindre la ruelle derrière) et comprend des assises pour le repos et le recueillement avant la prière. La Skifa se prolonge jusqu’à l’entrée de la Sraya où nous pouvons découvrir un espace semi public servant à l’attente et le repos, en face de cet espace se trouve la véritable entrée de la Sraya, cette entrée permet d’accéder aux étages supérieurs. En entrant à la Sraya au rez de chaussée le premier espace que nous remarquons est ce grand patio entouré de chambres réservées généralement pour les invités, la préparation des repas, les espaces pour les domestiques ainsi qu’ un lieu de prière et de recueillement (l’existence d’un mihrab). Ce qui est important à citer est que le Gaid (Ahmed Ben Nacer) avait une partie privée dans la Sraya qui donne directement sur le jardin.

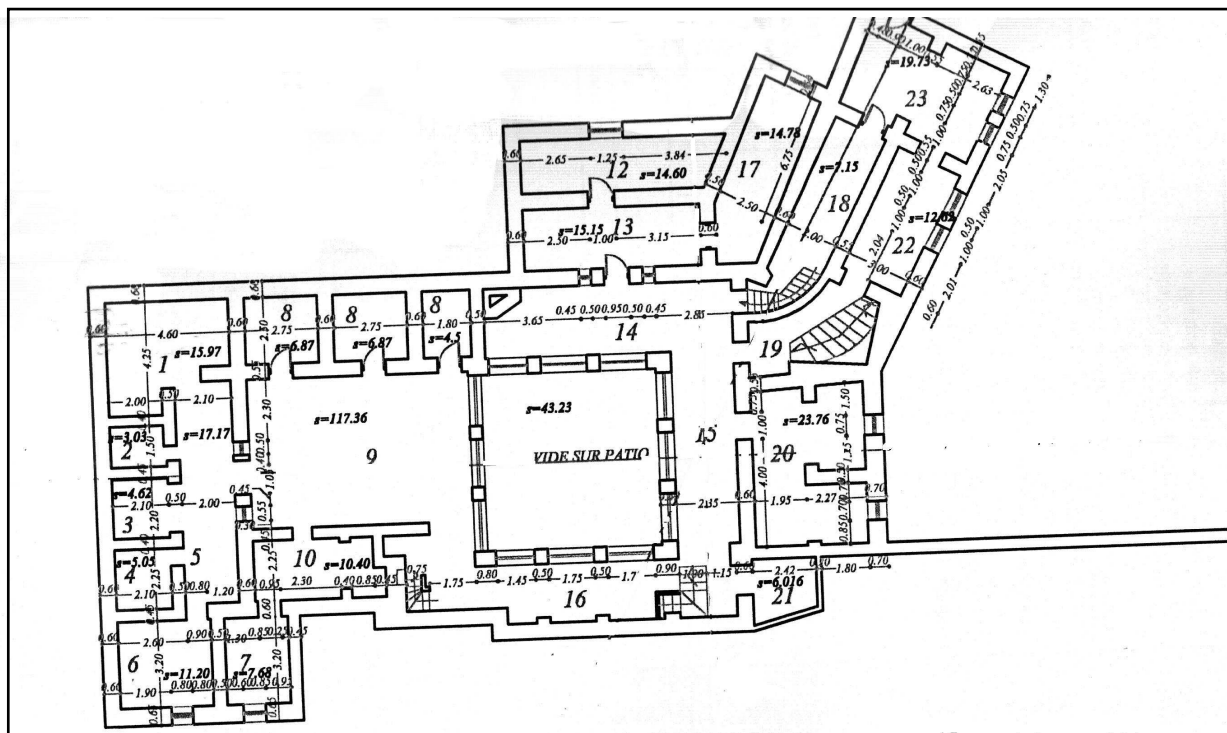


Fig. 59 : Plan du premier étage de la Sraya.

Source : DUC (2005)

Le premier étage contient les espaces privés de la famille du Gaid, qui constituent les chambres et des espaces de recueillement et de prière, ces espaces s’organisent autour d’un séjour familial ouvert par des arcades. Cet étage était séparé en deux parties, une pour la famille du Gaid et l’autre pour l’un de ses fils, avec l’existence d’une deuxième cuisine.

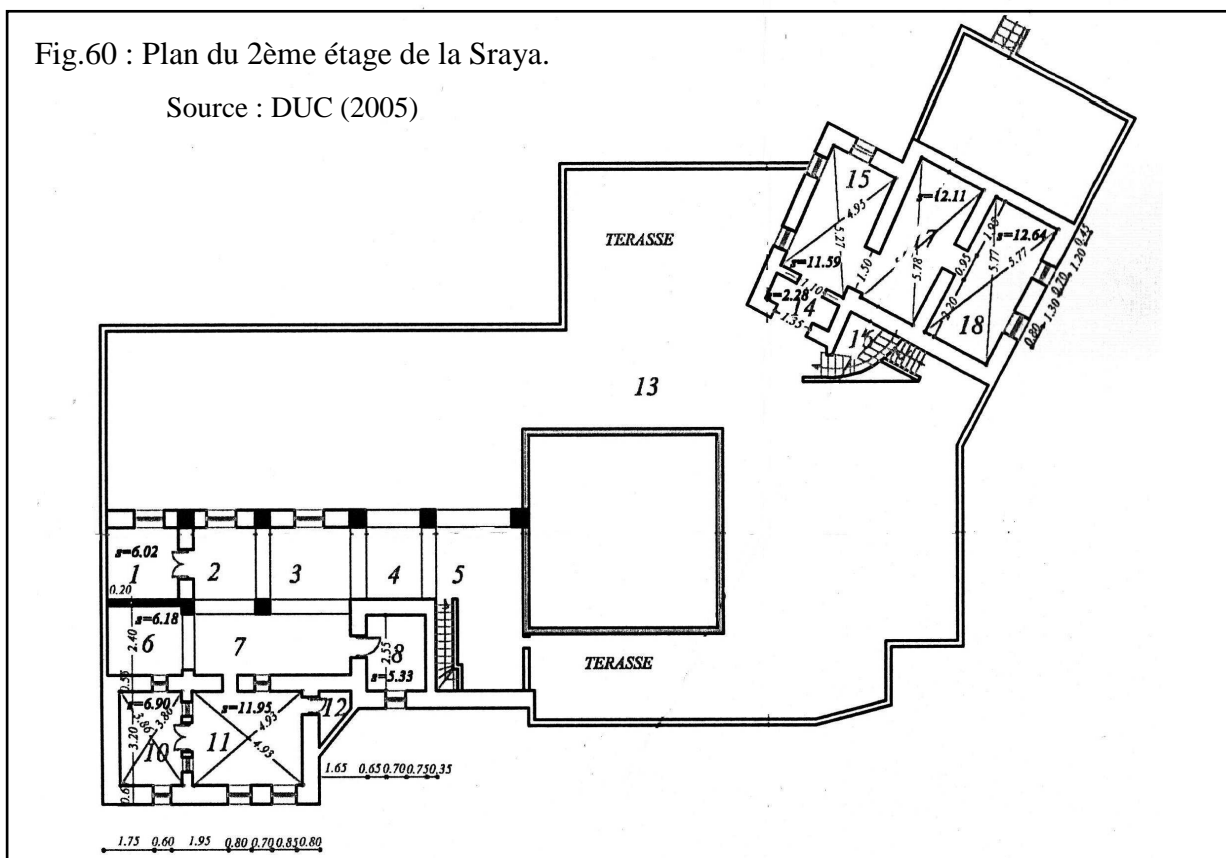


Fig.60 : Plan du 2ème étage de la Sraya.

Source : DUC (2005)

Selon les fonctions des espaces du deuxième étage, nous avons pu déduire que ce dernier était partagé, il comprend deux parties séparées par une terrasse, mais dont l'une est plus privative que l'autre qui présente des espaces communs comme la bibliothèque et son dépôt qu'on peut joindre directement de l'extérieur par un escalier.

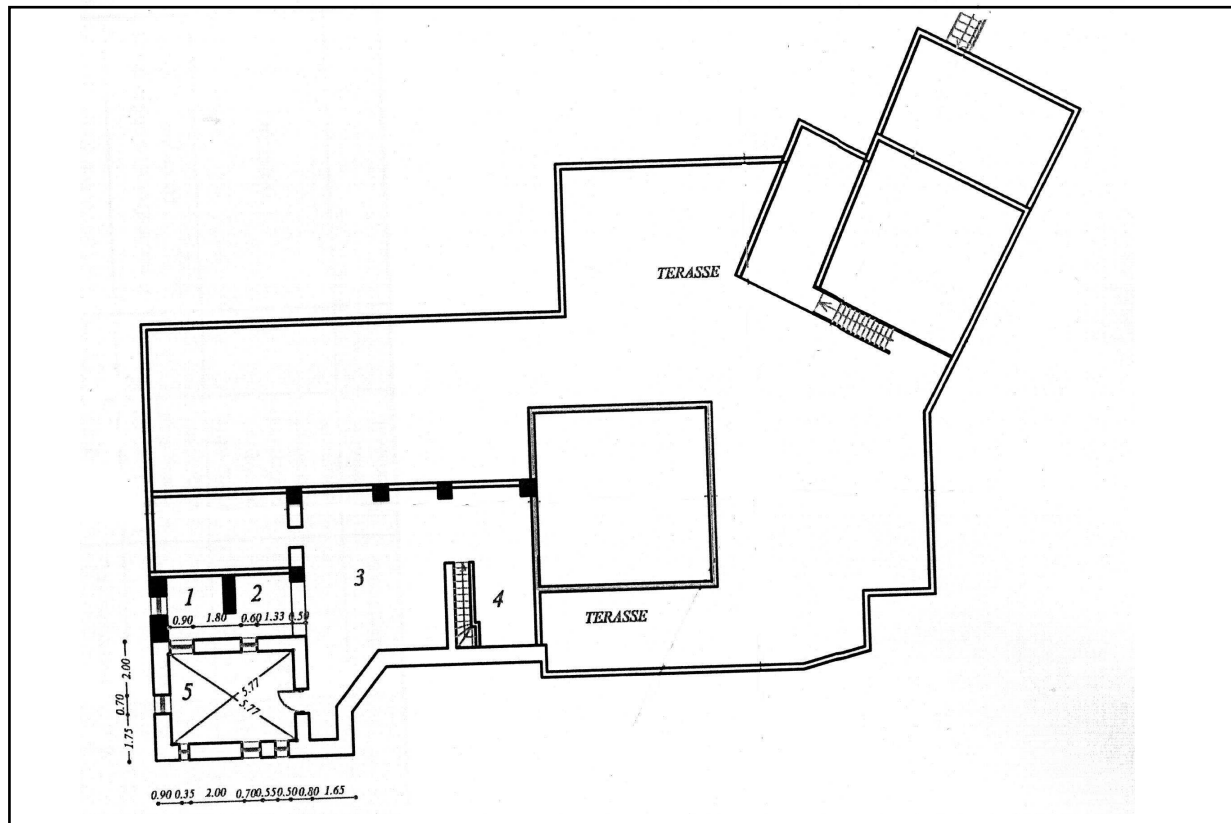


Fig.61 : Plan du troisième étage de la Sraya.

Source : DUC (2005)

Le troisième étage est réservé principalement pour le recueillement, il ne contient qu'une pièce ouverte sur une terrasse avec des arcades.

Depuis sa construction en 1676, la Sraya avait connu plusieurs modifications, la plus remarquable reste sans doute celle entreprise durant la colonisation française ; utilisée comme siège de l'armée française, la Sraya a vu l'introduction de plusieurs éléments comme les cheminées, ainsi que les barreaux des fenêtres et la transformation des portes pour des raisons de sécurité.

Néanmoins, la plus grande modification qu'a connue la Sraya date de 2002, lors de sa première restauration par les services techniques de la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Biskra. Cette restauration qui entre dans le cadre d'une opération de restructuration de la Dachra a complètement transformé la Sraya et a fait disparaître les signes d'une grande richesse architecturale (Photo. 27).



Photo 27 : Transformation de la Sraya après sa restauration

Source : Auteur.2007

II.3.3 La configuration des équipements publics dans la Dachra, des bâtiments sans fonction

Après avoir abordé la configuration de la Dachra et ses échantillons d'habitations , nous allons étudier la configuration des équipements qui représentent une partie intégrante de son patrimoine bâti. Depuis la création du nouveau centre municipal (*ElBordj*) et le déplacement de la majorité des familles pour y vivre, tous les nouveaux équipements programmés y sont implantés, ce qui a été encouragé aussi par le manque de terrains vierges au niveau de la Dachra.

Au sein de la Dachra la majorité des équipements sont implantés dans la partie Ouest du tissu où le terrain est plat (Fig. 62). La partie Est du tissu est réservée en majorité à des habitations mais nous pouvons remarquer la présence de quelques équipements de petite taille comme une salle de prière, une boulangerie et un marché.

Actuellement (2010) les équipements publics sont dans leur majorité vacants et sans fonction, exception faite pour l'école primaire qui compte un seul groupe scolaire qui regroupe des élèves de différents âges, instruits par un seul enseignant. La Dachra connaît la création d'un centre d'artisanat pour apprendre aux jeunes l'art de la poterie, ce centre est créé par un investisseur privé dans le but de promouvoir l'activité artisanale qui a toujours fait partie de l'économie locale de la Dachra.



Photo 28 : les produits du centre artisanal dans la Dachra

Source : Auteur.2009.



Légende

- 1- Ecole primaire.
- 2- Mosquée
- 3- Centre de santé
- 4- Agence APC
- 5- Pharmacie
- 6- Agence PTT
- 7- Château d'eau
- 8- Post de transformateur électrique
- 9- Boulangerie
- 10- Salle de prière
- 11- Ecole primaire transformée en centre d'artisanat
- 12- Marché

Fig. 62 : l'emplacement des équipements dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji
Source : Construit par l'auteur sur une vue Google Earth (2010)

La Dachra se caractérise par ses deux mosquées, la première se situe à proximité de la Sraya , la mosquée de Sidi Lembarek qui est le premier monument construit dans la Dachra par son fondateur Sidi Lembarek Ben Nadji (dont elle tient le nom) ; cette mosquée a joué un rôle très important dans l'enseignement des principes de la religion par sa Zaouia El-Nacirai.

Lors de son bref passage par la Dachra en 1955, Gustave Mercier décrit la mosquée ainsi : « L'édifice qui forme un ensemble assez complexe, se compose de plusieurs parties : le sanctuaire où reposent les restes du saint ; la grande salle des prières, qui comprend cinq nefs de six colonnes chacune ; la Madersa attenante à la mosquée. L'ensemble est dominé par le minaret d'où l'on jouit d'une vue splendide sur la ville indigène, l'oasis et les montagnes environnantes ». En plus d'une grande salle de prière, la mosquée comporte deux mausolées, celui de Sidi Lembarek et Sidi Hamma Ben H'cine l'un des descendants de la famille Ben H'cine qui habitait la Sraya. (photo. 29).



Photo.29 : l'emplacement des deux mosquées dans la Dachra
Source : Auteur (2007)

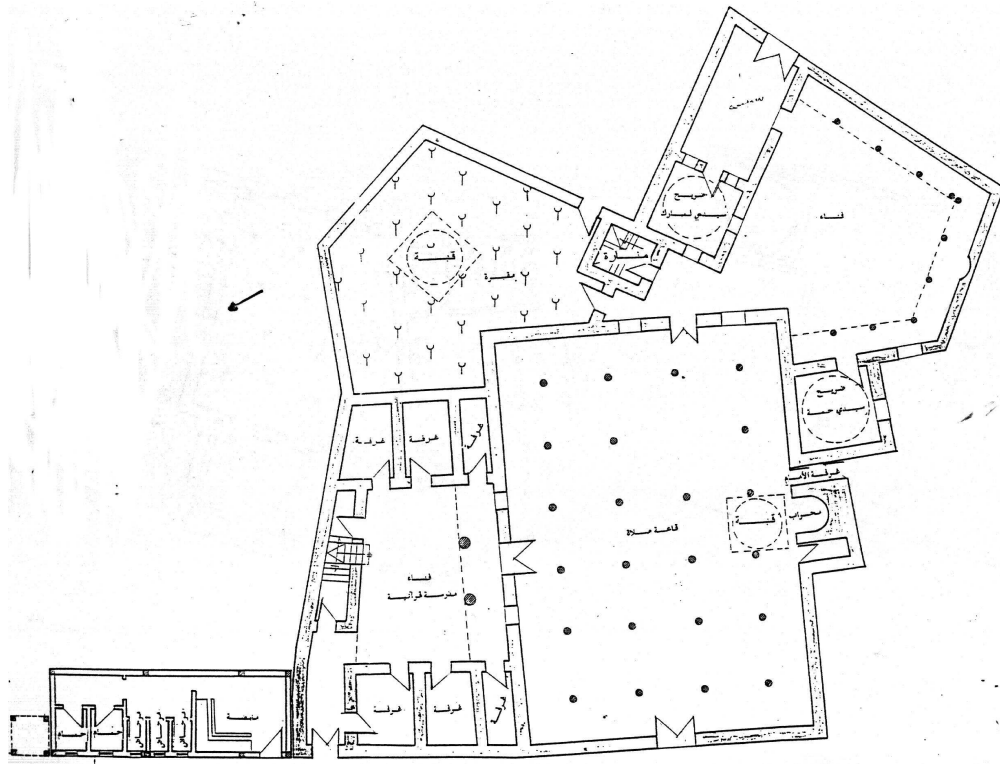


Fig.63 : Plan de la mosquée Sidi Lembarek

Source : POS N° 05 (2001)

La mosquée Sidi Lembarek se caractérise par son style architectural avec les empreintes des constructeurs tunisiens et ses inscriptions inédites qui marquent les différentes interventions et les divers intervenants « *Des empreintes assez nombreuses, la plupart sur plâtre, nous renseignent sur la construction de l'édifice et sa date..... Les inscriptions sont toutes en caractères Mechriqui* » (Mercier. G ,1955)

Ce qui caractérise aussi la mosquée de Sidi Lembarek sont les portes et les fenêtres ramenées spécialement pour la mosquée de Tunisie et qui sont entourées par des décorations très raffinées marquant le génie des décorateurs et bâtisseurs. (Photo 30)

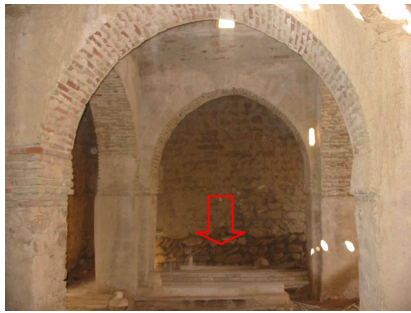


Photo.30: Les portes et fenêtres de la Mosquée Sidi Lembarek montrant le génie des bâtisseurs et la valeur des mosquées et zaouïa à Khanguet Sidi Nadji

Source : Auteur. 2007

Près de la mosquée, nous pouvons constater la présence d'un cimetière probablement familial dans un style particulier différent de celui de la région. Ce cimetière couvert est

surplombé de puits de lumière et était réservé à une famille noble de descendance Ottomane.
(Photo. 31)



Des tombes dans un espace couvert

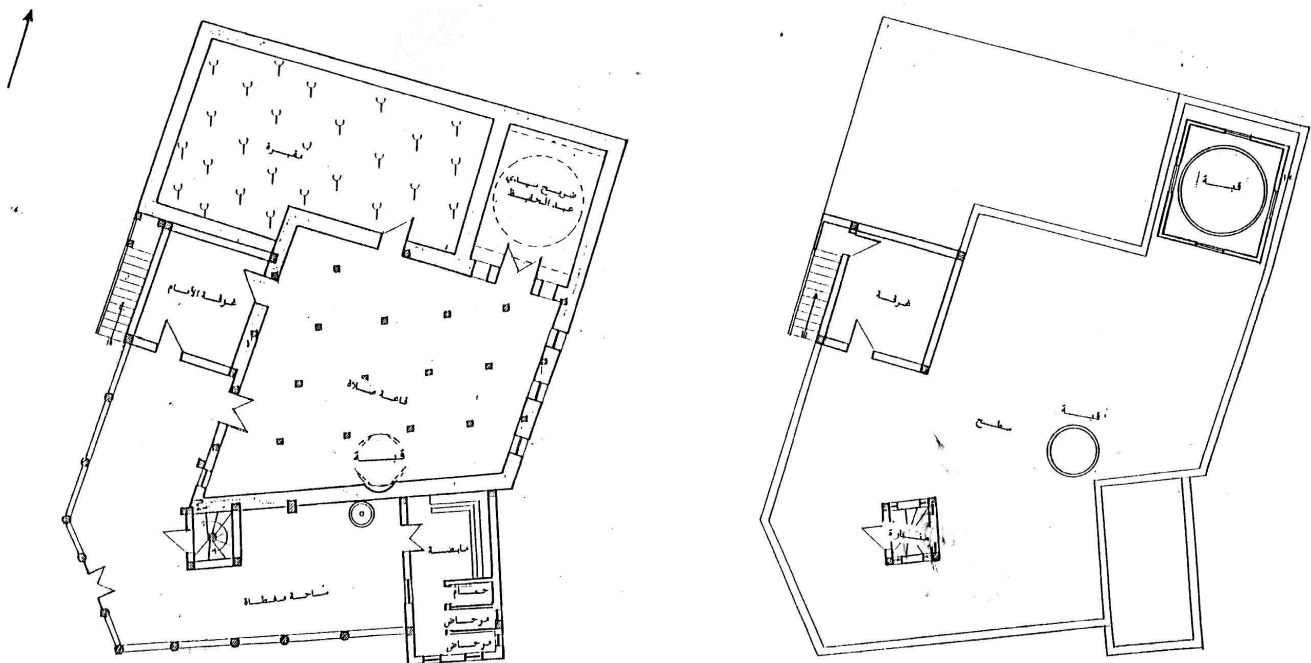


Tombe Couronnée avec une forme de Aamama (Chapeau)

Photo. 31 : Le cimetière près de la mosquée Sidi Lembarek avec une configuration différente des cimetières de la région

Source : Auteur. 2007

La deuxième mosquée dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji est celle de Sidi Abdelhafidh construite par Si Abdelhafidh Ben Ahmed el Hadjersi El Aâmri, et siège de la Zaouia Rahmania. La mosquée actuelle est en effet une reconstruction totale, faite sur les débris de la mosquée initiale par l'Architecte Hafidhi Bachir



Plan de rez-de-chaussée

Plan d'étage

Fig. 64 : Plans de la mosquée de Sidi Abdelhafidh

Source : POS N° 05 (2001)

II.3.4 Techniques et matériaux de construction

II.3.4.1 Les matériaux utilisés dans la construction, des produits de la nature

La construction traditionnelle dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji se caractérise par l'utilisation de matériaux issus de la nature, ces matériaux sont le produit d'un savoir faire qui a disparu avec le temps.

Le matériau de base utilisé pour la construction des habitations ainsi que des mosquées est la brique de terre. La brique de terre présente des qualités et des défauts. Ses qualités thermiques sont les plus pertinentes, liées pour l'essentiel à une inertie particulièrement importante. La restitution de la chaleur emmagasinée pendant le jour se poursuit tard dans la nuit, ce qui fait dire couramment que les maisons en terre sont chaudes l'hiver et fraîches l'été.

Le mortier de liaison utilisé est constitué du même matériau que la brique de terre crue elle-même.

Comme enduit, sont utilisés deux matériaux différents, l'argile pour couvrir les murs extérieurs et la chaux pour le revêtement des murs intérieurs.

Le deuxième matériau de construction utilisé dans la Dachra est la pierre naturelle, extraite en général de *Oued El Arab*, elle est utilisée pour la construction des soubassements et les murs de clôture des jardins, mais également pour les murs porteurs des habitations à deux niveaux.

Pour les couvertures, le bois et les troncs de palmiers représentent le matériau utilisé comme pour la majorité des constructions dans le Sud, les points fragiles et les zones d'usures (angles, chaînages, entourages d'ouvertures, points de fixation de ferrures de portes ou de volets) sont traités par des troncs de bois.

II.3.4.2 Les techniques utilisées dans la construction, un savoir faire ancestral

Les techniques utilisées pour construire à Khanguet sidi Nadji sont généralement celles qu'on trouve dans les Ksour du Sud algérien, la mise en œuvre des matériaux de construction se résume en :

Les fondations sont ancrées directement dans le sol, les bâtisseurs utilisent la pierre naturelle pour sa qualité de résistance aux infiltrations d'eaux. Pour la réalisation des fondations on creuse jusqu'à atteindre le bon sol, ensuite on monte les murs.

Les soubassements sont également réalisés en pierres naturelles, ces pierres sont soit utilisées dans leur état naturel soit taillées manuellement. (Photo. 32)

Après avoir réalisé les fondations et les soubassements, on passe à la construction des murs qui sont porteurs et peuvent atteindre 0,40 à 0,80 m d'épaisseur, montés en Toub (brique de terre crue) dont les dimensions sont 15cm x12cm x30cm, la brique de terre joue le rôle d'isolant thermique avec ses dimensions importantes qui fixent l'épaisseur des murs extérieurs.



Photo. 32 le soubassement des murs réalisé en pierres naturelles

Source : Auteur. 2007

Dans la Dachra la brique de terre crue ne représente pas le seul matériau utilisé pour la construction des murs, nous pouvons aussi remarquer des murs construits entièrement en pierres naturelles taillées (Photo. 33). Ce matériau dont la réalisation demande un temps et des moyens considérables, est utilisé généralement par les habitants ayant un niveau social plus aisé.

La construction commence en général par la réalisation des murs extérieurs, puis les murs intérieurs qui sont réalisés indépendamment des précédents.

Ces murs sont ensuite enduits par de l'argile pétrie avec les pieds et destinée à colmater les joints, de façon à éviter que le mur ne retienne l'eau qui le dégraderait en cas de pluie. L'argile sert aussi à enduire les murs pour obtenir un parement lisse.

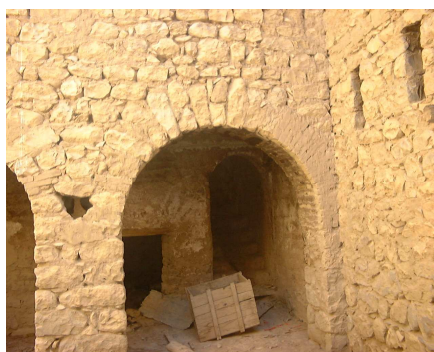


Photo. 33 : Des maisons construites entièrement avec de la pierre naturelle

Source : Auteur. 2007

La toiture des habitations est réalisée sous forme d'une terrasse accessible, elle reçoit la plus grande partie du rayonnement solaire, mais sa constitution joue le rôle d'isolant thermique se composant de : (Photo. 34)

- Khechbate ou poutres de palmier formées par un quart de tronc de palmier, prenant appui à leurs extrémités.
- pour former le plancher, on pose les Kernafs au-dessus des khechbate : elles sont légères et résistantes, leur forme trapézoïdale compose un plancher parfait et décoré.
- cette couche est ensuite couverte par un lit de Djerid (pour éviter les infiltrations).
- une couche de terre non négligeable vient en dernier lieu, pour consolider l'ensemble dont l'épaisseur est de 10 à 15 cm.

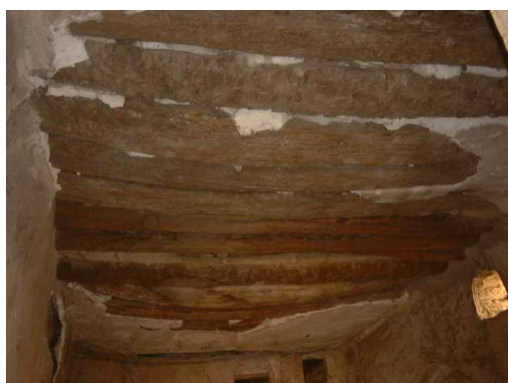


Photo. 34 : une toiture constituée par des poutres de palmier prenant appui à leurs extrémités
Source : Auteur. 2007

III. La dégradation du cadre bâti à Khanguet Sidi Nadji

III. 1 la détérioration des constructions, une situation délicate

Bien qu'il ait résisté pendant longtemps aux différents facteurs de dégradation, le patrimoine bâti de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, se trouve dans un état alarmant. Tout ce qu'il nous reste de cet héritage se résume en des murs effondrés, des maisons abandonnées, des ruelles encombrées par des blocs de terre, telle est l'image qu'offre la Dachra de Khanguet Sidi Nadji aujourd'hui.

La dégradation dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji touche essentiellement les habitations ainsi que les équipements de culte, cette dégradation cause davantage de dégâts à tout le cadre bâti et fait perdre de jour en jour à la Dachra ses valeurs les plus précieuses.

L'état des habitations représente un facteur très important pour déterminer la situation globale d'un site, ceci revient à la dominance des habitations par rapport aux autres constructions. Sur les 80 logements habités existants dans la Dachra, il n'y a que 09 en bon état (les habitations construites avec des matériaux nouveaux), 23 en moyen état et 48 habitations où l'état de dégradation est varié entre dégradées - risque d'écroulement à tout moment- et totalement effondrées. (Tableau. 07)

La majeure partie des habitations abandonnées sont dans un état de ruine et irrécupérables. La plupart des couvertures se sont effondrées à cause des infiltrations d'eaux de pluies, les ruelles sont encombrées par les matériaux des maisons tombées en ruines.

L'état des habitations	Nombre	%
Bon état	09	11.25
Moyen état	23	28.75
Mauvais état	48	60
Total	80	100

Tableau. 07 : l'état des habitations dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

Source : POS (2002)



Photo. 35 : La dégradation des habitations dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

Source : auteur. 2007

Semblablement aux habitations, les équipements dans la Dachra ont subi le même sort, en dehors de ceux récemment restaurés et dont le processus de restauration fera l'objet de notre prochain chapitre. L'état général des équipements à Khanguet Sidi Nadji signale une inquiétude profonde quant à leur avenir.

III.2 la dégradation du paysage urbain, l'atteinte à une vue harmonieuse

III.2.1 La détérioration des habitations, la première cause du déclin

Un tissu urbain est constitué en grande partie par des habitations, l'aspect extérieur de ces habitations détermine la qualité de l'image urbaine du tout le tissu, les habitations de la Dachra remodelées ou abandonnées s'altèrent et dégènerent rapidement, car toutes les conditions sont réunies pour favoriser une désaffection totale de cet habitat traditionnel. Ceci provoque le déclin de l'image urbaine. Cette image est marquée principalement par des blocs de terre effondrés, des troncs et des morceaux de bois éparpillés. La dégradation des habitations constitue la première cause de la détérioration du paysage urbain de la Dachra.

III.2.2 L'utilisation de nouveaux matériaux de construction, la rupture d'une homogénéité

Dans le but de moderniser leurs habitations et rechercher des espaces plus confortables, les habitants ont eu recours aux nouvelles techniques de constructions souvent mal assimilées, par l'introduction de nouveaux matériaux soit pour remplacer des parties effondrées ou pour apporter des corrections sur les parties dégradées, mettant en relief la dégradation et interrompant l'homogénéité du tissu urbain dans ses gabarits, ses volumes, ses matériaux, sa couleur et sa texture. (Photo. 36)



Photo. 36 : l'utilisation des matériaux modernes de construction fait rompre cette homogénéité qui caractérise Khanguet Sidi Nadji
Source : Auteur. 2007

III.2.3 La modernisation des réseaux techniques, le conflit modernité et tradition

L'intervention dans un site existant qui possède des valeurs urbaines et architecturales à préserver est très délicate. L'introduction de nouveaux éléments comme les poteaux électriques pour assurer l'alimentation en électricité des habitations et l'implantation des candélabres pour assurer l'éclairage public ne doit pas être la cause de la détérioration ou de la défiguration d'un site.

Une des premières remarques constatée dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji est l'existence d'un nombre important de poteaux électriques, tout le site est parsemé de supports pour assurer l'alimentation des habitations, ces poteaux ont causé une rupture avec le tissu traditionnel et transformé le paysage urbain de la Dachra. (Photo. 37).



Photo. 37 : l'implantation des poteaux électriques à l'intérieur du tissu traditionnel interrompt la continuité visuelle et l'harmonie du site

Source : Auteur. 2007

III.3 Les causes de dégradation du cadre bâti de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

La détérioration de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji a atteint une telle ampleur que sa valeur et son originalité se voient menacées ; les différents phénomènes observés diffèrent dans leur nature et selon l'endroit. Pour juger de l'état actuel de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, il convient donc de faire dans un premier temps l'inventaire des causes de dégradation observées.

Les causes de dégradation à Khanguet Sidi Nadji sont de trois ordres, naturels, techniques et humains. Ce qui a accentué cette dégradation est la marginalisation accrue de la Dachra dans la structure urbaine de la ville et dans la planification locale. Ces conditions font que La Dachra est délaissée au profit des différents facteurs accentuant sa dégradation.

III.3.1 La dégradation due à des facteurs naturels

L'action de la nature sur la Dachra intervient sous différentes formes : celles plus ou moins dépendantes du climat, l'effet du temps et les phénomènes de la biodégradation.

L'action du temps se traduit essentiellement par l'action mécanique différée de la gravité terrestre, loi universelle (Verdel. T , 1993), qui tend à mettre à plat, depuis le début des temps les élévations des pierres, de bois et de métal édifiées par l'homme.

La Dachra est particulièrement concernée par ce problème à cause de la vétusté de ses constructions (datant de 1602). Cette action se manifeste sur la construction elle-même ainsi que sur son environnement. Sous l'effet des forces que la gravité engendre dans la structure de la construction, elle est notamment responsable de leur fissuration, de leur affaissement ou de leur effondrement.



Photo. 38 : Les fissurations sur les murs résultat des lois universelles de la mécanique

Source : Auteur. 2007

III.3.1.1 L'action des facteurs climatiques

Présente dans un matériau, l'eau peut avoir plusieurs conséquences, notamment quand elle est associée à des changements de température (l'effet de dilatation-contraction des molécules d'eau qui induisent, très localement, des contraintes élevées). Mais elle est surtout à l'origine de la cristallisation de sels qu'elle transporte du sol jusqu'à la surface externe des murs par remontée capillaire. Une fois cristallisés, ces sels peuvent encore se dilater ou se contracter sous l'influence de variations de température et participer ainsi à l'altération des murs.

La présence de sources hydrauliques très importantes sur le site de la Dachra a accentué davantage ce phénomène.

L'action de la pluie rejoint évidemment celle de l'humidité quand elle participe à la présence d'eau dans les matériaux, quand elle alimente les nappes souterraines ou quand elle alimente Oued El Arab.

De plus la pluie présente un facteur de dégradation mécanique directe par la violence avec laquelle les gouttes peuvent percuter la surface des constructions ou quand, piégée sous forme de torrents dévalant les montagnes, elle constitue une force destructrice difficile à contenir.

(Photo.39)



Photo. 39 : la forme de terrain accentue l'effet de pluie et son action destructrice

Source : Auteur. 2007

Le vent est aussi une cause de dommages importants quand il souffle très violemment, ces effets sur les constructions sont nombreux : forces de pression (sur la face exposée de la construction) et d'aspiration (sur la face opposée), vibrations de structure par phénomène de résonance, transport des particules solides heurtant les façades, rapide évaporation de l'eau contenue dans les couches externes des murs qui accélère le phénomène de cristallisation des sels

Les données climatiques de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji montrent que les températures sont très élevées ainsi que l'écart de température. Ce qui accentue l'effet des radiations solaires. Ces radiations sont plus ou moins absorbées par les matériaux, leur fournissant ainsi une énergie qui peut participer à leur détérioration. Les matériaux organiques sont les plus touchés par les radiations et notamment les ultraviolets.(Photo. 40)

Les variations de température proviennent essentiellement de la chaleur fournie par le rayonnement solaire durant le jour et de la perte de chaleur par rayonnement infrarouge et phénomènes de convection durant la nuit, ce qui engendre des microfissurations sur les matériaux surtout celles où l'épaisseur est faible (les dalles)



Photo. 40 : Les fissurations sur les murs résultat des variations de température

Source : Auteur. 2007

Parmi les actions qui causent la détérioration des matériaux on peut également citer la biodégradation, celle-ci comprend les dommages provoqués par les organismes microscopiques mais aussi ceux engendrés par les insectes et les mammifères (les chèvres...), par la croissance des plantes et par les oiseaux.

Comme l'activité principale des habitants de la Dachra est l'agriculture, et la plupart des habitations sont dotées d'un espace réservé à l'élevage des animaux (étable), ce phénomène de dégradation se présente par l'installation sur la surface ou la pénétration des organismes biologiques d'altération entre les micro fractures ou sur des fragments déjà partiellement dégradés (Lazzarini et Tabasso.1986), leur croissance peut détacher ces fragments ou disloquer localement, et plus en profondeur, la structure de la brique de terre.



Photo.41 : La présence d'espaces réservés pour les animaux

Source : Auteur. 2007

III.3.2 La dégradation due à des facteurs humains

Par le développement de ses activités ou de façon plus directe, l'homme est responsable d'une altération souvent très rapide de son environnement et de son patrimoine architectural. A la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, cette action est immédiatement repérable, que ce soit sous forme de destructions volontaires ou sous la forme d'altérations indirectes.

Les plus importantes destructions directes dues à l'homme à Khanguet Sidi Nadji sont :

- Les destructions qui proviennent avant tout de la guerre que la population a menée contre la colonisation française, la réaction directe des français était de détruire tout ce que les habitants ont mis des siècles à construire. Donc une grande partie du patrimoine architectural de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji a connu ses fins durant la période coloniale.
- L'altération qui provient de l'ignorance, la négligence ou l'indifférence des habitants, l'homme a longtemps provoqué la détérioration de son patrimoine par l'introduction des modifications sur les constructions en utilisant des techniques et des matériaux nouveaux ou même par la destruction totale dans le but d'une reconstruction.
- La dégradation qui provient après l'abandon des constructions, en abandonnant leurs maisons, les habitants ne les entretiennent plus causant davantage de dégradation. Le phénomène d'abandon est très présent dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji pour de multiples raisons (Nasri.M, 2007).
- Les restaurations anarchiques et interventions inachevées, causent l'altération du patrimoine architectural de la Dachra, ces interventions entreprises dans le but de sauver le patrimoine bâti, ont provoqué plus de dégradation. Parmi ces interventions on peut citer la restauration de la Sraya et de la mosquée Sidi Lembarek ainsi que la rénovation de la mosquée Sidi Abdelhafidh .



Avant restauration



Après restauration

Photo. 42 : La Sraya avant et après la restauration, une opération inachevée

Source : BET El Manar.2002, 2007

Par les mutations d'activités humaines, le développement industriel et les transformations de son milieu, l'homme a été à l'origine de nouveaux types de dégradations, certes involontaires, mais malheureusement très rapides.

Khanguet Sidi Nadji à l'instar de tout le pays, a connu un développement et un changement des activités des habitants, ce changement a conduit à la modernisation et à l'accroissement de la Dachra ainsi qu'au développement des techniques agricoles, ce dernier est responsable d'un grand nombre de dégradations du bâti. Ces dégradations ont pour origine les vibrations induites par le trafic routier, ou par des machines de creusement ou de terrassement.

Conclusion

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji représente un riche passé plein d'enseignements. Implantée dans un site naturel pittoresque, cela a fait que la Dachra soit classée patrimoine naturel national. Ce paysage éblouissant a permis aux génies bâtisseurs de construire une ville avec des repères architecturaux et urbanistiques spécifiques.

Considérée aussi comme un pôle culturel important par ses deux Zaouia, la Dachra a été et pour longtemps une destination pour tous ceux qui veulent s'approfondir dans les différentes disciplines de l'islam et de la langue arabe.

En plus de ses valeurs naturelles et culturelles la Dachra représente un des rares ensembles historiques qui sont encore debout devant les effets de la nature et des mains destructrices de l'homme, offrant à ses visiteurs un musée ouvert sur les différents modes de constructions et vie traditionnelles. La Dachra est un champ encore vierge pour les chercheurs en histoire, architecture, urbanisme, société et même en archéologie par ce qu'elle conserve de patrimoine.

Malgré toute sa magnificence et sa grande richesse sur les plans, naturel, architectural, urbain et culturel, la Dachra est devenue un lieu vide, inhabité et abandonné par ses propres habitants. Cet abandon fait courir à la Dachra un vrai risque, mais le plus grand des risques que court la Dachra est la dégradation continue qui menace ses maisons et ses équipements historiques et culturels.

La Dachra aujourd'hui n'est que des tas de débris, des maisons effondrés et des ruelles encombrées par des blocs de terre. La dégradation du cadre bâti à Khanguet sidi Nadji revient non seulement à des forces naturelles telles que la pluie, le vent et le soleil, mais la principale cause de dégradation est l'homme, les habitants de la Dachra ont participé par leur abandon, négligence et manque d'entretien à cette dégradation. Même si elle n'est pas voulue, cette dégradation a déformé tout le site.

Le souci de sauver ce qu'il reste de ce riche patrimoine a été et pour longtemps une des préoccupations des services techniques et de quelques habitants soucieux de leur patrimoine, mais leurs interventions restent loin des objectifs tracés par manque de recherches et d'études scientifiques sérieuses. Les résultats des opérations faites sur la Dachra sont plus alarmants que la situation précédente.

Pour mettre fin à cette situation il importe aux autorités publiques, aux services techniques, aux responsables et spécialistes du patrimoine ainsi qu'aux habitants de la Dachra de réfléchir d'une manière plus objective et conjuguer tous les efforts pour mettre en place une stratégie globale pour la sauvegarde de la Dachra, cette sauvegarde va permettre peut être de promouvoir de nouveau l'activité économique, touristique et même sociale.

CINQUIEME CHAPITRE

**LA DACHRA DE KHANGUET SIDI NADJI
ENTRE INTERVENTIONS PONCTUELLES ET
STRATEGIE GLOBALE**

Introduction

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji présente un des rares ensembles historiques algériens qui ont su résister au temps, un ensemble qui garde toujours ses caractéristiques architecturales et urbaines malgré les différents signes de vieillesse qui l'ont fait tomber en désuétude, ce qui a aggravé sa situation et a accentué les différentes dégradations qui touchent à son aspect physique.

Afin de stopper cette dégradation qui la range jour après jour, la Dachra était et reste encore le théâtre d'une multitude d'interventions et d'études qui ont pour but de la maintenir en vie et de sauver son riche patrimoine. Une des plus importantes opérations sur les plans technique et financier, est celle qui a été menée par la Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Biskra, cette opération malgré son caractère ambitieux, ne semble malheureusement pas avoir été appréciée par les spécialistes de la conservation. L'opération entreprise peu avant la parution des textes fixant les modalités d'intervention sur le patrimoine bâti, a été menée dans des conditions qui sont loin de répondre aux critères techniques souhaités, donc le résultat est alarmant et au lieu de conserver ce patrimoine précieux, l'intervention, par son caractère inachevé, a défiguré le paysage bâti de la Dachra.

A cet effet, le travail effectué dans ce chapitre comporte deux parties, la première est une présentation des différentes études et interventions menées dans la Dachra, notamment le P.D.A.U et le P.O.S et leurs orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement, ensuite nous parlerons des opérations de conservation, en commençant par la restauration de la mosquée et mausolée de Sidi Lembarek, ensuite la rénovation portant sur la mosquée de Sidi Abdelhafidh et nous terminerons par l'opération de mise en valeur du patrimoine archéologique qui comporte plusieurs actions. Pour démontrer l'inadéquation stratégique des interventions étatiques dans la Dachra, la deuxième partie de ce chapitre est venue pour analyser l'intervention de restauration de la Sraya et la Skifa de la mosquée Sidi lembarek comme un exemple de l'approche étatique en matière de sauvegarde, cette analyse portera principalement sur l'aspect technique par une évaluation statistique des résultats de l'intervention dans le but de confirmer ou infirmer son échec, et en deuxième lieu procéder à une comparaison entre la méthodologie suivie au cours de l'opération étatique et les différentes phases et étapes de la stratégie référentielle élaborée au cours du troisième chapitre pour pouvoir situer les défaillances et les carences de l'opération entreprise et ainsi tenter de les éviter durant les interventions futures.

I. Les opérations antérieures de sauvegarde dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

I.1 Les études d'urbanisme et d'aménagement, rénover ou conserver ?

La loi 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme a introduit une politique nouvelle en matière d'utilisation de l'espace par l'organisation de la production du sol urbanisable, la formation et la transformation du bâti en essayant d'équilibrer entre la fonction d'habitat, l'industrie et l'agriculture.

Cette loi s'occupe également de la préservation de l'environnement, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique.

Cependant, la gestion du sol urbanisable et la formation et transformation du cadre bâti s'effectuent sur la base de règles générales d'aménagement et d'urbanisme et des instruments d'urbanisme comme le « PDAU » (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme) et le « POS » (Plan d'occupation des sols).

Les anciens instruments tels le PUD et le PUP ainsi que leur méthodologie, devenus obsolètes, le « PDAU » vient avec son intitulé renforcer la dimension aménagement et réalise une confrontation obligatoire avec le foncier. Il introduit l'obligation d'élaboration des « POS ». C'est à partir de là, que les instruments d'urbanisme ont introduit la continuité d'échelle de l'aménagement du territoire à l'urbanisme de détail.

La loi 90-29 tient compte d'éléments nouveaux tels que l'existence ou la reconnaissance d'un marché foncier et immobilier, l'existence d'un phénomène d'opinion notamment avec le pluralisme politique et le mouvement associatif.

Dans ce contexte et à l'égard des autres communes du territoire, la commune de Khanguet Sidi Nadji est dotée d'un P.D.A.U approuvé en 1998 et des études de P.O.S.

I.1.1 Le « P.D.A.U » comme outil d'aménagement et d'urbanisme, un document de vocation générale

Le P.D.A.U est un instrument de gestion urbaine et de planification spatiale qui définit les termes de référence du plan d'occupation des sols.

Le PDAU fixe les orientations principales de la commune ou des communes concernées. Il prend en charge les programmes de l'Etat, des collectivités territoriales et ceux de leurs établissements et services publics.

Le PDAU divise le territoire en différents secteurs qui se définissent comme suit :

- Les secteurs urbanisés incluent les terrains occupés par les constructions agglomérées, par leurs espaces de prospect et par les emprises des équipements et activités même non construits,

espaces verts, surfaces libres, parcs et forêts urbains, destinés à la desserte de ces constructions agglomérées.

Dans ces secteurs sont également incluses les parties urbanisées à rénover, à restaurer et à protéger.

- les secteurs à urbaniser : concernent les terrains destinés à être urbaniser à court et moyen terme à un horizon de dix (10) ans, dans l'ordre de priorité prévu dans le PDAU.

- les secteurs d'urbanisation future : ces secteurs concernent les terrains destinés à être urbanisés à long terme (20 ans), aux échéances prévues par le PDAU.

- les secteurs non urbanisables sont ceux dans lesquels des droits à construire peuvent être édictés mais réglementés dans des proportions limitées, compatibles avec l'économie générale des territoires de ces secteurs.

- Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme se traduit par un règlement accompagné de documents graphiques et d'un rapport d'orientation.

Le P.D.A.U de la commune de Khanguet Sidi Nadji est réalisé par le bureau d'études et de réalisation en urbanisme de Batna UR.BA en 1996 et approuvé par le Wali en 1998.

Le P.D.A.U a découpé la commune en six (06) secteurs (P.O.S) dont celui de la Dachra (ancien noyau) portant le Numéro 05.

I.1.1.1 Le « P.D.A.U » comme instrument de sauvegarde du patrimoine bâti

Le PDAU est un instrument d'urbanisme, sa fonction est de fixer dans un cadre planifié, les orientations fondamentales d'aménagement des territoires concernés, et de déterminer les prévisions et les règles d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération ou de tout autre ensemble géographique présentant une communauté d'intérêts économiques et sociaux. Cet instrument d'urbanisme est le plus souvent sans signification pour le devenir des tissus existants, et notamment des quartiers et centres anciens considérés comme quasi immuables, comme la Dachra de Khanguet Sidi Nadji .

Ce document reste un outil de planification à vocation générale, cependant il pourra contribuer de façon efficace à redonner aux ensembles historiques une place importante sur l'échelle de la commune. Une recherche des équilibres entre ces ensembles et l'ensemble de la commune (La Dachra et le Bordj, chef lieu de la commune) s'avère nécessaire pour leur revitalisation.

I.1.1.2 Les orientations du P.D.A.U pour la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

Les directives urbaines pour la Dachra se résument dans les points suivants :

- La proposition d'équipements qui seront nécessaires pour le développement social et économique de la Dachra, ces équipements sont : une crèche ; un centre de santé ; une salle

polyvalente ; des espaces de jeux pour enfants ; des placettes publiques ; une piscine et des équipements commerciaux.

Ces équipements vont compléter le rôle des autres déjà existants sur le territoire de la Dachra, dont les fonctions seront relancées et actualisées, à savoir :

- La restructuration des voies de circulation intérieures par la démolition partielle ou totale des habitations bordant ces voies ;
- La réhabilitation de quelques habitations ;
- La rénovation (la reconstruction) de la totalité des habitations en mauvais état et abandonnées par des aides financières données aux habitants pour les encourager à retourner et à s'installer dans la Dachra ;
- La création d'éventuels emplois par la construction d'équipements nécessaires ;
- L'aménagement de l'axe principal dans la Dachra avec l'élargissement des artères secondaires ;
- Préservation d'une homogénéité des constructions rénovées avec l'ancien tissu par les formes, les façades et les volumes.

I.1.2 Le Plan d'Occupation des Sols « P.O.S », un instrument de réglementation urbaine

En respect des dispositions du P.D.A.U, le P.O.S précise les quartiers, rues, monuments et sites à protéger, à rénover et restaurer et localise les terrains agricoles à préserver et à protéger.

Il fixe de façon détaillée le ou les secteurs concernés, la forme urbaine, l'organisation, les droits de construction et d'utilisation des sols.

Le POS détermine les règles concernant l'aspect extérieur des constructions, délimite l'espace public, les espaces verts, les emplacements réservés aux ouvrages publics et le tracé et caractéristiques des voies de circulation et les servitudes.

Le Plan d'occupation des Sols se traduit par un règlement accompagné de documents graphiques de référence.

Dans le cadre du P.D.A.U la commune de Khanguet Sidi Nadji a été découpée en 06 secteurs d'études dont la Dachra qui porte le N° 05 selon le plan de découpage en P.O.S.

L'étude a été réalisée par le bureau d'étude UR.BA (le même B.E.T qui a réalisé le P.D.A.U) et approuvée par délibération de l'APC en 2001.

I.1.2.1 La problématique de la Dachra énoncée par le P.O.S, un état général critique

Le P.O.S reconnaît que la Dachra de Khanguet Sidi Nadji possède des valeurs historique, architecturale et naturelle inestimables. Elle a joué un rôle historique très important dans le Zab oriental, mais avec le développement des conditions de vie et par les effets du temps qui ont engendré une dégradation du cadre bâti et par le manque d'assiettes foncières et de terrain libre pour pouvoir construire de nouveaux équipements, toutes ces conditions ont provoqué un déplacement des habitants vers d'autres régions surtout vers le site du nouveau siège de la commune «El Bordj» qui présente toutes les conditions nécessaires pour une vie stable.

Les problèmes de la Dachra selon le P.O.S sont énumérés comme suit:

- le manque d'équipements de première nécessité ;
- les équipements qui existent sont en très mauvais état ;
- un grand nombre d'habitations en mauvais état qui demandent à être rénovées ;
- des voies de circulation dont l'état est délabré;
- une détérioration du réseau d'assainissement ce qui contribue à la dégradation des habitations ;
- le manque de ressource en eau pour l'irrigation de la palmeraie.

I.1.2.2 La stratégie proposée par le P.O.S, des scénarios pour la revitalisation de la Dachra

Pour palier aux problèmes de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji le P.O.S propose des scénarios pour le repeuplement de la Dachra et pour lui redonner son rôle comme site historique et touristique remarquable, la stratégie du P.O.S repose sur trois principes (fig. 65) :

I.1.2.2.1. Le repeuplement de la Dachra, réunir les conditions nécessaires pour stabiliser la population

Le repeuplement de la Dachra passe par deux étapes majeures ; en premier vient la création de conditions nécessaires pour ce repeuplement et ceci par:

1- Le développement du secteur touristique qui est conditionné par les points suivants :

- l'implantation d'équipements touristiques dans le cadre d'une Z.E.T « Zone d'expansion touristique » ;
- La sensibilisation des habitants sur la valeur de leurs habitations et leur incitation à les réhabiliter et les entretenir pour jouer le rôle de vitrine architecturale ou maisons d'hôtes accueillant les touristes et visiteurs;
- Rôle des agences touristiques quant à la publicité, la vulgarisation des mérites de la région auprès des touristes.

2- Le développement du secteur agricole par le renouvellement de la palmeraie existante à l'Ouest de la Dachra, pour encourager le retour des habitants à leurs terres ainsi qu'à leurs maisons.

3- La rénovation des repères (monuments) historiques, ceci par la restauration des deux mosquées de Sidi Lembarek et Sidi Abdelhafidh ainsi que Ksar Lehsaïnia « la Sraya » ce qui va permettre de reconquérir le rôle historique, culturel et cultuel (religieux) de la Dachra.

I.1.2.2.2 la protection du tissu urbain contre les risques naturels

La protection de la Dachra va se faire à deux échelles du tissu urbain existant :

1- la protection au niveau du tissu urbain existant (intra-muros). L'état déplorable de ce tissu causé par l'abandon des habitants comme premier facteur demande des actions d'urgence pour donner à la Dachra son état d'origine, les actions énumérées par le P.O.S sont :

- La restauration des habitations traditionnelles de la partie Est de la Dachra ainsi que les habitations qui entourent la mosquée de Sidi Lembarek «la Sraya» dans la partie Ouest ; la restauration sera faite selon les principes suivants :

- se conformer à l'authentique par des matériaux traditionnels et en gardant le même emplacement d'origine ;
- garder le même style architectural de la région « la forme, les façades, la couleur, la forme des ouvertures... » ;
- nettoyer, entretenir l'intérieur des habitations et les voies de circulation.

Cette action s'exécutera sous le contrôle des organismes responsables « Ministère de la culture et du tourisme » par le biais d'aides financières aux habitants.

Le nombre de constructions concernées par cette action est : 156 habitations

- La rénovation des habitations en mauvais état, cette action concerne les habitations totalement dégradées et dont la restauration est difficile ou quasiment impossible ; la rénovation sera faite selon les principes suivants :

- utiliser des matériaux traditionnels et dans le même emplacement de l'habitation ;
- conserver l'homogénéité du tissu urbain ;
- rénover selon le même style architectural de la région.

Le nombre de constructions concernées par cette action est : 71 habitations

- La restructuration du tissu urbain, sera concernée par cette action la partie Ouest de la Dachra, la restructuration sera faite par le réaménagement des voies de circulation et la création de quelques équipements.

2- La protection à l'extérieur de la Dachra (extra-muros), ceci s'effectuera sur deux niveaux, la protection contre les effets climatiques et la protection contre les débordements de Oued El Arab.

- La protection de la Dachra contre les effets climatiques, les deux facteurs climatiques les plus importants qui affectent la Dachra sont le vent et la pluie, la protection contre les effets du vent sera faite par la rénovation de la palmeraie qui va diminuer de l'intensité des vents. Tandis que la protection contre la pluie est nécessaire et s'effectuera par l'implantation d'arbres sur le côté Est pour diminuer l'érosion des terres.

- La protection de la Dachra contre les débordements de Oued El Arab, ces débordements souvent saisonniers causent des dégâts considérables pour les habitations limitrophes. Pour protéger la Dachra, le P.O.S propose le gabionnage de la rive Ouest de l'Oued.

I.1.2.2.3 la revitalisation touristique, comme facteur de développement économique

Pour cette action le POS propose :

- Exploiter les terrains vides à l'intérieur de la Dachra pour la création d'équipements à vocation touristique et modifier la fonction de quelques équipements existants ;
- Encourager et développer l'investissement touristique par la création d'équipements touristiques tels que : hôtel, complexe touristique et sportif, atelier d'artisanat et parking gardé ;
- Exploiter le paysage naturel de la Dachra à des fins touristiques en organisant des visites guidées, ou industrielles par l'exploitation des gisements de terre pour la poterie.

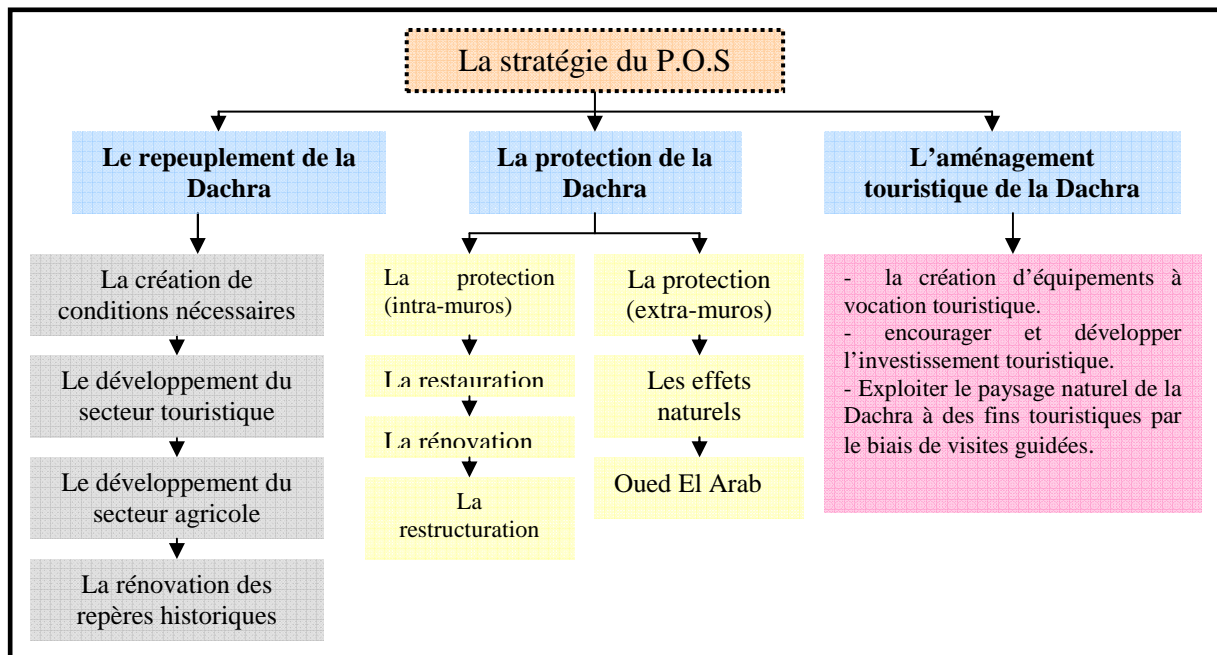


Fig. 65 : la stratégie proposée par le P.O.S

Source : construit par l'auteur (2008)

I.1.2.3 L'aménagement proposé par le P.O.S, antagonisme entre l'ancien et le nouveau

Après avoir recommandé une stratégie pour la revitalisation de la Dachra, le plan d'occupation des sols propose un aménagement qui est sensé être le mieux approprié pour exécuter cette stratégie.

En matière d'équipements publics, le POS propose une série d'équipements à implanter à l'intérieur du tissu urbain de la Dachra ; parmi ces équipements nous citons :

- une salle de soins proposée sur l'emplacement du dispensaire fermé depuis des années ;
- annexe de C.E.M proposé sur l'emplacement de l'annexe de l'école primaire ;
- atelier d'artisanat ;
- un musée proposé à la place de la prison qui date de l'époque coloniale ;
- un hôtel touristique près de la mosquée Sidi Lembarek avec une capacité d'accueil de 300 lits ;
- un camping pour jeunes proposé sur l'emplacement de l'ancien siège de l'APC ;
- Aire de stationnement pour les voitures ; un parc gardé ;
- complexe touristique et sportif composé d'un terrain de tennis, basket, piscine, terrain de boules et cafétéria,
- placette publique et espaces verts.

En matière de logements et avec la restauration de 156 habitations et la rénovation de 71 autres en plus des 20 logements évolutifs « en cours de construction lors de la préparation du P.O.S », a été aussi proposée une assiette de 1711 m² pour la réalisation de nouvelles habitations.

En matière de viabilisation le P.O.S propose l'élargissement de l'axe principal qui partage la Dachra en deux et la proposition d'une voie mécanique qui longe l'oued et limite le côté Ouest de la Dachra. Concernant le réseau d'alimentation en eau potable, le P.O.S propose de remplacer le réseau existant par un autre avec un diamètre plus grand pour pouvoir alimenter la totalité de la Dachra ainsi qu'un réservoir de 100 m³ au lieu de 50 m³ jugé insuffisant dans le cas où le nombre d'habitants augmente. Le P.O.S propose aussi de remplacer le réseau existant et la suppression partielle de quelques tronçons pour libérer des terrains qui seront destinés à la construction d'équipements, aussi éloigner le rejet qui se trouve à quelques mètres de la Dachra et qui donne sur Oued El Arab.

En plus de cela un réseau d'éclairage public et un autre pour le téléphone sont proposés en utilisant le réseau d'électricité comme support.

I.1.2.4 La stratégie d'exécution du P.O.S, priorité accordée pour la protection

L'exécution du POS sera faite suivant quatre phases successives (fig. 66)

1^{ère} phase : c'est une phase réservée à la protection du tissu existant pour stopper la dégradation, sa protection contre les eaux de ruissellement sur le côté Est de la Dachra, aussi du côté Ouest contre les débordements de Oued El Arab par un gabionnage et la rénovation de la palmeraie par de nouvelles plantations.

2^{ème} phase : cette phase est réservée à la restauration et la rénovation des habitations existantes pour permettre d'intégrer les activités touristiques.

3^{ème} phase : consacrée à l'implantation d'équipements proposés par le P.O.S et le changement d'activités relatives aux équipements existants.

4^{ème} phase : délivrance des permis de construire pour les habitations proposées dans les terrains libres.

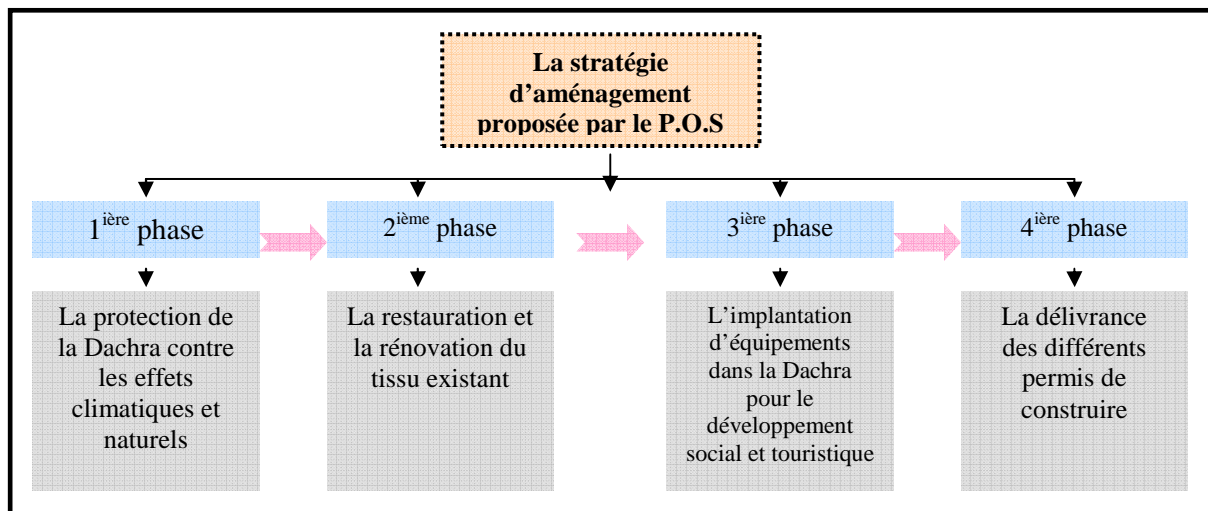


Fig. 66 : la stratégie d'exécution proposée par le P.O.S

Source : construit par l'auteur (2008)

I.1.2.5 Le P.O.S un instrument d'aménagement, peut-il devenir un instrument de sauvegarde du patrimoine bâti ?

Le plan d'occupation des sols est un document qui intervient (en suivant les grandes lignes d'aménagement et de développement urbain tracées par le PDAU) pour apporter plus de détails, un maximum de renseignements et d'indications. Ainsi ce document précis fixe de façon détaillée les droits d'usage des sols et des constructions, à plus grande échelle, à court ou à moyen terme.

On constate souvent que ce dispositif de planification et de programmation se contente de prescriptions générales. Il fixe des droits quantitatifs à construire et des dispositions techniques

sans prendre en compte la morphologie urbaine existante et les différents enjeux du quartier. Il est rarement utilisé comme un outil pour préciser l'évolution de ces tissus urbains, et notamment pour les protéger. Par contre le POS de la Dachra s'est rapproché beaucoup de la réalité ainsi qu'au devenir de cette région, en proposant des orientations pour la sauvegarde du patrimoine bâti, ces orientations manquent certes de précisions, mais elles peuvent constituer un support pour une étude plus poussée pour la préservation et la sauvegarde de la Dachra.

L'approche et la gestion des ensembles anciens, tels que la Dachra, se satisfont mal des méthodes de réglementation et d'intervention habituelles ; Par contre le POS peut-être adapté à l'évolution et au devenir de ces ensembles, dans la mesure où son règlement permet plus particulièrement de traiter de façon détaillée les caractéristiques, les enjeux et les problèmes présents.

I.2 Les interventions de sauvegarde à Khanguet Sidi Nadji, l'absence de coordination

Cette partie d'étude est consacrée aux interventions antérieures touchant le patrimoine architectural à la Dachra de Khanguet Sidi Nadji. Nous commençons par l'opération engagée par les collectivités locales pour la restauration de la Mosquée Sidi Lembarek en 1998, ensuite l'agrandissement et la rénovation de la mosquée et mausolée Sidi Abdelhafidh réalisée bénévolement par les descendants du Cheikh, puis nous terminerons par l'opération réalisée en 2002 qui concerne la mise en valeur du patrimoine dans la Dachra et composée de plusieurs actions.

I.2.1 La rénovation de la mosquée et mausolée Sidi Abdelhafidh

La mosquée de Sidi Abdelhafidh, est une des deux mosquées les plus importantes sur le territoire de la Dachra, par sa valeur historique, culturelle et religieuse.

La mosquée n'a pas bénéficié d'une opération étatique de rénovation mais son extension a été faite par les petits fils du cheikh dans le but de garder sa mémoire et pérenniser la Tarika El Rahmania,

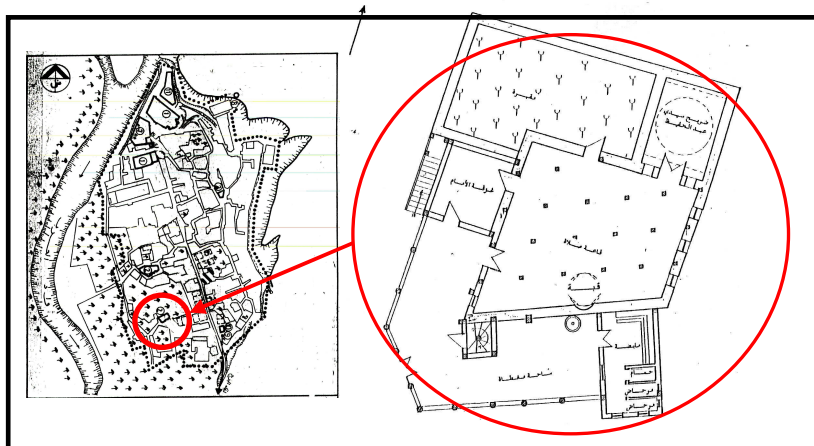


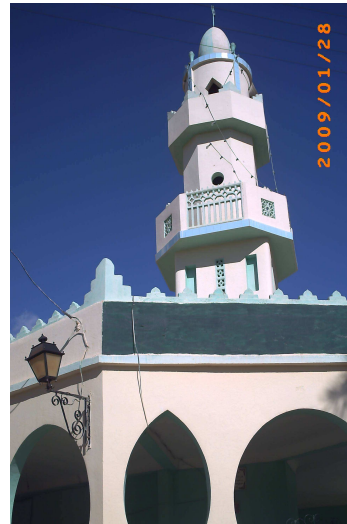
Fig. 67 : la mosquée Sidi Abdelhafidh
Source : Auteur (2008)

Il est difficile de tracer avec précision cette intervention à cause du manque de documentation, mais nous pouvons la résumer comme suit :

La mosquée, à l'origine, était composée juste du tombeau du Cheikh (El Khaloua), une première extension est venue pour ajouter une salle de prière construite par des matériaux traditionnels, (On dit même que les colonnes de la mosquée ont été fabriquées à Ouled Djellel).

Une deuxième intervention est venue pour rénover le toit de la salle de prière après dégradation de ce dernier, cette rénovation est faite avec des matériaux modernes (béton et béton armé).

Une autre intervention est venue pour agrandir la mosquée (construction d'un mur de clôture et des arcades), par des matériaux modernes, ainsi que la construction du minaret en respectant la forme d'origine.



Photos. 43 et 44 : la Mosquée Sidi Abdelhafidh El Khangui

Source : Auteur 2009

I.2.1.1 L'évaluation de l'intervention, que nous reste-il du passé ?

Nous avons voulu savoir la forme d'origine de la mosquée de Sidi Abdelhafidh El Khangui, en cherchant dans la documentation concernant Khanguet Sid Nadji, mais sans succès. Ce qui est évident est que la mosquée maintenant ressemble à toute autre mosquée construite récemment, par ses matériaux de construction, sa couleur, ses formes d'arcs et sa décoration qui sont la cause d'une transmutation du paysage urbain de la Dachra.

I.2.2 La restauration de la mosquée et mausolée Sidi Lembarek, des solutions techniques fiables mais portant atteinte à la valeur esthétique

Cette opération avait pour but la construction d'une salle des ablutions à côté de la mosquée ainsi que des travaux de restauration et de remise en état à l'intérieur de la mosquée.

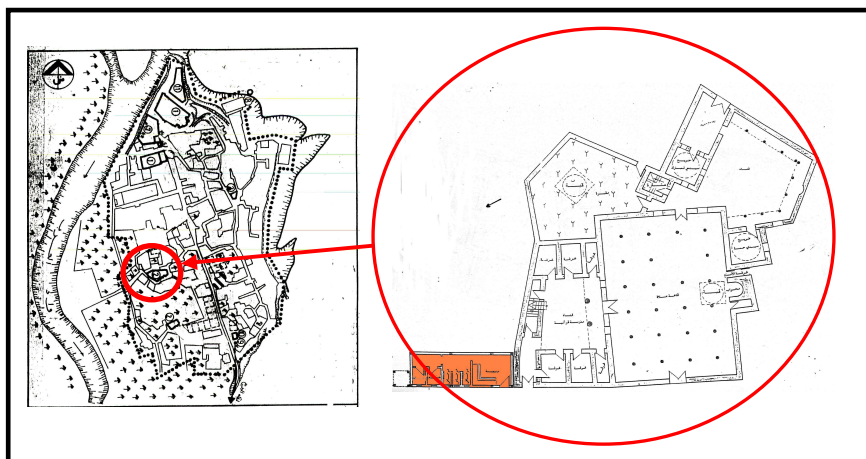


Fig. 68 : la mosquée Sid Lembarek Ben Nadji

Source : Auteur (2008)

L'intitulé de l'opération :	restauration de la vieille mosquée et des vieux quartiers de Khanguet Sidi Nadji
Programme :	« subvention d'équipement aux collectivités locales » chapitre 979 article 134
L'année de l'inscription :	1997
Maître d'ouvrage :	le Wali de Biskra
Maître d'ouvrage délégué :	la commune de Khanguet Sidi Nadji
Initiateur de l'opération :	la commune de Khanguet Sidi Nadji
Service technique :	la subdivision de l'urbanisme et de la construction de la Daïra de Zeribet El Oued
Maître d'œuvre :	néant
L'entreprise de réalisation :	E.I.R.T de Zéribet El Oued
Montant de l'opération :	3 000 000.00 DA
Durée d'exécution :	1 année
Date d'achèvement de l'opération :	Clôturée en 1998

Tableau. 08 : Tableau récapitulatif de l'opération

Source : auteur (2008)

Les travaux d'achèvement de la salle des ablutions de la mosquée de Sidi Lembarek sont constitués des articles suivants :

- La construction d'un mur de 10 cm d'épaisseur avec un enduit en ciment
- Acrotère en béton armé
- Un bassin pour ablutions en béton armé
- Une banquette d'assise en brique pleine de 0.50 cm de hauteur, 0.30 cm d'épaisseur et 6.00 m de longueur
- La pose de carreaux de sol et faïence blanche
- La pose de trois sièges à la turque, deux receveurs de douches et un lavabo
- La pose de la tuyauterie ainsi qu'un regard en béton armé
- La pose d'une étanchéité multi couche et descente d'eau pluviale
- L'installation d'un chauffe-bain électrique, une citerne d'eau en acier galvanisé de 1000 litres.



Photo.45 : la salle des ablutions après achèvement des travaux

Source : Auteur (2008)

Pour le lot restauration et remise en état de la mosquée, ces travaux concernent les parties suivantes :

1. la démolition manuelle d'un mur périphérique de la mosquée de 40 cm d'épaisseur construit en brique de terre crue.
2. le renouvellement d'un tronçon du réseau d'assainissement avoisinant la mosquée
3. l'école coranique : grattage de l'enduit en mortier de chaux, colmatage des fissures, ensuite pose d'enduit au mortier de ciment dosé à 400kg/m³ ; ainsi que la pose d'une toiture faite en chevrons, planches, argile et paille ensuite une forme de pente et une étanchéité multi couches avec une protection en gravillons (Photo. 46), la construction d'une acrotère en brique pleine ainsi que les descentes d'eaux pluviales (Photo. 47).
4. la pose d'un pavé dans la cour de la mosquée.
5. la salle de prière : la réparation des portes (Photo. 48), le jointage des briques de la terrasse, le grattage de l'enduit au mortier de chaux et la pose d'un mortier de ciment armé en nid de poule (grillage) et fortement dosé.



Photo. 46 : une toiture rénovée faite en chevrons, planches et argile



Photo. 47 : La canalisation pour les eaux pluviales

Source : Auteur (2008)



Photos. 48 et 49 : le pavé dans la cour de la mosquée

Source : Auteur (2008)



Photo. 50 : La porte du mausolée réparée

Source : Auteur (2008)

I.2.2.1 L'évaluation de la restauration de la mosquée et mausolée Sidi Lembarek

Cette opération est venue après constatation de différentes lésions qui ont touché le plancher et les murs, laissant infiltrer l'humidité causée principalement par la pluie, donc nous pouvons classer cette opération comme une opération corrective et préventive plus qu'une opération de restauration. Malgré l'utilisation des techniques et matériaux nouveaux, cette opération a permis de stopper les dégâts causés par la pluie, l'ennemi numéro un de l'architecture en terre. Le résultat donc est satisfaisant sur le plan technique, mais sur le plan esthétique, les descentes d'eau pluviale et le réservoir métallique d'eau jouent un rôle en défaveur de la valeur historique et esthétique de ce monument.



Photo.51 : Le minaret de la mosquée au début du 20^{ème} siècle

Source : Rigal (date inconnue)

I.2.3 L'opération «mise en valeur du patrimoine archéologique; requalification de l'ancien noyau de Khanguet Sidi Nadji »

Cette opération représente la plus grande intervention qu'a connue la Dachra sur les plans technique et financier, sollicitée par la Direction du tourisme et dirigée par la Direction de l'Urbanisme et de la Construction, elle a été inscrite en 2001.

Intitulé de l'opération :	La mise en valeur du patrimoine archéologique ; requalification de l'ancien noyau de Khanguet Sidi Nadji
Programme :	Fonds Spécial de Développement des Régions Sud F.S.D.R.S
L'année de l'inscription :	2001
Maître d'ouvrage :	le Wali de Biskra
Maître d'ouvrage délégué :	La direction de l'Urbanisme est de la Construction
Initiateur de l'opération :	La direction du Tourisme
Service technique :	la subdivision de l'urbanisme et de la construction de la Daïra de Zeribet El Oued « S.U.C »
Maître d'œuvre :	le bureau d'études techniques d'architecture et d'urbanisme EL MANAR
Montant de l'opération :	22 000 000.00 DA
Durée d'exécution :	2 ans
Année d'achèvement de l'opération :	2004

Tableau. 09 : Tableau récapitulatif de l'opération

Source : auteur (2008)

Comme toute opération de réalisation de travaux dans le domaine des travaux publics et bâtiment nous pourrions partager la vie de cette opération en trois phases essentielles. La première concerne l'inscription et l'engagement financier, la deuxième porte sur la partie étude technique et la troisième concerne la phase exécution des travaux (intervention)

I.2.3.1 La phase inscription et engagement financier, une phase qui a conditionné toute l'opération

Cette phase constitue le début de l'opération à partir de laquelle est déterminée l'enveloppe financière (octroi de l'autorisation de programme) qui conditionne toute l'opération.

Les intervenants dans cette phase sont :

- D.U.C et D.A.L « Direction de l'administration locale » : respectivement maître d'ouvrage délégué et mandataire au nom du Wali
- Direction du tourisme : initiateur de l'opération
- D.P.A.T « Direction de la planification et de l'aménagement du territoire »

L'opération est inscrite dans le cadre du programme fonds spécial de développement des régions sud et initiée en 2001 pour équilibrer la répartition des programmes de développement entre les wilayas de l'intérieur, du sud et celles du nord du pays et pour avantager des secteurs qui étaient à ce jour moins considérés.

Dans le cadre du F.S.D.R.S toutes les directions de l'exécutif de la wilaya ont été sollicitées pour formuler leurs besoins entre autre la direction du tourisme. Par manque d'encadrement technique nécessaire, une recommandation a été donnée par la wilaya à la D.U.C afin d'assister la direction du tourisme pour établir des fiches techniques selon un modèle prédéfini. Ces fiches techniques ont été revues après arbitrage pour accorder le montant de 60 millions de dinars pour la prise en charge de trois sites :

- L'ancien noyau de Chetma
- La Dachra El Hamra à El Kantara.
- L'ancien noyau de Khanguet Sidi Nadji.

L'estimation faite par la D.U.C pour une prise en charge efficace et complète dépasse de loin le montant délégué. Pour Khanguet Sidi Nadji le montant demandé était de 120 millions de dinars au lieu de 20 millions octroyés.

I.2.3.2 la phase étude et stratégie d'intervention, une phase qui n'a pas eu le temps qu'il faut

Cette phase est très importante pour déterminer le scénario d'intervention ainsi que les méthodes et les actions à engager sur terrain. Les intervenants dans cette phase sont :

- D.U.C et D.A.L: maître d'ouvrage délégué et mandataire
- S.U.C : service technique
- D.P.A.T : Inscription, réévaluation
- B.E.T : maître d'oeuvre

Pour l'exécution de l'opération, une condition a été donnée à la commune de Khanguet Sidi Nadji de prendre en charge l'étude, faute de moyen la commune n'a pris aucun engagement. Donc la rubrique étude et suivi a été intégrée lors de l'établissement des fiches techniques d'inscription de l'opération par la D.U.C et a été prise en charge dans l'opération.

I.2.3.2.1 La définition des actions à exécuter, un choix aléatoire

Vu l'urgence de l'opération et pour établir les devis nécessaires pour l'exécution des travaux, il a été demandé à la subdivision de l'urbanisme et de la construction au niveau de la daïra de Zeribet El Oued d'établir une fiche d'actions prioritaires avec des devis sommaires ; ces actions concernent:

1. Le traitement des logements évolutifs intégrés dans le site;
2. La rénovation de l'accès et du mur de protection ;
3. L'aménagement extérieur;
4. La restauration de la Sraya « Ksar Lehsainia »;
5. Le renforcement de l'éclairage extérieur.

Donc deux critères ont guidé ce choix :

Le premier : la nature des missions de la direction de l'urbanisme et de la construction qui concerne en premier lieu les travaux de viabilisation en général d'où les lots ; éclairage et aménagement extérieur ;

Le deuxième : l'état de la Dachra surtout la dégradation de Ksar Lehsainia (la Sraya) et les façades des logements évolutifs qui défigurent le tissu.

I.2.3.2.2 la désignation du Bureau d'Etude, le début de la mission étude

Après le commencement des travaux initialement suivis par la SUC, les chantiers ont été confrontés à beaucoup de problèmes qui demandaient une assistance technique particulière et un suivi permanent des travaux ce qui a conduit à la nécessité d'une présence d'un maître d'œuvre sur site.

Vu l'éloignement du site et le caractère urgent de l'opération le choix est tombé sur le bureau d'étude technique d'architecture et d'urbanisme EL MANAR concerné par l'étude d'un P.O.S dans la commune de Khanguet Sidi Nadji. Le B.E.T est appelé donc à assurer deux missions principales : élaborer le dossier d'étude et assurer le suivi des travaux.

Après sa désignation, le B.E.T a procédé à l'élaboration de l'étude par :

- La prise de photos de l'état des lieux.
- Des relevés détaillés (la Sraya, les logements évolutifs et de la muraille de la Dachra).
- La reconstitution de la Sraya et du portail de la Dachra (figure.77)
- L'établissement du dossier d'exécution relatif aux différents lots

Cette phase de l'étude a été réalisée avec l'aide et les conseils d'une équipe du centre d'archéologie de Constantine et aussi sur la base d'une recherche historique auprès des organismes locaux et les connaissances et dires des habitants.

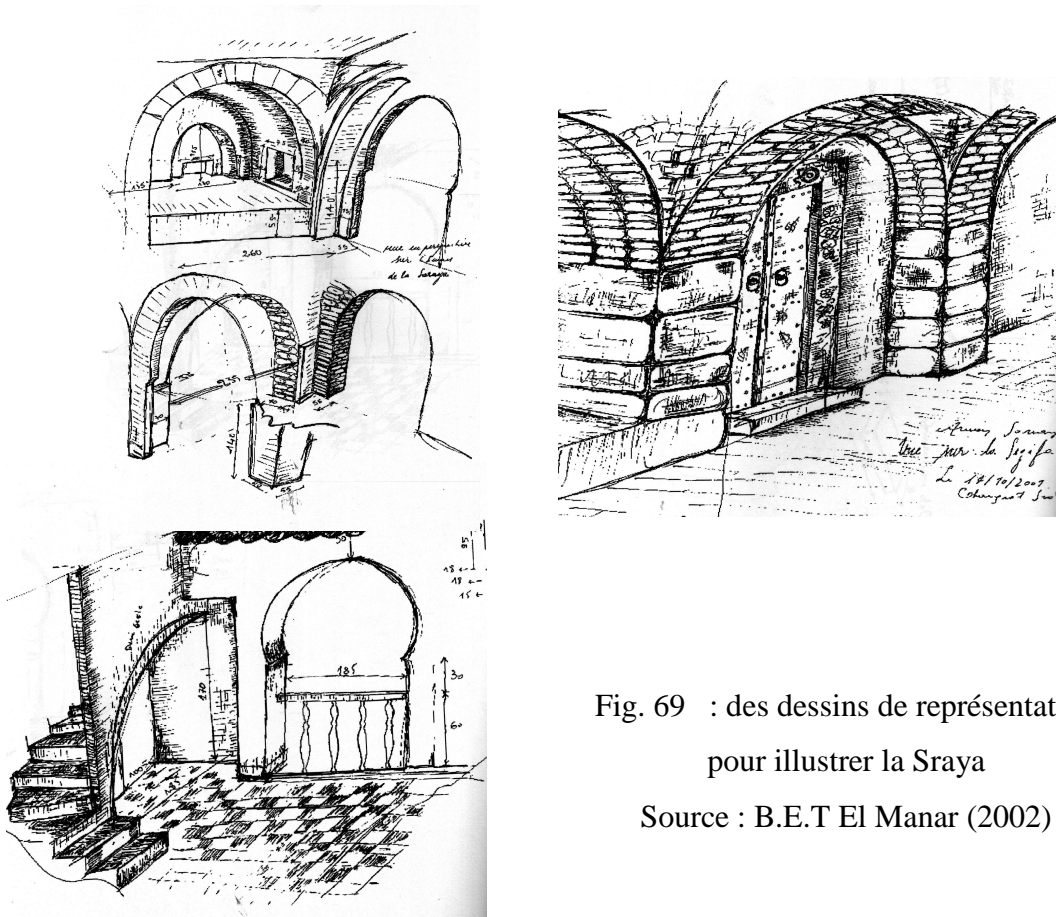


Fig. 69 : des dessins de représentation pour illustrer la Sraya

Source : B.E.T El Manar (2002)

I.2.3.2.3 Les objectifs de l'étude et les mesures prises par le B.E.T

Cette opération vise à atteindre plusieurs objectifs :

- Sauvegarder le patrimoine architectural et urbain de la Dachra contre la dégradation.
- Retrouver les repères historiques de la Dachra par la restauration de la Sraya.
- Retrouver l'homogénéité du tissu par l'intégration (traitement) des logements évolutifs
- Développer le secteur touristique par la revalorisation du patrimoine local, faire de la Dachra un pôle d'attraction touristique.
- Retrouver ce que représentait jadis la Dachra dans la mémoire collective des habitants avec un éventuel retour des habitants, (le repeuplement de la Dachra).

Cette phase avait pour but de réétudier les devis quantitatifs réalisés au préalable ce qui a permis de constater un besoin complémentaire pour l'achèvement des travaux de restauration de la Sraya, aussi de déterminer des principes d'intervention pour chaque action, pour cela les mesures sont :

- Une restructuration de l'opération par le désengagement d'une partie des travaux d'aménagement extérieur et l'augmentation du montant des travaux de la Sraya ;
- Demande d'inscription d'une opération d'achèvement (non encore accordée)

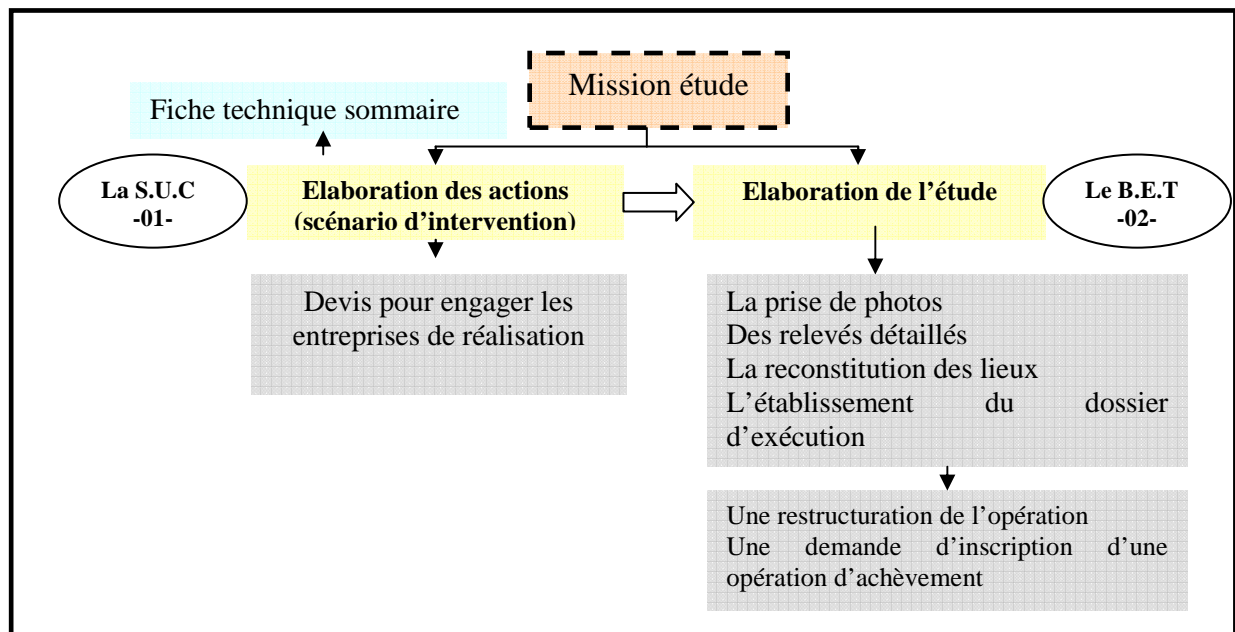


Fig. 70 : la phase étude et stratégie d'intervention de l'opération étatique

Source : Auteur (2008)

I.2.3.2.4 La composition du dossier de l'étude

Le dossier de l'étude remis au maître d'ouvrage est composé des pièces suivantes :

- Un rapport sur la Dachra et les actions à réaliser ;
- Un plan de situation échelle 1/5000
- Un levé topographique échelle 1/500
- Un plan de l'état des lieux des constructions à restaurer échelle 1/50
- Plan d'aménagement et d'intervention échelle 1/500 ;
- Plans des voiries échelle 1/500 ;
- Plan d'assainissement échelle 1/500 ;
- Plan d'éclairage public échelle 1/500. (Recollement, lot réalisé avant le contrat avec le BET).

I.2.3.2.5 La durée et le montant de la mission étude

Selon la convention « d'étude et suivi » signée entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre les délais contractuels de la mission sont de 06 mois incluant aussi le suivi des travaux. Cependant la durée réelle de l'étude a été très courte et avait pour principal but de réétudier et réadapter les devis réalisés au préalable par la S.U.C.

Le montant de cette mission est la somme des montants d'étude des quatre lots concernés, ces montants ont été déterminés sur la base du coût des travaux réalisés par les entreprises.

N°	Lot	Montant des travaux	% de l'étude	Coût de l'étude en TTC (TVA 17%)
01	L'intégration des logements évolutifs	842.400,00	03	25.272,00
02	l'aménagement extérieur	4.596.049,50	2,2681	190.378,33
03	la restauration du mur de protection et de l'entrée principale de la Dachra	433.350,00	03	14.215,50
04	la restauration de la Sraya et la Skifa de la mosquée de Sidi Lembarek	14.645.605,81	2,5	241.749,94
	Total		2,6920	471.615,77

Tableau 10 : Le montant de l'étude par rapport aux montants des travaux

Source : D.U.C (2002)

I.2.3.2.6 Les principes d'intervention pour chaque action

L'opération de restructuration de la Dachra (ancien noyau) de Khanguet Sidi Nadji est composée de 05 lots (actions). Selon le rapport de l'opération, (D.U.C 2002) le B.E.T a tracé des principes pour chaque lot de travaux.

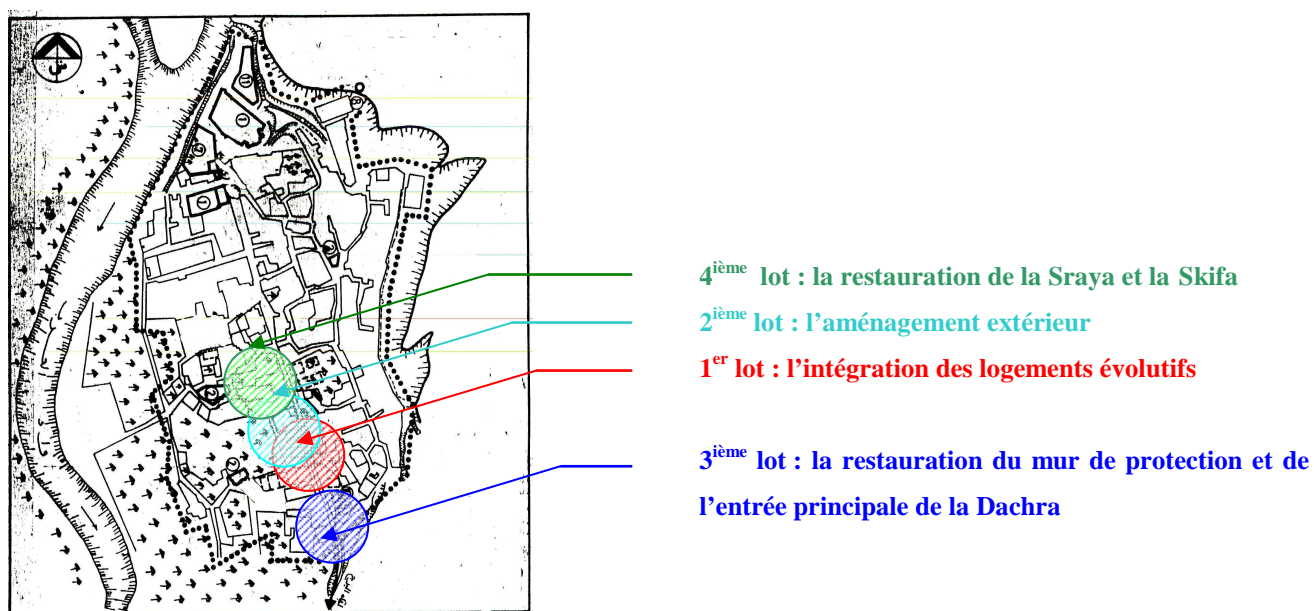


Fig.71 : La localisation des actions à exécuter dans la Dachra

Source : auteur (2008)

1^{er} lot : l'intégration des logements évolutifs

Ces logements étant construits avec des matériaux nouveaux (béton, parpaing ...) et inachevés, cette opération est venue les intégrer dans le tissu existant par la construction d'une galerie d'arcades en pierres naturelles taillées avec une couverture traditionnelle.

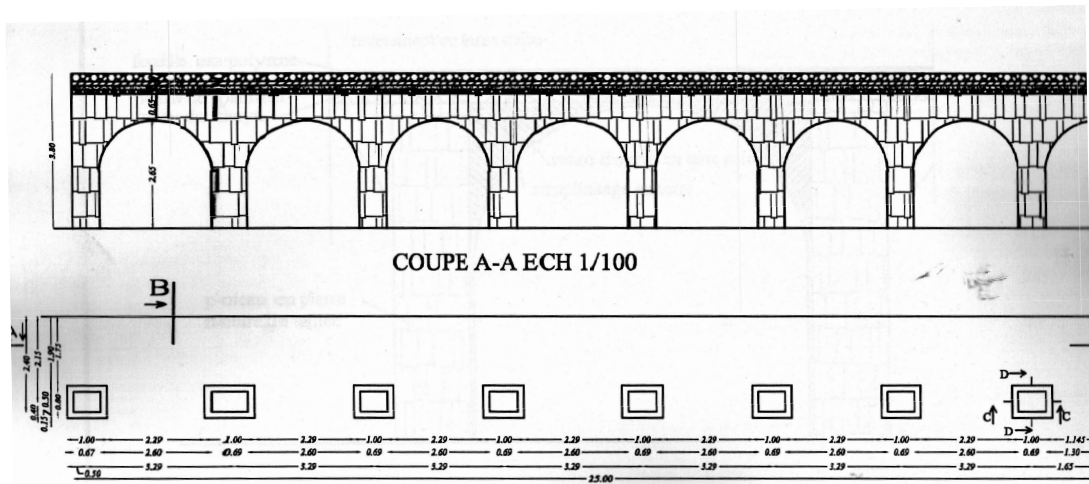


Fig.72 : plan d'intervention pour les logements évolutifs dans la Dachra

Source : D.U.C 2002

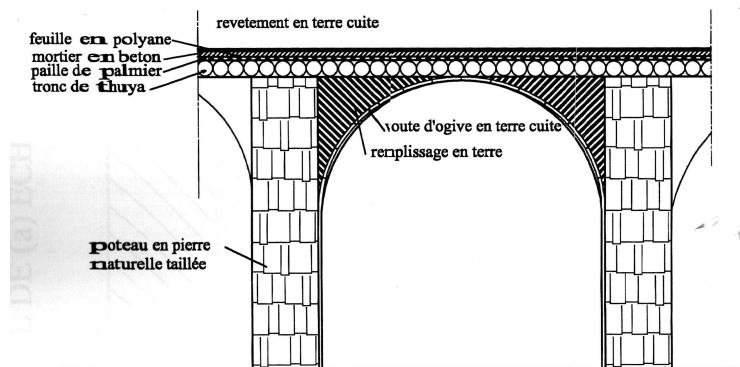


Fig.73 : détail des arcades

Source : D.U.C 2002

2^{ème} lot : l'aménagement extérieur

Cette action est venue pour faciliter le déplacement des habitants et touristes par un revêtement au sol (un pavage) en pierre naturelle plate de part et d'autre de la rue principale.

3^{ème} lot : la restauration du mur de protection et de l'entrée principale de la Dachra

Le premier objectif tracé par le B.E.T et de donner à la Dachra un cachet de ville ancienne avec son mur de protection et son entrée sous forme d'un portail géant :

- la restauration du mur de protection

Il s'agit de la reconstruction d'une partie démolie du mur de protection située à l'entrée de la Dachra en utilisant des briques de terre crues confectionnées sur site avec une épaisseur de 60 cm

- la reconstruction de l'entrée principale de la Dachra

L'entrée principale de la Dachra est reconstruite en pierres naturelles taillées ramenées de Oued El Arab, la forme et l'emplacement d'origine ne seront pas respectés pour adapter cette entrée

aux conditions de la vie moderne (accès des véhicules). Le B.E.T a choisi la forme d'arc (élément présent dans l'architecture traditionnelle locale), la forme de l'entrée est composée de trois arcs, un grand arc central pour l'accès mécanique et deux autres sur les côtés pour les piétons, cette forme est un symbole d'accueil selon le B.E.T.

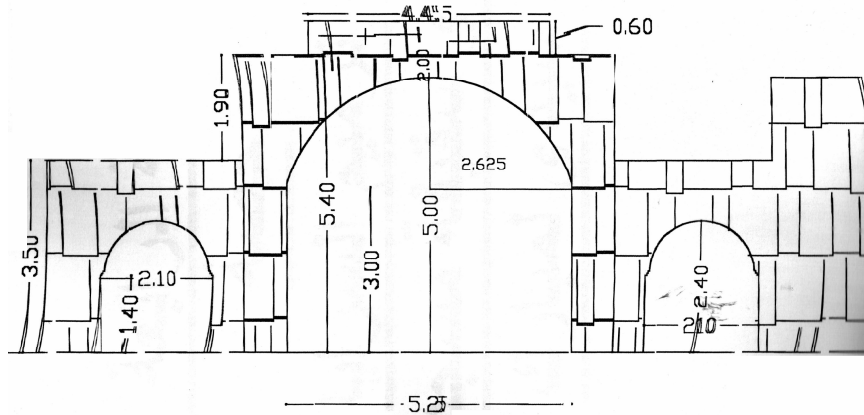


Fig.74 : la forme de l'entrée principale

Source : D.U.C 2002

Après une recherche dans les sources documentaires sur la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, surtout la documentation graphique, nous avons découvert la forme d'origine de l'entrée principale au début du 20^{ième} siècle (Photo. 52), cette forme qui ne ressemble en rien à la forme imaginée par le BET.

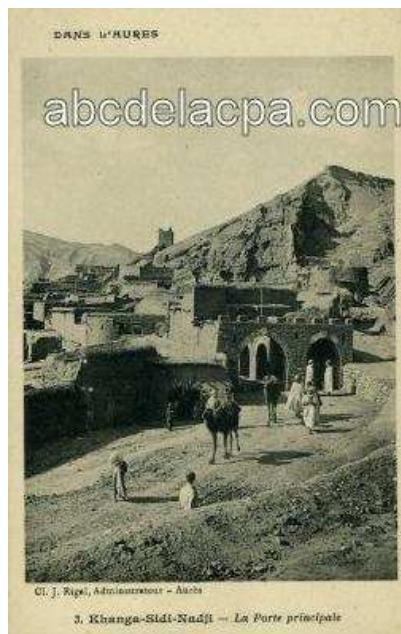


Photo.52 : L'entrée principale de la Dachra au début du 20^{ième} siècle

Source : Rigal (date inconnue)

4^{ème} lot : la restauration de la Sraya et la Skifa de la mosquée de Sidi Lembarek

La Sraya ou Ksar Lehssainia représente un des repères historiques très importants dans la Dachra par son rôle culturel, social, religieux et lieu de pouvoir durant les trois derniers siècles. Ce rôle se traduit par une architecture inspirée de l'architecture Fatimide dans le Nord de l'Afrique surtout en Tunisie aussi par un gabarit très important et un ornement remarquable, tous ces éléments supposent sa conservation par une restauration afin de retrouver la forme d'origine de la Sraya. Pour la restitution de cette forme le B.E.T s'est basé sur les récits des vieux de la région ainsi que sur l'aide et conseil d'une équipe du centre d'archéologie de Constantine.

A. l'intervention au Rez-de-chaussée

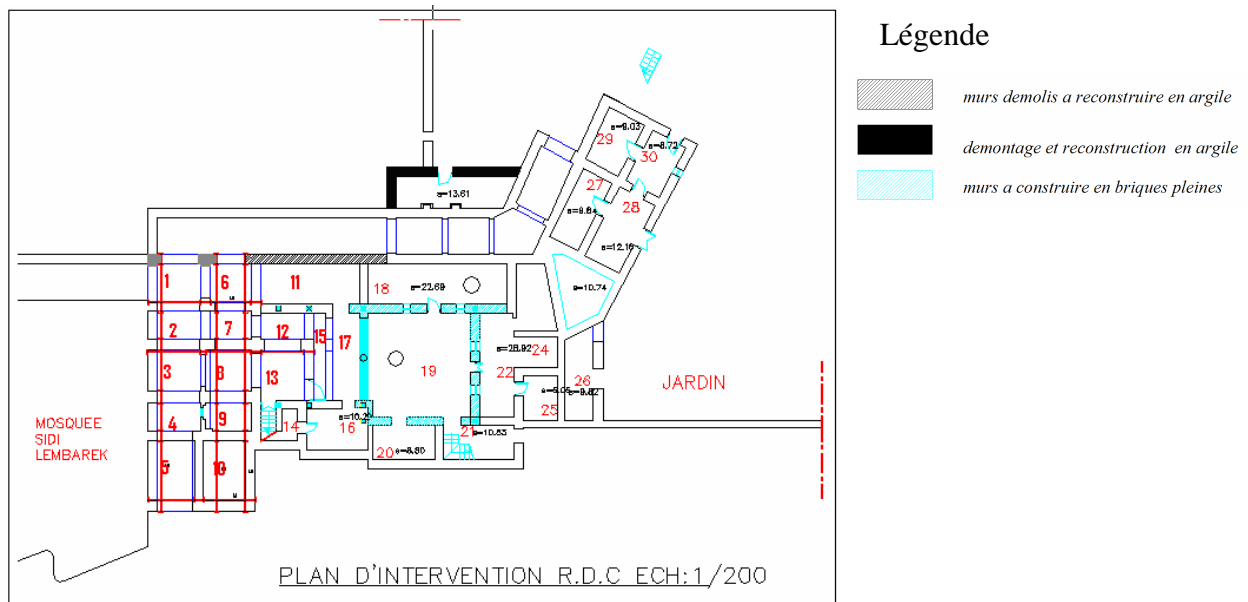


Fig. 75 : Plan d'intervention R.D.C

Source : B.E.T El Manar (2002)

L'espace	La fonction	L'état des lieux	Les recommandations
1	Espace d'intersection des 2 ruelles	Inexistante	A reconstruire selon le type II de poteau et plancher
2-3-4-5	Skifa pour circulation et assise	En bon état sauf quelques fissures non structurelles	Jointage et peinture
6	La continuité d'espace d'assise	Inexistante	A reconstruire en type II
7-9	La continuité d'espace d'assise+ Iwan	Bon état	
8	Djamaa	Poteau et crépissage manquants	Reconstruction du poteau manquant + crépissage
10	Knif	Plafond en mauvais état	La restauration du plafond
11	Chambre des invités	Plafond et murs très vétustes	Mur à démolir+ reconstruction du plafond
12-13	Espace semi public de préparation	Plafond et murs très vétustes	Mur à démolir+ reconstruction du plafond
14	Cage d'escalier stockage	Bon état	Peinture

16	Chambre des invités	Bon état	Crépissage
18	Grand stockage des céréales	Etat moyen	
19	Patio	Aménagement et carrelage manquant Puits à réapparaître, réutiliser	Réanimation du puit et du patio
20	Cuisine traditionnelle	Bon état	Crépissage + carrelage
21	Issue secondaire	Mur extérieur très dégradé	Reconstruction du mur d'extérieur+ carrelage+crépissage+ peinture
22	Espace de transition et post recueillement	Bon état, manque de finitions	Finitions (peinture+ ornement)
23-25	Recueillement et prière	Bon état, manque de finitions	Finitions (peinture+ ornement)
24	Mihrab	Bon état, manque de finitions	Finitions (peinture+ ornement)
26	Espace pour animaux domestiques	Porte manquante	Crépissage
27-28-29-30	Chambre pour Ahmed Ben Nacer 1 ^{er}	Bon état	Carrelage+aménagement extérieur
31	Extension de la Sraya loge des serviteurs	Murs et plafond très dégradés	A détruire systématiquement avec les étages supérieurs
32	Ruelles à plusieurs tranches	Très bon état	A conserver sauf carrelage et finitions adéquates
33	Continuité de la ruelle	Inexistante	A reconstruire

Tableau 11: la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au R-D-C

Source : (DUC 2002)

B. l'intervention au premier étage

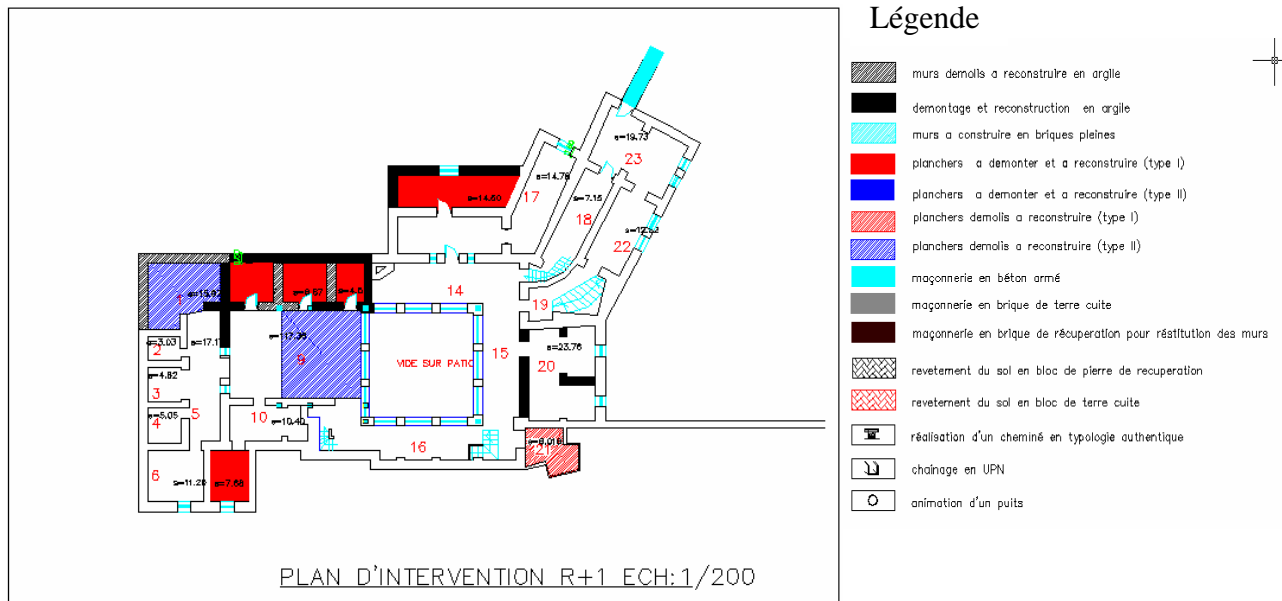


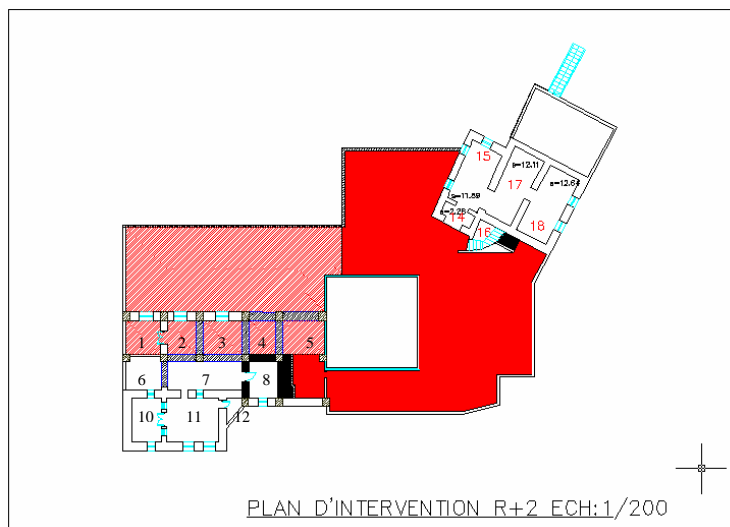
Fig. 76 : Plan d'intervention 1^{er} étage

Source : B.E.T El Manar (2002)

L'espace	La fonction	L'état des lieux	Les recommandations
1	Chambre à coucher	Inexistante	A reconstruire après la reconstruction du RDC
2-3-4	Recueillement espace de prière	Plafond dégradé	Nettoyage et dégagement des terres sous le plafond+finitions
5-6	Espace intermédiaire	Plafond détruit globalement	Plafond à reconstruire
7	chambre	Plancher fissuré, plafond dégradé	Finition pour le plancher
8	Chambre+ espace de transition	Plancher, murs et plafond détruits	Reconstruire et finir
9	Arcades constituant espaces de séjour	Dégradées	A rebâtir en type II
10	Cuisine	Crépissage et peinture dégradés fonction anonyme	Finitions+réparation de la partie supérieure de l'escalier
11	Cage d'escalier	Bon état	A sauvegarder avec finitions
12	Grande chambre	Mauvais état	A détruire avec l'espace 31 du RDC
13	Séjours pour une famille des descendants	Etat admissible pour les murs et plancher, plafond détruit	Plafond à reconstruire+ finitions
14-15-16	Espaces de transition	Plafond très dégradé	Dégagement des terres tombantes+ recarrelage+finitions+garde corps du patio+ cheminée+ reconstruction des plafonds
17	Chambre du fils instruit	Bon état	Finitions
18	Circulation liaison entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage	Etat admissible	Finitions
19	Espace de liaison entre RDC et 1 ^{er} étage	Etat admissible	Finitions
20	Chambre d'enfants de la deuxième famille	Plafond détruit mur dégradé	A reconstruire
21	Balcon avec mouchrabia	dégradé	Reconstruction
22	Chambre privée	Plafond très dégradé	A reconstruire avec finitions
23	Chambre de séjour	Etat admissible	Finitions

Tableau. 12 : la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au 1^{er} étage
 Source : (Duc 2002)

C. l'intervention au 2^{ème} étage



Légende

- démontage et reconstruction en argile*
- murs démolis à reconstruire en argile*
- planchers à démonter et à reconstruire (type I)*
- planchers démolis à reconstruire (type I)*

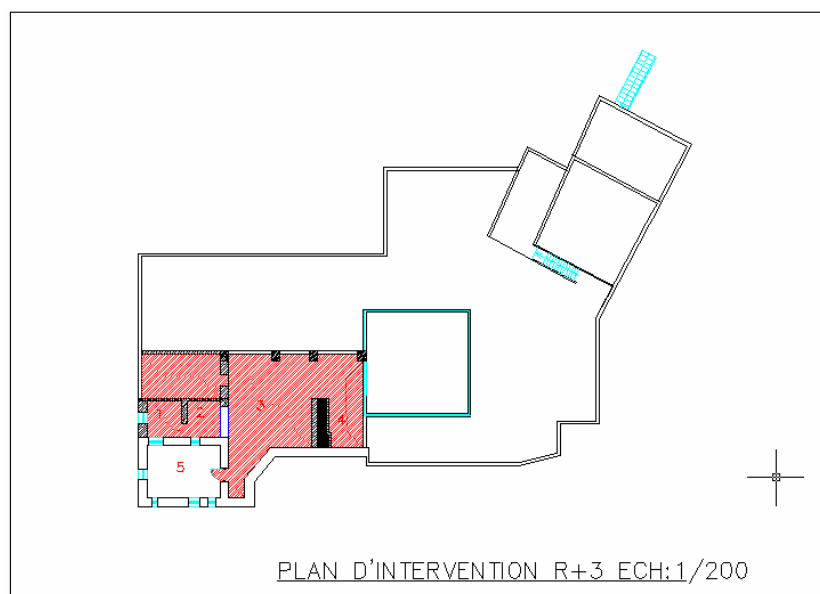
Fig. 77 : Plan d'intervention 2^{ème} étage
 Source : B.E.T El Manar (2002)

L'espace	La fonction	L'état des lieux	Les recommandations
1-6	Recueillement	Inexistantes+ plafond démoli	A reconstruire
2à5	Skifa	Inexistantes	A reconstruire
7	Sebatt(couloir)	Plafond et poteau inexistant	A reconstruire
8	Chambre	Plafond démoli murs très dégradés sculptures et ornement incomplets	A accomplir soigneusement
9	Cage d'escalier	Volée résistante marches et murs fissurés	Renforcement des marches+ plafond à accomplir
10	Chambre	Murs dégradés carrelage dégradé	Carrelage et finitions
12	Dépôt (livres)	Plafond démoli	A reconstruire
13	Terrasse	Dégradé et démoli	Démolition des planchers dégradés et reconstruction
14	Espace de préparation	Bon état	Menuiserie et finitions
15	Séjour	Bon état	Menuiserie et finitions
16	Cage d'escalier	Bon état	Menuiserie et finitions
17	Chambre d'enfants	Bon état	Menuiserie et finitions
18	Chambre des parents	Bon état	Menuiserie et finitions

Tableau. 13 : la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au 2^{ème} étage

Source : (Duc 2002)

D. l'intervention au 3^{ème} étage



Légende

- démontage et reconstruction en argile*
- murs demolis a reconstruire en argile*
- planchers demolis a reconstruire (type I)*

Fig. 78 : Plan d'intervention du 3^{ème} étage

Source : B.E.T El Manar (2002)

L'espace	La fonction	L'état des lieux	Les recommandations
1-2	Recueillement	Inexistante	A reconstruire
3	Terrasse avec arcades	Espace anonyme	A reconstruire
4	Cage d'escalier	Inexistante	A reconstruire
5	chambre	Plafond inexistant	A reconstruire

Tableau. 14 : la fonction, l'état et les recommandations pour chaque espace au 3^{ème} étage

Source : (Duc 2002)

I.2.3.3 la phase exécution des travaux (intervention), différents problèmes rencontrés

Selon la convention d'étude et suivi, la mission suivi est à assurer par un architecte, un ingénieur en génie civil et un métreur vérificateur. Le B.E.T a pour mission de :

- Veiller sur le respect des clauses des conventions et marchés par les entreprises de réalisation ;
- Garantir un suivi rigoureux et continu des travaux et organiser les interventions selon plans d'exécution ;
- Programmer et activer les actions sur chantier et rédiger les procès verbaux ;
- Modifier si nécessaire les actions et informer les entreprises de réalisation ;
- Résoudre les problèmes techniques exposés par les entreprises de réalisation ;
- Veiller sur l'établissement des situations des travaux et les transmettre au maître d'ouvrage ;
- Assister le maître d'ouvrage lors des réceptions de travaux et mentionner les réserves techniques dans les P.V de réception, ces réserves concernent surtout les anomalies constatées dans la réalisation des travaux ;
- Veiller sur le rattrapage et la levée des réserves techniques par les entreprises de réalisation et proposer la réception définitive au maître d'ouvrage.

I.2.3.3.1 Le choix des entreprises de réalisation, le manque d'entreprises qualifiées

L'inscription de l'opération étant subordonnée au lancement des appels d'offres c'est-à-dire la sélection des entreprises, les travaux sont lancés sur la base des cahiers des charges (devis) élaborés au préalable par la S.U.C . Le B.E.T a par la suite rattrapé les manques et carences sur le terrain. L'appel d'offre a donné les résultats suivants :

N°	Lot	Entreprise	Qualification	Montant des travaux	Délai de réalisation proposé
01	L'intégration des logements évolutifs	ETP OMAR HAMZA	Bâtiment	842.400,00	02 mois
02	l'aménagement extérieur	ETP SOFIANE BELKACEM	Travaux publics	7.961.265.00	02 mois
03	la restauration du mur de protection et de l'entrée principale de la Dachra	ETP TORKI SLIMANI	Bâtiment	433.350.00	02 mois
04	la restauration de la Sraya et la Skifa de la mosquée de Sidi Lembarek	SARL ECOFOR	Hydraulique, Bâtiment	14.645.605.81	06 mois

Tableau. 15 : les entreprises de réalisation, qualification, montants et délai de travaux

Source : (D.U.C 2002)

La remarque générale qu'on peut tirer concernant les entreprises de réalisation est que aucune d'entre elles est qualifiée ou expérimentée dans le domaine de la sauvegarde. Pour la restauration de la Sraya deux entreprises ont été exclues à cause du retard et le manque d'expérience, remplacées après une longue recherche par l'entreprise ECOFOR qui a une qualification en travaux d'hydraulique mais une expérience démontrée dans le domaine de la restauration.

I.2.3.3.2 le déroulement des travaux, l'absence d'organisation

Les actions ont été menées sur terrain sous le contrôle du B.E.T (Annexe. 04) et les services de la subdivision de l'urbanisme et de la construction de la Daira de Zeribet El Oued. Ce qui a marqué cette phase sont les difficultés rencontrées sur terrain. Parmi ces difficultés on peut citer le manque d'une main d'œuvre qualifiée pour assurer l'exécution des travaux, notamment les maçons maîtrisant les techniques anciennes de constructions, la pénurie en matière de matériaux traditionnels de construction (la brique de terre crue, la pierre naturelle, les troncs et branches de palmiers). Le manque d'expérience du B.E.T dans le domaine de la conservation patrimoniale ainsi que la non spécialisation des entreprises ont fait partie des obstacles rencontrés ; Toutes ces difficultés sur terrain ont entraîné un non respect des travaux désignés dans les conventions et marchés des entreprises de réalisation, le non respect des délais de réalisation pour chaque entreprise ainsi qu'une organisation chaotique des chantiers.

I.3 Les études et interventions en cours 2008-2009, l'absence de planification et coordination entre les différents secteurs

I.3.1 L'étude préalable pour l'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji a bénéficié d'une étude préliminaire en vue de l'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés. Le PPSMVSS fixe, pour les ensembles immobiliers urbains ou ruraux érigés en secteurs sauvegardés, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols qui doivent comporter l'indication des immeubles qui ne doivent pas faire l'objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Il fixe également les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain. Le PPSMVSS édicte les mesures particulières de protection, notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l'inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé.

I.3.2 La zone d'expansion touristique (ZET)

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji a bénéficié d'une étude d'aménagement pour une zone d'expansion touristique, cette étude est menée par la direction du tourisme dans le but de promouvoir l'activité touristique dans la région. Elle consiste à aménager un terrain qui se trouve dans la partie Ouest de la Dachra pour la proposition d'équipements culturels et touristiques, parmi les équipements proposés on peut citer, un hôtel, centre culturel ainsi que plusieurs infrastructures destinées principalement pour l'accueil et l'animation des touristes.

La ZET de la Dachra est destinée aux investisseurs locaux et même à l'échelle internationale pour investir dans le domaine du tourisme.

I.3.3 La protection de la Dachra contre les eaux de ruissellement

C'est une action menée par un particulier sous le contrôle de la Direction de la culture et une assistance technique assurée par de spécialistes dans la protection du patrimoine. Cette intervention vise à protéger la Dachra contre les eaux de pluies qui représentent la première cause de dégradation du patrimoine bâti et qui menace surtout la partie Est. Elle consiste à réaliser des digues en béton armé tout au long de la muraille de la Dachra en suivant le tracé d'anciennes digues réalisées par les habitants d'autrefois, ces digues ont pour rôle de canaliser et évacuer les eaux de pluie en dehors du tissu urbain.



Photo 53. 54 : les digues en béton armé pour la canalisation des eaux de ruissellement

Source : Auteur 2009

I.3.4 La protection des berges de Oued El Arab

Cette opération est engagée pour la protection des berges de Oued El Arab contre les débordements saisonniers, qui causent parfois d'innombrables dégâts pour les habitations limitrophes. Cette opération qui est menée par la Direction de l'hydraulique de la wilaya de Biskra, consiste à construire un mur en béton armé tout au long de la partie construite de la Dachra pour la protéger



Photo. 55 : la protection de la rive Est de Oued El Arab

Source : Auteur 2009

L'opération	Etudes et interventions antérieures								Etudes et interventions en cours 2008-2009					
	la rénovation de la mosquée et mausolée Sidi Abdel-hafidh	L'étude du P.D.A.U	La restauration de la mosquée Sidi Lembarek	L'étude du P.O.S	Mise en valeur du patrimoine archéologique ; requalification de l'ancien noyau de Khanguet Sidi Nadji				Etude de la ZET	Etude préalable pour le PPSMVS	La réalisation des digues	La protection de Qued El Arab		
impact	ponctuel	urbain	ponctuel	urbain	urbain	ponctuel	ponctuel	ponctuel	urbain	urbain	urbain	urbain		
Caractère Privé/public	privé	D.U.C	(A.P.C)	D.U.C	La Direction de l'Urbanisme et de la Construction				La Dir. du Tourisme	La Dir. De la Culture	privé	La Dir. De l'Hydraulique		
année	indéterminée	1998	2000	2001	2002	2002	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2004	2007	2008	2008	2009

Tableau 16 : tableau récapitulatif des études et interventions de sauvegarde dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji

Source : Auteur 2009

II. l'intervention sur le patrimoine bâti de la Dachra, un échec sur les plans technique et méthodologique

II.1 le choix de l'intervention et méthodologie d'approche

Cette partie de la recherche est réservée à l'analyse des interventions ponctuelles qui ont été engagées et ce pour prouver qu'elles ne représentent pas la meilleure solution pour la sauvegarde du patrimoine bâti de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.

Il a été constaté au cours de la première partie de ce cinquième chapitre que la Dachra a bénéficié de plusieurs études et interventions portant sur son patrimoine ; ces dernières semblent être défailtantes à plus d'un titre. Pour démontrer ces défailtances, nous avons choisi la restauration de la Sraya comme exemple à analyser, ce choix est justifié par l'ampleur de cette intervention sur les plans technique, méthodologique et financier d'un côté et aussi pour ce que cette intervention a suscité comme critiques de la part des habitants, des spécialistes du patrimoine, des responsables du secteur de la culture et même des journalistes.

Les défailtances de l'intervention sur la Sraya semblent être de plusieurs natures, notre recherche va porter essentiellement sur les aspects technique et méthodologique de l'intervention. Pour cela nous allons procéder à :

1- Une évaluation technique de l'intervention pour prouver son échec sur ce plan. Pour ce faire nous commençons par une évaluation de l'état général de la Sraya avant intervention, ensuite évaluer les actions envisagées par le BET pour la restauration et enfin l'examen des résultats de la restauration et leur comparaison avec l'état général avant l'intervention.

La méthode d'investigation envisagée pour l'évaluation technique de la restauration de la Sraya avant intervention est basée sur la recherche documentaire concernant les archives de l'opération (rapports écrits, photos, plans, conventions d'étude, conventions et marchés de réalisation) et pour l'évaluation de cette opération après l'intervention nous avons eu recours à l'observation exploratrice sur le terrain et dans la Sraya pour vérifier son état.

2- Une évaluation de l'opération sur le plan méthodologique en procédant à la collecte de données concernant le déroulement de l'opération. La méthode d'investigation utilisée est « l'enquête » auprès des intervenants dans cette opération (le maître d'œuvre, le maître de l'ouvrage). Aussi nous avons opté pour la technique de l'entrevue de recherche, et par la suite une comparaison des différentes phases entreprises lors de l'intervention étatique avec les phases de la stratégie globale d'intervention, résultat de l'étude de l'état de l'art effectué dans le troisième chapitre. Cette comparaison permettra de déceler les défailtances de l'intervention; et

ainsi proposer une stratégie d'intervention globale qui garantira la réussite des opérations de sauvegarde et de conservation du patrimoine sur le plan méthodologique.

II.2 Modèle d'analyse et gestion des données, recours à l'outil informatique

Comme modèle d'analyse, l'utilisation de l'outil informatique s'est avérée nécessaire afin de permettre d'élargir le champ des procédures envisageables et aussi la rapidité de construction des représentations graphiques.

Les tableaux croisés dynamiques ont été utilisés comme outil, ils permettent de composer rapidement un tableau synthèse provenant d'une masse de données et de générer un tableau dynamique qui permet d'avoir le sommaire d'une ou de plusieurs variables à la fois. Cela veut dire qu'il nous est possible d'ajouter, de retirer une donnée et de modifier la présentation du tableau.

L'utilisation des tableaux croisés dynamiques nous a permis une analyse des données sur les différents composants de la Sraya en commençant par les parois comme élément de structure, les revêtements aux sols, les planchers, les ouvertures et les éléments spécifiques qui caractérisent la Sraya.

Tout d'abord nous avons fait entrer les données concernant chaque espace dans la Sraya, ces données sont de nature descriptives qualifiant soit l'état de la Sraya, soit la nature de l'intervention ou les résultats de cette dernière. Les données sont ensuite codifiées pour pouvoir effectuer l'analyse descriptive. Cette analyse graphique descriptive des variables permettra de repérer des informations, des tendances avec plus de précision par rapport à des résumés numériques.

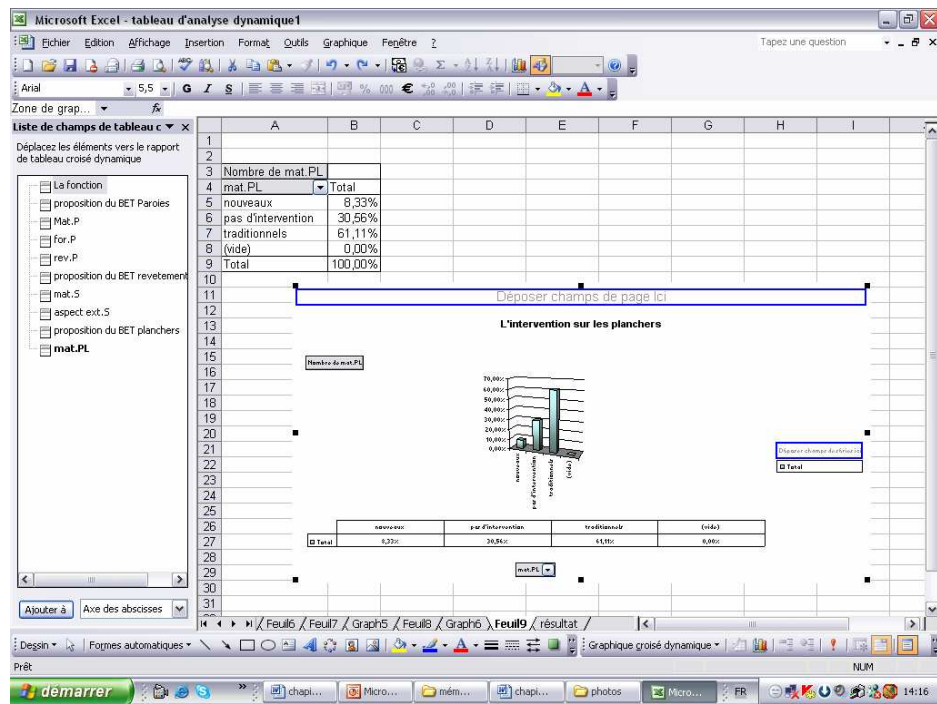


Fig. 79 : Présentation des tests statistiques

Source : Auteur 2009

II.3 la restauration de la Sraya, un échec sur le plan technique

Pour vérifier notre hypothèse de recherche qui postule que la sauvegarde du patrimoine bâti pour freiner sa continuelle dégradation, dépend de la mise en place d’une stratégie globale plutôt que d’intervention ponctuelle, nous allons commencer par démontrer que les interventions ponctuelles en particulier celles entamées pour la restauration de la Sraya, n’ont pas réussi la sauvegarde de ce monument et que cette intervention présente un échec sur le plan technique.

II.3.1 L’état général avant l’intervention, une détérioration du cadre physique

II.3.1.1 L’état des parois, une dégradation très avancée

Pour pouvoir mesurer l’état de dégradation des parois de la Sraya avant l’intervention, nous nous sommes basés essentiellement sur des rapports descriptifs réalisés par le B.E.T, ainsi que des photos et des relevés effectués. Ces données ont été transformées sous forme d’observations qualitatives qualifiant les composantes de la Sraya et variant entre:

- Bon état pour les parois qui ne présentent aucune pathologie de dégradation ;
- Moyen état pour les parois qui présentent des lésions légères, des fissures pas profondes ou un crépissage dégradé,
- Mauvais état, pour celles qui dévoilent des lésions plus graves, des fissures profondes et une détérioration des matériaux ;
- Dégradé, cela concerne les parois qui présentent des lésions très graves et qui sont en partie effondrées ;

- Inexistant, là où les parois sont totalement effondrées.

Les tests statistiques concernant l'état général des parois de la Sraya avant l'intervention ont montré qu'elles présentent un état moyen de dégradation (56,58%), le reste (23,68%) est en mauvais état et 19,74% des parois présentent un état assez dégradé. Le constat fait concernant les parois est que la première cause de dégradation revient à la nature du matériau lui-même. Les murs de la Sraya construits en brique de terre crue, présentaient en général des problèmes mécaniques, tels que des fissures, des inclinaisons (verticales ou horizontales), des bombements et des creux. La détérioration des parois peut être provoquée aussi par le système structural du mur (connexion insuffisante entre les deux faces d'un mur, disposition incorrecte des briques en rangées alternées) ou par les conditions climatiques de la région. Pour la Sraya, la détérioration est différente entre les étages, les murs des étages supérieurs sont plus affectés que ceux du Rez de chaussée, ceci revient principalement à l'exposition des étages supérieurs aux effets climatiques (pluie, vent et soleil).



Les parois des étages supérieurs sont les plus endommagées

Photo. 56 : l'état des parois extérieures avant intervention
Source : El Manar 2001



Photos. 57 et 58 : l'état des parois intérieures avant intervention
Source : El Manar 2001

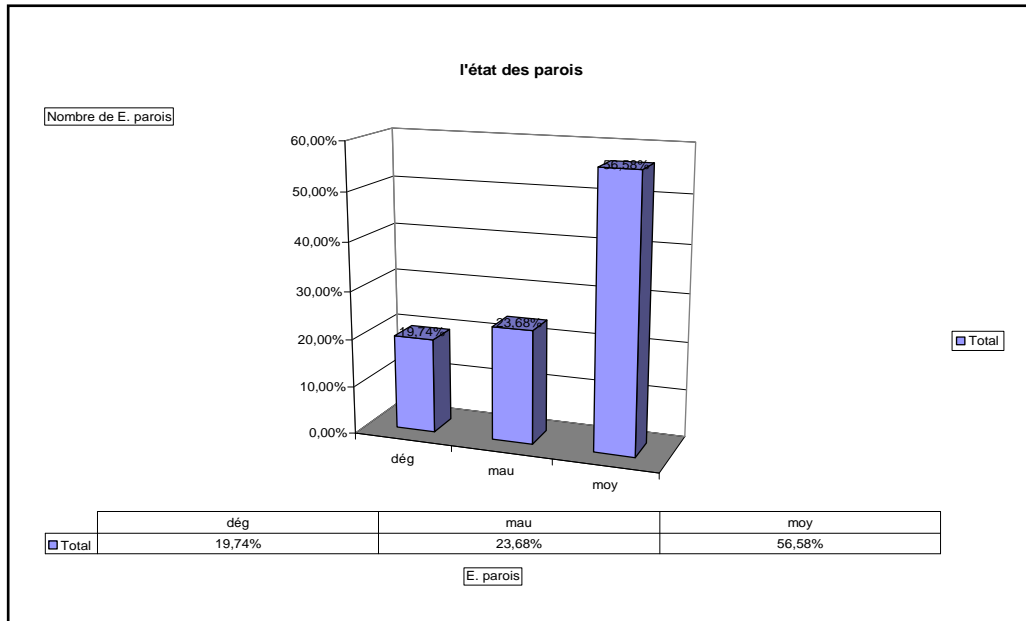


Fig. 80 : Histogramme de l'état des parois avant l'intervention

Source : Auteur 2009

II.3.1.2 L'état des sols, l'absence des revêtements

Avant l'intervention, et d'après le constat établi par le B.E.T, nous enregistrons l'absence totale du revêtement aux sols et ceci au niveau de tous les planchers de la Sraya, mais d'après les habitants les sols étaient couverts d'une couche de carreaux en terre cuite, ce revêtement est toujours existant comme étanchéité du dernier niveau. En plus de l'absence de revêtement, le sol du Rez de chaussée était couvert d'une couche très épaisse de terre, résultat d'une accumulation de plusieurs années de manque d'entretien.

L'accumulation des couches de terre surtout dans le patio de la Sraya a rendu l'accessibilité au reste des espaces très difficile.



Photo. 59 : l'état des sols avant l'intervention

Source : El Manar 2001

II.3.1.3 L'état des planchers, le résultat incontestable des effets climatiques

Pour pouvoir mesurer l'état de dégradation des planchers de la Sraya avant l'intervention, nous avons classifié les données concernant les planchers sous forme d'observations qualitatives similaires à celles des parois allant de :

- Bon état pour les planchers qui ne présentent aucune pathologie de dégradation ;
- Moyen état pour les planchers qui présentent des lésions légères ou un revêtement dégradé ;
- Mauvais état, pour ceux qui présentent des lésions plus graves, voire une détérioration des matériaux ;
- Dégradé, cela concerne les planchers qui présentent des lésions très graves et qui sont en partie effondrés ;
- Inexistant, là où les planchers sont totalement effondrés.

Les tests statistiques montrent que l'état général des planchers est moyen (42,11%) c'est-à-dire qu'ils présentent des lésions légères, le reste des planchers (57,89%) est entre mauvais état, dégradé et inexistant. Les planchers des étages supérieurs sont les plus touchés par la dégradation à cause de leur exposition aux différents effets climatiques (pluie et vent). Les principaux dégâts constatés sur certaines parties de la structure en bois (tronc de palmier et thuya) des planchers sont la pourriture, les fissures et la perte de solidité. Ils sont dus en plus des variations de température et d'humidité, à des causes biologiques ou à des problèmes structurels. En outre, les insectes, les champignons ainsi que d'autres processus biologiques ont accentué les dégâts et provoqué la dégradation des parties en bois, et la pourriture se produit généralement dans les parties affectées par l'eau et en particulier celles qui sont encastrées dans le mur.



Photos. 60 et 61 : exemple de plancher dégradé (à gauche) et moyen (à droite)

Source : El Manar 2001

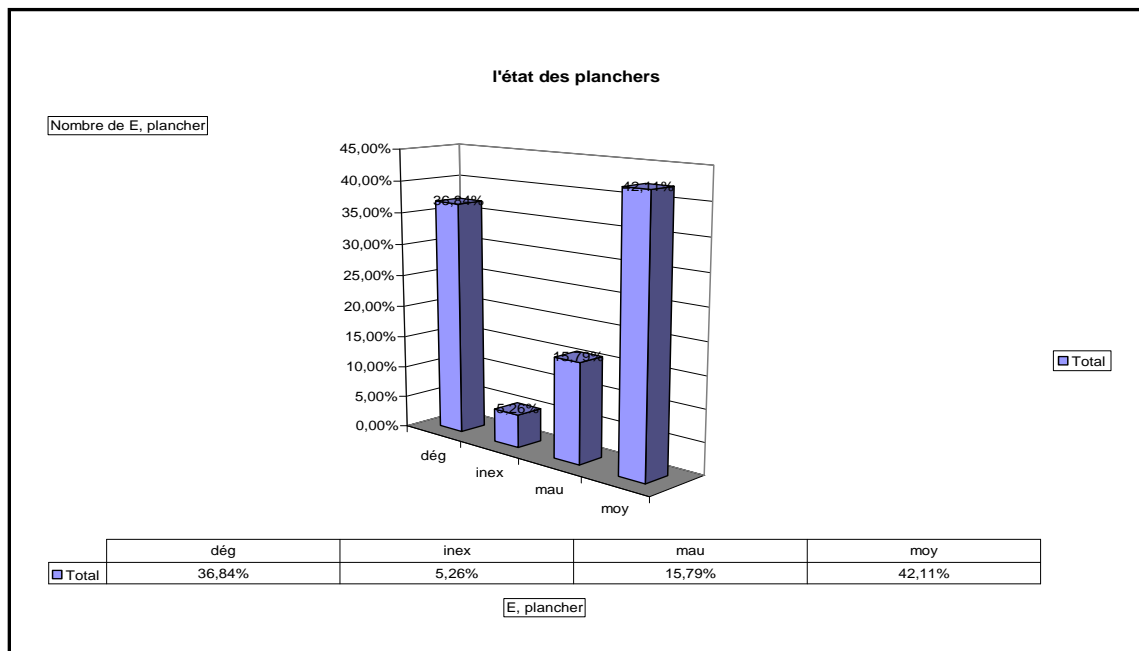


Fig. 81 : Histogramme de l'état des planchers avant l'intervention

Source : Auteur 2009

II.3.1.4 L'état des éléments de menuiserie, une absence totale

Un monument n'est pas seulement constitué de cloisons et de couvertures, mais aussi d'autres éléments qui font de lui une construction particulière sur le plan architectural. Le degré de conservation de chaque monument est mesuré sur la base de tous les éléments qui le composent, les portes et fenêtres en font partie. La Sraya se caractérisait par la nature de ses éléments de menuiserie qui sont malheureusement inexistantes ou très dégradés, la première cause de cet état revient à l'époque coloniale où une grande partie des portes et fenêtres ont été remplacées pour des raisons sécuritaires. Nous avons aussi remarqué l'existence d'un garde corps pour le patio, ce dernier est dans un état très dégradé qui nécessite un remplacement.



Photos. 62 et 63 : l'état des portes et fenêtres avant l'intervention

Source : El Manar 2001



Photo. 64 : la dégradation du garde corps dans le patio

Source : El Manar 2001

II.3.1.5 l'état des éléments spécifiques, des repères importants dégradés

Malgré plusieurs années d'abandon, il a été constaté la présence d'éléments architecturaux spécifiques qui donnent une idée sur la valeur de ce monument sur le plan architectural. Parmi ces éléments nous pouvons citer : les ornements sur pierre et plâtre, un puits au centre du patio et des cheminées datant de l'époque coloniale. Pour les ornements qui entourent en général les portes et fenêtres de la Sraya, nous avons remarqué qu'ils gardent toujours leurs spécificités mais manquent parfois de plusieurs morceaux. Le puits qui a été découvert après l'évacuation des terres, a perdu son muret et éprouve le besoin d'un nettoyage profond. Témoin de l'époque coloniale, les cheminées par contre sont bien conservées.



Photos. 65. 66: l'état de la décoration (à gauche) et le puits sous les terres (à droite)

Source : El Manar 2001

II.3.2 La Sraya après l'intervention, une métamorphose complète

Avant de procéder à l'évaluation de la Sraya sur le plan technique, nous avons d'abord recherché à connaître les propositions du B.E.T et ses intentions concernant les différentes composantes de la Sraya (parois, sols, planchers, éléments de menuiserie, et éléments spécifiques) ; ceci dans le but de savoir si le résultat de l'intervention est lié à une carence dans l'étude ou à une réalisation défailante. Pour les propositions nous nous sommes basés sur les

documents graphiques réalisés par le BET (les différents plans d'aménagement proposés) ainsi que les devis quantitatifs des travaux à réaliser.

II.3.2.1 Les propositions du B.E.T, une approche partielle

II.3.2.1.1 la proposition du BET pour les parois, une reconstruction plutôt qu'une restauration

Il a été constaté lors de l'évaluation générale de l'état des parois de la Sraya que plus de 43% des parois sont en mauvais état. Pour ces murs, le BET propose la reconstruction totale après un démontage et une récupération des briques de terre crue pour leur réutilisation. Tandis que pour le reste des parois de la Sraya qui sont dans un état de dégradation moyen, le BET propose juste une finition qui consiste en un crépissage des murs par une couche de plâtre et de mortier léger ainsi qu'une couche de peinture. Pour le reste des parois le BET estime qu'ils sont en bon état et n'ont pas besoin d'une intervention particulière.

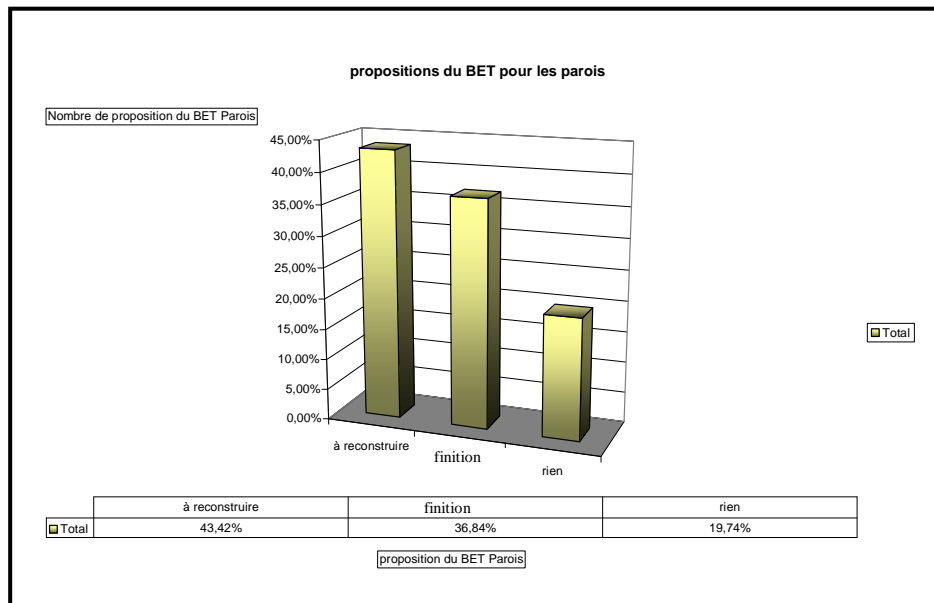


Fig. 82 : Histogramme de la proposition du BET pour l'intervention sur les parois

Source : Auteur 2009

II.3.2.1.2 La proposition du BET pour les sols, l'absence d'une vision patrimoniale

L'évaluation de l'état des sols a démontré une absence quasi totale des revêtements qui sont en général en mauvais état pour l'existant (46 %). Malgré cet état déplorable des sols, le BET propose le revêtement seulement de 18.42 % de la surface totale des planchers en utilisant du carrelage, dont les caractéristiques manquent de précision. Le reste des surfaces n'a pas fait l'objet d'une proposition d'un traitement spécial, ce qui laisse les planchers de la Sraya sans protection.

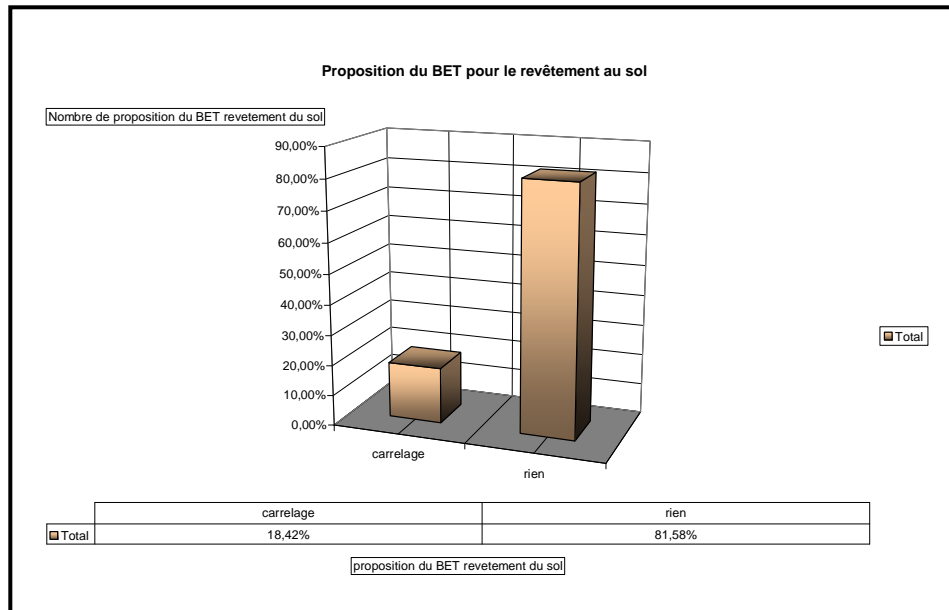


Fig. 83 : Histogramme de la proposition du BET pour l'intervention sur les sols
Source : Auteur 2009

II.3.2.1.3 La proposition du BET concernant les planchers, le recours aux techniques traditionnelles

Les planchers représentent les parties les plus endommagées de la Sraya à cause de la vulnérabilité des matériaux qui les composent. Sur la totalité des planchers nous avons remarqué que plus de 57% présentent un état de dégradation très avancé (donc presque inexistant). Même les planchers qui sont moyennement dégradés avant l'intervention, ne pouvaient pas tenir pendant longtemps et faire face aux contraintes du chantier.

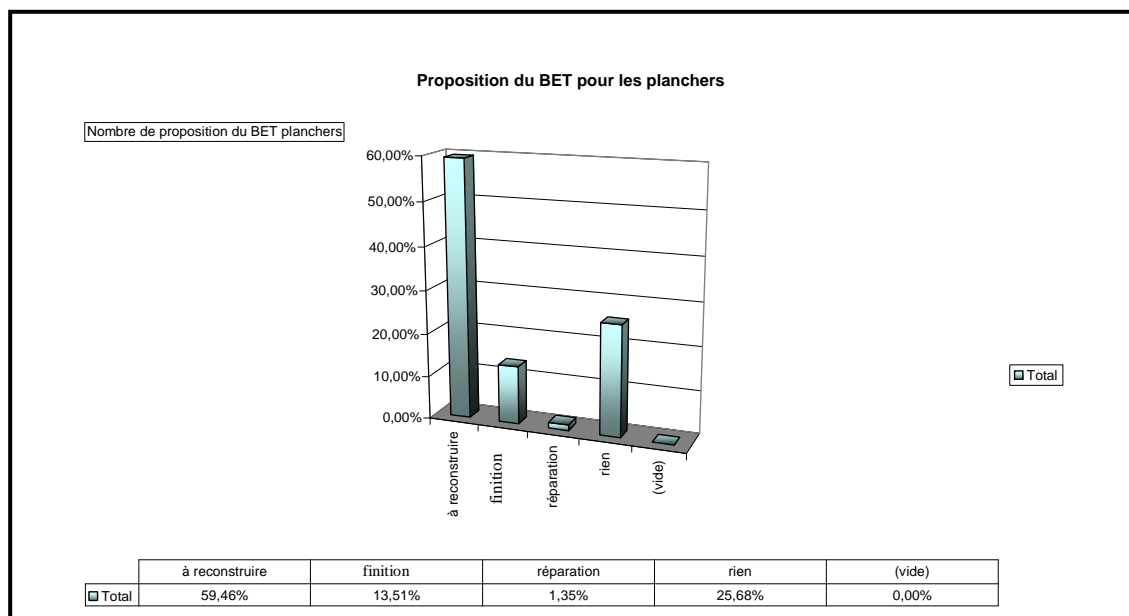


Fig. 84 : Histogramme de la proposition du BET pour l'intervention sur les planchers
Source : Auteur 2009

De son côté le BET propose la reconstruction des planchers dégradés ou inexistant c'est-à-dire 59,46 %. Cette reconstruction sera faite selon la technique traditionnelle, les planchers seront composés d'une série de troncs de thuya surmontée d'une nappe de pailles de palmier, une couche hydrofuge en feuilles de polyane et une couche de mortier en béton léger. En plus de la reconstruction le BET propose la finition par la pose d'une couche de mortier léger pour 13,51% des planchers et la réparation par une substitution des anciens rondins pourris par de nouveaux rondins en thuya pour 1,35%. Le BET a aussi estimé que le reste des planchers c'est-à-dire 25,68% représente un état admissible et ne demande aucune intervention.

II.3.2.1.4 La proposition du BET concernant les éléments de menuiserie, l'absence d'une approche

L'évaluation de la menuiserie de la Sraya a montré un état très critique des portes et fenêtres, cet état se traduit par une absence de la menuiserie d'origine qui n'a pu résister durant la période coloniale, en plus de la dégradation de la balustrade du patio. Face à cette situation le BET propose le remplacement de tous les éléments de menuiserie en bois sculpté, mais le dossier d'exécution de l'opération ne donne aucun détail concernant les dimensions, la typologie, les formes ou la couleur de ces éléments. Le BET propose des éléments de moucharabieh sur la façade principale sans en citer les caractéristiques.

II.3.2.1.5 La proposition du BET concernant les éléments spécifiques, des détails techniques et artistiques manquants

Le BET propose la réanimation du puits à l'intérieur du patio par un creusement de la terre jusqu'à la nappe phréatique avec la réalisation d'un muret de protection en béton armé. Pour assurer l'écoulement continu de l'eau le BET propose un mécanisme assuré par un équipement spécial et un dispositif traditionnel pour l'apport de l'eau composé d'un arc en béton armé. Pour les cheminées il suggère leur réalisation selon la typologie originale. Pour les ornements le BET propose leur reproduction d'une manière artisanale sans préciser les emplacements, les formes, ni les détails de ces éléments dans la Sraya.

II.3.2.2 L'évaluation de l'intervention, des objectifs non atteints

II.3.2.2.1 l'évaluation de l'intervention sur les parois, l'influence des nouveaux matériaux

Après l'intervention nous avons remarqué que la majorité des parois (56 %) ont gardé leur état initial, c'est-à-dire sans aucune intervention ; le reste des parois ont été reconstruites, dont 25% par des matériaux traditionnels de récupération ou confectionnés par des artisans sur chantier en gardant leur forme, aspect et couleur d'origine, ce qui est visé par une intervention de restauration (conserver l'authenticité et l'intégrité du monument) (la charte de Venise 1964). Par contre nous avons remarqué l'utilisation de nouveaux matériaux comme la brique de terre cuite utilisée à 18% surtout pour la restauration des arcades du patio, ces briques n'ont ni la dimension, ni la couleur des briques de terre cuite utilisées initialement pour la construction. Ces briques ont aussi été utilisées pour le colmatage des fissures sur la façade principale, ce qui vient modifier l'aspect extérieur (couleur, forme, texture) de la Sraya. C'est vrai qu'il n'y a jamais de solution type en restauration, car chaque cas devrait être considéré et étudié individuellement. Par ailleurs, l'utilisation de matériaux nouveaux n'intervient que dans le but de renforcer un élément ou une structure. Il n'agit que « par derrière » et ne doit pas être perceptible lorsque le travail est achevé. Le plus important dans une restauration est qu'en fin d'opération, la solution adoptée soit totalement invisible.

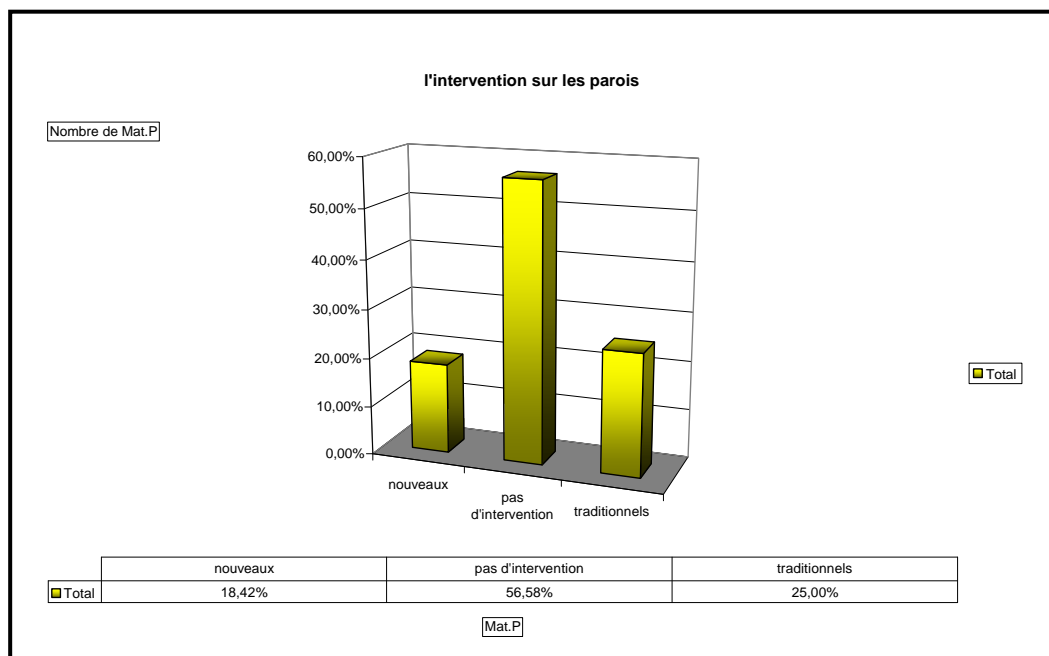


Fig. 85 : Histogramme des résultats de l'intervention sur les parois

Source : Auteur 2009



La Sraya vue de l'extérieur



la Sraya vue de l'intérieur

Photos 67 et 68 : l'aspect des parois après l'intervention (l'utilisation des nouveaux matériaux)

Source : Auteur 2009



Photo 69 : des parois restées sans intervention

Source : Auteur 2009

II.3.2.2 l'évaluation de l'intervention concernant les revêtements au sol

Les revêtements des sols ne constituent pas seulement une couche de carrelage ou de terre cuite qui sert à faciliter l'entretien et le déplacement à l'intérieur d'un bâtiment, mais ils ont un rôle plus important quand à la protection des planchers contre les chocs mécaniques et les infiltrations de l'humidité et des agents dégradants biotiques. Après l'intervention nous n'avons remarqué aucun revêtement pour les sols, la proposition du BET de refaire les revêtements de 18.42% des planchers de la Sraya malgré son insuffisance, n'était même pas respectée. Ce qui a laissé les planchers sans protection et risque d'accélérer leur dégradation.



Photos 70 et 71 : l'absence d'un revêtement pour les sols après l'intervention

Source : Auteur 2009

II.3.2.2.3 l'évaluation de l'intervention concernant les planchers, la conservation de l'aspect traditionnel

Après l'intervention nous avons remarqué que la restauration a touché 69% des planchers qui sont, soit reconstruits ou réparés en gardant les matériaux d'origine (troncs de thuya surmontés d'une nappe de pailles de palmier et une couche de mortier de béton léger). L'utilisation du béton léger pour remplacer la couche de terre utilisée traditionnellement, dans le but d'augmenter la résistance des planchers, n'a pas influé sur les planchers qui ont gardé un aspect traditionnel.

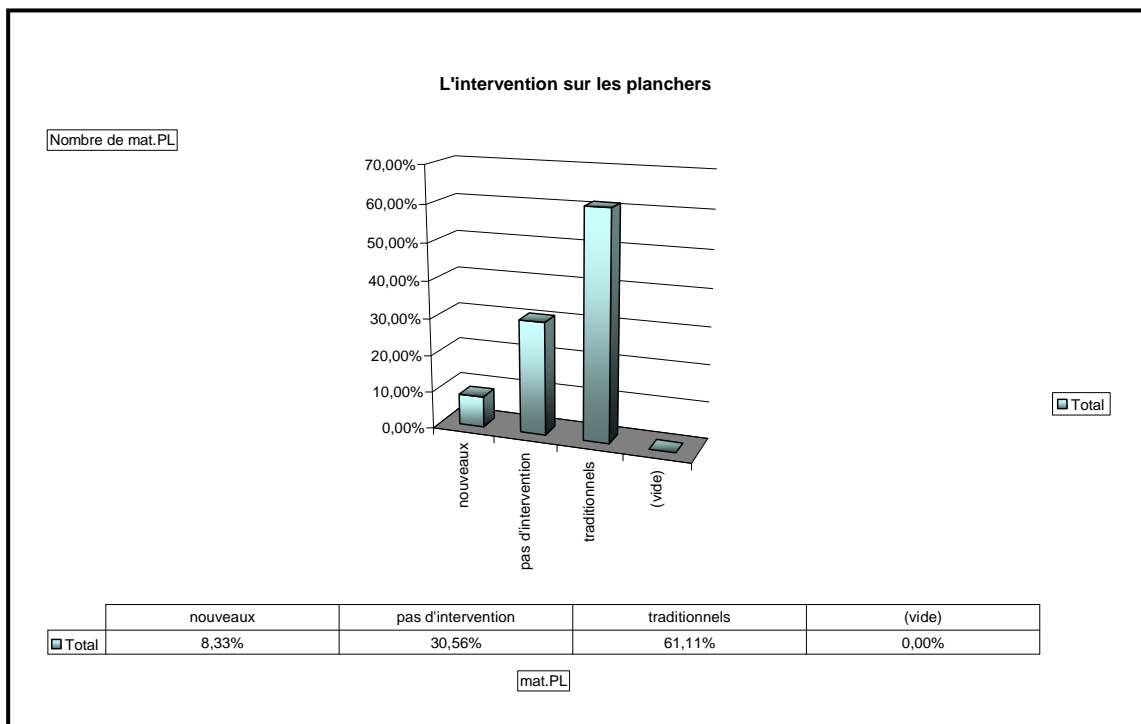


Fig. 86 : Histogramme des résultats de l'intervention sur les planchers

Source : Auteur 2009

La Skifa qui sépare la mosquée de Sidi Lembarek et la Sraya est couverte de voûtes en ogive en briques de terre cuite, la reproduction des voûtes à l'intérieur de la Sraya était inspirée de la même forme, mais nous remarquons l'utilisation des briques de terre cuite qui ont des formes, des dimensions et une couleur différente que celles utilisées pour la Skifa, faute de disponibilité de matériau identique. Ces briques couvrent 8.33% de la surface totale des planchers. Pour plus de stabilité de ces voûtes, une couche de mortier en ciment est utilisée comme crépissage intérieur. Une restauration est basée sur une fidélité à la substance et la

technique d'origine, ce qui a été interrompu pour la reconstruction des voûtes, ces dernières constituaient une spécificité architecturale caractérisant la Sraya.



Photo 72.73 : l'utilisation des nouveaux matériaux pour la restauration des voûtes

Source : Auteur 2009



Photo 74 : l'utilisation des matériaux traditionnels pour refaire les planchers

Source : Auteur 2009

II.3.2.2.4 l'évaluation de l'intervention sur les éléments de menuiserie, l'absence persiste

Une construction n'est pas constituée seulement de murs et planchers, la menuiserie fait partie intégrante de tout bâtiment, c'est aussi un élément de construction qui génère l'originalité d'un monument. Malgré la dégradation des cet élément avant l'intervention, l'état reste le même après l'opération. Pour les portes, les fenêtres, la balustrade et la Moucharabieh proposées, elles ont été retirées du contrat (marché) de réalisation. La cause principale revient à l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire à cause d'une mauvaise estimation des travaux.

II.3.2.2.5 l'évaluation de l'intervention concernant les éléments spécifiques, une valeur architecturale égarée

Pour les éléments architecturaux spécifiques, nous avons remarqué que l'état reste le même qu'avant l'intervention, c'est-à-dire dans le même état de dégradation, ceci est dû principalement à une insuffisance financière ainsi qu'une étude incomplète.

Le puits a été nettoyé et recreusé jusqu'à la nappe phréatique, mais depuis l'intervention il reste à son état initial. Pour les cheminées et malgré la proposition de les refaire, elles restent toujours sans aucune restauration. Les ornements, eux aussi ont été déplacés en dehors de la Sraya sans les remettre à leurs emplacements initiaux ni les reproduire.



Photos 75 et 76 : Des éléments spécifiques restés sans traitement

Source : Auteur 2009

II.3.2.3 Résultat technique de l'intervention, l'aspect inachevé d'une opération

Cette intervention est venue dans le but de redonner une deuxième vie à la Sraya, cette dernière représente un monument d'une valeur historique inestimable. Le but est noble mais le résultat est très loin de ce que peut espérer une intervention de restauration, donc on peut dire que de l'intervention sur la Sraya ont émergé deux aspects sur le plan technique :

Le premier est son aspect inachevé : comme nous l'avons remarqué, la majorité des éléments ciblés par l'intervention n'ont pas bénéficié d'une restauration, L'intervention a donné plus d'importance aux composantes structurelles de la Sraya (les parois et les planchers) en restaurant 43.42% pour le premier et 59.46% pour le deuxième. Cet aspect d'opération inachevée revient essentiellement à deux paramètres, le premier est l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire attribuée à l'intervention à cause d'une mauvaise programmation, le deuxième est une conséquence directe du manque d'expérience du BET.

Le deuxième est son aspect non authentique : par l'utilisation de nouveaux matériaux, tels que la brique rouge pour les parois intérieures et extérieures et le mortier de ciment comme crépissage des voutes, la Sraya a acquis un nouveau aspect différent de son image ancrée dans la mémoire collective des habitants. Le résultat est un monument non homogène avec le reste de ses composantes d'une part, et avec son environnement physique et naturel d'autre part.

Intervention composant	L'état avant l'intervention (% ou unité)				La proposition du BET (% ou unité)			L'état apr. l'interv. (% ou unité)			résultat
	moy	mau	dég	inex	rest	finit	rien	Resta authe	Resta diffé	Pas d'int	
Parois	56.58	23.68	19.74	0	43.42	36.84	19.74	25.00	18.42	56.85	inachevé
Sols	52.63	27.63	19.74	0	18.42	0	81.58	0	0	100	Pas d'int
Planchers	42.11	15.79	36.84	5.26	59.46	14.86	25.68	63.11	8.33	30.58	inachevé
Portes			45		45					45	Pas d'int
Fenêtres			38		38					38	Pas d'int
Moucharabieh				1	1					1	Pas d'int
Garde corps			1		1					1	Pas d'int
Puits			1		1					1	inachevé
Ornements			■	■	■					■	Pas d'int
cheminées			2		2					2	Pas d'int

■ - une quantité indéterminée

Tableau 17 : Tableau récapitulatif de l'intervention sur la Sraya

Source : auteur 2009

II.4 l'évaluation méthodologique de l'intervention, l'absence d'une approche globale

Pour démontrer l'échec de l'intervention étatique entreprise pour la restauration de la Sraya sur le plan méthodologique, nous avons eu recours à la comparaison entre les différentes phases et étapes de l'intervention avec la stratégie globale élaborée au cours du troisième chapitre, ceci dans le but de trouver les défaillances et les carences du processus suivi lors de l'intervention.

Pour cela nous avons opté pour l'utilisation de tableaux comparatifs, en prenant les étapes de la stratégie globale d'intervention comme support.

II.4.1 La première Phase : volonté politique et décision d'agir, l'urgence de prendre des décisions

Cette phase se présente comme une étape administrative très importante sur laquelle repose la réussite de toute l'opération; lors de cette phase se fait le choix du BET qui se charge de la maîtrise d'œuvre de l'intervention.

Phase	Volonté politique et décision d'agir				
	Perception des problématiques	Prise consc et néces d'agir	Appel d'offres	Choix du BET	Rédaction du contrat
L'intervention étatique	●	●	○	○	●

- Conformité totale
- Conformité partielle

Tableau 18 : Tableau comparatif avec la phase une de la stratégie globale d'intervention

Source : Auteur 2009

Pour l'intervention étatique nous avons constaté que la prise de conscience et la nécessité d'agir ressenties par les autorités, les services techniques (DUC et SUC de Zeribet El Oued) ainsi que la direction du tourisme (initiateur de l'opération) existaient, et ceci revient à la perception des problématiques qui touchent la Dachra surtout sur le plan patrimonial, architectural et urbanistique.

L'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre, n'était pas le mode de passation adopté pour cette opération, le mode gré à gré a été préconisé à cause de l'urgence de l'intervention et la lenteur de la procédure d'appel d'offre. Le choix est tombé sur le bureau d'étude El Manar, sa présence sur la commune de Khanguet Sidi Nadji pour une étude de POS est le premier justificatif de son choix. El Manar est un bureau d'étude en architecture qui n'est pas spécialisé dans les opérations de sauvegarde ; on peut donc noter le manque d'expérience dans le domaine de la restauration architecturale, alors que la spécialisation du BET ainsi que la pluridisciplinarité de ses membres est un critère de choix très important pour ce genre d'intervention.

La remarque générale qui peut être tirée de cette phase est que toutes les étapes et actions qui la composent ont été respectées, de manière totale à 60% , et à 40% de manière non conforme à la stratégie globale.

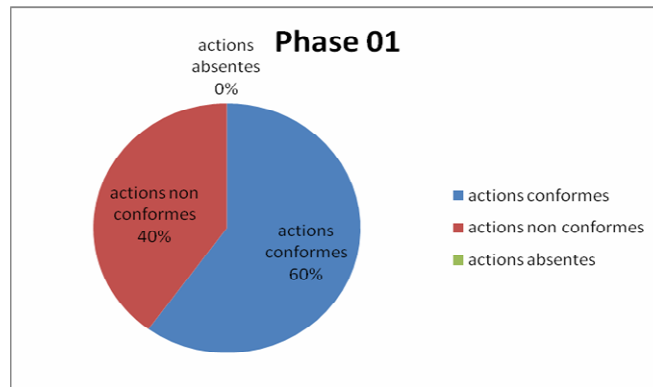


Fig. 87 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la première phase de la stratégie globale

Source : Auteur (2009)

II.4.2 La deuxième phase : la connaissance du monument, l'absence des études pluridisciplinaires

Connaître, c'est répondre au besoin de comprendre, car comprendre permet d'agir, Cette phase réunit tous les contacts nécessaires pour entamer une restauration, depuis le moment où le maître d'ouvrage l'a décidée.

Phase	La connaissance du monument										
	Connaissance préliminaire				Etude pluridisciplinaire						
	Entr. m.d'ouvrage	Inspection oculaire	rapport pré-diagnostic	Inventaire	hypothèses provisoires	D.social	D. historique	D. architectural	D.constructif	E. l'hist usages	E. imagi et mythi
L'intervention étatique	●	●	□	□	□	○	○	○	○	□	□

- Conformité totale
- Conformité partielle
- Absence totale

Tableau 19 : Tableau comparatif avec la phase deux de la stratégie globale d'intervention

Source : Auteur 2009

Pour la connaissance du monument, nous pouvons dire qu'elle a été entamée par le BET en suivant les recommandations et les instructions du maître d'ouvrage suite à une inspection oculaire du bâtiment, au cours de laquelle l'expérience de l'architecte/ingénieur joue un rôle fondamental. Comme le BET n'a pas une expérience dans ce domaine, il a fait recours aux

conseils d'une équipe du centre d'archéologie de Constantine. Cette connaissance préliminaire n'a pas été suivie par la rédaction d'un rapport pré diagnostique.

Phase	Programme d'études pluridisciplinaires									
	Domaine social	Domaine historique			Domaine constructif					
	App-anthro-pologique	E. des sources documentaires	Mé. archéologiques	Histoire orale	Système constructif	Phénomènes de dégradation	Sécurité structurelle et au feu	Paramètres de confort	Paramètres environnementaux	Connectivité infrastructure
L'intervention étatique	●	○	□	●	○	○	□	□	□	□

- Conformité totale
- Conformité partielle
- Absence totale

Tableau 20 : Tableau comparatif avec le programme des études pluridisciplinaires

Source : Auteur 2009

Phase	Programme d'études pluridisciplinaires									
	Domaine architectural								Etude de l'histoire des usages	Etude imaginaire et mythique
	Relevés géométriques	Etude des valeurs architecturales	Analyse typologique	Analyse spatiale	E.couleur et des décorations appliquée	Etude des potentialités d'accueil	Etude de l'état et la vocation architecturale	Cadre légal et urbanistique		
L'intervention étatique	○	□	□	□	□	□	□	□	□	□

- Conformité partielle
- Absence totale

Tableau 21 : Tableau comparatif avec le programme des études pluridisciplinaires

Source : Auteur 2009

Concernant le programme d'études pluridisciplinaires, nous pouvons avancer que cette partie très importante de l'opération n'a pas eu l'attention et le temps nécessaire de la part du BET, à cause du manque d'expérience nécessaire d'un côté, et le caractère urgent de l'opération d'un autre côté (l'opération étant déjà lancée).

Dans le domaine social, l'étude se résuma à une simple description des familles qui ont habité la Sraya. Dans le domaine historique, et à cause d'un manque flagrant de la documentation sur la Dachra et la Sraya, cette partie des études s'est basée essentiellement sur l'histoire orale des habitants, une grande partie des personnes surtout ceux qui ont un niveau culturel important et

qui possèdent une documentation importante, n'habitent plus la Dachra pour des raisons diverses. (Nasri.M 2005).

Concernant le domaine constructif, l'étude s'est transformée en une simple description des matériaux de construction ainsi que du système constructif sans approfondir les études en faisant des tests in situ et au laboratoire. Les phénomènes de dégradations n'ont pas été identifiés à cause de l'absence des spécialistes des lésions des matériaux (terre crue).

Les études concernant le domaine architectural -qui constituent généralement la base de tous les travaux postérieurs- se sont résumées à de simples relevés géométriques avec une documentation photographique. Ce que l'on peut dire est que sans un bon relevé géométrique du monument, il sera difficile pour le BET de le comprendre et, par conséquent, de réaliser un projet ajusté à la réalité. Le BET a opté pour un relevé manuel avec mètre-ruban, mais pour la suite il a utilisé l'outil informatique (l'AutoCAD) pour le dessin, l'AutoCAD est réputé généralement pour le dessin concernant les nouveaux projets, son utilisation comme outil de projection pour les relevés des monuments historiques qui sont caractérisés par des angles pas droits, une épaisseur des murs irrégulières, des formes géométriques désordonnées, peut avoir des conséquences sur la fidélité des dimensions.

Cette phase devait être aussi la base d'une étude de programmation (dans la troisième phase) par l'étude des usages antérieurs, ce qui n'a pas été fait à cause d'une absence de la vision de l'usage futur par les maîtres d'ouvrages (DUC, direction du tourisme).

Comme remarque générale nous pouvons dire que cette phase est caractérisée par une absence d'un grand nombre d'actions qui composent la stratégie globale (76%), seulement 10% des actions sont conformes et le reste non conforme.

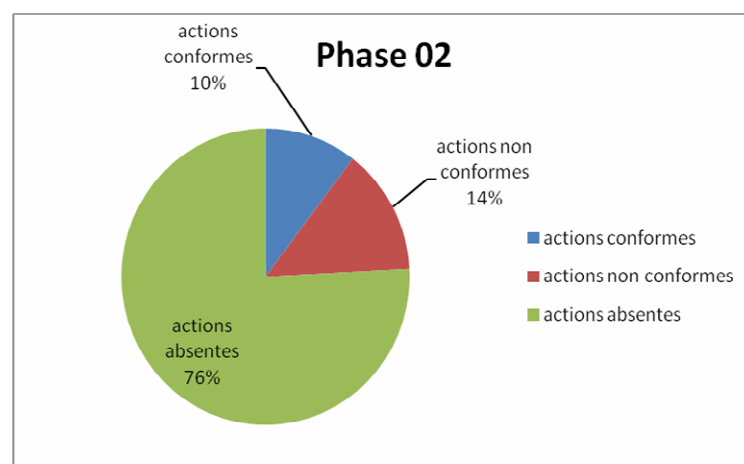


Fig. 88 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la deuxième phase de la stratégie globale

Source : Auteur (2009)

II.4.3 La troisième phase : la réflexion et le projet, une phase ignorée

Au cours de cette phase, les problèmes sont individualisés ainsi que leurs causes, et une vision globale des potentiels et des déficits du monument est donnée.

Phase	la réflexion et le projet									
	Le diagnostic (s y n t h è s e)									
	Évaluation critique des études			Confirmation de l'hypothèse	Rédaction d'un rapport d'expertise					
	Carte des valeurs	Carte des déficits	Carte des usages préc et/ ou exis		Description du bâtiment	Description des études réalisées	Justification des valeurs du bâtiment	Description des déficits	Diagnostic	recommand ations
L'interven tion étatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Conformité partielle

Absence totale

Tableau 22 : Tableau comparatif avec la Phase trois de la stratégie globale d'intervention

Source : Auteur 2009

Comme l'absence d'études préalables a caractérisé la phase précédente, cette phase qui vient évaluer et critiquer les études précédentes n'a pas eu lieu, nous remarquons donc l'absence des cartes des valeurs, des déficits et celle des usages précédents, qui ne sont qu'une superposition des données relatives sur les relevés géométriques.

En considérant le rapport final élaboré par le BET à la fin de l'opération comme un rapport d'expertise, nous remarquons que ce rapport est un résumé des étapes de l'intervention, il comporte aussi une description de la Sraya ainsi qu'un bref diagnostic de l'état général et des recommandations pour l'exécution des travaux.

Phase	la réflexion et le projet								
	Réflexion et cadre de décision						Le projet		
	Proposition pour le classement	Etude de programmation	L'étude de faisabilité			Confirmation des critères	Cadre de décisions	Avant-projet	Projet
			Carte de transformabilité	Programme de nouveaux usages	Evaluation des conditions				
L'interven tion étatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="radio"/>

Conformité totale

Absence totale

Tableau 23 : Tableau comparatif avec la Phase trois de la stratégie globale d'intervention

Source : Auteur 2009

Lors de l'intervention sur la Sraya, nous remarquons l'absence de l'étape consacrée à la réflexion, cette étape très décisive pour l'élaboration d'un projet de restauration, cela est dû principalement au passage direct aux travaux de restauration, la réflexion vient donc directement pour trouver des solutions à la rencontre des problèmes sur le chantier.

L'élaboration du projet est venue comme étape finale de toute l'intervention sans passer par un avant projet, qui est considéré comme une étape de profond dialogue avec le maître d'ouvrage.

Phase	Le projet											
	Paramètres techniques						Documentations					
	Conn. de la cons locale	Visibilité de l'intervention	Compa. techn. utilisables	Intégration des insta. modernes	Durabilité	maintenabilité	Plans détaillés	Détails constructifs	mesures	devis	Cahier des charges	Mesures de sécurité
L'intervention étatique	○	□	□	□	□	□	○	○	○	○	□	□

○ Conformité partielle

□ Absence totale

Tableau 24 : Tableau comparatif avec la Phase trois de la stratégie globale d'intervention

Source : Auteur 2009

Le projet détaille l'intervention avec un niveau suffisant pour pouvoir effectuer les démarches administratives, embaucher les entreprises de construction et exécuter les travaux sans déviations de coût. De la même manière, le projet d'exécution interprète les critères d'intervention et applique une série de paramètres techniques afin de matérialiser l'intervention. L'absence de cette étape à ce moment de l'intervention c'est-à-dire avant le démarrage des travaux, avait plusieurs conséquences sur le bon déroulement de l'opération, parmi ces conséquences on peut noter :

- La révision continue des contrats de réalisation des entreprises par l'introduction d'avenant.
- Le rajout ou la suppression d'articles de réalisation.
- Modification des coûts pour l'entreprise.
- Le non respect des délais de réalisation.
- Une mauvaise organisation du chantier.

D'une manière générale, cette troisième phase est différente de la stratégie globale, plus de 76% des actions sont absentes du processus d'intervention, pour le reste des actions nous remarquons une non conformité.

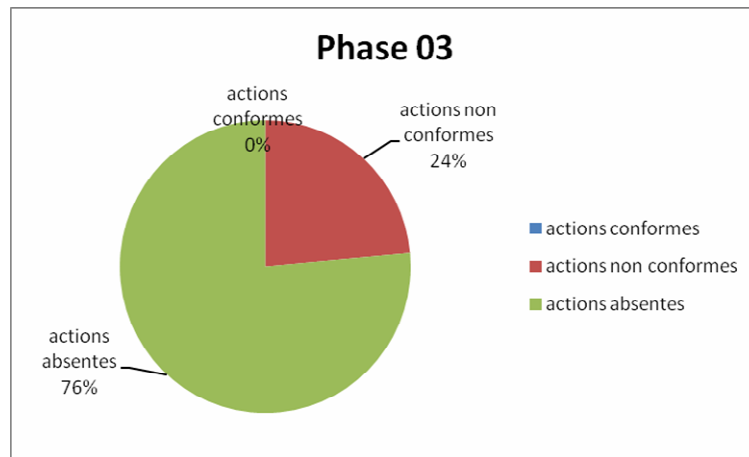


Fig. 89 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la troisième phase de la stratégie globale

Source : Auteur (2009)

II.4.4 La quatrième phase : L'exécution des travaux, la faiblesse de la gestion du chantier

Phase	L'exécution des travaux															
	Contrat de construction					Démarches du permis de construire	Le suivi des travaux					L'organisation des travaux				Livraison des travaux
	Choix du type de constructeur	Appel d'offres	Rédaction du contrat	Formation spécifique des entreprises	Contrats entreprises		Révision continue du projet	Contrôle des solutions	Evaluation d'éléments	Coord. la sécurité des travaux	Rapport des travaux	Programmation des travaux	Protection du bâtiment	Contrôle des déchets	Entrée des différents métiers	
L'intervention étatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Conformité totale
- Conformité partielle
- Absence totale

Tableau 25 : Tableau comparatif avec la Phase quatre de la stratégie globale d'intervention

Source : Auteur 2009

Ce qu'on peut dire sur la phase exécution des travaux, est qu'elle a démarré sans l'assistance technique d'un BET, seulement avec la présence des techniciens de la subdivision de Zeribet El oued, qui n'avaient pas une expérience pour ce genre d'intervention, d'ou la nécessité d'avoir un BET pour assurer le suivi des entreprises s'est fait ressentir . Un deuxième point qui a caractérisé cette étape, est la non spécialisation des entreprises de réalisation dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine. Le maître d'ouvrage par manque d'entreprises qualifiées, a fait recours à des entreprises qui ont une certaine expérience dans le domaine.

L'intervention malgré son ampleur, n'a pas fait l'objet d'un permis de construire, et ceci est dû au fait que le maître d'ouvrage (DUC) représente en même temps l'organisme responsable de l'attribution des permis de construire.

Le suivi des travaux est caractérisé par une révision continue du projet ainsi que la recherche de solutions à la rencontre de problèmes sur chantier, à cause de l'absence d'études préalables.

Ce qui a caractérisé l'organisation des travaux est l'absence d'une programmation, ceci revient à différentes causes :

- Le manque de main d'oeuvre qualifiée ;
- Le manque des matériaux traditionnels de construction ;
- L'introduction de temps de réflexion pour la recherche d'éventuelles solutions aux cours des travaux ;
- L'éloignement du chantier et les problèmes de non présence continue du BET et de l'entreprise de réalisation.

La quatrième phase du processus d'intervention est en conformité à plus de 50% avec la stratégie globale, ceci revient essentiellement à son caractère administratif, le reste des actions concernant le suivi et l'organisation du chantier ont été absentes du processus.

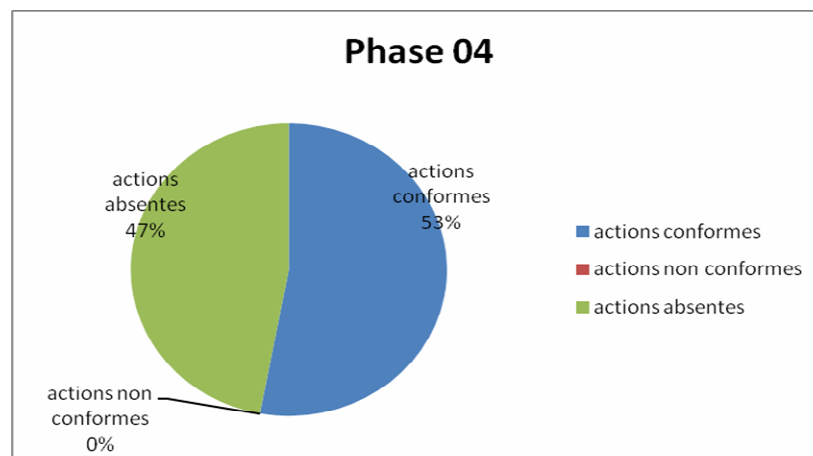


Fig. 90 : Graphique à secteurs montrant la nature des actions de l'intervention étatique par rapport à la quatrième phase de la stratégie globale

Source : Auteur (2009)

II. 4.5 la cinquième Phase : la vie utile, un monument sans utilité

En partant du principe qu'à partir du jour même de la fin de la restauration, le bâtiment recommence à vieillir, cette cinquième phase vient pour assurer l'existence du monument et ceci non seulement comme un élément physique, mais en faisant émerger une réutilisation forte pour le monument, c'est définir un projet qui ne se contente pas de « respecter le monument » mais remettre en jeu dans notre époque le plus grand nombre de valeurs, de significations, de

potentialités attachées à celui-ci. Cette approche a été absente dans toute la démarche de cette intervention. Le résultat est donc un monument sans aucune utilité.

L'architecture traditionnelle est très vulnérable à cause de la nature des matériaux de construction, l'entretien devient désormais plus qu'une nécessité mais une action obligatoire pour assurer la survie du monument. Ce n'est que lorsqu'il est utilisé qu'un monument peut être maintenu « en vie ».

Depuis l'achèvement des travaux, la Sraya n'a reçu l'attribution d'aucune activité, donc aucun entretien n'a été effectué à ce jour, ce qui a permis l'installation des nouveaux signes de dégradation.

Phase	La vie utile				
	L'entretien				
	Installation de la nouvelle activité	Diffusion des valeurs du bâtiment au sein de la collectivité	Choix du modèle d'entretien	Réaliser une « Carte d'identité » pour le bâtiment	Travaux d'entretien en fonction du calendrier
L'intervention étatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Absence totale

Tableau 26 : Tableau comparatif avec la Phase cinq de la stratégie globale d'intervention

Source : Auteur 2009

II.4.6 Evaluation de l'opération étatique, l'absence d'une méthodologie d'approche

Phase	Etape	Etapes		L'intervention étatique
Volonté politique et décision d'agir	Décision politique	Perception des problématiques		●
		Prise de conscience de la nécessité d'agir		●
	Désignation d'un BET	Lancement d'appel d'offre pour maîtrise d'ouvrage		○
		Le choix d'un BET pluridisciplinaire		○
		Rédaction du contrat de maîtrise d'oeuvre		●
La connaissance du bâtiment	Connaissance préliminaire	Entrevue avec le maître d'ouvrage		●
		L'élaboration d'un Pré-diagnostic		
		Inspection oculaire de la construction		●
		Identification des usagers du bâtiment		<input type="checkbox"/>
		Possibilité de démarrer un processus participatif		<input type="checkbox"/>
		Cadre légal du bâtiment et de ses usagers		<input type="checkbox"/>
		Rédaction d'un rapport du pré-diagnostic		<input type="checkbox"/>
Inventorier les composantes du bâtiment		<input type="checkbox"/>		

	Etudes pluridisciplinaires (l'analyse)	Élaboration d'hypothèses provisoires	<input type="checkbox"/>
		Programme d'études pluridisciplinaires	<input type="checkbox"/>
		Domaine social	
		Approche socio-économique	<input type="checkbox"/>
		Approche anthropologique	<input checked="" type="checkbox"/>
		Domaine historique	
		Etudes des sources documentaires	<input type="radio"/>
		Méthodes archéologiques	<input type="checkbox"/>
		Histoire orale	<input checked="" type="checkbox"/>
		Domaine architectural	
		Relevés géométriques	<input type="radio"/>
		Etude des valeurs architecturales	<input type="checkbox"/>
		Analyse typologique	<input type="checkbox"/>
		Analyse spatiale	<input type="checkbox"/>
		Etude de la couleur et des décorations appliquée	<input type="checkbox"/>
		Etude des potentialités d'accueil	<input type="checkbox"/>
		Etude de l'état et la vocation architecturale	<input type="checkbox"/>
Cadre légal et urbanistique	<input type="checkbox"/>		
Domaine constructif			
Système constructif	<input type="radio"/>		
Phénomènes de dégradation	<input type="radio"/>		
Sécurité structurelle et au feu	<input type="checkbox"/>		
Paramètres de confort	<input type="checkbox"/>		
Paramètres environnementaux	<input type="checkbox"/>		
Connectivité infrastructure	<input type="checkbox"/>		
Etude de l'histoire des usages	<input type="checkbox"/>		
Etude imaginaire et mythique	<input type="checkbox"/>		
La réflexion et le projet	Le diagnostic (synthèse)	Évaluation critique des études	
		Carte des valeurs	<input type="checkbox"/>
		Carte des déficits	<input type="checkbox"/>
		Carte des usages précédents et/ ou existants	<input type="checkbox"/>
		Confirmation de l'hypothèse	<input type="checkbox"/>
		Rédaction d'un rapport d'expertise	
		Description du bâtiment	<input type="radio"/>
		Description des études réalisées	<input type="checkbox"/>
		Justification des valeurs du bâtiment	<input type="checkbox"/>
		Description des déficits	<input type="checkbox"/>
Diagnostic	<input type="radio"/>		
Recommandations	<input type="radio"/>		

	Réflexion et cadre de décision	Proposition pour le classement (une valeur historique)	<input type="checkbox"/>
		Etude de programmation	<input type="checkbox"/>
		L'étude de faisabilité	
		Carte de transformabilité	<input type="checkbox"/>
		Programme de nouveaux usages	<input type="checkbox"/>
		Evaluation des conditions réglementaires	<input type="checkbox"/>
		Confirmation des critères	<input type="checkbox"/>
		Cadre de décisions	<input type="checkbox"/>
	Le projet	Avant-projet	
		Evaluation des alternatives	<input type="checkbox"/>
		Incorporation des idées de processus participatif	<input type="checkbox"/>
		Acceptation du projet de la part du propriétaire	<input type="checkbox"/>
		Projet	
		Paramètres techniques	<input type="checkbox"/>
Connaissance de la construction locale		<input type="radio"/>	
Visibilité de l'intervention		<input type="checkbox"/>	
Compatibilité des technologies utilisables		<input type="checkbox"/>	
Intégration des installations modernes		<input type="checkbox"/>	
Durabilité	<input type="checkbox"/>		
maintenabilité	<input type="checkbox"/>		
	documentations		
	Plans détaillés	<input type="radio"/>	
	Détails constructifs	<input type="radio"/>	
	mesures	<input type="radio"/>	
	devis	<input type="radio"/>	
	Cahier des charges	<input type="checkbox"/>	
	Mesures de sécurité dans le travail	<input type="checkbox"/>	
L'exécution des travaux	Désignation des entreprises de réalisation	Contrat de construction	
		Choix du type de constructeur	<input type="checkbox"/>
		Appel d'offres	●
		Rédaction du contrat	●
		Formation spécifique des ouvriers	<input type="checkbox"/>
		Contrats entreprises spécialisées	●
		Démarches du permis de construire	<input type="checkbox"/>
	Exécution et livraison des travaux	Exécution des travaux	<input type="checkbox"/>
		Le suivi des travaux	
		Révision continue du projet	●
Contrôle des solutions appliquées		●	
	Evaluation d'éléments découverts	<input type="checkbox"/>	
	Coordination de la sécurité des travaux	●	

		Rapport des travaux réellement exécutés	<input type="checkbox"/>
		L'organisation des travaux	
		Programmation des travaux	<input type="checkbox"/>
		Protection du bâtiment	<input type="checkbox"/>
		Contrôle des déchets	●
		Entrée des différents métiers	●
		Livraison des travaux	●
La vie utile	L'installation d'une nouvelle activité et l'entretien	Installation de la nouvelle activité	<input type="checkbox"/>
		Diffusion des valeurs du bâtiment au sein de la collectivité	<input type="checkbox"/>
		Choix du modèle d'entretien	<input type="checkbox"/>
		Réaliser une « Carte d'identité » pour le bâtiment	
		Information sur le bâtiment	<input type="checkbox"/>
		Calendrier d'entretien	<input type="checkbox"/>
		Travaux d'entretien en fonction du calendrier	<input type="checkbox"/>

- Conformité totale
- Conformité partielle
- Absence totale

Tableau 27 : Tableau comparatif entre l'intervention étatique et la stratégie globale

Source : Auteur 2009

Le résultat du croisement de l'intervention adoptée pour la restauration de la Sraya avec la stratégie globale d'intervention prise comme référence nous donne les données suivantes :

Actions Les phases	St. gl (référentielle)	St. adoptée			Différence (%)			
		Conformes	Non conformes	Présentes	St.gl et Ac.nc	St.gl et Ac.c	St.gl et Ac.Ab	St.gl et Ac.Pr
Phase 01	5	3	2	5	60,00	40,00	100,00	0,00
Phase 02	29	3	4	7	10,34	13,79	24,14	75,86
Phase 03	34	0	8	8	0,00	23,53	23,53	76,47
Phase 04	17	9	0	9	52,94	0,00	52,94	47,06
Phase 05	6	0	0	0	0,00	0,00	0,00	100,00
Total phases	91	15	14	29	16,48	15,38	31,87	68,13

Tableau 28 : Tableau récapitulatif des résultats du croisement de l'intervention étatique et la stratégie globale d'intervention (référentielle)

Source : Auteur 2009

Les résultats montrent clairement l'absence d'une approche méthodologique lors de l'intervention sur la Sraya (Fig. 91, 92), ce manque de stratégie se traduit par l'absence de plusieurs étapes et actions pour la majorité des phases (68%), voire même l'absence de phases importantes pour la réussite de l'intervention telles que la réflexion et l'élaboration du projet

ainsi que la vie utile. Pour le reste des actions nous soulignons la conformité de seulement 16% avec la stratégie globale, ce qui représente un taux très faible pour la réussite générale de l'intervention et 15% d'actions sont réalisées mais non conformément aux traditions et éthiques des travaux.

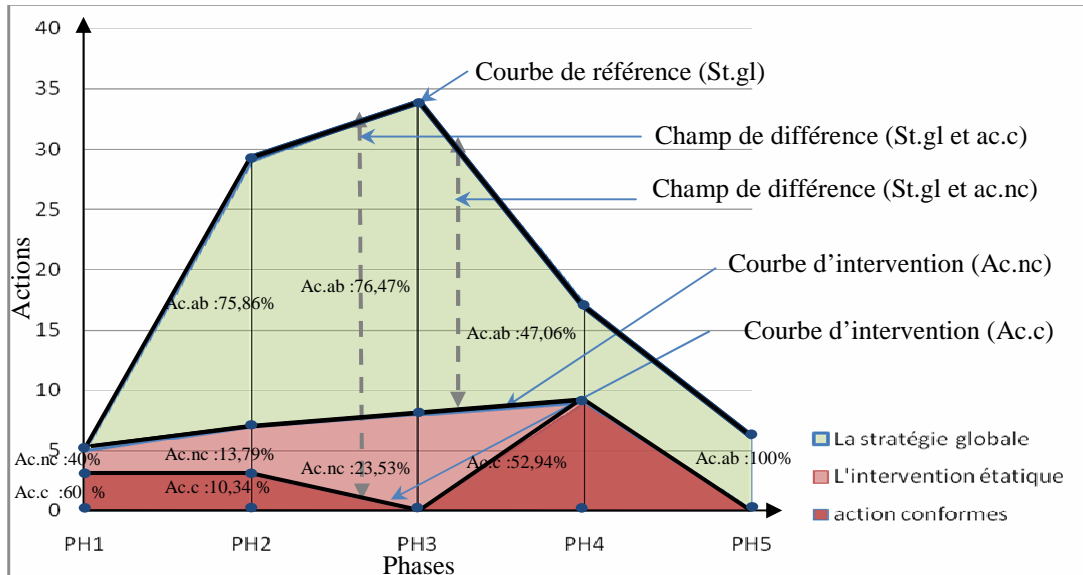


Fig. 91 : Graphique à courbes montrant les champs des différences entre l'intervention étatique et la stratégie globale
Source : construit par l'auteur (2009)

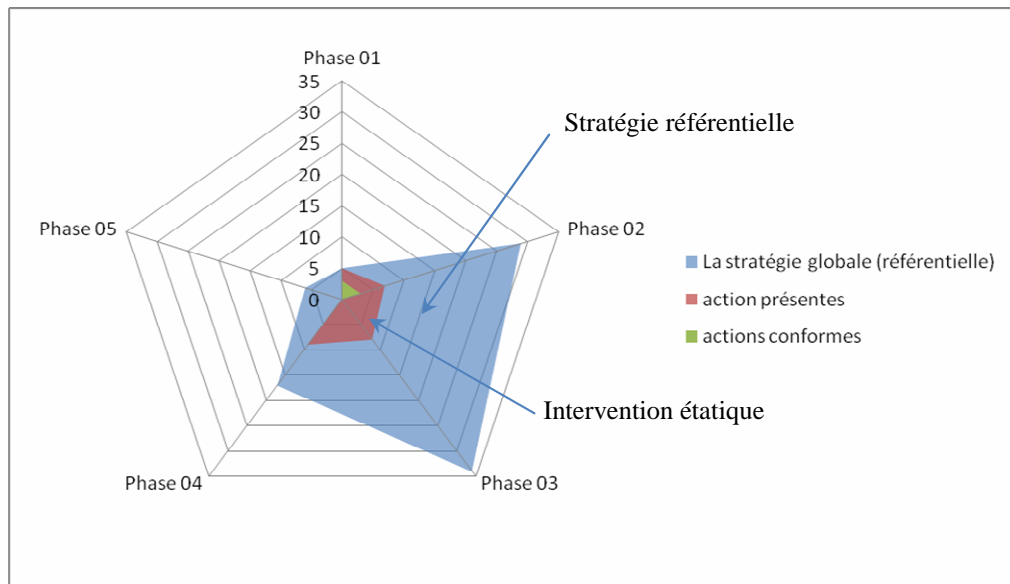


Fig. 92 : Graphique radar montrant la faiblesse de l'intervention étatique par rapport à la stratégie globale
Source : construit par l'auteur (2009)

L'échec de l'intervention ne concerne pas seulement l'absence des phases, étapes et actions du processus général, mais aussi la temporalité et la succession des différentes phases. Le chevauchement des phases (fig. 93) a donné un caractère chaotique à l'intervention, au lieu de commencer par la désignation d'un bureau d'étude spécialisé pour l'élaboration de l'étude de sauvegarde, le maître d'ouvrage a commencé par le choix des entreprises de réalisation sur la base de devis effectués d'une façon sommaire. De ce fait l'intervention a commencé directement par la phase travaux et installation des chantiers qui devraient constituer normalement la quatrième phase après la volonté politique et la décision d'agir, la connaissance du monument et la réflexion pour déterminer le projet d'intervention.

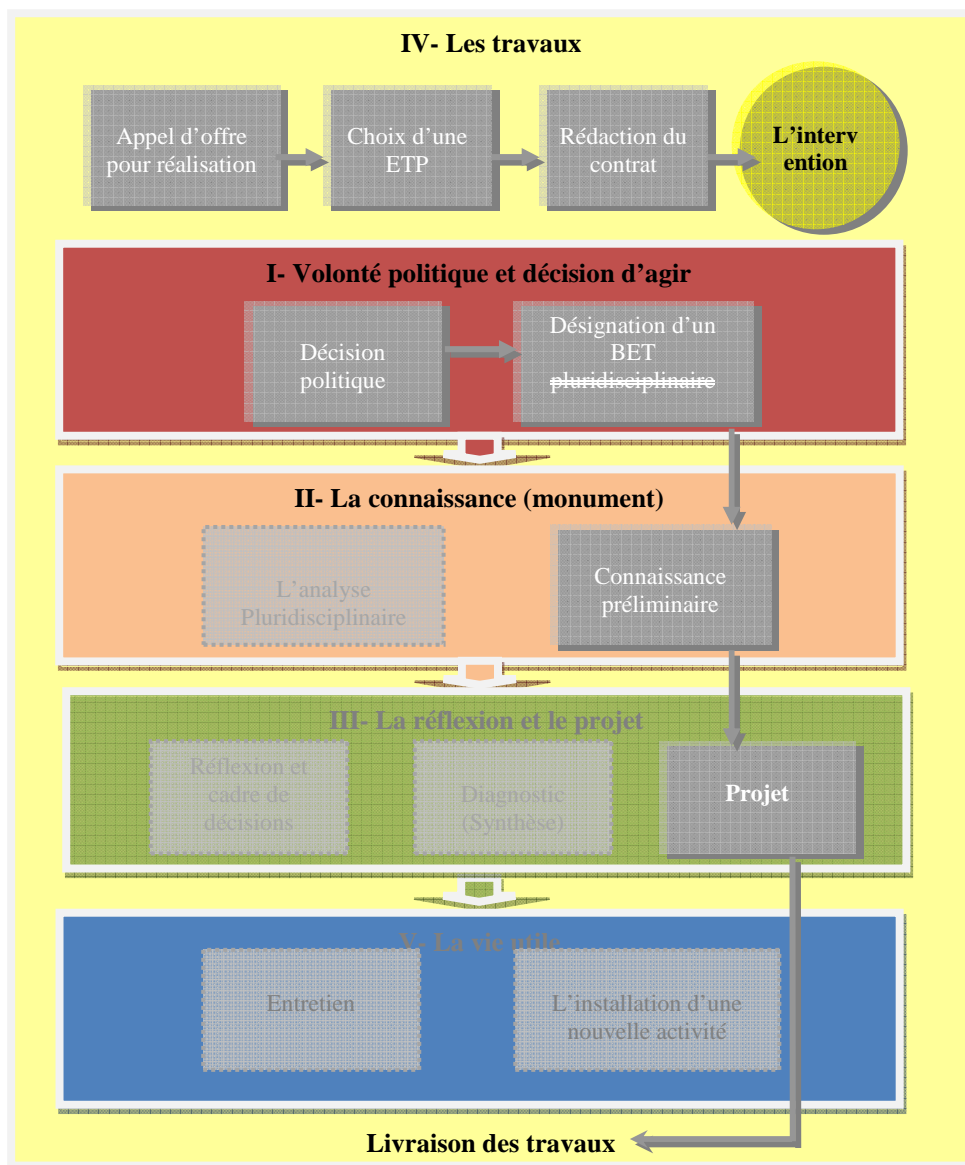


Fig. 93 : le chevauchement des phases suivies lors de l'intervention étatique

Source : construit par l'auteur (2009)

Conclusion

Le patrimoine bâti constitue un *background* nécessaire aux activités humaines. Il a été conçu afin de couvrir les besoins des gens, aussi bien du point de vue utilitaire qu'esthétique et symbolique.

La réalité patrimoniale dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji est très critique, étant donné le très mauvais état de conservation de certains bâtiments : sols affaissés, murs éventrés, plafonds étayés ou à ciel ouvert... rendait impossible une réutilisation des lieux. A cela, il fallait également ajouter, pour certains bâtiments, des modifications plus ou moins importantes survenues au cours des siècles passés.

Face à l'état de ce patrimoine, plusieurs initiatives ont été entreprises pour le maintenir en vie. D'ordre privé ou étatique, ces initiatives sont prises d'une manière qu'on peut qualifier de désordonnée, à cause d'un manque de coordination entre les différents intervenants ainsi que l'absence d'une vision globale pour entreprendre des actions cohérentes échelonnées selon la nécessité et l'urgence des cas.

L'absence d'une stratégie globale n'est pas le seul constat consenti pour la réalité de la conservation patrimoniale dans la Dachra, mais aussi l'absence d'une stratégie d'intervention sur les monuments qui composent ce patrimoine. La Sraya n'est pas seulement un bâtiment qui reflète la sagesse, la mentalité, les moyens ainsi que le mode de vie de générations entières mais aussi l'évolution historique de son implantation, ses possibilités socio-économiques, ses interconnexions et ses relations avec les autres lieux. En conséquence, sa valeur n'est pas limitée aux simples caractéristiques physiques ou même urbanistiques mais aussi aux valeurs plus profondes, aux identités et aux témoignages.

La restauration de la Sraya n'est qu'un exemple à travers lequel nous avons voulu démontrer l'inadéquation stratégique de l'approche étatique dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine dans la Dachra, les autres monuments ont subi ou subiront le même sort. La restauration est venue dans le but de restituer au mieux l'état d'origine de la Sraya, sous tous ses aspects : aussi bien architectural, structurel, que décoratif. Le résultat par contre laisse apparaître un échec sur les plans technique et méthodologique. Sur le plan technique deux aspects apparaissent : le premier est le non respect des lieux, les travaux de restauration ont toujours été menés avec le souci constant de respecter les lieux et d'en retrouver l'état originel, une bonne restauration suppose qu'on puisse retrouver les techniques anciennes et surtout les matériaux utilisés lors de la construction d'origine, ceci dans le but d'assurer une homogénéité dans la nature des matériaux. Mais avec la panoplie des différents matériaux modernes mis actuellement

sur le marché, la tentation est forte d'employer sans discernement ces matériaux dans la restauration des bâtiments anciens. L'utilisation de matériaux modernes pour la restauration de la Sraya a créé un bouleversement quant à son aspect physique. Le deuxième aspect sur le plan technique est le non achèvement des travaux, les objectifs visés avant l'intervention n'ont pas été atteints. A chaque étape des travaux, des questions fondamentales concernant la restauration se sont posées, qui relèvent principalement de trois domaines : l'utilisation de matériaux de qualité, la compétence des ouvriers et le financement... Mais dans notre cas, nous avons dû malheureusement constater que c'est le troisième point, l'aspect financier qui conditionne toujours les deux premiers.

Sur le plan méthodologique, la remarque générale qui caractérise la restauration de la Sraya est l'absence d'une approche globale, cette approche est visible sur deux aspects. Le premier concerne l'absence totale d'étapes voire même des phases essentielles pour mener à bonne fin une intervention de restauration. Nous pouvons dire que durant cette opération il n'y a pas eu une connaissance du monument basée sur des études pluridisciplinaires, cette étape très importante pour la réflexion et l'imagination des scénarios d'intervention, qui représente une phase déterminante a été totalement loupée du processus de l'intervention. Pour cette intervention nous avons remarqué l'absence des documents qui composent le projet d'intervention, soit des documents techniques ou graphiques. Une autre phase a été aussi éliminée du processus suivi par le maître d'ouvrage, c'est la vie utile du monument après sa restauration, celui qui va visiter la Sraya de Khanguet Sidi Nadji six ans après l'achèvement de l'opération, remarquera un monument détourné de toute identité ; l'absence d'une activité pour réanimer et faire revivre la Sraya a accentué cet aspect.

Le deuxième aspect qui caractérise l'intervention de restauration sur la Sraya, est le non respect de la temporalité des étapes, l'ordre et la hiérarchie des actions ont été interrompus, les travaux ont précédé l'étude et la réflexion, la désignation d'un bureau d'étude est venu après l'installation des entreprises de réalisation sur le terrain. De toutes ces anomalies ont émergé des problèmes et un état chaotique affectant le déroulement de l'opération.

A terme nous pouvons confirmer que l'absence d'une stratégie pour l'intervention sur la Sraya avait des conséquences dramatiques sur le résultat de l'opération, ces conséquences sont surtout visibles sur l'aspect physique de l'intervention qui reste non compatible avec ce que l'on peut espérer d'une restauration, c'est-à-dire retrouver l'aspect d'origine.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE :

«...Il serait vain de se détourner du passé pour ne penser qu'à l'avenir. C'est une illusion dangereuse de croire qu'il ait même là une possibilité. L'opposition entre l'avenir et le passé est absurde. L'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien, c'est nous qui pour le construire, devons tout lui donner, lui donner notre vie elle-même. Mais pour donner il faut posséder et nous ne possédons d'autre vie, d'autre sève, que les trésors hérités du passé et digérés, assimilés, recréés par nous. De tous les besoins de l'âme humaine, il n'y en a pas de plus vital que le passé... ».

Simone. Weil, (1949)

Le patrimoine architectural, héritage culturel que nous a transmis le passé, a une grande valeur spirituelle et transcrite de la manière la plus expressive l'histoire de la civilisation humaine. Ce patrimoine constitue une partie essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui. Nous ne devons pas oublier que chaque époque a ses réussites; le problème est de savoir découvrir et apprécier ces réussites afin de les sauvegarder et de les mettre en valeur de les intégrer harmonieusement au cadre de vie contemporaine.

Aujourd'hui, la beauté du patrimoine est ressentie par la grande masse des populations. Ces dernières ont pris conscience des dommages que peuvent causer à un monument ou un site historique les changements survenus dans son entourage primitif. Mieux encore, elles savent aussi que les ensembles bien conservés méritent une protection non moins attentive que les édifices isolés et ayant une valeur architecturale supérieure. Cette prise de conscience avait fait en sorte que, dans divers pays, certains quartiers urbains, ou même des villes entières, avaient été classés « monuments historiques ». Elle est allée même plus loin puisque aujourd'hui, la sauvegarde des ensembles se rattache de plus en plus à celle de la protection du paysage environnant dont il constitue une des composantes. Il n'est plus question de protéger quelques rares édifices particulièrement précieux, mais de conserver des ensembles architecturaux, occupant dans beaucoup de villes, une partie importante du territoire urbain.

L'Algérie constitue à l'évidence un vaste territoire riche de ses vestiges allant de la période préhistorique jusqu'à la colonisation française, en passant par les civilisations berbère, romaine, les dynasties musulmanes du Maghreb central et les vestiges turcs. De nombreux lieux de culte, des cimetières, des mausolées et des cités entières attendent qu'un geste des pouvoirs publics vienne les sauver de l'oubli.

Parmi cet étendu patrimoine architectural et urbain, figure les Dachras et Ksour du Sud. Laissées souvent à l'abandon, elles s'écroulent lentement sous les effets climatiques qui représentent le pire ennemi de l'architecture de terre laissée sans entretien. Une forte pluie, un oued en colère et tout est emporté. Ce que nos ancêtres ont mis des décennies à construire, peut disparaître en quelques jours voir quelques heures.

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji fait partie de ce riche patrimoine, elle symbolise un passé plein de valeurs et d'enseignements. Implantée dans un site naturel pittoresque, elle est classée patrimoine naturel national. Ce paysage troublant a permis aux génies bâtisseurs de construire une ville avec des repères architecturaux et urbanistiques remarquables. Considérée aussi comme un pôle culturel important par ses deux zaouias, la Dachra a été pour longtemps une destination pour tous ceux qui veulent s'approfondir dans les différentes connaissances surtout celles de l'Islam et de la langue arabe.

La Dachra aujourd'hui n'est que des accumulations de débris, des maisons effondrées et des ruelles encombrées par des blocs de terre. La dégradation du cadre bâti à Khanguet sidi Nadji devient la première image que l'on retient après une visite, malgré cette image sombre de la Dachra, sa beauté et la splendeur du site sont toujours présentes, la crainte est, peut-on toujours admirer la beauté de la Dachra ? Pour combien de temps se tiendra-t-elle debout ?

La conscience de la gravité de la situation du patrimoine bâti dans la Dachra a été ressentie en premier par ses habitants, qui ont essayé par des moyens et des connaissances limités de la sauver, ensuite par les autorités locales et les pouvoirs publics, par des interventions et des opérations lourdes, ces opérations ont permis de freiner la dégradation de quelques monuments comme la mosquée et le mausolée de Sidi Lembarek, mais ils ont aggravé la situation d'autres monuments importants. L'opération entreprise par la Direction de l'Urbanisme et de la Construction représente la plus grande intervention qu'a connue la Dachra, cette opération portant plusieurs actions est venue dans le but de freiner la dégradation et d'améliorer la qualité du tissu urbain, une de ces actions concerne la restauration d'un monument très important sur les plans architectural et historique. La restauration de Ksar Lahssainia ou la Sraya est considérée comme la plus grande action de cette opération qui a suscité plusieurs critiques, à travers cet

exemple, la recherche a tenté de démontrer l'inadéquation stratégique de l'approche étatique en matière de sauvegarde du patrimoine. Dès le début, il a été avancé que l'absence d'une stratégie globale qui prend en charge la sauvegarde de la Dachra sur les plans architectural et urbain, est la première cause de l'échec des interventions ponctuelles. Pour cela il était impératif de prouver cet échec en mettant l'accent sur les aspects technique et méthodologique de l'intervention étatique, l'évaluation de ces deux derniers est nécessaire afin de connaître leurs défaillances.

L'évaluation de l'aspect technique de l'intervention nous a permis de révéler deux déficiences :

- Une intervention avec un caractère inachevé ; L'absence de la prise en charge de toutes les composantes de la Sraya, qui manifestaient une dégradation incontestable pour une insuffisance budgétaire et une mauvaise étude comme principales causes. L'intervention n'a touché que les composantes structurelles de la Sraya (les parois et les planchers), en négligeant tout ce qui fait de la Sraya un monument unique par sa décoration, sa menuiserie, ses cheminées et son patio avec un puits au centre. Même la restauration des parois et des planchers n'a touché que les éléments qui présentaient un état de délabrement total.
- Une intervention non fidèle au monument. Les recommandations de la charte de Venise sont claires en matière de conservation et de restauration du patrimoine matériel. Elles mettent l'accent sur le fait que la restauration des monuments historiques a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se font avec le respect de la substance ancienne et des documents authentiques. L'utilisation en grande partie de matériaux nouveaux a transformé en profondeur les valeurs esthétiques et historiques de la Sraya et a fait naître un nouveau bâtiment avec des substances nouvelles loin de son aspect d'origine.

Une opération de restauration ne se caractérise pas seulement par son aspect technique, le processus suivi lors de l'intervention et avant même la phase des travaux, constitue un élément très important pour la réussite d'une opération de restauration. L'intervention sur la Sraya a été entreprise par le maître d'ouvrage comme toute opération de viabilisation, alors que le patrimoine est très vulnérable et l'intervention sur ses composantes demande une stratégie spécifique. L'évaluation de l'intervention étatique sur le plan méthodologique, a demandé une recherche théorique approfondie sur les méthodes et les stratégies élaborées par les spécialistes de la sauvegarde du patrimoine, dans le but d'élaborer notre propre stratégie d'intervention.

Cette stratégie comparée au processus suivi par l'intervention étatique a permis de détecter les défaillances de cette dernière sur le plan méthodologique, ces défaillances sont :

- L'absence d'une connaissance approfondie du monument, par la programmation d'études pluridisciplinaires préalables à l'élaboration du projet.
- L'absence d'une démarche de réflexion pour l'imagination des scénarios d'intervention.
- L'absence d'une approche de programmation pour la Sraya, pour la réinsertion d'une nouvelle activité, cette activité qui va permettre la réinscription de la Sraya à nouveau dans la vie des habitants de la Dachra, et dans tout le territoire.
- L'absence d'un gestionnaire qui va assurer l'entretien continu de la Sraya après l'achèvement des travaux.
- L'absence d'une étude de projet complet de restauration pour pouvoir continuer les travaux au futur.
- Le désordre qui a caractérisé le chevauchement des phases qui composent normalement le processus d'intervention, en commençant par la phase travaux et chantier ensuite passer à l'étude et revenir à nouveau aux travaux.

Ces défaillances sont dues à plusieurs facteurs qui sont essentiellement :

- La non spécialisation du bureau d'étude chargé de l'opération dans ce type d'intervention ;
- Le manque d'expérience pour les techniciens de la DUC et la SUC dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine ;
- La non spécialisation des entreprises de réalisation;
- La pénurie des matériaux traditionnels utilisés pour l'intervention ;
- Le manque d'une main d'œuvre qualifiée et spécialisée dans la construction traditionnelle ;
- L'insuffisance de l'enveloppe budgétaire octroyée à l'intervention ;
- Le caractère urgent qui a caractérisé l'intervention.

Par les points évoqués sur la démarche de l'opération, nous pouvons dire que cette intervention représentait une catastrophe sur les plans technique et méthodologique. Venue essentiellement pour sauver la Sraya de la dégradation qui la range jour après jour, cette intervention a accéléré voire même anticipé cette dégradation ; c'est ainsi que se confirme notre hypothèse de travail par une dénonciation de cette intervention hasardeuse de la Sraya et un lancement d'un appel pour tous les défenseurs du patrimoine, pour agir dans le but de sauver ce patrimoine avant qu'il ne soit trop tard.

En somme, la présente recherche souhaite vivement responsabiliser, créer des changements d'attitude et se comporter scientifiquement pour mieux asseoir les bases d'une stratégie globale de sauvegarde, fondée sur une approche territoriale pour toute la région. Celle-ci, appelée de par sa position géographique, ses richesses culturelle, culturelle, architecturale, urbaine et même économique à jouer un rôle prépondérant dans cette extrême partie de la wilaya de Biskra, comme zone à haute potentialité touristique.

C'est ainsi que nous préconisons pour la sauvegarde du patrimoine bâti dans la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, une série de recommandations destinées à tous les acteurs du patrimoine pour mieux réussir les opérations de sauvegarde et protection du patrimoine bâti.

Recommandations juridiques et administratives

- La mise en place d'une politique globale de sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement, par la révision des lois relatives à l'aménagement du territoire (SNAT, SRAT), à l'urbanisme et au logement (PDAU, POS), de manière à coordonner et harmoniser leurs dispositions avec celles des lois concernant la sauvegarde du patrimoine architectural.

- Les directions de la culture au niveau de chaque Wilaya, devraient énoncer les principes généraux relatifs à l'établissement et l'adoption des plans et documents nécessaires pour la sauvegarde et, en particulier :

- Les servitudes générales applicables aux zones protégées et à leur environnement ;
 - L'indication des programmes et opérations qui devront être prévus en matière de conservation et d'équipements
 - Les obligations d'entretien et la désignation des responsables de cet entretien; Les domaines auxquels pourront s'appliquer les interventions d'urbanisme, de remodelage et d'aménagement rural ;
 - La désignation de l'organisme responsable dont l'autorisation est requise pour toute restauration, modification, construction nouvelle ou démolition dans le périmètre protégé;
 - Les modalités de financement et d'exécution des programmes de sauvegarde.
- Les plans et documents de sauvegarde devraient notamment définir :
- Les zones et les éléments à protéger ;
 - Les servitudes spécifiques qui les affectent ;
 - Les normes régissant les travaux d'entretien, de restauration et de transformation ;
 - Les conditions générales d'installation des réseaux et des équipements nécessaires à la vie urbaine ou rurale ;

- Celles de l'implantation des constructions nouvelles.

- Le respect des mesures de sauvegarde devrait être imposé tant aux collectivités publiques qu'aux particuliers.

- Les dispositions relatives à la construction de logements sociaux devraient être conçues ou amendées de manière à s'accorder à la politique de sauvegarde et à y contribuer. Le régime des subventions éventuelles devrait être établi et modulé en conséquence, afin, de faciliter l'aménagement de logements sociaux par la réhabilitation de bâtiments anciens.

Recommandations techniques

- Les principes suivants devraient inspirer la mise en oeuvre de la sauvegarde :

- Une autorité responsable devrait assurer la coordination permanente de tous les intervenants : services publics nationaux régionaux et locaux ou groupes de particuliers ;
- Les plans et documents de sauvegarde devraient être élaborés après que toutes les études scientifiques nécessaires auront été menées par des équipes pluridisciplinaires composées notamment : de spécialistes de la conservation et de la restauration y compris les historiens d'art, d'architectes et d'urbanistes, de sociologues et de planificateurs, d'écologistes et d'architectes-paysagistes, de spécialistes de la santé publique et de l'assistance sociale, et plus spécialement de tous les experts des disciplines utiles à l'aménagement des ensembles historiques et traditionnels;
- Les autorités devraient prendre l'initiative d'organiser la consultation et la participation de la population concernée ;
- Les services publics chargés de l'application des dispositions de sauvegarde à tous les niveaux - national, régional et local - devraient être pourvus du personnel nécessaire et dotés de moyens techniques, administratifs et financiers adéquats.

- Une analyse de l'ensemble tout entier, y compris de son évolution spatiale, intégrant les données archéologiques, historiques, architecturales, techniques et économiques devrait être faite. Un document analytique aboutissant à déterminer les immeubles ou les groupes d'immeubles à protéger rigoureusement, à conserver sous certaines conditions ou dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et rigoureusement documentées, à détruire, devrait être dressé, ce qui permettrait aux autorités de bloquer tous les travaux incompatibles avec ce document.

- En plus de cette enquête architecturale, une connaissance approfondie des données et structures sociales, économiques, culturelles et techniques ainsi que du contexte urbain ou régional plus large est nécessaire.

- Elaboration d'études de programmation qui tiennent compte à la fois du respect des données urbanistiques, architecturales économiques et sociales, et de la capacité du tissu urbain et rural à accueillir des fonctions compatibles avec sa spécificité.

- Une fois les projets et règlements de sauvegarde établis et approuvés par l'autorité publique compétente, il serait souhaitable que leur exécution soit assurée par leurs auteurs ou sous leur responsabilité.

- Les ensembles historiques ou traditionnels et leur environnement devraient être protégés contre les effets négatifs de l'apposition de supports, de câbles électriques ou téléphoniques, de l'installation d'antennes de télévision et de grands panneaux publicitaires. Lorsqu'ils sont déjà en place, des mesures appropriées doivent être prises pour les faire enlever. Un effort particulier devrait être fait pour éviter toute forme de vandalisme.

- Pour favoriser la circulation piétonne, il conviendrait d'étudier avec le plus grand soin l'emplacement et l'accès des parcs de stationnement périphériques et même centraux, et d'établir des grilles de transport qui facilitent en même temps la circulation piétonne, la desserte et les transports publics. De nombreuses opérations de réhabilitation, telles que la pose souterraine de réseaux électriques et autres, qui seraient trop coûteuses à mener séparément, pourraient être alors coordonnées facilement et économiquement avec l'aménagement de la voirie.

- La protection et la restauration devraient être accompagnées d'une action de réanimation. Il serait par conséquent essentiel de maintenir des fonctions existantes appropriées, notamment le commerce et l'artisanat, et d'en créer de nouvelles, qui, pour être viables à longue échéance, devraient être compatibles avec le contexte économique et social, urbain, régional ou national dans lequel elles s'insèrent.

- En milieu rural tous les travaux entraînant une dégradation du paysage et tous les changements dans les structures économiques et sociales devraient être soigneusement contrôlés, afin de préserver l'intégrité des communautés rurales historiques dans leur cadre naturel.

- La constitution de groupements bénévoles de sauvegarde, d'associations à but non lucratif et l'institution de récompenses honorifiques ou pécuniaires pour que soient reconnues les réalisations exemplaires en matière de restauration et de mise en valeur, devrait être encouragée.

- Il est essentiel d'éviter que les mesures de sauvegarde entraînent une rupture du tissu social. Pour éviter dans les immeubles ou les ensembles à restaurer les mutations de populations au détriment des habitants les moins favorisés, des indemnités compensatrices de hausse de loyer pourraient permettre aux occupants de conserver leurs logements et leurs locaux commerciaux et artisanaux ainsi que leurs modes de vie et occupations traditionnels, tels que l'artisanat rural, les petites exploitations agricoles, etc. Ces indemnités, déterminées en fonction des revenus,

aideraient les intéressés à faire face à l'augmentation des charges que motivent les travaux accomplis.

Recommandations concernant la recherche, l'enseignement et l'information

Afin d'améliorer les compétences techniques et artisanales nécessaires et d'encourager une prise de conscience et la participation de toute la population à l'effort de sauvegarde, les mesures ci-après devraient être prises par les pouvoirs publics.

- Encourager les recherches sur:

- L'urbanisme des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement ;
- Les rapports entre la sauvegarde, la planification et l'aménagement du territoire ;
- Les méthodes de conservation appliquées aux ensembles ;
- L'altération des matériaux ;
- L'application de techniques modernes aux travaux de conservation ;
- Les techniques artisanales indispensables.

- Un enseignement spécifique traitant des questions précitées devrait être instauré ou développé et devrait comprendre des stages pratiques. En outre, il est essentiel d'encourager la formation de techniciens et d'artisans spécialisés dans la sauvegarde des ensembles, y compris des espaces verts, qui les entourent. Le développement de l'artisanat, menacé par le processus d'industrialisation, devrait être encouragé. Il serait souhaitable que les institutions concernées coopèrent à cet égard avec les organismes internationaux spécialisés en la matière, tels que le Centre pour la conservation et la restauration des biens culturels à Rome, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et le Conseil international des musées (ICOM).

- La formation du personnel administratif chargé des opérations locales de sauvegarde des secteurs historiques devrait, là où c'est approprié et nécessaire, être financée et dirigée par les autorités appropriées suivant un programme à long terme.

- La prise de conscience des nécessités de la sauvegarde devrait être encouragée par l'éducation scolaire, post-scolaire et universitaire et par le recours aux moyens d'information tels que les livres, la presse, la télévision, la radio et le cinéma et les expositions itinérantes. Les avantages non seulement esthétiques et culturels mais aussi sociaux et économiques que peut présenter une politique bien menée de sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement devraient faire l'objet d'une information claire et complète.

- L'étude des ensembles historiques devrait être incluse dans l'enseignement à tous les degrés et, en particulier, dans l'enseignement de l'histoire, afin d'enraciner dans les jeunes esprits la compréhension et le respect des oeuvres du passé et de montrer le rôle de ce patrimoine

dans la vie contemporaine. Un tel enseignement devrait utiliser largement les moyens audiovisuels et les visites d'ensembles historiques ou traditionnels.

- Le recyclage des enseignants et des guides et la formation de moniteurs devraient être facilités afin d'aider les groupes de jeunes et d'adultes désireux de s'initier à la connaissance des ensembles historiques ou traditionnels.

Limites de la recherche

Limité à l'identification des défaillances de l'intervention étatique entreprise sur la Sraya de la Dachra de Khanguet Sidi Nadji, en mettant l'accent sur les méthodes élaborées par les spécialistes de la Sauvegarde sur la scène internationale, notre travail ne prétend à aucune exhaustivité, il nous a permis néanmoins de faire la découverte de l'un des plus beaux ensembles historiques dans la ville de Biskra et dans le Sud. Menacé certes de tomber en ruine, mais gardant tous les espoirs pour qu'il soit sauvé.

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji est menacée de succomber sous les débris, de perdre toutes les traces d'une civilisation et d'un savoir faire ancestral. Devant une telle situation quel sera son devenir ? La conservation des anciennes habitations de la Dachra devra-t-elle lui accorder une nouvelle vocation ? Entreprendre une politique favorisant le repeuplement de la Dachra par l'introduction des commodités de la vie moderne (équipements, infrastructures), permettra-t-il de redonner vie à la Dachra ? Aménager une nouvelle zone d'expansion touristique pourra-t-il dynamiser la Dachra, faire revenir ses habitants qui auront d'autres perspectives économiques ? Octroyer des aides et des subventions aux habitants dans le cadre d'une nouvelle politique de logement permettra-t-il une réhabilitation et une conservation du cadre bâti de la Dachra? Enfin l'étude et la mise en œuvre d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PPSMVP) engagé par la direction de la culture, donnera-t-il des solutions techniques qui permettront de stopper la dégradation du cadre bâti de la Dachra. Ce sont des questions qui dégagent de nombreux axes futurs de recherche concernant la Dachra de Khanguet Sidi Nadji.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- BABELON. J-P et CHASTEL. A 1994 (1980)., La notion de patrimoine, éditions : Liana Levi, Paris.
- BAILLY. G-H (1975), le patrimoine architectural, Les pouvoir locaux et la politique de conservation intégrée, Edition : Delta Vevey, (114 pages)
- BARET.Y (2006), Restaurer sa maison, guide d'intervention sur le bâti ancien, Edition: Eyrolles (137 pages)
- BEAUD. M. (2003), L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, de magistère ou un mémoire de fin de licence. édition : Casbah.
- BLEYON. J-B. (1979), L'urbanisme et la protection des sites : la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain, Edition : Librairie générale de droit, Paris, 190 p.
- BOITO. C. (2000). Conserver ou restaurer: les dilemmes du patrimoine, première édition 1893, Editions de l'Imprimeur, Besançon, 111 p.
- BRANDI. C. (2001). Théorie de la restauration, première édition 1963, , Editions du Patrimoine, Paris, 208 p. [traduit par Colette Déroche]
- BOURDIN. A (1984), le Patrimoine réinventé, Edition : PUF, Paris, p. 18.
- CARON, A (1995), La prise de décision en urbanisme. Edition : Les Publications du Québec, 265 p.
- CHASTEL. A (1980), Les nouvelles dimensions du patrimoine, Edition : Cahiers de l'académie d'architecture, Paris, p. 6-12
- CHASTEL. A . (1994), *Architecture et patrimoine : choix et chroniques du journal « Le Monde »* (textes réunis et annotés par Dominique Hervier et Christiane Lorgues-Lapouge Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris.
- CHOAY. F (1992), L'allégorie du patrimoine, Edition : Seuil, 272 p. Paris; particulièrement, « L'invention du patrimoine urbain », p. 135-157.
- CIMON. J. (1990) , Promoteurs et patrimoine urbain, Edition : Méridien, Montréal, 248 p.
- COHEN. P. (2002), Habitat et patrimoine rural connaître et restaurer .Edition : Edisud, Paris. (163 pages).

- COIGNET. J (1987). Arts de bâtir traditionnels : connaissance et techniques de réhabilitation. Edition : Edisud. Paris, (130p).
- COIGNET. J.L. (2003), La maison ancienne construction, diagnostic, interventions. Edition : Ayrolle, Paris (147 pages).
- COTE. M. (2005), La ville et le désert, le bas Sahara algérien. Edition : IREMAN-KARTHALA. (299 pages).
- DINKEL. R (1997), Encyclopédie du patrimoine : monuments historiques, patrimoine bâti et naturel. Protection, restauration, réglementation : doctrines, techniques, pratiques, Les Encyclopédies du patrimoine.
- ERDER, C. (1986), Our Architectural Heritage : from consciousness to conservation, Edition: UNESCO, 236 p.
- FRIER. P-L (1979). La mise en valeur du patrimoine architecytural.Edition : le Monieur. Paris. (247 p)
- GIOVANNONI, G. (1998 [1931]). L'urbanisme face aux villes anciennes. Edition : Seuil. Paris.
- GUILLAUD. H. (1987), Marrakech 87. Habitat en terre. Edition : CRATerre. (253 p).
- GUILLAUME. M (1980), la politique du patrimoine, Edition : Galliée. Paris.
- JAGER. J (1989), Centres historiques méthodes d'analyse. Edition : STU.
- JEUDY. H-P (1990), (sous la dir. de), Patrimoines en folie, Ministère de la culture et de la communication, Maisons des sciences de l'homme, collection « Ethnologie de la France», Paris, cahier 5, p. 1.
- JOKILEHTO. J (1986), A history of architectural conservation, ,D.Phil. Thesis, I.A.A.S., YORK (466p) .
- LARKHAM, P- J (1996). Conservation and the City. Edition: Routledge. New York.
- LEON. P. (1951), la vie des monuments français, destruction restauration, Edition : Paris A et J Picard.
- PANERAI. P (1980), Eléments d'analyse urbaine. Edition : -AAM. Bruxelles
- PAVARD. C. (1969), Lumières du M'Zab. Edition : Delroisse. Paris.
- QUERRIEN. M (1982), Pour une nouvelle politique du patrimoine, rapport au ministre de la culture,Paris, La Documentation française.
- RAPOPORT. A. (1972), Pour une anthropologie de la maison. Edition : Duno. (207 pages).
- RAVEREAU. A. (1981), Le M'Zab, une leçon d'architecture. Edition : Sindbad. (278 p).

- RÉAU. L. (1994), Histoire du vandalisme, les monuments détruits de la France, Edition : Paris, Laffont, coll. Bouquins, (texte revu par M. Fleury).
- RIEGL .A .(1984), Le culte moderne. Son essence et sa genèse, Edition : Seuil, Paris.
- ROUSSO, H. (2003). Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France. Éditions : Patrimoine et Fayard. Paris 389 p. (Coll. Actes des Entretien du Patrimoine).
- TOURAINE. A. (1973), Production de la société, Éditions : Seuil, coll. « Sociologie ». Paris.
- TORRE. M ET MASON.R (2002). Introduction. assessing the values of cultural heritage. Rapport de recherche. Publication: the Getty conservation institute.pp.3-4
- TRÜLZSCH. H. (2003). La reprise des monuments. pratique de la réutilisation en Europe aujourd'hui Edition : le moniteur. Paris (144 p)

ARTICLES, COMMUNICATIONS ET COLLOQUES

- BOUDEMAGH. S (2008). La prise en charge du patrimoine : question de tutelle. Conférence Internationale sur la Médina Tlemcen,
- OUZERDINE. A (2008). Intervenir sur les médinas en Algérie : processus, impacts et perspectives. Conférence Internationale sur la Médina Tlemcen,
- ZEDAM. R (2008). Contribution pour une mise en œuvre des plans permanent de sauvegarde et de mise en valeur: Organisation statutaire et modalités de financement. Constat et propositions. Colloque international Réhabilitation et revitalisation urbaine. Oran
- Rencontres internationales pour la protection du patrimoine culturel. Actes du deuxième colloque (Avignon, du 5 au 7 novembre 1986) : Les Risques naturels, Avignon, RMG, 1987.
- Rencontres internationales pour la protection du patrimoine culturel. Actes du premier colloque (Avignon, du 13 au 15 novembre 1985) : La protection contre les déprédations et dégradations du fait de l'homme, Avignon, RMG Patrimoine, 1986.
- ICOMOS. (1990) La conservation du patrimoine. Recueil des chartes et autres guides, 130 p.
- UNESCO. (1993). Conventions et recommandations de l'Unesco relatives à la protection du patrimoine culturel, Paris.
- Patrimoine et co-développement durable en Méditerranée occidentale, Actes du séminaire international INP-ICP-PRELUDE, Tunis-Hammamet, 23-27 mai 2000, Tunis, 2001.
- Ville et patrimoine, Actes du séminaire des 27 et 28 septembre 1996 organisé par l'association Villes et territoires méditerranéens, Marseille, 1998.

DOCUMENTS ET SITES INTERNET

- Association RehabiMed. (2007). La méthode RehebiMed, architecture traditionnelle méditerranéenne I. Villes et territoire. <http://www.rehabimed.net>.
- Association RehabiMed. (2007). La méthode RehebiMed, architecture traditionnelle méditerranéenne II. Réhabilitation bâtiments. <http://www.rehabimed.net>.
- UNESCO. Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture <http://www.unesco.org>.
- OVPM, Organisation des villes du patrimoine mondial <http://www.ovpm.org>
- ICOMOS, Conseil international des monuments et des sites <http://www.icomos.org>.
- ICCROM. Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels <http://www.iccrom.org>.
- Europa Nostra, Fédération européenne du patrimoine culturel <http://www.europanostra.org>.
- Mémoire online : <http://www.memoireonline.com>

MEMOIRES ET THESES

- ABDERRAHIM. N (2004). Récupération et mise en valeur du site de Qualaa des Beni Hamed, adaptation du parcours archéologique. mémoire de magistère en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. EPAU. Alger (172p).
- DALI. A (2001), Etude et revalorisation du patrimoine architecturale de terre. Cas de ksour dans le sud Algérien. Mémoire de magistère. (198p).
- HAOUI BENZAADA. S (2002). Pour la préservation des architectures ksouriennes en terre crue. cas de Timimoun. mémoire de magistère en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. EPAU. Alger (275p).
- MANSOUR. E (1992), Méthodologie d'analyse du patrimoine architectural et urbain. Cas de l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Université de Laval. Québec (377p).
- MAROC.M (2002). Fes ; lecture urbaine et architecture pour une stratégie de sauvegarde de la planification a la réhabilitation. mémoire de magistère en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. EPAU. Alger (195p).
- NACERI. M. (2005), Détérioration du patrimoine architectural des ksour. Cas du Ksar de Khanguet Sidi Nadji. Mémoire de magistère en architecture dans les milieux arides et semi arides. Université Kheidher Mohamed. Biskra (253p)

DOCUMENTS OFFICIELS

- Dossier de l'étude de l'opération protection du patrimoine archéologique, réhabilitation et restructuration de l'ancien noyau de Khanguet Sidi Nadji. Fonds de développement des régions du Sud. Direction de l'urbanisme et de la construction de la Wilaya de Biskra. (2003)
- PDAU. 1995, (Phase première : Analyse de la situation actuelle et perspectives de développement de la commune de Khanguet Sidi Nadji).
- PDAU. 1999.(Phase troisième et dernière) Commune Khanguet Sidi Nadji.
- POS.2001.(troisième Phase). Restructuration et protection de l'ancien noyau de la commune de Khanguet Sidi Nadji.
- Le schéma directeur des zones archéologique et historiques. Ministère de la culture, décembre 2006
- Marché pour la restauration de la Sraya et de la Sguifa de la mosquée de Sidi Lembarek. Entreprise ECOFOR. DUC Biskra (2004)
- Marché pour le revêtement des rues et ruelles. Entreprise Soufiane.B .DUC Biskra (2002).
- Convention pour la réalisation d'un mur de protection et de l'entrée principale de la Dachra. Entreprise Torki S. DUC Biskra (2002).
- Convention pour la réalisation des arcades au niveau des logements évolutifs. Entreprise Hamza.O. DUC Biskra (2002).
- Convention pour étude et le suivi de l'opération protection du patrimoine archéologique, réhabilitation et restructuration de l'ancien noyau de Khanguet Sidi Nadji. Fonds de développement des régions du Sud. BET El Manar. DUC Biskra (2003).

LÉGISLATIONS NATIONALE ET MONDIALE

- La loi n° 98/04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- Décret exécutif n° 03-311 du 14 septembre 2003 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire général des biens culturels protégés ;
- Décret exécutif n° 03-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés;

- Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA) ;
- Décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) ;
- Décret exécutif n° 05-490 du 22 décembre 2005 fixant les modalités d'exercice du droit de réintégration du locataire dans les biens immeubles culturels protégés restaurés à usage commercial, artisanal et professionnel compris dans un secteur sauvegardé ;
- Décret exécutif N°01-104 du 23 Avril 2001 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et de wilaya des biens culturels ;
- Arrêté du 5 mars 2002 portant création de la commission chargée de l'acquisition des biens culturels ;
- Arrêté du 13 avril 2005 fixant la forme et le contenu de la liste générale des biens culturels protégés.
- Charte sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites (Charte de Venise 1964)
- Charte Internationale pour la sauvegarde des Villes Historiques (Charte de Washington 1987)
- Charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (1990)
- Charte Internationale du Tourisme Culturel (1999)
- Charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire (1999)
- Principes à suivre pour la Conservation des Structures Historiques en Bois (1999)
- Charte ICOMOS, principes pour l'analyse, la conservation et la restauration des structures du patrimoine architectural (2003)
- Directives sur l'Education et la Formation à la Conservation des Monuments, Ensembles et Sites (1993)
- Document Nara sur l'Authenticité (1994)
- Stockholm Declaration (1998)

مراجع بالعربية

- الجمعية الناصرية للتنمية الثقافية و الاجتماعية لخنقة سيدي ناجي (2002) في الذكرى المؤوية الرابعة
لنشأة خنقة سيدي ناجي 1602-2002م.
- بوزيد خالد. (1997). تجربة صيانة مدينة تونس في مجال ترميم المعالم التاريخية و إعادة توظيفها "
في المؤتمر الأردني الأول للحفاظ على التراث المعماري .عمان

ANNEXES

ANNEXE 01

SCHEMA D'ENTREVUE DESTINE A LA DIRECTION
DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA DE BISKRA
(MAITRE D'OUVRAGE)

A- sur le plan de la prise de décision et gestion financière de l'opération

1- Quel est l'outil réglementaire de base qui vous a servi comme instrument du choix des actions menées dans le cadre de l'opération ?

- a) Le P.D.A.U de la commune de Khanguet Sidi Nadji approuvé en 1999
- b) Le P.O.S de l'ancien noyau de la commune de K.S.N approuvé en 2001
- c) Une étude spécifique
- d) Autres

2- Quels sont les différents organismes consultés lors du choix des actions menées ?

.....

.....

3- Sur quelles bases a été définie l'estimation de l'opération ?

.....

.....

B- sur le plan du choix et de la mission des entreprises de réalisation

1- La réalisation des travaux des différentes actions est assurée par quel profil d'entreprises de réalisation ?

.....

.....

2- Quel est le mode de passation choisi pour le choix des entreprises de réalisation ?

.....

.....

3- Quels sont les principaux critères de choix des entreprises de réalisation ?

.....

.....

C- sur le plan du choix du bureau d'étude maître d'œuvre de l'opération et de sa mission

1. L'étude relative à l'opération entreprise sur le tissu de la Dachra est établie par quel type de maître d'œuvre ?

.....

.....

2- Quel est le mode de passation choisi pour le choix du maître d'œuvre ?

.....
.....

3- Quels sont les principaux critères du choix du maître d'œuvre ?

.....
.....

4- Quelle sont les missions du maître d'œuvre ?

.....
.....

D- Sur le plan du déroulement général de l'opération

1- quelles sont les différentes étapes suivies depuis la naissance de l'idée jusqu'à la réception définitive des travaux ?

.....
.....

2- Est-ce qu'une démarche de programmation d'une nouvelle activité pour la Sraya a été envisagée ? Si non quelle est la finalité de l'opération de restauration ?

.....
.....

3 - Est ce que des travaux d'entretien ont été envisagés pour permettre à la Sraya de rester en bon état ?

Oui Non

4- Est-ce que la DUC a sollicité une autre autorisation de programme pour permettre d'achever la restauration de la Sraya ?

ANNEXE 02

SCHEMA D'ENTREVUE DESTINE AU BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE
D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME EL MANAR
(MAITRE D'OEUVRE)

A- Des données générales concernant le BET

1- Comment mesurez vous l'expérience du BET dans le domaine de la Sauvegarde du patrimoine bâti avant l'opération ?

.....
.....

2- Quelle est la nature des compétences employées pour la préparation de l'étude ?

.....
.....

3- Quelle est la nature des compétences employées pour le suivi des travaux ?

.....
.....

4- Quelle est la nature de la présence des membres du BET durant l'opération ?

.....
.....

B- Sur le plan du déroulement de la partie étude de l'opération

1- Quelle est la durée de temps réservée pour effectuer l'étude ?

.....

2- Pour la connaissance et la découverte du site, le BET a fait recours à quelles personnes ?

.....
.....

3- Quelle est la nature des études employées pour la connaissance de la Sraya ?

.....
.....

4- Quels sont les domaines traités par l'étude architecturale ?

.....
.....

5- Quels sont les moyens employés pour effectuer les relevés géométriques ?

.....
.....

6- Quels sont les domaines traités par l'étude historique ?

.....
.....

7- Quels sont les domaines traités par l'étude constructive ?

.....
.....

8- Quelle est la finalité des études effectuées ?

.....
.....

9- Est ce qu'une évaluation des études préalables a été faite ?

Oui Non

10- Que contient le rapport d'expertise ?

.....
.....

11- Quelle est la durée du temps affecté à l'élaboration du projet d'intervention ?

.....
.....

12- Lors de l'élaboration du projet d'intervention, quelles paramètres ont été pris en compte ?

.....
.....

C- Sur le plan du déroulement de la partie suivi des travaux

1- Est-ce que le BET a été consulté pour le choix des entreprises de réalisation ?

Oui Non

2- Est-ce qu'une démarche de permis de construire a été engagée ?

3- Quelles sont les démarches de programmation et de planification des chantiers qui ont été entreprise ?

.....
.....

4- comment étaient gérés les matériaux démontés?

.....
.....

5- Comment était gérés les résidus du chantier ?

.....
.....

6- Combien de fois vous avez fait recours à une révision du projet et quelles sont les composantes qui ont subi cette révision ?

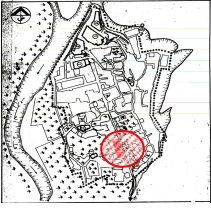




.....
.....


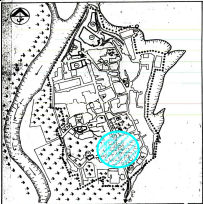


7- Considérez vous que la restauration de la Sraya est une réussite ou un échec ? Et pourquoi ?


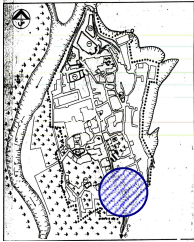

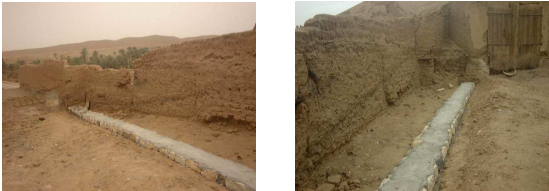


.....
.....
.....
.....
.....


ANNEXE 03





LE DEROULEMENT DES TRAVAUX

<u>1^{er} lot : intégration des logements évolutifs</u>	
L'entreprise chargée :	Entreprise des travaux de bâtiment et tout corps d'état Hamza Omar
Montant des travaux :	842 400.00 DA
Délai conventionnel d'exécution :	02 mois
Délai réel des travaux :	12 mois
Matériaux utilisés :	Pierres naturelles taillées, béton, mortiers ciment HTS et CPJ, parpaings, peinture, tronc de palmier
Les actions	démonstrations
Avant de commencer les travaux 2001	
Exécution d'arcades en pierre taillée jointé par un mortier en ciment teinté en couleur crème Basé sur des poteaux en pierre naturelle taillée	
Exécution d'un plancher traditionnel composée de : 1-tronc de palmier de 2.3 m de longueur 2- une nappe de roseau 3- feuille de polyane 4- forme de pente en béton de terre de 15 cm d'épaisseur	
Remplissage des vides existant sur les linteaux des portes par le parpaing	

<p>L'état en 2008 : dégradation de la toiture à cause du manque d'entretien, des fissures au niveau des arcades</p>	
<p>2^{ème} lot : aménagement extérieur</p>	
<p>L'entreprise chargée :</p>	<p>Entreprise des travaux publics Soufiane Belgacem</p>
<p>Montant des travaux :</p>	<p>7.961.265.00 DA</p>
<p>Délai conventionnel d'exécution :</p>	<p>02 mois</p>
<p>Délai réel des travaux :</p>	<p>06 mois</p>
<p>Matériaux utilisés :</p>	<p>Pierres naturelles taillées, béton, mortiers ciment HTS et CPJ</p>
<p>Les actions</p>	<p>démonstration</p>
<p>Décapage de la terre sur une épaisseur de 20 cm avec nivellement des surfaces en fluctuation, remblai des côtés trop bas, respect des niveaux donnés par le B.E.T ainsi que dégagement des blocs en béton armé déjà existants</p>	
<p>Revêtement au sol en pierre plate résistante aux chocs de forme pseudo hexagonale de 50 cm largeur maximale et 15 cm minimale et une épaisseur entre 05 et 07.5 cm avec un vide qui ne dépasse pas 2.5 cm jointées avec un ciment blanc</p>	

L'état en 2008 :	
3^{ème} lot : la restauration du mur de protection et de l'entrée principale de la Dachra	
L'entreprise chargée :	Entreprise de bâtiments et tout corps d'état Torki Slimani
Montant des travaux :	433.350.00 DA
Délai conventionnel d'exécution :	06 mois
Délai réel des travaux :	12 mois
Matériaux utilisés :	Pierre naturelles taillées, briques de terres crues
Les actions	démonstration
Avant de commencer les travaux 2001	
Construction d'un mur en briques de terre crue jointées par un mortier en terre, d'une épaisseur de 60 cm sur un soubassement en pierres taillées jointées par un mortier en ciment	
Construction de l'entrée selon la forme donnée par le B.E.T en commençant par les deux petits arcs ensuite le grand arc en pierres naturelles taillées ramenées de l'oued (à coté).	
L'état en 2008	

<p>4^{ème} lot : la restauration de la Sraya et la Skifa de la mosquée de Sidi Lembarek</p>	
L'entreprise chargée :	S.A.R.L Ecofor bâtiment et forages
Montant des travaux :	14.645.605.81DA
Délai conventionnel d'exécution :	06 mois
Délai réel des travaux :	20 mois
Matériaux utilisés :	Briques de terre crues et cuites, béton, mortiers ciment HTS et CPJ, parpaings, peinture, tronc de palmier
Les actions	démonstrations
<p>L'état avant les travaux (2001)</p> <p>Les signes de dégradation sont très visibles mais on peut remarquer un caché unique qui caractérise l'architecture à Khanguet Sidi Nadji</p>	
<p>Enlèvement des terres cumulées et nettoyage de la Sraya par l'utilisation de moyens manuels</p>	

<p>La mise en place des appuis pour les éléments fragiles ; toits, voûtes et voûtains</p>	
<p>La mise en œuvre d'un échafaudage en façades et à l'intérieur de la Sraya pour faciliter l'exécution des travaux</p>	
<p>Décapage des murs et enlèvement des couches de crépissage en terre pour détecter les fissures et anomalies</p>	
<p>Démontage des murs en briques de terre crue dégradés ou à risque y compris étaie nécessaire afin d'éviter toute possibilité d'effondrement sur les autres éléments conservables</p>	

<p>Enlèvement des terres sur les terrasses et plafonds</p>	
<p>consolidation des soubassements des anciens murs en pierres sèches (en mortier bâtard) (2 doses chaux éteinte ,1 dose de ciment),</p>	
<p>Colmatage des fissures par la pose de briques de terre cuite jointées par un mortier de ciment blanc</p>	
<p>maçonnerie en briques de terre crue dimension (20x25x10)cm fabriquées sur les lieux selon la méthode traditionnelle pour en assurer la résistance mécanique et chimique contre les pluies acides ,pose attentive des unités et jointage par un mélange d'argile et de la chaux dimensions des murs selon le plan d'exécution .</p>	 <p>Maçonnerie en briques de terre crue</p>

<p>Construction de plancher et plafond composé d'une série de troncs de thuya surmontée d'une nappe de pailles de palmier diam 3cm et une couche hydrofuge en feuilles de polyane, une couche de mortier en béton léger</p>	
<p>Construction des voûtains en ogives en briques pleines de terre cuite après la mise en place d'un coffrage qui correspond à la forme authentique des voûtains, pose des unités de terre cuite avec l'introduction d'une nappe de grille poulailler, et verser le ciment blanc en état semi-liquide épaisseur globale du chemisage 4 cm dimension des briques de terres cuites (0,15x0,1x0,15) cm</p>	
<p>Substitution des anciens rondins pourris par des nouveaux rondins en thuya</p>	
<p>Exécution d'une couche légèrement armée en TS sur les voûtains d'une épaisseur de 5 cm</p>	

L'état en 2008



ANNEXE 04

CONSEIL INTERNATIONAL
DES MONUMENTS ET DES SITESINTERNATIONAL COUNCIL
ON MONUMENTS AND SITES

CHARTRE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES (CHARTRE DE VENISE 1964)

IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964

Adoptée par ICOMOS en 1965.

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés ; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant :

DÉFINITIONS

Article 1.

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Article 2.

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Article 3.

La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

Article 4.

La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Article 5.

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Article 6.

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

Article 7.

Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

Article 8.

Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

Article 9.

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Article 10.

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

Article 11.

Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

Article 12.

Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Article 13.

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX**Article 14.**

Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

FOUILLES**Article 15.**

Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la « Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques » adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu a priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la reconstitution des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

DOCUMENTATION ET PUBLICATION**Article 16.**

Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs ; sa publication est recommandée.

Ont participé à la commission pour la rédaction de la charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments :

M. Raymond Lemaire (Belgique),
rapporteur
M. Piero Gazzola (Italie), président
M. José Bassegoda-Nonell (Espagne)
M. Luis Benavente (Portugal)
M. Djurdje Boskovic (Yougoslavie)
M. Hiroshi Daifuku (UNESCO)
M. P.L. de Vrieze (Pays-Bas)

M. Harald Langberg (Danemark)
M. Mario Matteucci (Italie)
M. Jean Merlet (France)
M. Carlos Flores Marini (Mexique)
M. Roberto Pane (Italie)
M. S.C.J. Pavel (Tchécoslovaquie)
M. Paul Philippot (ICROM)
M. Victor Pimentel (Pérou)

M. Harold Plenderleith (ICROM)
M. Deoclecio Redig de Campos
(Vatican)
M. Jean Sonnier (France)
M. François Sorlin (France)
M. Eustathios Stikas (Grèce)
Mme Gertrud Tripp (Autriche)
M. Jan Zachwatovicz (Pologne)
M. Mustafa S. Zbiss (Tunisie)

ANNEXE 05**La Charte d'Athènes
pour la Restauration des Monuments Historiques**

Adoptée lors du premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes 1931

Sept résolutions importantes furent présentées au congrès d'Athènes et appelées "Carta del Restauro" :

- 1 - Des organisations internationales prodiguant des conseils et agissant à un niveau opérationnel dans le domaine de la restauration des monuments historiques doivent être créées.
- 2 - Les projets de restauration doivent être soumis à une critique éclairée pour éviter les erreurs entraînant la perte du caractère et des valeurs historiques des monuments.
- 3 - Dans chaque État, les problèmes relatifs à la conservation des sites historiques doivent être résolus par une législation nationale.
- 4 - Les sites archéologiques excavés ne faisant pas l'objet d'une restauration immédiate devraient être enfouis de nouveau pour assurer leur protection.
- 5 - Les techniques et matériaux modernes peuvent être utilisés pour les travaux de restauration.
- 6 - Les sites historiques doivent être protégés par un système de gardiennage strict.
- 7 - La protection du voisinage des sites historiques devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Conclusions de la Conférence d'Athènes, 21-30 Octobre 1931

Conclusions générales

I. - Doctrines. Principes généraux

La Conférence a entendu l'exposé des principes généraux et des doctrines concernant la protection des Monuments.

Quelle que soit la diversité des cas d'espèces dont chacun peut comporter une solution, elle a constaté que dans les divers États représentés prédomine une tendance générale à abandonner les restitutions intégrales et à en éviter les risques par l'institution d'un entretien régulier et permanent propre à assurer la conservation des édifices.

Au cas où une restauration apparaît indispensable par suite de dégradations ou de destruction, elle recommande de respecter l'oeuvre historique et artistique du passé, sans proscrire le style d'aucune époque.

La Conférence recommande de maintenir l'occupation des monuments qui assure la continuité de leur vie en les consacrant toutefois à des affectations qui respectent leur caractère historique ou artistique.

II. - Administration et législation des monuments historiques

La Conférence a entendu l'exposé des législations dont le but est de protéger les monuments d'intérêt historique, artistique ou scientifique appartenant aux différentes nations.

Elle en a unanimement approuvé la tendance générale qui consacre en cette matière un certain droit de la collectivité vis-à-vis de la propriété privée.

Elle a constaté que les différences entre ces législations provenaient des difficultés de concilier le droit public et les droits des particuliers.

En conséquence, tout en approuvant la tendance générale de ces législations, elle estime qu'elles doivent être appropriées aux circonstances locales et à l'état de l'opinion publique, de façon à rencontrer le moins d'opposition possible, en tenant compte aux propriétaires des sacrifices qu'ils sont appelés à subir dans l'intérêt général.

Elle émet le voeu que dans chaque État l'autorité publique soit investie du pouvoir de prendre, en cas d'urgence, des mesures conservatoires.

Elle souhaite vivement que l'Office international des Musées publie un recueil et un tableau comparé des législations en vigueur dans les différents États et les tienne à jour.

III. - La mise en valeur des monuments

La Conférence recommande de respecter, dans la construction des édifices le caractère et la physionomie des villes, surtout dans le voisinage des monuments anciens dont l'entourage doit être l'objet de soins particuliers.

Même certains ensembles, certaines perspectives particulièrement pittoresques, doivent être préservés. Il y a lieu aussi d'étudier les plantations et ornements végétales convenant à certains monuments ou ensembles de monuments pour leur conserver leur caractère ancien.

Elle recommande surtout la suppression de toute publicité, de toute présence abusive de poteaux ou fils télégraphiques, de toute industrie bruyante, même des hautes cheminées, dans le voisinage des monuments d'art ou d'histoire.

IV. - Les matériaux de restauration

Les experts ont entendu diverses communications relatives à l'emploi des matériaux modernes pour la consolidation des édifices anciens.

Ils approuvent l'emploi judicieux de toutes les ressources de la technique moderne et plus spécialement du ciment armé.

Ils spécifient que ces moyens confortatifs doivent être dissimulés sauf impossibilité, afin de ne pas altérer l'aspect et le caractère de l'édifice à restaurer.

Ils les recommandent plus spécialement dans les cas où ils permettent d'éviter les risques de dépose et de repose des éléments à conserver.

V. - Les dégradations des monuments

La Conférence constate que, dans les conditions de la vie moderne, les monuments du monde entier se trouvent de plus en plus menacés par les agents atmosphériques.

En dehors des précautions habituelles et des solutions heureuses obtenues dans la conservation de la statuaire monumentale par les méthodes courantes, on ne saurait, étant donné la complexité des cas, dans l'état actuel des connaissances, formuler des règles générales.

La Conférence recommande :

- 1 - La collaboration dans chaque pays des conservateurs de monuments et des architectes avec les représentants des sciences physiques, chimiques et naturelles, pour parvenir à des méthodes applicables aux cas différents.
- 2 - Elle recommande à l'Office international des Musées de se tenir au courant des travaux entrepris dans chaque pays sur ces matières et leur faire une place dans ses publications.

La Conférence, en ce qui concerne la conservation de la sculpture monumentale, considère que l'enlèvement des oeuvres du cadre pour lequel elles avaient été créées est "un principe" regrettable.

Elle recommande, à titre de précaution, la conservation, lorsqu'ils existent encore, des modèles originaux et à défaut, l'exécution de moulages.

VI. - La technique de la conservation

La Conférence constate avec satisfaction que les principes et les techniques exposés dans les diverses communications de détail s'inspirent d'une commune tendance, à savoir:

Lorsqu'il s'agit de ruines, une conservation scrupuleuse s'impose, avec remise en place des éléments originaux retrouvés (anastylose) chaque fois que le cas le permet ; les matériaux nouveaux nécessaires à cet effet devraient être toujours reconnaissables. Quand la conservation des ruines mises au jour au cours d'une fouille sera reconnue impossible, il est conseillé de les ensevelir à nouveau, après bien entendu avoir pris des relevés précis.

Il va sans dire que la technique et la conservation d'une fouille imposent la collaboration étroite de l'archéologue et de l'architecte.

Quant aux autres monuments, les experts ont été unanimement d'accord pour conseiller, avant toute consolidation ou restauration partielle, l'analyse scrupuleuse des maladies de ces monuments. Ils ont reconnu en fait que chaque cas constituait un cas d'espèce.

VII. La conservation des monuments et la collaboration internationale

a) *Coopération technique et morale*

La Conférence convaincue que la conservation du patrimoine artistique et archéologique de l'humanité intéresse la communauté des États, gardien de la civilisation :

Souhaite que les États, agissant dans l'esprit du Pacte de la Société des Nations, se prêtent une collaboration toujours plus étendue et plus concrète en vue de favoriser la conservation des monuments d'art et d'histoire;

Estime hautement désirable que les institutions et groupements qualifiés puissent, sans porter aucunement atteinte au droit public international, manifester leur intérêt pour la sauvegarde de chefs-d'oeuvre dans lesquels la civilisation s'est exprimée au plus haut degré et qui paraîtraient menacés;

Émet le voeu que les requêtes à cet effet, soumises à l'organisation de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, puissent être recommandées à la bienveillante attention des États.

Il appartiendrait à la Commission internationale de Coopération intellectuelle, après enquête de l'Office international des Musées et après avoir recueilli toute information utile, notamment auprès de la Commission nationale de Coopération intellectuelle intéressée, de se prononcer sur l'opportunité des démarches à entreprendre et sur la procédure à suivre dans chaque cas particulier.

Les membres de la Conférence, après avoir visité, au cours de leurs travaux et de la croisière d'études qu'ils ont pu faire à cette occasion, plusieurs parmi les principaux champs de fouilles et les monuments antiques de la Grèce, ont été unanimes à rendre hommage au gouvernement Hellénique qui, depuis de longues années, en même temps qu'il assurait lui-même des travaux considérables, a accepté la collaboration des archéologues et des spécialistes de tous les pays.

Ils y ont vu un exemple qui ne peut que contribuer à la réalisation des buts de coopération intellectuelle dont la nécessité leur était apparue au cours de leurs travaux.

b) Le rôle de l'éducation dans le respect des monuments

La Conférence, profondément convaincue que la meilleure garantie de conservation des monuments et oeuvres d'art leur vient du respect et de l'attachement des peuples eux-mêmes.

Considérant que ces sentiments peuvent être grandement favorisés par une action appropriée des pouvoirs publics.

Émet le voeu que les éducateurs habituent l'enfance et la jeunesse à s'abstenir de dégrader les monuments quels qu'ils soient, et leur apprennent à se mieux intéresser, d'une manière générale, à la protection des témoignages de toute civilisation.

c) Utilité d'une documentation internationale

La Conférence émet le voeu que :

- 1 - Chaque État, ou les institutions créées ou reconnues compétentes à cet effet, publient un inventaire des monuments historiques nationaux, accompagné de photographies et de notices;
- 2 - Chaque État constitue des archives où seront réunis tous les documents concernant ses monuments historiques ;
- 3 - Chaque État dépose à l'Office international des Musées ses publications ;
- 4 - L'Office consacre dans ses publications des articles relatifs aux procédés et aux méthodes générales de conservation des monuments historiques ;
- 5 - L'Office étudie la meilleure utilisation des renseignements ainsi centralisés.

RESUMES

RESUME

Le patrimoine architectural, héritage culturel que nous a transmis le passé, a une grande valeur spirituelle et transcrit de la manière la plus expressive l'histoire de la civilisation humaine. Ce patrimoine constitue une partie essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui.

De tout temps, les patrimoines ont été, pour une large part, créés et entretenus en dehors de toute intervention des Etats. Néanmoins la réalité patrimoniale dans le cas que nous avons traité est très délicate, étant donné le très mauvais état de conservation de certains bâtiments : sols affaissés, murs éventrés, plafonds étayés ou à ciel ouvert... rendaient impossible une réutilisation des lieux.

La Dachra de Khanguet Sidi Nadji représente un riche passé plein d'enseignements. Son patrimoine bâti court malheureusement un grand danger, le risque de disparaître à jamais à cause des conditions climatiques incontournable et des habitants insoucieux de l'avenir de leur Dachra.

Dans le but de sauvegarder ce patrimoine, plusieurs interventions ont été entreprises visant des monuments divers. Manquant de coordination ces dernières n'ont pas réussi à protéger le patrimoine de la Dachra qui se dégrade de jour en jour.

Cette recherche vise à prouver les défaillances des interventions ponctuelles, prenant comme exemple la restauration de la Sraya qui représente un monument très important par ses caractéristiques architecturale et esthétique. Ces défaillances affectent essentiellement l'aspect technique ainsi que la démarche méthodologique de l'intervention. La recherche a pour but la mise en place d'un processus solide quant à la prise en charge du patrimoine bâti de la Dachra.

ملخص

التراث المعماري موروث ثقافي استلمناه من الماضي, يمتلك قيمة روحية كبيرة, فهو يترجم و بطريقة واضحة تاريخ الحضارة البشرية. هذا التراث يشكل أيضا جزءا أساسيا من ذاكرة الإنسان المعاصر.

في كل الأزمان, كان التراث ينشأ و يحافظ عليه بعيدا عن كل تدخلات السلطة, ولكن و للأسف واقع التراث اليوم وخاصة بالنسبة لموضوع دراستنا جد خطير وهذا نظرا للحالة السيئة لبعض المباني: أرضيات مشوهة, جدران منهارة, أسقف مهدمة ما جعل استعماله مستحيلا.

دشرة خنقة سيدي ناجي تمثل تاريخ غني بالدروس و القيم في جميع المجالات, تراثها المبني و للأسف يواجه خطرا كبيرا, خطر أن يندثر نهائيا بسبب العوامل المناخية القاسية و عدم اهتمام السكان بمستقبله.

بهدف المحافظة على هذا التراث, عرفت المنطقة العديد من التدخلات التي تستهدف ترميم و إعادة تأهيل بعض المعالم التاريخية في الخنقة, لكن تفتقر هذه التدخلات في معظمها إلى التنسيق مما جعلها تفضل في حماية التراث المعماري الذي يتآكل و يتلاشى يوما بعد يوم.

هذه الدراسة تهدف إلى إبراز فشل هذه التدخلات, من خلال معلم الصرايا الذي يعتبر جد هامما نظرا للخصائص المعمارية و الجمالية التي يتميز بها. إبراز الفشل للتدخل يكون خاصة من الناحية التقنية و المنهجية المتبعة. الدراسة تهدف أيضا إلى وضع منهجية وثيقة يتم إتباعها في المحافظة على التراث المبني بدشرة خنقة سيدي ناجي.